This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

KF690
Neth3.1

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

WILLIAM ENDICOTT, JR.

(Class of 1887)

OF BOSTON

DOCUMENTS & RAPPORTS.

DOCUMENTS & RAPPORTS.

SC

DOCUMENTS & RAPPORTS

DE LA

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

DE

CHARLEROI,

FONDÉE LE 27 NOVEMBRE 1863.

TOME XVI.

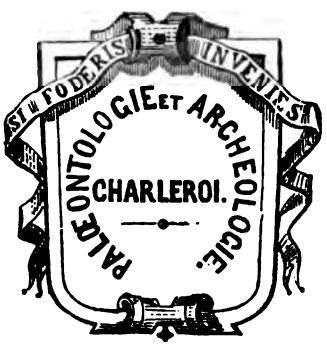

BRUXELLES,
CUSTAVE DEPREZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Chaussée de Haecht, 93.

1888.

Neth 3.1

Harvard College Library
Mar. 5, 1913
Gift of
William Endicott, Jr.

ANNEXES.

MÉMOIRES, RAPPORTS

ET AUTRES DOCUMENTS

PRÉALABLEMENT IMPRIMÉS

EN VUE DES TRAVAUX DU CONGRÈS.

AVANT-PROPOS.

La *Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie* a déjà organisé trois congrès nationaux. Les doutes et les hésitations de la première heure sont tombés en grande partie. L'expérience arrive, l'organisation, bonne dès le premier pas, s'améliore chaque année, et chaque année aussi la Société chargée de créer la réunion des archéologues du pays, s'efforce d'exécuter les perfectionnements suggérés dans les assemblées qui ont été réunies.

La Société de Charleroi, qui doit organiser en 1888 une 4me session de ces congrès, ne faillira pas à sa mission et s'efforcera consciencieusement et courageusement de donner à son œuvre le plus de perfection qu'elle pourra.

Convaincu que le point le plus important de nos réunions, ce sont les travaux des sections, le Comité organisateur est décidé à leur faire produire le plus grand fruit possible. Dans ce but il a voulu, par un travail préparatoire, supprimer la possibilité de discussions en quelque sorte hésitantes et improvisées, sur des questions indiquées d'une façon générale et assez vague, dans un programme fort long. Il a fait un choix de questions tirées, ou non, du Programme général adopté par les congrès précédents, sur lesquelles des membres zélés avaient annoncé un

mémoire, rapport ou exposition de la question, avec considérations et études suivies de conclusions, propres à faire l'objet d'un vote, sous forme de vœu, après modification, s'il y a lieu.

Un des objets principaux de nos congrès, c'est comme l'a formulé l'assemblée constituante à Anvers de :

« Intéresser la généralité aux recherches locales, vulgariser les résultats acquis et imprimer plus d'unité à ces études ».

En d'autres termes, synthétiser les études locales pour en tirer des conséquences générales. Le travail ne peut se faire sans doute que dans des discussions d'assemblées générales.

A cet effet, le Comité organisateur du 4me Congrès a pensé que l'on pouvait avec avantage, et que l'on devait même, sauf exception légitime, supprimer en assemblée générale, comme en section, la lecture des longs mémoires et les conférences.

Les mémoires jugés dignes d'impression seront publiés préalablement au congrès, pour épargner les heures de ce dernier au profit des discussions ; car celles-ci doivent constituer la partie principale de nos séances, déjà si peu nombreuses et souvent trop courtes.

Pour atteindre ce but, certaines questions déjà discutées en sections, suffisamment étudiées et mûries pour donner lieu à une délibération plénière approfondie et à un vote définitif, ont été aussi traitées chacune par un rapporteur chargé de faire un

mémoire convenable pour faciliter la discussion. Par ces moyens toutes les assemblées générales revêtiront un caractère scientifique et permettront même de réduire la longueur des discours officiels au profit de nos chères études archéologiques.

Le temps de ces assemblées générales sera ainsi employé en discussions utiles, auxquelles tous les membres pourront prendre part et l'on ne sera pas tenté de les employer en conférences proprement dites.

De plus le Congrès échappera alors au danger d'être rendu moralement responsable de mémoires peu étudiés, contraire à l'observation ou à la science, que l'on vient parfois lire à brûle pourpoint sur un sujet inattendu, souvent étranger à l'ordre du jour, et qui passent presque sans discussion parce que l'Assemblée n'est ni prévenue ni préparée.

Naturellement les auteurs conservent la responsabilité de leurs rapports ou mémoires, et le Comité d'impression y reste tout à fait étranger.

Après les mémoires et rapports nous donnerons des notes succinctes sur les lieux, ou sur les monuments archéologiques, qui seront l'objet des excursions organisées pendant le Congrès. Ces notes serviront en quelque sorte de guide pour chaque membre qui en recevra un exemplaire.

L'exécution des mesures précédentes entraîne quelques conséquences importantes.

La principale est la nécessité de livrer, aux études des membres du Congrès, les rapports imprimés

en temps utile, c'est à dire au moins deux mois avant.

C'est donc une partie des *Actes ou Comptes-rendus du Congrès* qui devra paraître longtemps avant les *Procès-verbaux*. La publication devra en être faite au plutôt. La distribution, exécutée au fur et à mesure de la sortie des presses, se fera par minces fascicules, pouvant commodément être mis en poche pour le moment des séances.

La pagination en sera suivie, de sorte qu'ils seront réunis par les soins de chaque membre, en une seconde partie des *Actes du Congrès*, sous le titre d'*Annexes*, complétant le volume publié après toutes les opérations. Ces *Annexes* pourront renfermer en outre quelques pièces qui doivent nécessairement être distribuées antérieurement au Congrès.

Tels sont le réglement spécial, les programmes-guides des excursions, etc., etc.

Ces publications préalables constitueront sans doute un sacrifice nouveau, imposé à la Société organisatrice de la Session; mais nous estimons que ce sacrifice sera largement compensé par le résultat utile que l'on est en droit d'en attendre.

Il faudra, pour en retirer tout le fruit désirable, que les listes de souscription soient adressées et arrêtées longtemps avant l'ouverture du Congrès, au moins 2 ou 3 mois, et il est urgent que nos confrères en archéologie *s'empressent* d'envoyer leur adhésion.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

DU CONGRÈS DE CHARLEROI.

Lieu et but du Congrès.

ARTICLE PREMIER.

Le 4me Congrès de la *Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique* se tiendra à Charleroi les 5, 6, 7 et 8 août 1888, conjointement avec les Fêtes qui marqueront le XXVme anniversaire de la *Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, société chargée de l'organisation et de la direction de cette 4me Session, par l'intermédiaire d'un Comité exécutif.

ARTICLE II.

Le but du Congrès est de continuer l'œuvre commencée en 1885, à Anvers, poursuivie en 1886, à Namur et en 1887, à Bruges, conformément aux Statuts de la Fédération et à son Règlement général, arrêtés le 28-29 septembre 1885. (Voir compte-rendu du Congrès d'Anvers 1885.)

ARTICLE III.

Le Comité exécutif chargé de l'organisation et de la direction complètes du Congrès est composé de :

MM.	D. A. VAN BASTELAER,	Président.
	VICTOR TAHON,	Secrétaire général.
	HENRY DE NIMAL,	» adjoint.
	D. KREMER,	Trésorier.

Invitations au Congrès.

ARTICLE IV.

Les invitations à assister au Congrès de Charleroi seront lancées, au plus tard le 20 avril 1888, à tous les membres des Sociétés adhérentes de la Fédération.

Elles comprendront :

1° Le programme provisoire des travaux, fêtes et excursions;

2° La liste des questions, spécialement préparées pour le Congrès de Charleroi;

3° Un bulletin d'adhésion.

Travaux des sections.

ARTICLE V.

Le Congrès groupera en 3 catégories toutes les questions qui lui seront soumises par les adhérents, savoir :

1re *section.* Epoque préhistorique.

2me " Histoire, Géographie historique, Sciences populaires, Institutions, Traditions, Glossaires, etc.

3me " 1re *sous-section.* Histoire de l'Art et de l'Architecture, Diplomatique, Numismatique, Héraldique, etc.

" 2de *sous-section.* Archéologie romaine, franque et du moyen-âge.

ARTICLE VI.

Les sections discuteront les questions mises à leur ordre du jour par le Comité exécutif du Congrès.

Le nombre de ces questions est indéterminé.

Toute question, pour être inscrite au programme, doit être accompagnée de développements suffisants pour servir de base

à une discussion, et suivie de conclusions sur lesquelles l'on puisse émettre un vote sous forme de vœu.

ARTICLE VII.

Le Comité exécutif du Congrès de Charleroi est chargé de recueillir, en temps opportun, les mémoires sur des questions historiques et archéologiques, étudiées spécialement en vue de ce Congrès.

Tout mémoire, toute communication écrite doit lui être adressée au préalable.

Il se réserve la faculté de décider, ou non, l'impression de tous ces travaux, in extenso ou en résumé. Les réponses aux questions du programme ainsi imprimées, sous forme de mémoires, seront adressées avant le 1er juillet 1888, à tous les souscripteurs, qui auront ainsi le loisir de les examiner avant le Congrès.

Ces travaux devront être pourvus de *Conclusions*, qui seront soumises aux votes de leurs sections respectives, pour être ensuite présentées, sous forme de *Vœux*, à la dernière Assemblée générale du Congrès.

Assemblées générales.

ARTICLE VIII.

Le Congrès aura quatre Assemblées générales :

La première, *d'ouverture*, s'occupera de la nomination des bureaux de sections; la dernière, de *clôture*, rendra compte des travaux accomplis. Le reste du temps sera réservé à la discussion de questions d'intérêt général, propres à intéresser la majorité aux recherches locales, à vulgariser les résultats acquis et à imprimer plus d'unité aux études archéologiques en Belgique; puis aux votes.

ARTICLE IX.

Les longues lectures ou les conférences ne sont admises, ni en section, ni en assemblée générale.

Le même orateur ne pourra parler plus de trois fois sur le même sujet et la durée des communications, discours, etc., ne pourra dépasser quinze minutes, sauf pour les rapporteurs.

Les Présidents ont la police des séances.

Ils règlent l'ordre des questions à discuter de la façon suivante :

1° Celles qui ont fait l'objet d'un mémoire spécial imprimé en vue du Congrès, par la Société organisatrice.

2° Celles du Questionnaire général, qu'un membre aurait étudiées et désirerait faire discuter.

3° Enfin les autres questions, dans l'ordre adopté pour chaque section.

Pour les Assemblées générales, les discussions seront réglées par un ordre du jour imprimé, distribué à l'ouverture des séances.

Compte-rendu du Congrès.

ARTICLE X.

Le Comité exécutif est chargé de publier le compte-rendu des travaux du Congrès.

Le Comité décidera de l'insertion totale, partielle, ou de la non insertion des communications, etc.

Les actes du Congrès seront publiés en deux parties. L'une composée de pièces distribuées avant l'ouverture de la session portera le titre d'ANNEXES et renfermera :

a) Le *Règlement d'ordre intérieur du Congrès*, (*b*) le *Questionnaire général* préparé pour les travaux de la Fédération dans ses diverses sections, (*c*) les mémoires imprimés, préparés spécialement pour le Congrès de Charleroi, (*d*) les notices-

guides qui serviront aux membres dans les excursions archéologiques organisées pour eux.

Ces différents travaux seront distribués au fur et à mesure de l'impression et porteront une pagination suivie, de façon à pouvoir être réunis ensuite par chaque membre à la fin du volume des actes du Congrès.

L'autre partie sera composée du compte-rendu des réceptions, des séances, des excursions et des discussions en sections en assemblées générales. Il paraîtra après le Congrès.

ARTICLE XI.

Le Comité exécutif recevra avec reconnaissance les ouvrages dont il sera fait hommage au Congrès et la communication en sera facilitée aux membres.

Le compte-rendu fera mention de ces envois dans un *Index bibliographique.*

Dispositions générales.

ARTICLE XII.

Cartes. Nul ne sera admis aux séances, fêtes, excursions, etc., s'il n'est porteur de sa carte de *Membre du Congrès.*

Ces cartes seront retirées au Secrétariat général, contre présentation de la quittance payée préalablement par l'intermédiaire de la poste.

ARTICLE XIII.

Hôtels. Des cartes spéciales renseignant les hôtels de la ville de Charleroi et leurs prix seront envoyées, le 1er juillet, aux souscripteurs.

Des questeurs seront chargés d'aider se loger convenablement ces derniers.

ARTICLE XIV.

Lieu de réunion. Les salons du *Cercle de Charleroi*, rue Puissant, sont gracieusement mis par cette société privée, à la disposition des membres du Congrès, qui pourront s'y retrouver à tout moment.

Arrêté en séance à Charleroi, le 29 novembre 1887.

POUR LE COMITÉ EXÉCUTIF DU CONGRÈS :

Le Secrétaire général,
V. TAHON.

Le Président,
D.-A. VAN BASTELAER.

QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

FORMANT LE

PROGRAMME DU CONGRÈS.

1re SECTION. — **Études préhistoriques.**

GÉOLOGIE. — ANTHROPOLOGIE. — ETHNOGRAPHIE.

1. Quelles sont les découvertes relatives aux âges préhistoriques, qui ont été faites en Belgique ou en d'autres pays depuis le Congrès de Namur? En déterminer le caractère et l'importance.

2. A-t-on découvert dans les tourbières de la Flandre des meubles ou ustensiles antérieurs à la conquête romaine? Les décrire, et en signaler l'emploi et les caractères, en les rattachant, autant que possible, aux anciennes races auxquelles ils semblent appartenir.

3. A quelle époque les côtes de la Flandre ont-elles été habitées? Par quelles races?

4. Quelles règles faudrait-il suivre pour former, à l'aide de signes conventionnels, une carte préhistorique et protohistorique de la Belgique, avec l'adjonction d'un catalogue indiquant les objets découverts et les lieux où ils sont conservés?

5. Quels sont les nouveaux éléments fournis par l'archéologie préhistorique, pour fonder sur des bases scientifiques, l'ethnographie primitive de la Belgique?

6. Etudier d'une manière approfondie les matières premières employées par l'homme des âges de la pierre, pour la fabrication de ses armes et de ses outils, ainsi que les roches taillées par lui et recueillies aux stations préhistoriques.

7. A quelle langue peut-on rattacher étymologiquement les noms des fleuves belges : l'Escaut et la Meuse?

8. Etude des mégalithes existant, ou ayant existé en Belgique ?

9. Etudes sur les populations qui ont laissé en Belgique des souvenirs populaires, sous les noms de Sotais, de Nutons, etc.

10. L'homme a-t-il vécu à l'époque tertiaire?

2e SECTION — **Études historiques.**

—

HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE. — TRADITIONS, GLOSSAIRES. — LÉGENDES LOCALES. — INSTITUTIONS.

1. Y a-t-il lieu de déposer aux archives de l'État, dans les provinces, les anciens registres paroissiaux de baptêmes et d'enterrements?

2. A quelle époque remontent, pour les principales villes de la Belgique, les comptes communaux? Indiquer, pour les époques les plus reculées, ceux que l'on peut considérer comme perdus, ainsi que ceux qui ont été conservés.

3. Faire connaître quelles étaient, au moyen-âge, les principales bibliothèques monastiques et signaler les plus précieux manuscrits qui y étaient conservés.

4. Déterminer la date de la fondation des villes, par l'étude étymologique des noms qu'elles portent encore aujourd'hui.

5. Peut-on déterminer la date de la fondation du plus grand nombre des églises par le vocable de leurs patrons?

6. Quelle était l'extrême limite vers le sud, des territoires où l'on a parlé le flamand? Faire connaître ce qui, dans la langue,

les usages et les mœurs, rappelle encore aujourd'hui les anciens liens avec la Flandre jusqu'à l'*Aa* et même plus loin.

7. Déterminer, depuis les époques les plus reculées, les expéditions maritimes, dirigées par des Flamands, qui ont étendu le cercle des connaissances géographiques.

8. A quelle époque remonte la première introduction du christianisme en Belgique? Quelles sont les localités où il a été prêché d'abord et quels sont les monuments historiques, d'une incontestable anthenticité, qui en offrent le témoignage?

9. Déterminer quelles étaient, dans les principales villes de la Belgique, et notamment à Bruges, les règles qui présidaient à la formation des magistratures communales?

10. Quelle était la population des principales villes de la Belgique lors du développement le plus complet de leur prospérité au moyen-âge?

11. Quelle était l'organisation militaire des communes au moyen-âge? Faire connaître les règles qui déterminaient le contingent à fournir par les diverses corporations?

12. Indiquer, pour les diverses provinces des Pays-Bas, les documents les plus anciens sur l'emploi des canons et des armes à feu.

13. Que peut-on affirmer, avec un certain degré de certitude, sur le lieu de naissance de Maerlant, sur la date de sa naissance et celle de sa mort, ainsi que sur sa biographie?

14. Comparer les œuvres de Maerlant et d'Adenés Le Roy, en y recherchant ce qui se rapporte aux usages et aux mœurs.

15. Indiquer ce que l'on connaît sur l'enseignement du droit, en Flandre, au moyen-âge

16. Quelles traces la loi salique et les capitulaires ont-ils laissées dans la législation criminelle et civile de la Belgique au moyen-âge?

17. Quelle est la valeur scientifique des anciens traités de

chirurgie et de médecine écrits en Flandre au moyen-âge, notamment de ceux d'Yperman?

18. Quels sont, dans les différentes provinces de la Belgique, les actes les plus anciens où figurent les *Scabini* ou *Échevins*?

19. Quelle est l'origine de la fonction des écoutêtes? A quelle époque remonte-t-elle et quel en était exactement le caractère?

20. Expliquer, en comparant l'organisation des milices communales et les opérations de la tactique militaire à Courtrai et à Roosebeke, la défaite de l'armée flamande en 1382.

21. Des moyens de conserver les archives des greffes scabinaux et les protocoles des notaires.

22. Etudier l'influence des lois et des usages des Francs sur les lois et les institutions modernes.

23. La séparation des pouvoirs en Belgique, depuis le moyen-âge.

3e SECTION. 1re *Sous-section.* — **Études archéologiques.**

ARCHÉOLOGIE. — DIPLOMATIQUE. — ÉPIGRAPHIE. — NUMISMATIQUE.

1. Est-il à désirer que le Gouvernement institue une commission pour surveiller, au point de vue scientifique, les fouilles entreprises par l'État ou par les communes?

2. Quels sont les documents historiques qui attestent l'existence de villes situées en Belgique, antérieurement à la conquête romaine?

3. Faire l'étude de la *polychromie* dans les monuments religieux et les tombeaux anciens. Convient-il, et dans quelle mesure d'en encourager l'emploi dans les restaurations et dans les constructions nouvelles?

4. Indiquer quelles étaient au moyen âge, entre la Flandre et les pays étrangers, les principales opérations de banque et de change.

5. Quelles modifications le régime des corporations a-t-il subies au moyen-âge; sous quelle influence ces modifications se sont-elles produites, et quelles en ont été les tendances?

6. Quels sont les principaux caractères de la loi maritime de Damme?

7. Quelles sont les plus anciennes chartes rédigées en flamand?

8. Indiquer, avec quelques détails, l'histoire de la numismatique brugeoise. En faire connaître les pièces les plus intéressantes.

9. Faire disparaître, par une décision du Congrès, la confusion, ou au moins l'hésitation qui existe aujourd'hui sur la signification des expressions : *à droite*, *à gauche*, employées dans la description d'un blason, d'une médaille, d'un sceau, d'un objet d'art, tableau, gravure, sculpture, bas-relief ou d'un monument, église, château, etc.

10. Faire l'histoire de l'émaillage et de ses procédés à l'époque belgo-romaine en Belgique.

11. Etude de la bijouterie et de l'orfévrerie franque, dans les vallées de la Sambre et de la Meuse.

12. Histoire de la parure en Belgique pendant les premiers siècles de notre ère.

13. Faire une étude des tumuli belgo-romains et une nomenclature, aussi complète que possible, de ceux qui existent encore en Belgique.

14. Classer chronologiquement les divers cimetières francs trouvés en Belgique.

15. Etudier au point de vue de la Belgique les armes franques et leur fabrication.

16. Etudier la poterie anté-romaine.

17. De la conservation des monuments et des objets d'art.

18. Quelles traces ont laissées, sur le territoire de la Belgique actuelle, les peuples mentionnés par César?

19. Quelle trace a laissée à Tournay la résidence des rois Francs?

20. L'époque celtique est-elle la première époque du fer? Quels sont les caractères propres aux tombes celtiques, gauloises ou belgo-gauloises et belgo-germaniques, en discutant surtout l'inhumation et l'incinération?

21. Dresser l'inventaire des monnaies gauloises trouvées sur le territoire de l'ancienne Nervie et discuter le lieu de leur fabrication.

3e SECTION. 2e *Sous-section.* — **Etudes artistiques.**

HISTOIRE DE L'ART. — ARCHITECTURE. — ARTS INDUSTRIELS.

1. Convient-il d'engager le Gouvernement à proposer, pour la conservation des monuments historiques, un projet de loi spécial? Y a-t-il lieu d'adopter la rédaction proposée par l'Académie d'archéologie de Belgique?

2. Quels sont les édifices d'architecture romane qui existent encore aujourd'hui en Flandre?

3. A quelle époque remontent les plus anciens monuments de l'architecture ogivale en Flandre?

4. Faire connaître le nom des architectes flamands, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à l'avènement de Charles-Quint.

5. Quels sont, avant la fin du XVe siècle, les principaux caractères de l'architecture flamande et notamment de l'architecture brugeoise?

6. Peut-on admettre que la domination espagnole ait exercé une influence sur l'architecture flamande?

7. Quels sont, en Belgique et notamment en Flandre, les principaux caractères de la sculpture jusqu'à la fin du XIVe siècle? Ces caractères se sont-ils modifiés au XVe siècle sous l'influence de la maison de Bourgogne? Faire connaître les principaux monuments de la sculpture de ces deux époques, en en comparant les caractères.

8. Quels étaient les instruments de musique en usage dans les provinces Belges avant l'avènement de la maison de Bourgogne?

9. Quelle influence les abbayes bénédictines ont-elles exercée sur le développement de l'agriculture, des sciences et des arts?

10. Quelle influence les croisades ont-elles exercée sur les origines de l'art en Belgique?

11. A quelle époque remonte, dans l'histoire de la peinture, l'école brugeoise? Faire connaître les œuvres les plus anciennes qui ont été conservées, en indiquant les artistes auxquels on peut les attribuer.

12. Quelle influence l'ancienne école de peinture allemande a-t-elle exercée sur les origines de l'école flamande?

13. A quelle époque peut-on fixer la fin de l'ancienne école flamande? Par quelles circonstances peut-on expliquer cette fin?

14. Rechercher par quels liens Jean Cloet, dit Clouet, le peintre des Valois, se rattache à l'école flamande.

15. A quelle date peut-on fixer l'introduction de l'imprimerie dans les Pays-Bas?

16. Décrire, en en indiquant les dates, les principaux travaux qui, depuis les temps les plus reculés, ont été exécutés en Flandre, pour combattre l'invasion de la mer.

17. L'agriculture produisait-elle en Belgique, au moyen-âge, le blé nécessaire à l'alimentation des populations? Quels étaient, à cette époque, les principaux produits de l'agriculture?

18. Quelles sont, parmi les principales branches de l'industrie

au moyen-âge, celles que les pays étrangers ont empruntées à la Belgique et celles que la Belgique a empruntées aux pays étrangers?

19. Caractères de l'architecture romane dans les diverses contrées de la Belgique.

20. L'architecture gothique en Belgique.

21. N'est-il pas désirable que les lauréats des concours d'architecture pour les prix dits de Rome, soient chargés, pendant leurs années d'études, de lever en Belgique les plans d'un ancien monument dont ils établiraient le projet de restauration?

22. Ne serait-il pas utile que l'Etat, dans chaque province, fit examiner, mesurer et dessiner les anciens édifices, meubles, etc., et en fit l'objet d'une publication?

23. Quelles sont les règles à suivre pour la restauration des monuments anciens?

24. Déterminer l'intérêt que présentent, pour l'archéologie, les monuments religieux de la Flandre maritime.

QUESTIONS SPÉCIALES

ACCOMPAGNÉES DE

MÉMOIRES PROPRES A FACILITER LA DISCUSSION

DANS LES SÉANCES DU CONGRÈS

ET NOTICES POUR LES EXCURSIONS.

I.

N° 10 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

1re Section.

1° L'homme a-t-il vécu à l'Epoque tertiaire?

Exposé *historique* de la question. — Examen de la question au point de vue *géologique, paléontologique* et *archéologique.*

2° Quel est l'état de la question de l'homme tertiaire en Belgique?

Quel est l'état de la question de l'homme tertiaire en Belgique?

S'il est une question d'archéologie préhistorique qui fut longuement discutée, et sur laquelle le monde savant n'a pas encore tous ses apaisements, c'est bien celle de l'existence de l'homme à l'époque tertiaire.

Cette importante question fut posée pour la première fois en 1863 par M. J. Desnoyers, qui crut pouvoir signaler à l'Académie des sciences de France, des traces de l'industrie humaine, dans les carrières de sable et de graviers de Saint-Prest, près de Chartres (Eure-et-Loire) (1).

Le 19 août 1867, M. l'abbé Bourgeois présenta en séance du *Congrès d'archéologie et d'anthropologie de Paris*, des silex éclatés par le feu et taillés, provenant de la base du Miocène ou du Tertiaire moyen de Thenay (Loire-et-Cher) (2). M. Worsaae fut à peu près le seul à admettre ces silex comme taillés par l'homme. Mais l'abbé Bourgeois ne se tint pas pour battu et présenta au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie

---

(1) Voir *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences*, tome 56. *Notes sur des indices matériels de la co-existence de l'homme avec l'*Elephas Meridionalis *dans un terrain plus ancien que les terrains de transport des vallées de la Somme et de la Seine*, par J. Desnoyers.

(2) *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique* — Compte-rendu de la 2me session. Paris, 1867.

préhistorique de Bruxelles une nouvelle série de silex tertiaires ainsi qu'un mémoire intitulé :

Sur les silex considérés comme portant les marques d'un travail humain et découverts dans le terrain Miocène de Thenay.

A l'issue de ces communications, M. l'abbé Bourgeois demanda qu'une commission fut nommée pour examiner les silex de Thenay et se prononcer sur leur taille. L'avis de cette commission, composée de quinze membres, fut partagé. Cinq membres : MM. Desor, Fraas, Neirynck, Stentrup et Virchow ne purent admettre que les séries de silex présentées par M. l'abbé Bourgeois, présentassent des traces évidentes de travail humain. M. Van Beneden déclara ne pouvoir se prononcer. M. de Vibray n'accepta qu'avec réserve, le travail humain de quelques spécimens. Enfin, MM. Capellini, de Cartaillac, d'Omalius, de Quatrefages, Engelhardt, Franks, Schmidt, Valdemar et Worsaae ne reconnurent l'œuvre de l'homme *que dans quelques-uns des silex composant les diverses séries présentées par M. l'abbé Bourgeois* (1).

Comme on le voit, les savants spécialistes qui se livrèrent à l'examen minutieux de ces silex, se maintinrent dans une prudente réserve.

Maintes fois, depuis le Congrès de Bruxelles, cette importante question de l'homme tertiaire fut débattue; et l'on peut dire qu'actuellement encore, on est loin d'être fixé sur la valeur des gisements, et sur les causes qui ont pu produire sur les silex et les ossements exhumés des couches tertiaires, les altérations qui ont été

---

(1) Voir *Compte-rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique* (Bruxelles 1872), page 81 et suiv.

considérées par certains archéologues, comme étant dues à un travail humain.

En 1884, c'est-à-dire *dix-sept ans* après le Congrès d'archéologie et d'anthropologie de Paris, au sein duquel M. l'abbé Bourgeois avançait sa thèse sur l'homme tertiaire, les membres du Congrès de Blois, organisèrent une excursion à Thenay, pour vérifier sur place les conditions géologiques des trouvailles de M. l'abbé Bourgeois (1). Notre collègue de la Société d'anthropologie de Bruxelles, M. Cumont, qui prit part à cette excursion, nous a dit combien peu les paléo-ethnologues se sont trouvés d'accord à la suite de l'examen auquel ils se sont livrés, et quelle fut la prudence avec laquelle ils procédèrent à l'examen des silex, que plusieurs d'entre eux désignèrent comme n'ayant pas été taillés par la main de l'homme (2 et 3).

Plus tard (27 juillet 1885), dans une communication sur l'homme tertiaire faite à la Société d'anthropologie de Bruxelles (4), M. le docteur Héger s'attacha à donner un aperçu d'un travail par lequel M. le marquis de Nadaillac cherchait à démontrer l'insuffisance des arguments invoqués en faveur de l'existence de l'homme à l'époque

---

(1) Voir *Compte-rendu du Congrès de Blois* dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 18e vol., 1884, page 481 et suiv.

(2) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome IV, séance du 27 juillet 1885, p. 99.

(3) Dans une *note sur de nouvelles fouilles faites à Thenay* (*Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 19e vol., 1885, page 241 et suiv.), M. G. d'Ault-Du Mesnil explique le fendillement et l'éclatement naturel des silex tertiaires de Thenay.

(4) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome IV, séance du 27 juillet 1885, p. 90-99 inclus.

tertiaire (1). A la suite de cette communication une discussion s'engagea au sujet de la taille accidentelle des silex dont les caractères peuvent souvent être confondus avec ceux de la taille intentionnelle.

Comme nous, notre collègue, M. le Dr V. Jacques émit des doutes au sujet de la taille intentionnelle des pièces découvertes dans les terrains tertiaires et conclut comme suit :

« En résumé, je crois également qu'aussi longtemps que l'on n'aura d'autres preuves de l'existence de l'homme tertiaire, anthropopithèque ou autre précurseur de l'homme actuel, que quelques fragments de silex, quelques ossements incisés, comme ceux de M. Capellini ou quelques ossements humains d'une provenance douteuse, il sera prudent de se tenir sur la réserve. »

Comme on le voit, la croyance à l'existence de l'homme ou d'un précurseur de l'homme à l'époque tertiaire, l'anthropopithèque de M. de Mortillet, fossile absolument hypothétique dont on n'a jusqu'ici signalé aucune trace dans les couches tertiaires (2), a été fortement combattue en Belgique, comme à l'étranger du reste. Cette croyance

---

(1) M. de Nadaillac. — *L'homme tertiaire*, in-8°, Paris, Masson 1885.

(2) M. de Mortillet dit lui-même dans son ouvrage sur le « *Préhistorique* », pages 104 et 105 : « C'est en 1873, à la réunion de Lyon de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, séance du 22 août, que j'ai posé la question du précurseur de l'homme. Dans la même séance, mon ami et collègue de l'école d'anthropologie, M. Abel Hovalaque, est venu confirmer par des données déduites de la linguistique, celles que j'avais tirées de la paléontologie ; nouvelle preuve de l'existence de ce précurseur ou anthropopithèque *dont nous n'avons pas encore retrouvé les restes.* » Puis à la page 126 : « Nous n'avons pas jusqu'à présent rencontré les débris de ces anthropopithèques. Il y a dans cette direction d'importantes recherches à faire. »

ne repose aujourd'hui que sur la présence dans les formations tertiaires, de silex grossièrement éclatés ou taillés.

C'est donc avant tout sur ces silex que nos études doivent porter.

Nous avons déjà résumé une partie de la question des silex tertiaires et nous avons pu voir dans cet exposé que, depuis 1867 jusqu'en 1885, les spécialistes qui se sont livrés à leur examen se sont bornés à donner un simple avis au sujet de leur taille, sans se livrer à une étude approfondie de la question.

*
* *

Voyons maintenant quelles recherches l'on fit et quelles discussions furent soulevées sur la question, à partir de 1885 (1).

Pendant deux saisons passées en Campine, en avril 1884 et en mai 1885, il nous avait été donné d'étudier le phénomène curieux du fendillement et de l'éclatement des silex dûs à l'influence des agents atmosphériques. A la même époque, M. A. Arcelin, un savant géologue et anthropologue français, se livra à des recherches sur la même question et publia, en mai 1885 un remarquable mémoire (2) dans lequel nous avons eu la satisfaction de constater que, par des études faites indépendamment l'un de l'autre, l'auteur de ce travail et nous, étions tombés d'accord sur bien des points relatifs à la taille naturelle et accidentelle du silex.

---

(1) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome IV, page 99.

(2) Voir *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, (19e vol. 1885). *Les silex tertiaires*, par A. Arcelin, page 303 et suiv. et *Lettre à* M. G. de Mortillet, par le même, page 303 et suiv.

Nous croyons utile, avant de jeter un coup d'œil sur les travaux belges traitant de la question, de donner un aperçu des principales conclusions auxquelles est arrivé M. Arcelin, dont les études, quoiqu'on en ait dit (1), ont été faites sans aucun parti pris.

Après avoir exposé toute la théorie de la cassure du silex par percussion, M. Arcelin ajoute :

« Enfin j'admets très bien qu'il faille un choc vif, fort et net, pour produire le cône d'éclatement. Mais n'y a-t-il que le choc intentionnel qui réunisse ces trois qualités? Assurément l'existence d'un cône de percussion est un caractère important. Il indique positivement qu'il y a eu choc, mais sans permettre de préjuger la cause de ce choc.

» Un bloc de silex, en tombant sur une autre pierre, détermine un cône de percussion tout aussi bien qu'un coup de marteau appliqué par une main humaine. L'analyse mécanique du phénomène n'exige nullement l'intervention d'un être intelligent. Les seules conditions à réaliser sont que le silex percuté présente une surface plane au point frappé et que le corps percutant, suffisamment dur, offre une saillie anguleuse ».

Après avoir examiné quelles sont les conditions nécessaires à la production du concoïde de percussion, M. Arcelin nous décrit « ce qu'on observe sur les prétendus silex taillés des formations tertiaires.

« En France, à Thenay, au Puy-Courny, en Portugal dans la vallée du Tage, on a recueilli des silex du Mio-

---

(1) Voir *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme* (19e *vol.* 1885). *Silex tertiaires intentionnellement taillés*, par G. de Mortillet, p. 252 et suiv.

cènes portant des conchoïdes de percussion. Puisque le cône de percussion n'implique pas nécessairement l'intention d'un être intelligent, il faudrait d'autres indices pour conclure avec qnelque certitude à l'existence de cet être hypothétique qui taillait, dit-on, le silex à l'époque tertiaire. Une circonstance qui aurait une valeur décisive, ce serait la réunion en grand nombre, sur un même point et dans un lieu où le silex pyromaque n'existe pas naturellement, de silex éclatés, portant des cônes de percussion, comme cela a lieu par exemple dans beaucoup de stations quaternaires. Mais je ne sache pas qu'aucune formation tertiaire ait jamais présenté rien de pareil. On y trouve des cônes de percussion, c'est vrai ; mais ils sont assez rares pour que leur origine puisse s'expliquer tout simplement par une cause accidentelle. Il serait bien plus étonnant qu'on n'en rencontrât point et que, sur des milliers et des millions de silex, roulés les uns sur les autres par les agents naturels, les conditions très simples nécessaires à la production d'un concoïde ne se réalisassent pas quelquefois. Il est très important de remarquer que dans toutes les formations tertiaires où ce phénomène a été observé, les silex abondent naturellement, qu'ils ne sont pas dans leurs gisements primitifs, qu'ils ont été ramenés, roulés, transportés par des forces mécaniques plus ou moins puissantes. »

L'auteur démontre ensuite que, sous influence d'agents naturels les plus divers, les silex peuvent se dénaturer complètement, se réduire en silice pulvérulente, se rouler, s'éclater de mille manières et il cite parmi les causes les plus fréquentes de cette taille naturelle : les phénomènes hydrothermaux, les changements de température résultant de simples actions météorologiques.

« Outre les silex éclatés, » dit-il ensuite « il existe à Thenay des silex craquelés absolument semblables à ceux qu'on obtient en soumettant le silex à un refroidissement brusque, après l'avoir fortement chauffé.

» Ces silex craquelés abondent dans la zône superficielle de l'argile à silex du Mâconnais; on peut les ramasser à pleins paniers. Qu'un certain nombre d'entre eux aient été craquelés par des feux de bergers ou de charbonniers, cela est probable; mais il est impossible, à raison de leur multitude, de leur attribuer uniquement cette origine. De grands incendies de forêts fourniraient une meilleure explication; or, on sait que ces incendies se produisent parfois spontanément. Ce qui s'est passé en Mâconnais, depuis que l'argile à silex tapisse ces côteaux, a pu arriver aussi à plusieurs reprises pendant la formation du terrain tertiaire de Thenay. Les silex du lac de Beauce ont été enlevés à des formations antérieures. Sait-on à quelle influence ils avaient pu être exposés? Les phénomènes geysériens et hydrothermaux dont j'ai parlé ne sont pas particuliers au Mâconnais; ils caractérisent l'Eocène aussi bien dans le Nord que dans le Centre et le Midi de la France. Ces phénomènes ont bien pu déterminer l'esquillement et le craquelage des silex qu'on trouve aujourd'hui dans les formations tertiaires ».

L'auteur présente ensuite quelques observations au sujet des silex dont les retouches régulières peuvent être dues à des causes inconscientes, puis il dit :

« Voulant me rendre compte des effets produits sur les silex qui jonchent le sol, par les roues des voitures et les pas des hommes et des animaux, lesquels rentrent dans la catégorie des causes inconscientes, j'ai étudié les ornières de nos sentiers de montagnes; là, il n'y a pas de

cantonniers, pas de coups de marteau, peu de chocs, mais surtout des pressions s'exerçant du haut en bas.

» Quand un silex a roulé, il arrive qu'ayant subi des pressions et des chocs en tous sens, il est éclaté sur toutes ses faces. Il y a des cassures anciennes, il y en a de récentes, et des traces de rouille de tous les côtés.

» Lorsqu'un silex a pris sa position d'équilibre dans le sol, de façon à ne pas rouler, il reçoit tous les chocs dans le même sens, et tous les éclats se produisent du même côté. On ne voit pas un seul éclat sur la face inférieure, quand elle reparaît sur le sol; mais on peut observer, tout autour, une quantité de retouches régulières, dues à des pressions du haut en bas, exercées par les passants. Comme il arrive toujours en pareil cas, ces retouches, par leur degré variable de fraîcheur, accusent des actions successives souvent répétées.

» Dans le cas où un silex reposant sur le sol, présente à sa partie supérieure un bon plan de frappe, les fers des chevaux ou les clous des souliers le font éclater tout autour, et le convertissent en une sorte de nucléus plus ou moins régulier. J'ai recueilli un de ces nucléus encore entouré de tous les petits éclats qui en avaient été détachés.

» Je me suis demandé si, aux temps géologiques, le sabot des grands animaux ne pouvait pas produire des effets analogues sur les silex répandus sur les pistes que ces animaux fréquentaient. A l'appui de cette supposition, je figure une ébauche de flèche, fort semblable à un type néolithique, taillée par les pieds des vaches qui venaient boire à un abreuvoir de la montagne de Saint-Sorlin. Toutes les cassures sont fraîches. Je l'ai recueillie au milieu de beaucoup d'autres éclats, informes

et également frais. C'est une contrefaçon de l'antique, par des agents tout à fait inconscients. »

En résumé, nous disons que M. Arcelin a établi dans son travail, relatant toute une série d'observations méthodiques, de faits absolument positifs, que tous les caractères de la taille intentionnelle du silex, par un être intelligent, peuvent être reproduits accidentellement par des causes inconscientes.

Cependant le mémoire de M. Arcelin ne nous semble pas avoir été accueilli par les anthropologues français, restés partisans de l'homme tertiaire, avec tous les égards que méritait le travail d'un observateur sérieux, analysant des faits aussi simples que convainquants.

M. de Mortillet s'est occupé, entre autres, de ce travail, et il l'a traité avec assez de mauvaise humeur, semblant même douter de la bonne foi de l'auteur et souffrir que celui-ci ne partageat pas sa croyance robuste en l'homme tertiaire (1).

Nous regrettons cette injustice envers M. Arcelin, qui n'a basé son travail que sur des faits patents, nous n'en doutons pas, et dont nous partageons complètement l'opinion, touchant la taille accidentelle du silex.

*
* *

Tandis que M. Arcelin étudiait en France les phénomènes de la taille accidentelle, nous faisions en Belgique des constatations qui, bien qu'elles aient été indépendantes de celles de notre honorable confrère, dont nous

---

(1) Voir *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*.(19e vol. 1885, *Silex tertiaires intentionnellement taillés*, par G. de Mortillet, p. 225 et suiv.

ignorions les découvertes, nous amenèrent aux mêmes résultats qu'il avait obtenus de son côté.

Dans une séance de la Société d'anthropologie de Bruxelles, nous avons communiqué des observations faites par nous, dans les dépôts caillouteux quaternaires de la Campine et de la vallée de la Haine.

Voici, comme résumé, les conclusions de ce mémoire :

« 1° Les silex, en s'écaillant sous l'influence des agents atmosphériques, peuvent donner naissance à des nucléi et à des lames souvent esquillées à leurs extrémités par une sorte de clivage, mais dans ce cas, le concoïde de percussion fait défaut.

» 2° Parmi les rognons de silex ébréchés par le roulis des cours d'eau de l'époque quaternaire, il s'en rencontre dont les retouches sont contiguës et disposées régulièrement d'un même côté.

» 3° Les éclats de silex dont l'accumulation est due à l'action des courants d'eau, peuvent présenter le plan de frappe, le concoïde et l'esquillement de percussion déterminés par entre-choquement de blocs dans des chutes ou sur des pentes rapides.

» 4° Des entre-choquements, comme il a pu s'en présenter à l'époque tertiaire et à l'époque quaternaire, peuvent produire, encore actuellement, des lames offrant tous les caractères attribués généralement à l'action intentionnelle.

» Eu égard à tout ce qui précède, l'on ne saurait, croyons-nous, se montrer assez circonspect lorsqu'il s'agit de se prononcer sur la taille, intentionnelle ou non, de certains silex des dépôts caillouteux, ou des gisements naturels.

» En général, nous classerions comme pièces douteuses

tous les silex n'offrant que de petites retouches, ou le concoïde de percussion, ce dernier fût-il même accompagné du plan de frappe et de l'esquillement.

» Toutefois, lorsque de telles pièces proviennent de stations préhistoriques, qui en ont fourni d'autres dont la taille intentionnelle ne peut être mise en doute, le fait d'une telle association pourrait nous engager à les admettre avec moins d'hésitation, dans la catégorie des silex ouvrés par un être intelligent » (1).

Le mémoire dont il vient d'être question donna lieu à une discussion longue et sérieuse, dans l'assemblée de la Société d'Anthropologie où il fut communiqué; nos collègues les plus compétents en approuvèrent les conclusions et regardèrent comme n'offrant aucune taille intentionnelle, toutes les nombreuses pièces que nous déposions sur le bureau à l'appui de notre communication. Deux pièces seulement furent comparées par M. Van Overloop, à des silex taillés intentionnellement qu'il avait trouvées dans les Flandres.

M. Delvaux cita de son côté, un exemple frappant à l'appui de notre thèse :

« Dans une tranchée pratiquée sur le mont de l'Hotond aux environs de Renaix, dit-il, j'avais remarqué un banc épais de silex roulés, assez volumineux, que les ouvriers venaient de mettre à découvert. Il gelait légèrement ce

---

(1) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome IV, page 259 et suiv.

Voir aussi : 1° *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 21e vol., 1887, pag. 158 et suiv. 2° *Revue des questions scientifiques*, livr. du 20 juillet 1887, page 257 et suiv. 3° *Magasin littéraire et scientifique*, n° du 15 mars 1885 (Gand). S. Leliart, A. Siffer et Cie.

jour-là. Le lendemain, en repassant de bon matin par le chemin, je dus m'arrêter quelques instants, dans la même tranchée, pour prendre des notes. Pendant que j'écrivais sur mon carnet, je fus surpris d'entendre comme un bruissement, faible d'abord, puis un crépitement qui allait s'accentuant peu à peu, et de voir des éclats de silex s'élancer dans toutes les directions autour de moi.

» J'étais seul; très intrigué, je refermai mon carnet. Je ne tardai pas à m'apercevoir que les rayons du soleil, dépassant la crête opposée, frappaient directement la surface du talus où affleuraient les silex et que ceux-ci, au fur et à mesure qu'ils sortaient de l'ombre et qu'ils étaient échauffés, se prenaient à éclater, en projetant parfois des fragments à plus de 2 mètres. Je pus constater à l'aise le phénomène pendant plus de vingt minutes. »

M. Van Bastelaer y joignit deux autres faits :

« Depuis de longues années déjà, mon attention avait été appelée sur le sujet que vient de traiter M. de Munck. Je dois même avouer que, si je suis resté sceptique à l'endroit de beaucoup de silex, généralement considérés comme taillés de la main de l'homme, c'est qu'il m'est arrivé de rencontrer un grand nombre de pièces taillées accidentellement, sur l'origine desquelles il ne pouvait y avoir aucun doute pour moi.

» Vers la Bruyère, aux Haies de Marcinelle, j'ai retiré du sol un bloc de silex éclaté, en quelque sorte écaillé à la manière d'un ognon de lis ; j'ai pu remettre en place tous les éclats et reconstituer le bloc. Or parmi ces éclats plusieurs ressemblaient d'une façon remarquable à ce que l'on est convenu d'appeler des instruments en pierre : vous pouvez en juger par la pointe de lance ou de javelot que voici. Un confrère en archéologie qui m'accompagnait

au moment de cette trouvaille, s'est aussi bien promis de ne plus accueillir la qualification de silex taillé qu'avec la plus grande réserve.

» A Buvrinnes, entre Binche et Mont-Sainte-Geneviève, on peut parcourir des champs entiers couverts de blocs de silex blond-bleuâtre éclatés de la même manière et j'y ai ramassé maint éclat remarquable. La vallée de la Sambre offre quelque chose d'analogue, bien que les silex n'y soient pas en place, mais qu'ils y aient probablement été amenés des terrains crétacés du Nord de la France à l'époque quaternaire. Les dragages de la rivière rejettent sur les rives, quantité de ces éclats de silex qu'il serait peut-être intéressant d'étudier; de plus, le terrain quaternaire des coteaux voisins en est pour ainsi dire farci. J'avais même commencé l'examen de ces éclats; mais le doute m'a pris et j'ai abandonné la partie. Peut-être y reviendrai-je un jour, mais j'en doute. J'ai cependant conservé un grand nombre d'échantillons de cette provenance.

*
* *

Aux arguments développés dans le mémoire dont nous venons de parler, nous pourrions ajouter de nouveaux développements sur une source féconde et bien naturelle de silex taillés accidentellement aux temps géologiques.

Lors du creusement du canal du centre, d'importants travaux de terrassement furent pratiqués sur le versant septentrional de la vallée de la Haine, non loin et à l'Est de la station du chemin de fer à Obourg.

Grâce à ces travaux, nous pûmes étudier de belles coupes de terrain quaternaire qui nous ont montré, reposant sur la craie, des dépôts formés de fragments de craie, de silex, de sable et de blocs de grès plus ou moins

volumineux ; le tout enlevé aux terrains cretacés et landenien, par les eaux torrentueuses qui ont creusé la vallée de la Haine, à l'époque quaternaire. Ces éléments se trouvaient disposés sans stratification bien régulière, de telle façon que, par place, des blocs de grès de plusieurs mètres cubes de volume se trouvaient irrégulièrement disposés dans la craie remaniée, au milieu d'amas de silex, ou dans du sable provenant de la désagrégation des collines tertiaires, dont on retrouve encore des lambeaux sur les hauteurs voisines.

Que l'on s'imagine le vaste cours d'eau primitif creusant la large et profonde vallée au fond de laquelle coule aujourd'hui la Haine, qui n'est qu'un faible représentant du fleuve quaternaire, et l'on s'expliquera facilement, quelle a dû être l'action destructive de ce fleuve, sur les roches formant obstacle à son passage.

Tout en délayant les sables, les eaux quaternaires en ont arraché les blocs de grès qu'ils renferment, et, suivant leur dimension, ceux-ci se sont affaissés sur eux-même, ont roulé le long des pentes, des versants, ou bien, ont été transportés par les eaux au loin, dans la vallée, avec les dépôts variés dont nous avons déjà parlé.

Il est évident que, pendant toute la durée de la débâcle quaternaire, les roches chariées, et parmi celles-ci les silex, se sont entrechoquées sur des pentes rapides ou dans des chutes. Nous dirons même, que non seulement les roches se sont taillées en plein courant, mais qu'il a dû se produire, sur les versants, de nombreux éclats à concoïde parmi les silex qu'ont rencontré, sur leur passage, les blocs volumineux de grès landenien, lorsque ceux-ci, après s'être détachés des hauteurs sablonneuses

lors des grandes crues, se sont précipités dans le bas de la vallée.

Mais l'intervention de blocs volumineux a-t-elle même été nécessaire pour produire sur les silex des dépôts caillouteux, des éclatements ou des retouches accidentelles, et les silex, à l'état de rognons ou d'éclats, n'ont-ils même pas dû s'ébrécher entre eux, par de légers frottements, lors de leur accumulation; ou bien, comme le croit notre collègue M. Rutot, par simples tassements dus à la dissolution lente des couches calcaires par les eaux et infiltration exercés dans les terrains qui les renferment? Toutes les observations qu'il nous a été donné de faire jusqu'ici dans les dépôts caillouteux de la Campine, de la vallée de la Haine, ainsi que celles du Thiriau et de la Wambe, confirment notre manière de voir. C'est par milliers que nous avons pu recueillir dans les dépôts caillouteux, de ces silex taillés, retouchés ou ébréchés, n'offrant aucune forme voulue ou se répétant. Nous avons en outre la conviction que, si l'on pouvait mettre au jour tous les dépôts caillouteux quaternaires de nos grandes vallées, c'est par millions et par milliards que l'on retrouverait ces silex, trop souvent considérés comme offrant des traces incontestables de travail humain.

Le 26 septembre 1887 la question de la taille des silex provenant de dépôts caillouteux fut encore discutée au sein de la Sociéte d'Anthropologie de Bruxelles (1).

---

(1) Nous engageons tous nos collègues, qui se disposent à venir discuter au Congrès de Charleroi la question de l'homme tertiaire, à lire dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Tome VI, pag. 172 et suiv., la discussion approfondie qui eut lieu au sujet de la communication de M. Cels.

Il s'agissait d'une découverte de silex, à la base du terrain landénien de Saint-Symphorien, sur lesquels M. Cels avait cru reconnaître des traces de travail intentionnel (1). MM. Delvaux et Houzeau de Lehaie furent chargés d'aller sur les lieux examiner la question soulevée au sein de la Société. Ces messieurs firent un rapport important et puissamment raisonné (2), dont nous allons donner ci-après les conclusions :

« Si l'existence d'instruments en silex à la base du quaternaire de Mesvin et de Spiennes, n'est plus en discussion, nous estimons, ainsi que l'a dit ailleurs l'un des auteurs de ce rapport, qu'une certaine prudence est nécessaire, particulièrement dans la détermination des pièces trouvées à ce niveau, et que, parmi les silex considérés comme ayant servi à l'homme, il est un bon nombre d'éclats, dus exclusivemeni à des phénomènes naturels.

» Qui n'a pas été fréquemment témoin de l'action des phénomènes météoriques sur les blocs de silex? Les altérations dues à la gelée et au dégel, l'échauffement par les rayons du soleil, les font éclater avec un bruit particulier. Les différentes phases du phénomène ont été décrites par l'un de nous, en leurs manifestations les plus caractéristiques, dans les Annales de la Société (3). Ils se divisent alors en lames et en éclats auxquels l'homme est

---

(1) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome VI, pages 156-169 inclusivement, page 172 et planche VI.

(2) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome VI, page 188 et suivantes.

(3) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. IV, p. 264, 1885 et ci-devant p. 34.

resté complètement étranger. Cependant on y remarque souvent des surfaces conchoïdes analogues à celles des haches en amande de l'époque paléolithique. Pour peu que ces éclats aient été roulés au fond du torrent, qu'ils aient subi des chocs les uns contre les autres, leurs arêtes ont perdu la netteté première. On y observe un grand nombre de petites cassures qu'il faut se garder de déclarer des preuves de travail humain.

» Dans la dernière carrière que nous avons visitée le 2 octobre, l'un de nos collègues a pu recueillir en quelques instants, plusieurs éclats de silex présentant sur les bords des cassures absolument semblables à ces entailles, que certains savants ont appelées des retouches. M. de Munck, s'il nous souvient, en a conservé quelques-uns. Il n'est cependant pas possible d'admettre que le fond de l'océan landenien ait été jonché d'instruments de silex ayant servi à l'homme.

» Il ne suffit pas qu'une cassure ait pu être produite par l'homme pour conclure que celui-ci s'est servi d'un outil de silex ou l'a façonné. Il serait nécessaire de montrer qu'il est impossible que la cassure ait été déterminée par un agent naturel.

» Nous ajouterons en finissant que, sur des milliers de fragments de silex verdis, provenant de la base de l'étage landenien, que nous avons examinés, nous n'en avons jusqu'ici rencontré aucun dont la fracture ne puisse s'expliquer par des causes autres que celle produite par l'action humaine ».

Après la lecture du rapport de MM. Delvaux et Houzeau de Lehaie, une nouvelle discussion s'engagea au sujet de l'homme tertiaire. C'est la dernière qui ait paru dans nos annales scientifiques, nous y renvoyons, et

nous terminons ici l'exposé de la question tertiaire en Belgique.

RÉSUMÉ.

Il résulte à notre avis de tout ce qui précède :

1° Que depuis Desnoyers et l'abbé Bourgeois (1863 et 1867), les partisans de l'homme tertiaire ou de *l'anthropopithèque*, fossile absolument hypothétique, dont on n'a signalé aucune trace jusqu'ici, ont basé leur croyance à l'existence de cet homme ou de cet être, sur la présence dans les formations tertiaires, de silex grossièrement éclatés ou taillés.

2° Que les silex ont pu se tailler sous l'influence de phénomènes hydrothermaux et atmosphériques, ou même par de simples tassements, exercés dans les terrains qui les renferment.

3° Que les entre-choquements qui se sont produits lors de la formation des dépôts caillouteux tertiaires et quaternaires ont pu donner naissance à des éclats à concoïde, plan de frappe et esquillement de percussion, ainsi que des retouches contigües et disposées d'un même côté; tous caractères que l'on a trop souvent considérés comme ne pouvant laisser aucun doute sur la taille intentionnelle du silex.

4° Qu'en outre de la taille par entre-choquements de blocs volumineux, les rognons de silex ont pu se retoucher entre eux par pressions, ou même s'ébrécher par de légers frottements lors de leur accumulation.

---

(1) Voir *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. T. VI, page 195 et suiv.

CONCLUSIONS.

Tout en étant loin de nier la possibilité qu'il y ait eu, pour l'homme, de vivre à la dernière période de l'époque tertiaire, nous ne pouvons, eu égard au manque de preuves convainquantes, nous rallier à la façon de voir de ceux qui, depuis DESNOYERS et l'abbé BOURGEOIS (1862 et 1867), se sont avancés à baser, comme nous le disions plus haut, leur croyance à l'homme tertiaire sur la présence dans les terrains explorés, de grossiers éclats de silex offrant parfois quelques retouches.

Nous admettons volontiers, à la rigueur, que l'instrument et l'arme primordiale n'ont été que de simples éclats naturels, choisis et utilisés par l'homme, suivant le but qu'il se proposait d'atteindre, « mais ce type primordial », dirons-nous avec notre confrère M. DELVAUX « qui se flattera de le reconnaître ou de la distinguer de la pierre façonnée par les chocs reçus dans le lit du ruisseau? »

« Les seuls caractères qui permettent de le distinguer des silex naturels, sont la répétition en grand nombre du même type, les traces d'usure, la facilité relative d'adaptation, la trace du feu, le voisinage d'un foyer antique, la proximité d'ossements en rapports anatomiques normaux, soit présentant des entailles, soit à demi carbonisés; l'ensemble, la réunion de ces caractères, en un lieu convenablement situé, permet de déduire, avec un certain degré de probabilité, que l'on a affaire à de véritables instruments » (1).

---

(1) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VI, 1887-1888. *Les silex mesviens, premiers essais d'utilisation des silex éclatés*, par E. DELVAUX.

C'est précisément ce qui n'a pas encore été observé dans les terrains tertiaires; l'on n'en a même pas exhumé jusqu'à présent, les restes d'un précurseur de l'homme, *Anthropopitèque* de M. DE MORTILLET, que jusqu'ici la plume seule de ce savant a pu découvrir (1) et auquel on attribue la taille intentionnelle d'un grand nombre de silex de l'époque anté-quaternaire.

Avril 1888.

EM. DE MUNCK.

(1) Voir la note 2 de la page 26 du présent travail.

II.

N° 6 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

1re Section.

Etudier d'une manière approfondie les matières premières employées par l'homme des âges de la pierre, pour la fabrication de ses armes et de ses outils, ainsi que sur les roches taillées par lui et recueillies aux stations préhistoriques.

SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES MINÉRALES

employées par l'homme des âges de la pierre

au point de vue de leur origine, de leur composition et de leur gisement.

ROCHES ÉRUPTIVES : DIORITIQUES, PORPHYRIQUES SERPENTINEUSES, ETC.

Résumé de l'état actuel de la question.

Un simple coup d'œil, jeté sur le règne animal, nous montre que tous les êtres sont doués de moyens naturels appropriés à leurs instincts, à leurs besoins, à leur genre d'existence et au milieu dans lequel celle-ci doit se passer. L'homme, qui semble d'abord faire exception à cette règle, en est au contraire la confirmation éclatante. Son intelligence rendait inutiles pour lui les armes naturelles dont les autres êtres sont plus ou moins amplement pourvus et lui a permis de tout temps, non seulement de lutter contre des êtres auprès desquels il paraît si chétif, mais encore de les dominer, de les asservir.

Certainement il a dû vivre dans des conditions relativement misérables, plus misérables mêmes que ce que nous pouvons nous figurer, d'après ce qui nous est aujourd'hui connu de son industrie la plus reculée ; mais toujours il a été supérieur aux êtres qui l'entouraient. Il

a pu vivre sous les climats les plus différents sans que nous puissions constater aucun changement appréciable dans sa constitution, dans sa manière d'être, alors que de puissants quadrupèdes disparaissaient ou évoluaient, par suite de nouvelles conditions climatériques.

L'homme a dû nécessairement emprunter ses premiers instruments, ses premières armes, aux matières qui l'entouraient et qui se trouvaient à sa portée. Les pierres anguleuses, qui leur déchiraient les pieds, ont dû tout d'abord attirer son attention, et l'idée de s'en servir en guise d'instruments, pour dépécer sa nourriture, pour attaquer les animaux dont il tirait sa subsistance, n'a pas tardé sans doute à lui venir.

Il est vraisemblable que l'homme employa d'abord des fragments naturels, anguleux, provenant de roches désagrégées, brisées par les actions mécaniques ou par les influences climatériques. Plus tard, ensuite de remarques successives et de progrès continus, il dût chercher à donner à ses outils des formes plus en rapport avec le but auquel ceux-ci étaient destinés; il dût remarquer que le feu de son foyer faisait éclater les pierres échauffées; c'est un moyen facile qu'il employa pour obtenir de nombreux éclats, parmi lesquels il choisissait sans doute les mieux appropriés. Il tenta plus tard de corriger les formes naturelles de ces éclats et fut ainsi vraisemblablement mené à la taille directe sans le concours du feu. Ce furent d'abord de grands éclats reproduisant artificiellement les formes naturelles, mais qui se modifièrent peu à peu. L'observation ne tarda pas à faire reconnaître que certaines pierres se taillaient mieux et plus facilement que les autres, tel est le silex, très répandu dans les terrains secondaires et tertiaires, et qui se

rencontre en abondance dans les alluvions de certains cours d'eaux, sous forme de galets, de blocs roulés ou détachés, souvent même déja divisés en éclats.

A partir d'un certain moment le silex fut presqu'exclusivement employé partout où l'on pouvait aisément se le procurer. Les autres minéraux ne furent cependant pas complètement délaissés, car les objets qui en ont été fabriqués se retrouvent à côté d'instruments en silex du même âge. Ce fait a été constaté à Chelles, notamment, où l'on rencontre côte à côte des objets en silex et des objets en grés relativement nombreux et de même forme.

A ce moment des relations suivies avaient dû s'établir entre les différentes peuplades d'une même contrée. Le silex en effet se retrouve sous forme d'instruments taillés, quelquefois en assez grande abondance, dans des stations souvent éloignées des gisements naturels, ce qui fait supposer qu'il existait un commerce d'échange.

L'aspect des galets roulés par les cours d'eau et l'usure résultant de l'usage des outils en pierre, suggérèrent probablement à l'homme l'idée de polir préalablement ses armes. Cette observation marqua sans doute le commencement de l'âge néolithique ; elle ne fit cependant pas abandonner l'emploi de la pierre taillée qui persista même à l'âge du bronze; mais la taille prit un autre caractère et devint presque de l'art.

Pendant cette nouvelle période les relations s'étaient considérablement étendues; elles existaient maintenant de contrée à contrée et les peuples des plaines pouvaient se procurer ces armes en pierres dures, aux couleurs chatoyantes, originaires des hautes montagnes, que l'on rencontre partout aujourd'hui, en plus ou moins grande

abondance, à mesure que l'on se rapproche, ou que l'on s'éloigne des centres d'origine.

D'une manière générale c'est ainsi que les choses ont dû se passer; mais les progrès n'ont pas été réalisés simultanément dans toutes les parties du globe, ni même dans les différentes contrées d'un même continent.

L'industrie de certains pays, mieux situés, ou plus favorisés, a dû nécessairement progresser plus rapidement, pour s'étendre ensuite de proche en proche, aux contrées voisines, en raison des relations plus ou moins développées, résultant le plus souvent de la situation géographique, qui facilitait ou entravait les moyens de communication.

L'histoire nous apprend que l'Egypte, les contrées du centre et de l'Ouest de l'Asie, et plus tard la Grèce, avaient atteint un haut degré de civilisation, et en étaient même arrivées à la période de décadence, alors que le Nord et l'Ouest de l'Europe étaient encore plongés dans une barbarie relative. Les découvertes archéologiques de ces dernières années nous démontrent que les peuples de nos contrées avaient atteint un degré de civilisation assez avancé; il ne leur a peut-être manqué que le contact plus immédiat de l'Orient pour arriver plus tôt au grand développement que nous lui avons vu prendre au contact de la civilisation romaine.

Il parait établi qu'à différentes époques anté-historiques, des peuples d'origine asiatique sont venus s'établir en Europe, où leur industrie a nécessairement réagi sur celle des aborigènes, suivant le degré de perfection relative de ces industries. Il ne serait donc pas étonnant de constater à certaines époques qu'un grand progrès a été réalisé sans transition apparente. L'on est tenté de

voir l'influence d'une telle immigration dans l'Ouest de l'Europe, entre les deux âges de la pierre. A ce moment, l'industrie de l'os travaillé, parvenue à un très haut degré de perfectionnement, semble disparaître tout à coup, elle ne laisse aucune trace pendant l'âge suivant. La taille du silex prend un autre caractère, les formes changent: c'est une industrie nouvelle, et ce fait est corroboré par l'apparition de l'art du potier, tout au moins par sa grande extension.

Le fait de cette transformation subite n'est pas cependant généralement admis; certaines observations, peu nombreuses encore, semblant établir qu'il y a eu transition réelle entre les deux âges, et l'on pourrait citer à l'appui les silex quaternaires de Mesvin, près de Mons, dont les formes préparent celles de l'âge suivant. D'autres constatations récentes viennent aussi légitimer l'idée de transition.

La question n'est donc pas élucidée, et en attendant, il a été admis que l'hiatus, comme on l'a appelé, n'existe que dans nos connaissances.

Origine des Matériaux employés.

Le grand nombre d'objets en pierres sur lesquels on constate, d'une manière indiscutable, les traces du travail de l'homme quaternaire, se rapporte à quelques roches seulement. Jusqu'à présent l'on n'en connait guère qu'en silex, en grès et en quarzites.

Il est cependant vraisemblable que d'autres roches ont été utilisées, mais que les objets qui en ont été confectionnés n'ont pas encore frappé les explorateurs, ou bien ont disparu, usés par le frottement ou dissous par les eaux.

Les premiers cailloux employés par l'homme restèrent nécessairement confondus avec les autres échantillons naturels, dont rien ne peut les distinguer, si ce n'est peut-être les situations anormales dans lesquelles ils peuvent se trouver et que de patientes et minutieuses observations pourront faire apprécier. Aujourd'hui ce n'est que par la perfection relative du travail que nous parvenons à constater les traces laissées par l'homme primitif. Ce travail est de plus en plus difficile à reconnaitre, à mesure que l'on remonte la suite des âges. Déjà pour ce qui concerne l'industrie de Saint-Acheul, il a fallu une grande abondance de preuves pour la faire admettre et l'on trouverait probablement encore aujourd'hui, malgré ces preuves, des observateurs très sérieux qui ne sont pas convaincus.

Là s'arrêtent maintenant les constatations certaines.

Divers objets en pierre ont été signalés dans les terrains tertiaires Miocènes en France, en Portugal et en Italie, comme portant des traces du travail de l'homme. Ils ont donné lieu à de longues discussions, mais la question n'est pas élucidée. Elle semble même plutôt avoir fait un pas en arrière, bien que l'on soit d'accord en principe, pour admettre la possibilité, mais non la preuve de l'homme tertiaire. La difficulté s'explique par le fait qu'il s'agit précisément ici d'objets en pierres, identiques dans leurs formes aux fragments naturels.

Les matériaux sont beaucoup plus variés pendant l'âge néolithique et cette abondance même dénote une civilisation et des relations plus développées.

Parmi les minéraux employés pendant cette période, on peut citer en premier lieu le *quartz* et ses variétés : le *silex*, le *jaspe*, la *cornaline*, l'*agate*; les dérivés du *quartz* :

les *grès* et les *quartzites;* viennent ensuite les roches composées siliceuses : les *diorites*, les *serpentines*, les *jades*, les *jadéites*, les *porphyres*, les *basaltes*, l'*obsidienne*, les *syénites*, les *amphibolites*, la *fibrolithe*, l'*éclogite*, le *pétrosilex*, la *staurotide*, etc.

Parmi les objets confectionnés avec quelques-unes de ces roches, il en est dont la présence a donné lieu à de nombreuses recherches et à de nombreuses suppositions, pour arriver à la détermination de leur provenance. Tels sont principalement les objets en *néphrite* et en *jadéite orientales*, dont on ne connaît encore aucun gisement en Europe. Cette question se résoudra probablement d'elle-même, lorsque l'on s'attachera d'une manière plus spéciale, non seulement à l'étude des roches éruptives, qui ont vraisemblablemdnt donné naissance à ces espèces minérales, mais surtout à l'étude de la matière dont sont constitués les objets eux-mêmes.

Au Congrès archéologique de Namur, en 1886, M. de Nadaillac a appelé l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à déterminer l'origine des instruments et ornements en pierre étrangère, au point de vue des relations qui auraient pu exister entre les populations de l'Orient et de l'Occident, aux époques préhistoriques, ou des migrations qui auraient pu avoir lieu.

Un grand nombre d'objets en pierre, en effet, ont été considérés, jusqu'en ces derniers temps, comme d'origine étrangère et un certain nombre l'est encore aujourd'hui.

Cette idée est due, en grande partie, à l'étude insuffisante des objets en question et à l'incomplète étude de certaines roches d'origine éruptive.

Une grande confusion règne encore dans la dénomination et la classification des roches plutoniennes. Elles

présentent, il est vrai, des variétés quasi infinies et les transitions entre les diverses variétés d'une même espèce sont souvent insensibles; mais il est possible, pensons-nous, tout au moins au point de vue archéolithique, de les grouper de manière à ce que l'on puisse plus aisément se reconnaître dans cette confusion.

Il restera malheureusement toujours la difficulté de la multiplicité des noms appliqués à une même espèce, et souvent d'une même dénomination pour désigner des espèces différentes.

Nous avons réuni dans un tableau synoptique, ci-annexé, la description succincte des principales roches employées par l'homme préhistorique (1). Ce tableau indique toutes les données physiques et chimiques qu'il nous a été possible de recueillir, il est disposé de manière à faciliter les comparaisons.

Parmi ces espèces on a désigné pendant longtemps, sous le nom général de *jade*, les matières les plus disparates, comme nature de roches, comme composition minéralurgique et comme mode de gisement. D'autre part les personnes auxquelles un heureux hasard a fait découvrir quelqu'objet préhistorique taillé dans ces roches, n'apportent pas toujours dans leurs déterminations le soin qu'il faudrait, s'en rapportant souvent à l'aspect extérieur, heureuses de se trouver en possession d'une pièce rare, et ne voulant pas en laisser distraire le moindre éclat pour l'examen minéralogique et l'étude chimique. Il n'y a pas longtemps encore que tous ces objets, relativement nombreux, étaient rapportés de confiance au *jade*

---

(1) Voir à la fin du mémoire.

oriental, et la question se posait de savoir comment ils étaient arrivés en Occident.

L'hypothèse que les haches en *jade* ont été importées par des peuples immigrants est celle qui, pensons-nous, a été émise la première. D'après cette supposition ces objets seraient des emblêmes religieux, des armes de parade, ou bien encore des marques d'autorité, souvenirs lointains des pays d'origine, transmis de génération en génération comme des reliques précieuses, du plus haut prix.

L'emploi des objets en pierre, dans certaines cérémonies, s'est d'ailleurs prolongé assez tard. Les Egyptiens, en effet, les employaient encore dans les opérations de l'embaumement, et les romains dans la conclusion de certains traités.

Une objection sérieuse a été faite à cette hypothèse, c'est l'absence de ces objets sur la route qu'ont dû suivre les peuples immigrants. Ce n'est là toute fois qu'une preuve négative et cette absence pourrait, jusqu'à un certain point, s'expliquer en supposant que ces peuples n'ont pas séjourné en route et sont arrivés directement dans nos contrées.

On a aussi émis l'idée que ces haches ont pu être apportées de Java par des soldats hollandais rentrant dans leurs foyers ; mais cette supposition, qu'à la rigueur on pourrait admettre pour ce qui concerne les objets trouvés dans le Nord, ne pourrait évidemment pas s'appliquer à ceux bien plus nombreux que l'on rencontre dans les palafittes de la Suisse et dans le Midi de la France. Encore serait-il assez inexplicable que l'on en trouvat en terre, dans les tourbières, et qu'il ne s'en rencontrât plus chez les habitants qui cependant auraient dû attribuer une

certaine valeur à des objets arrivés dans de telles circonstances. Cette supposition est dénuée de toute vraisemblance.

On a enfin attribué l'origine des haches en *jade* à des transactions commerciales, qui se seraient établies, entre les peuples d'Orient et les peuples d'Occident, vers la fin de l'âge néolithique et au commencement de l'âge du bronze. Cette idée, comme la première d'ailleurs, a été vivement combattue. Le principal argument employé par ses adversaires est le grand éloignement des pays d'origine, l'absence de moyens de communication et les difficultés géographiques.

Comment admettre, dit-on, que des relations commerciales suivies aient pu s'établir dans ces conditions? Les gisements de *jade orientale*, aujourd'hui connus, se trouvent en Sibérie, en Chine, en Perse, en Nouvelle Zélande et en Nouvelle Calédonie; encore ces deux derniers pays ne produisent-ils pas l'admirable *pierre de Yu*.

Une seconde objection sérieuse, faite à cette manière de voir, c'est l'absence d'autres objets précieux que les peuples d'Occident auraient pu tirer d'Asie en même temps que le *jade*. Il est vraisemblable, en effet, que les métaux précieux étaient depuis longtemps connus. Toutefois l'or et l'argent n'auraient pas été d'une bien grande utilité à ces peuples, mais il n'en était pas de même du bronze. La question de l'origine de ce dernier alliage a fait l'objet de longues discussions et l'opinion qui semble prédominer aujourd'hui le fait précisément venir d'Orient. Or, si les haches en *jade* et les haches en bronze n'ont pas apparu simultanément dans nos contrées, leur apparition n'a pas dû être séparée par un intervalle bien considérable, de telle sorte qu'en admettant pour le *jade* une origine

étrangère, son introduction dans l'Occident pourrait s'expliquer de la même manière que celle du bronze, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un peuple trafiquant, établi sur les côtes de la Méditerrannée et en relation, par voie maritime, avec l'Orient et avec l'Occident.

Enfin, en dernier lieu, on a pensé que ces pierres dont on recherchait l'origine en pays lointains, pourraient bien être tout simplement originaires de l'Europe, et cette opinion a acquis beaucoup de vraisemblance à la suite des nombreuses analyses et de l'examen plus approfondi auquel on s'est livré.

Le point de départ a été, croyons-nous, la distinction établie par M. Damour entre le *jade néphrite* ou *jade oriental* et le *jade de Saussure*. Dans leurs éléments essentiels, ces roches sont constituées, la première, par une simple silicate de chaux et de magnésie, la seconde, par un silicate double aluminico-sodique allié à d'autres minéraux complexes. Jusqu'à ce moment, toutes les haches étranges, en matériaux extraordinaires, étaient généralement dénommées *haches en jade*.

Une distinction fut ensuite établie entre le *jade* et la *jadéite*, autre silicate d'alumine et de soude avec chaux et magnésie. On distingua aussi la *fibrolithe*, la *chloromélanite*, les *serpentines*, et le résultat de ces distinctions est, que les objets préhistoriques authentiques, en *jade néphrite*, sont excessivement rares, que les objets en *jadéite* sont plus nombreux, ceux en *chloromélanite*, variété de jadéite, et en *saussurite (jade de Saussure)*, sont plus nombreuses encore, et même abondantes.

Si l'on examine la composition de ces roches et la proportion des objets par rapport à leurs différents gisements, comme M. de Mortillet l'a parfaitement fait

ressortir, on remarque immédiatement qu'ils ne sont pas uniformément répandus. Les plus beaux échantillons de *jadéite* ou de *saussurite* viennent des Hautes-Alpes, où ils présentent un cachet tout à fait particulier. Les caractères extérieurs des objets provenant des autres régions sont fort différents par suite des impuretés qui se sont mélangées à la matière; celle-ci est devenue plus opaque, et les couleurs en sont plus foncées.

Le Midi de la France, la Ligurie, le Nord de l'Italie, les Alpes-Maritimes ont fourni un très grand nombre de roches et l'on peut dire que celles-ci abondent dans ces régions.

Dans les contrées qui se rapprochent du Nord, M. de Mortillet constate un nouveau changement : en même temps que la matière première prend un aspect nouveau, elle redevient plus belle; mais la teinte n'en est pas plus uniforme, elle a pris un aspect miroitant et pailleté qui la distingue immédiatement des autres variétés.

Les dolmens du Morbihan ont fourni de nombreuses haches en *chloromelanite*. En Auvergne on a découvert beaucoup d'objets en *chloromelanite* et surtout en *fibrolithe*.

De nombreux objets rapportés à la *néphrite* ont été rencontrés dans les palafittes de la Suisse : un examen plus approfondi auquel s'est livré M. de Mortillet lui a fait reconnaître que la matière constituante de la plupart des objets examinés est un minéral de nature serpentineuse, que l'on trouve dans le massif des Alpes. Quelques-uns d'entre eux sont constitués par une substance siliceuse, provenant des veines qui traversent ces mêmes serpentines, mélangée de parcelles talqueuses caractéristiques. Cette *serpentine* elle-même, très tenace et très

dure a pu être confondue, par son aspect, avec certaines *jadéites*. La couleur de la substance siliceuse est le gris cendré opalin; elle se retrouve dans les autres massifs serpentineux des Alpes, dans les régions où se rencontrent les objets de même nature; cette substance siliceuse se retrouve aussi, avec une couleur grisâtre, dans les *serpentines* des Apennins.

Jusqu'à présent aucun gisement de *jadéite* n'a été signalé en Europe; cependant les différences extérieures que l'on constate entre la matière de nos haches préhistoriques et celle des objets de provenance orientale, sont si grandes qu'il est impossible, selon M. Damour, de leur attribuer une origine commune.

La pâte de la pierre orientale est plus fine, sa translucidité plus prononcée, en même temps ses teintes sont plus claires et plus agréables. La matière constituante de nos haches est moins pure, par suite du mélange de substances argileuses ou chloriteuses, qui lui enlèvent de la translucidité et lui donne une apparence plus terne, moins grasse; les couleurs en sont aussi plus sombres.

Dans ces conditions, la conclusion de M. Damour est qu'il existe en Europe, dans les Alpes, des gisements encore inconnus de *jadéite*, que des recherches méthodiques feront découvrir. Il est même assez probable qu'il en existe sur d'autres points de l'Europe et cette opinion, émise par M. de Mortillet, s'appuie sur ce fait constaté par lui, que l'aspect des *jadéites* préhistoriques d'Europe, est très variable, et que les diverses variétés trouvées l'ont été dans des zones restreintes et bien définies. Il conclut que les gisements naturels ne sont pas éloignés des centres de dispersion. Pour ce qui

concerne la *jadéite* préhistorique, l'idée de provenance étrangère semble donc devoir être écartée.

A l'appui de ces conclusions on peut encore citer la découverte de deux blocs de *jadéite* signalés par M. Meyer, de Dresde, l'un au Mont Viso, l'autre à Ouchy. En outre trois découvertes du même genre ont encore été faites en Allemagne : dans les alluvions de Schwemsal, près de Dublin (Mersburg), on a trouvé sous plusieurs pieds de limon et d'argile, un bloc de *jadéite* de la grosseur d'une tête humaine, c'était vraisemblablement un bloc erratique; un second bloc a été rencontré dans les sables près de Postdam, et un troisième provient des sables des environs de Leipzig.

La *chloromélanite* n'est qu'une variété de *jadéite* et les gisements de ces deux roches se rencontreront vraisemblablement dans des conditions analogues.

La question d'origine est loin d'être aussi avancée en ce qui concerne le *jade néphrite*, surtout que la nature spéciale de cette roche doit la faire séparer de l'ensemble des substances précédemment signalées sous la dénomination de *jade*. Comme pour la *jadéite*, l'idée de l'origine Européenne a été émise et a rencontré des défenseurs convaincus. Cependant le nombre relativement restreint des objets en *néphrite* rencontrés dans l'Occident, et la grande ressemblance de leur substance constituante avec le *jade oriental* conduisent à leur supposer une origine commune.

Toutefois il est remarquable que presque tous les objets authentiques connus proviennent de la Suisse, ou des contrées de l'Allemagne situées à proximité. Cette constatation semble indiquer une zône de dispersion analogue à celles qui existent pour la *jadéite*; mais

il est à noter que plusieurs de ces haches en *jade* ont été découvertes dans la station de Gérofin, (lac de Bienne, en Suisse), à côté d'instruments et d'objets en bronze, dont l'origine asiatique est très probable.

Parmi ces objets figurent des ciseaux en cuivre rouge. On a aussi trouvé dans cette station une épingle en bronze analogue à celles qui s'emploient encore aujourd'hui dans l'extrême Orient et en Chine.

Or si l'on considère que l'industrie du bronze florissait dans l'Inde alors que la Chine et le centre de l'Asie conservait généralement encore l'usage du cuivre rouge, on est porté à attribuer une origine chinoise aux objets trouvés à Gérofin. C'est la conclusion de M. DE MORTILLET.

Pour nous, il est naturel de croire qu'il existait à l'époque de Gérofin, un courant de relations commerciales avec l'Orient, courant qui aurait amené la *néphrite* en même temps que les autres objets.

Le fait de l'existence de ces relations ne doit pas paraître extraordinaire à cette époque relativement récente. Ce qui serait plus inexplicable, c'est la concentration des objets en *néphrite* dans un milieu déterminé, alors que le bronze s'est répandu d'une manière générale. Il semble, en effet, que si ces deux substances avaient été importées en même temps ou successivement elles auraient dû se répandre uniformément l'une comme l'autre. L'ensemble de ces faits contradictoires ne peut s'expliquer, selon nous, que par des origines différentes du bronze et de la *néphrite*.

La grande ressemblance entre la *néphrite* de la Suisse et le *jade oriental*, ne nous paraît pas être un élément suffisant pour permettre de conclure à l'identité d'ori-

gine, en présence de la rareté des objets découverts et de leur découverte dans certaines régions des Alpes seulement. Il est difficile d'admettre que les relations commerciales, lorsqu'il s'agit du *jade*, se soient limitées à ces régions, surtout que la *jadéite* était partout recherchée, et alors que le bronze se répandait dans toute l'Europe par cette même voie des échanges.

Il nous parait donc légitime de conclure que les relations commerciales existaient, mais que néanmoins ces relations ne suffisent pas pour faire rejeter l'idée que la *néphrite* a pu être découverte pendant les temps préhistoriques dans la région des Alpes.

Une autre substance qui, elle aussi, a été souvent désignée sous le nom général de *jade*, est la *fibrolithe*, silicate d'alumine anthydre, que l'on peut rapporter à une variété de *disthène*. Elle est presque opaque, blanc laiteux, à structure finement fibreuse ou aciculaire, très serrée. On la rencontre aux Etats-Unis dans une roche spéciale, la *xenolithe*, composée de fibres blanches hyalines. Elle a été découverte aussi dans les blocs erratiques de la Finlande. La *beutolsite*, que l'on trouve en masses fibreuses, grisâtres, soyeuses, à Fossa en Tyrol, paraît également se rapporter à ce minéral. En France, cette substance a d'abord été rencontrée sous forme de haches nombreuses en Auvergne, dans le Morbihan, le Rhône, la Seine, l'Eure et Loire; il en existe un grand nombre recueillies dans les dolmens de Bretagne. Cette roche a ensuite été trouvée en place, dans les terrains granitiques et dans les *micachistes* du Rhône, de la Haute-Loire, de l'Auvergne à Pontgibaud, à Issoir sous forme de galets, etc., etc. La question est donc parfaitement résolue quant à la *fibrolithe*.

Enfin on a signalé en abondance, des objets en *syénite*, *diorite*, *basalte*, *mélaphyres*, et en *roches trappéennes*. Tous ces objets, proviennent de roches existant dans la contrée même où ils ont été découverts, ou tout au moins de gisements peu éloignés et ces roches existent à profusion en Europe sous forme de variétés infinies.

Il serait sans doute très désirable, comme le vœu en a été exprimé, de voir faire l'étude approfondie des matières premières employées par l'homme préhistorique, pour la fabrication de ses armes, de ses outils et de ses instruments divers, étude portant sur l'analyse microscopique de ces roches, leur constitution minéralogique, chimique, etc. Une telle étude serait évidemment utile à tous les points de vue, mais il serait tout à fait logique de la faire porter d'abord sur les objets mêmes, qui sont venus jusqu'à nous, afin d'en déterminer exactement la nature; on éviterait ainsi des appréciations erronées et des recherches inutiles.

Un certain nombre de déterminations ont été faites déjà, basées principalement sur les caractères physiques; mais les analyses chimiques sont trop peu nombreuses encore. Les heureux possesseurs des objets en question, lorsqu'il s'agit de haches en *jade* ou en *jadéite* ou supposées telles, n'entendent pas livrer le plus petit éclat de leur précieux trésor pour permettre d'en faire la détermination certaine, ce qui pourrait souvent dissiper bien des illusions, mais serait d'une grande utilité à la science. L'attachement des collectionneurs pour leurs fétiches est bien faite pour donner une idée du haut prix que devaient attacher, à ces objets, les propriétaires préhistoriques pour qui ils devaient avoir une bien autre valeur.

En attendant les résultats de recherches plus étendues, nous avons réuni en tableau les données principales que nous avons pu recueillir dans les diverses publications.

Dans ce tableau nous mentionnons les caractères principaux des minéraux constituants des roches brutes et des objets travaillés, comprenant la nature de la roche, sa couleur, son aspect, son état de translucidité, la couleur de sa poussière, sa texture, sa dureté, sa densité, la manière dont elle se comporte dans les acides ou à la flamme du chalumeau, sa composition chimique.

Pris isolément chacun de ces caractères est presque toujours insuffisant pour déterminer l'espèce de roche dont est constitué un objet quelconque; la dureté, la densité, la couleur, la translucidité, l'éclat et le degré plus ou moins grand de fusibilité, pris ensemble, donnent déjà des indications très précieuses et souvent suffisantes lorsqu'il s'agit d'espèces bien tranchées, de variétés typiques.

Caractères généraux des Roches éruptives.

Les roches éruptives sont excessivement nombreuses et forment une série très compliquée bien que, au point de vue minéralogique, leurs éléments constitutifs soient peu nombreux.

Les minéraux essentiels de ces roches sont les *feldspaths*, le *quartz*, le *mica*, le *talc*, les *amphiboles*, les *pyroxènes*, la *serpentine*, quelques minéraux moins répandus tels que le *péridot*, l'*amphigène* et quelques *zéolites*. La plupart de ces substances sont des silicates dans la composition desquels entre l'alumine, la soude, la potasse, la chaux, la magnésie et l'oxyde ferreux sous

diverses combinaisons. Ces composés constituent des magmas qui ont apparu à l'état plus ou moins fluide et dont le refroidissement a, le plus souvent, amené la séparation des éléments sous forme de parties cristallines, d'apparences très diverses, selon la nature de ces éléments et les conditions dans lesquelles la cristallisation s'est opérée, circonstances qui ont déterminé la grande diversité de ces roches.

Parmi ces masses éruptives les unes sont demeurées à l'état de roches plus ou moins compactes, uniformes, comme les *basaltes* et les *laves*, dans lesquelles on aperçoit de loin en loin quelques grains cristallisés. Les autres, au contraire, sont devenues entièrement cristallines, sans plus laisser apercevoir aucune trace de la fluidité première; les cristaux, plus ou moins volumineux, sont réunis dans la masse sans aucune trace de ciment. Les premières sont des roches à *texture pétro-siliceuse* ou *vitreuse*, les secondes sont à *texture granitoïde*. Entre ces deux extrêmes on rencontre une catégorie très nombreuse de roches composées d'une pâte pétro-siliceuse plus ou moins compacte et uniforme, comme composition et comme teinte, enveloppant des cristaux ou des nodules cristallins de même nature ou de nature différente de celle de la pâte dans laquelle ils sont enclavés : ce sont les roches à *texture porphyroïde*.

La division des terrains plutoniens en trois groupes : les *terrains granitiques*, les *terrains porphyriques* et les *terrains volcaniques*, correspond en partie à la texture des roches, mais elle vise plutôt l'âge de celles-ci. C'est à ce dernier point de vue surtout que cette classification a été adoptée par les géologues, car il s'établit entre ces groupes des transitions presqu'insensibles et le point de

démarcation n'est pas toujours facile à préciser, à tel point que nombre de roches pourraient tout aussi bien être classées dans une division que dans l'autre.

Au point de vue de leur composition, les roches éruptives, qui seules nous intéressent, peuvent être divisées en deux groupes : les roches *feldspathiques* et les roches *non feldspathiques*. Chacun de ces groupes peut ensuite être subdivisé d'après la nature des autres éléments constituants essentiels; ainsi nous aurons :

Pour les roches feldspathiques,

LES ROCHES :

a) avec quartz et mica,
b) » talc,
c) » amphibole seulement,
d) » amphibole et pyroxène,
e) » talc et pyroxène,
f) » pyroxène seulement;

Pour les roches non feldspathiques,

LES ROCHES :

a) avec amphibole,
b) » pyroxène et talc,
c) » pyroxène ou minéraux analogues.

Il serait peut-être nécessaire d'introduire une division pour les roches *péridotiques;* le *péridot* paraît en effet avoir une importance plus grande que celle qui lui a été attribuée d'abord et il faudrait rapporter à ce minéral quelques roches considérées comme pyroxéniques ou amphiboliques; mais cette question n'est pas encore complètement élucidée.

Chacune de ces classes peut encore être divisée d'après la texture des roches.

La division du groupe feldspathique, d'après la nature du feldspath, était toute indiquée; mais la distinction de ces minéraux est souvent impossible par nos moyens d'investigations actuels, lorsque les éléments ne sont pas purs et à l'état cristallin. On ne peut, en général, les distinguer que par la nature et la proportion des éléments alcalins, et encore les indications fournies par l'analyse chimique et par l'examen physique des parties cristallines annoncent, le plus souvent, la présence de plusieurs feldspaths. On a donc dû renoncer à ce moyen de distinction; il est toutefois à remarquer que dans le groupement indiqué plus haut, l'*orthose*, l'*albite* et l'*oligoclase* dominent dans les premières classes, tandis que c'est la *labradorite* que l'on rencontre presqu'exclusivement dans la dernière, à pyroxène seulement.

Les roches plutoniennes les plus siliceuses et les moins ferrugineuses sont les plus anciennes. Elles sont conséquemment moins denses et de couleurs plus claires que les roches plus récentes. Les éléments qui dominent dans ces roches sont les *feldspaths potassiques* le *quartz*, et le *mica*; ce sont les *granites* proprement dits et les *porphyres quartzifères*.

Les roches les plus récentes sont, au contraire, les plus chargées de bases terreuses ou ferrugineuses; elles sont très denses et, généralement, de couleurs foncées; elles renferment les feldspaths les moins siliceux associés aux pyroxènes; ce feldspath est, presque toujours, la *labradorite*.

D'une manière générale, les roches avec excès de silice n'admettent pas les *pyroxènes*; les *amphiboles* sont leurs alliés naturels. C'est l'inverse pour les roches à feldspaths basiques comme la *labradorite*.

Quand, dans une roche, on a constaté la présence du *quartz* avec l'*orthose*, l'*albite* ou l'*oligoclase*, avec des substances lamelleuses vertes ou noires, on peut conclure que celles-ci sont des *amphiboles*. Par contre, lorsqu'une roche feldspathique renferme, comme éléments essentiels, un *pyroxène* ou la *labradorite*, le second élément sera toujours la *labradorite* ou un *pyroxène*. Les *amphiboles* sont associées aux feldspaths acides dans les *granites*, les *syénites*, les *diorites*, les *porphyres quartzifères*.

Les *pyroxènes* constituent principalement les *basaltes* et les *laves récentes*, avec les feldspaths basiques. Les *trachytes* marquent la transition entre les roches porphyriques et les roches basaltiques. Les roches les plus anciennes se distinguent encore par leur association plus intime avec l'*alumine*. Les plus récentes sont caractérisées par l'abondance de la *chaux* et surtout de l'*oxyde de fer*. Entre ces extrêmes viennent les roches dans lesquelles la magnésie est associée aux autres bases.

Une autre conséquence de la composition des roches, c'est que les plus récentes ont été les plus fluides et se sont infiltrées dans les moindres fissures des terrains traversés. Elles ont formé des dykes et des coulées et se sont épanchées sur d'assez grandes étendues, autour des ouvertures qui leur ont livré passage; telles sont par exemple les basaltes et les laves.

Les roches granitiques, au contraire, sont peu fusibles; elles ont apparu sous la forme d'une pâte consistante, qui n'a pu s'infiltrer dans les fractures des terrains; ceux-ci ont été soulevés et disloqués. Aussi l'on remarque autour des massifs granitiques que les couches stratifiées ont été redressées et ont subi une action métamorphique excessive.

Les roches *amphiboliques* et *serpentineuses* ont apparu dans un état de fluidité moyenne; nous les retrouvons sous forme de dykes et de masses soulevantes. Ces roches ont fortement froissé les parois des terrains encaissants, leur ont emprunté des éléments avec lesquels elles ont constitué des roches spéciales de contact, des brèches, des porphyres brèchiforme, etc. Les serpentines présentent des exemples remarquables de cette disposition; presque toujours la masse serpentineuse pure est encaissée entre deux masses latérales plus épaisses ainsi constituées et connues sous les noms d'*euphotides* et de *gabbros*.

L'ensemble des roches amphiboliques et pyroxéniques à couleurs foncées a été désigné sous le nom général de *trapes* ou *roches trapéennes*. Elles établissent une transition entre les porphyres proprement dits et les basaltes. Leurs dykes ou filons sont souvent marqués par une saillie longitudinale au-dessus des terrains encaissants. Presque tous les objets préhistoriques en pierre proviennent de ces roches.

On a désigné sous le nom de *mélaphyres* des roches trapéennes *porphyroïdes* ou *porphyriques*, appartenant à des espèces différentes.

Nomenclature et caractères essentiels des principales espèces.

a.) Roches feldspathiques, avec quartz et mica. — Les roches feldspathiques avec quartz et mica ont peu d'importance à notre point de vue. Leur texture cristalline trop prononcée, la grande facilité avec laquelle les cristaux se clivent par le choc, les rendaient peu propres

à la confection des instruments en pierre; aussi ne rencontre-t-on sous cette forme que les espèces à pâtes feldspathiques compactes, dont les autres éléments ont plus ou moins complètement disparu : le *pétrosilex*, l'*eurite*, ou le *feldspath compact*.

Le *pétrosilex* ou *eurite* est à base de feldspaths potassiques plus ou moins mélangée de substances accessoires comme le quartz, le mica, le talc et l'amphibole. Il est généralement translucide sur les bords minces; sa coloration dépend de celle du feldspath et des matières accessoires; sa cassure est souvent conchoïdale, esquilleuse; il fond difficilement au chalumeau en émail blanc. Densité 2,59 à 3 selon sa pureté.

On rapporte au *pétrosilex* ou *eurite quartzifère* des intercalations cristallines qui se trouvent dans les terrains ardennais près de Spa. Cette roche contient assez souvent des noyaux globuleux de même nature et quelques rares grains brillants de feldspath; sa teinte est le gris légèrement bleuâtre.

Près de Grand-Manil on a exploité une *eurite quartzeuse* gris blanchâtre ou jaunâtre, très dure, très tenace, à cassure conchoïde.

On trouve aussi près de Nivelles plusieurs gisements d'*eurite quartzeuse* dure, compacte, à cassure droite ou largement conchoïde, écailleuse, à bords tranchants; blanche, translucide, d'aspect mat, ressemblant à certains silex crétacés des environs de Maestricht.

Aux environs d'Enghien il existe une *eurite stratoïde* gris légèrement verdâtre, avec grains de quartz et lits de pyrophyllite nacrée.

Le *pétrosilex agatoïde*, feldspath lithoïde compact, est gris verdâtre, rougeâtre, violâtre, veiné ou rubané; il

blanchit au chalumeau. Roche subordonnée aux *rétinites* dont elle forme les salbandes.

Pétrosilex labradorique, labradorite compacte. On a crû pendant un certain temps que la saussurite était du feldspath labrador compact, dont quelques analyses se rapprochent en effet et il n'est pas impossible que quelques objets en soient réellement constitués; mais la haute densité et la composition minéralogique de la plupart des objets préhistoriques et des blocs roulés trouvés sur les bords du lac de Genève, font aujourd'hui ranger ceux-ci dans d'autres groupes.

b.) Roches feldspathiques talcifères. — Lorsque, dans les roches de la catégorie précédente, le mica est remplacé par du talc, elles deviennent talcifère et le quartz disparaît souvent en tout ou en partie. A cette catégorie appartiennent les *protogines* ou *granites talcifères.*

Brogniard avait rangé dans ce groupe les roches de Quenast, rapportées à la diorite par d'Omalius d'Halloy.

Une variété de *pétrosilex talcifère*, verdâtre ou violacée, quelquefois veinée par le remplissage de petites fissures par la même manière pétro-siliceuse, a pu, par sa tenacité et sa dureté être employée par l'homme préhistorique. Le feldspath de ces roches est l'*orthose* quelquefois associé à l'*oligoclase.*

c.) Roches feldspathiques amphibolifères. — Ce groupe est l'un des plus importants au point de vue archéologique. Les roches qu'il comprend ont été très communément employées pendant l'âge néolithique : ce sont les roches *syénitiques* et *dioritiques.*

De même que, dans les roches granitiques, nous avons vu le talc remplacer le mica, de même ce dernier minéral peut être remplacé par une amphibole, l'*hornblende,* pour

constituer les *syénites* et les *diorites;* mais les nouvelles roches résultantes sont beaucoup plus tenaces et, partant, résistent mieux au choc. La syénite diffère principalement de la diorite par la proportion d'amphibole dont elle comprend 1/6 à 1/10, tandis que, dans la diorite, le feldspath et l'hornblende se trouvent en proportion à peu près égale. Les syénites sont des roches grenues, à grains de un à deux millimètres au plus, blanc, rougeâtre ou violâtre; ses felspaths sont l'orthose et l'albite souvent associées, avec de l'oligoclase. L'amphibole est toujours vert foncé, en petits cristaux distincts et allongés. La densité de la roche varie de 2,6 à 2,7.

Lorsque les cristaux de feldspath prennent un certain développement, la roche prend un aspect porphyroïde et passe à la *syénite porphyroïde.*

Quelquefois la masse syénitique prend une apparence compacte et semble former une pâte pétrosiliceuse amphibolique, englobant des cristaux de feldspath et des petits cristaux vert foncé de hornblende; cette roche est souvent rougeâtre et constitue le *porphyre syénitique.* Densité 2,7.

La *diorite* est une roche cristalline à base de feldspath, arthose, albite et oligoclase, blanc, verdâtre et de hornblende vert foncé, cristallisé en masse d'apparence souvent compacte, mais dont les clivages sont dénoncés par le miroitement des surfaces. On y trouve quelquefois aussi les feldspaths labradorite et anortite. Densité 2,95. Cette roche est excessivement tenace, sa couleur générale est le gris verdâtre plus ou moins foncé selon la proportion de hornblende; elle est quelquefois vert foncé.

Lorsque les éléments amphibole et feldspath prennent l'apparence d'une pâte compacte uniforme, verdâtre ou noirâtre, présentant au microscope les mêmes éléments

que la diorite, la roche prend le nom de *dioritine;* sa densité demeure égale à 2,95. Elle fond au chalumeau, comme la diorite, en émail noir. Dans le chloride hydrique le feldspath blanchit ce qui indique la labradorite. On appelle quelquefois cette roche *aphanite*, mais nous croyons qu'il est préférable de réserver ce dernier nom pour une roche pyroxénique, à laquelle il a été donné d'abord.

Lorsque dans la pâte de dioritine on distingue à l'œil nu des cristaux de feldspath ou de hornblende, ou même des deux espèces simultanément, la roche prend le nom de *porphyre dioritique*. La diorite devient porphyroïde si les cristaux de feldspath prennent un certain développement; elle est *globaire* si les cristaux de feldspath sont remplacés par des noyaux sphériques de même matière, composés de couches concentriques alternantes de feldspath et d'hornblende. La densité demeure toujours d'environ 2,95.

Les syénites, comme les granites, sont des masses éruptives soulevantes contemporaines des terrains de transition; ce sont des roches excessivement répandues; on les rencontre dans les Alpes, les Pyrénées, en Saxe, en Piémont, en France, dans la Haute-Saône, les Vosges, dans le Tyrol, en Norwège, en Suède, en Egypte, près de Syène, qui lui a donné son nom, etc.

Les roches dioritiques forment des enclaves, dykes, filons dans les terrains primitifs, les terrains siluriens et les terrains dévoniens. Elles sont plus répandues encore que les syénites; on les rencontre en France, en Bretagne, dans les Vosges, dans la Haute-Garonne, l'Arriège, dans les Pyrénées, les Alpes, les Apennins, en Toscane, en Corse, en Sardaigne, en Saxe, dans le Tyrol; elles sont

extrêmement abondante en Suède et en Norwège. On rapporte à cette roche les masses exploitées à Quenast et à Lessines. DUMONT les désignait sous le nom de chlorophyre; ce sont des diorites quartzifères renfermant beaucoup d'épidote et un peu de pyroxène; elles sont peu homogènes. On y rapporte aussi les roches éruptives de Lembecq où elles passent à l'*eurite*. Aucun objet fabriqué avec la roche de Quenast, de Lessines ou de Lembecq n'a encore été signalé.

d.) Roches feldspathiques avec amphibole et pyroxène. — Ce groupe comprend les roches *trachytiques* auxquelles nous avons joint l'*ophite* qui établit une liaison avec le groupe dioritique précédent.

Les substances constituantes sont le feldspath *orthose vitreux* ou *ryacolithe*, avec un peu de *pyroxène* et d'*amphibole*. Ce sont des roches généralement poreuses, rudes au toucher, happant fortement à la langue. Quelques espèces ont été employées par l'homme préhistorique.

L'*ophite* est à pâte compacte de feldspath et de pyroxène avec un peu de substance terreuse verte; cette pâte englobe des cristaux plus ou moins volumineux de feldspath *labradorite* et quelques petits cristaux *d'augite* noirâtre. Le feldspath est souvent coloré en vert par un peu de substance pyroxénique; il blanchit la flamme du chalumeau. C'est une roche verdâtre, brunâtre ou noirâtre, très tenace, prenant un beau poli. Densité 2,85. Elle fond au chalumeau en une perle vert bouteille. Elle est quelquefois magnétique et souvent amygdalaire.

Le *trachyte* est une roche à cristaux microscopiques enchevetrés de ryacolythe et quelquefois d'oligoclase, avec quelques grains discernables de pyroxène et d'amphibole; elle est ordinairement blanchâtre, grisâtre, gris

jaunâtre, rarement brunâtre ou rougeâtre par un excès de fer. Densité 2,57 à 2,68. Elle fond en un verre blanc piqueté.

La roche passe au *porphyre pyroxénique* lorsque dans la masse les cristaux deviennent discernables à l'œil nu.

L'*obsidienne* est à pâte trachytique, c'est le *trachyte fibreux*, une roche noirâtre, quelquefois jaunâtre ou grisâtre, à cassure largement conchoïde, plus ou moins translucide; fusible au chalumeau en un verre blanchâtre sans boursoufflement. Densité 2,38 à 2,48.

Les roches trachytiques forment des enclaves et des épanchements en nappes; elles sont cependant quelquefois arrivées sous forme de masses pâteuses très felspathiques, qui se sont accumulées sous forme de dômes au-dessus des ouvertures d'émission. Ces roches sont excessivement variées comme texture et comme coloration. Elles forment en France trois centres principaux : la chaîne de Valay, le groupe du mont Dore et le groupe du Cantal. Elles sont très répandues sur les bords du Rhin, en Hongrie, dans les Indes, en Italie, en Grèce, etc.

e.) Roches feldspathiques pyroxéniques talqueuses. — Ce groupe contient peu d'espèce, mais elles sont très importantes à notre point de vue. Ce sont des roches pyroxéniques talqueuses qui, pensons-nous, ont fourni beaucoup de matériaux aux peuples primitifs; elles sont de nature très tenace; finement grenues ou compactes, de couleur le plus souvent verte ou verdâtre, difficilement fusibles. Leur densité est voisine de 3.

L'*euphotide* est grenue, très tenace, composée de *labradorite* et de *diallage* en proportions à peu près égales; le feldspath est gras, blanc verdâtre imparfaitement cristallisé et prenant quelquefois l'apparence compacte.

démarcation n'est pas toujours facile à préciser, à tel point que nombre de roches pourraient tout aussi bien être classées dans une division que dans l'autre.

Au point de vue de leur composition, les roches éruptives, qui seules nous intéressent, peuvent être divisées en deux groupes : les roches *feldspathiques* et les roches *non feldspathiques*. Chacun de ces groupes peut ensuite être subdivisé d'après la nature des autres éléments constituants essentiels; ainsi nous aurons :

Pour les roches feldspathiques,

LES ROCHES :

a) avec quartz et mica,
b) » talc,
c) » amphibole seulement,
d) » amphibole et pyroxène,
e) » talc et pyroxène,
f) » pyroxène seulement;

Pour les roches non feldspathiques,

LES ROCHES :

a) avec amphibole,
b) » pyroxène et talc,
c) » pyroxène ou minéraux analogues.

Il serait peut-être nécessaire d'introduire une division pour les roches *péridotiques;* le *péridot* paraît en effet avoir une importance plus grande que celle qui lui a été attribuée d'abord et il faudrait rapporter à ce minéral quelques roches considérées comme pyroxéniques ou amphiboliques; mais cette question n'est pas encore complètement élucidée.

Chacune de ces classes peut encore être divisée d'après la texture des roches.

La division du groupe feldspathique, d'après la nature du feldspath, était toute indiquée; mais la distinction de ces minéraux est souvent impossible par nos moyens d'investigations actuels, lorsque les éléments ne sont pas purs et à l'état cristallin. On ne peut, en général, les distinguer que par la nature et la proportion des éléments alcalins, et encore les indications fournies par l'analyse chimique et par l'examen physique des parties cristallines annoncent, le plus souvent, la présence de plusieurs feldspaths. On a donc dû renoncer à ce moyen de distinction; il est toutefois à remarquer que dans le groupement indiqué plus haut, l'*orthose*, l'*albite* et l'*oligoclase* dominent dans les premières classes, tandis que c'est la *labradorite* que l'on rencontre presqu'exclusivement dans la dernière, à pyroxène seulement.

Les roches plutoniennes les plus siliceuses et les moins ferrugineuses sont les plus anciennes. Elles sont conséquemment moins denses et de couleurs plus claires que les roches plus récentes. Les éléments qui dominent dans ces roches sont les *feldspaths potassiques* le *quartz*, et le *mica*; ce sont les *granites* proprement dits et les *porphyres quartzifères*.

Les roches les plus récentes sont, au contraire, les plus chargées de bases terreuses ou ferrugineuses; elles sont très denses et, généralement, de couleurs foncées; elles renferment les feldspaths les moins siliceux associés aux pyroxènes; ce feldspath est, presque toujours, la *labradorite*.

D'une manière générale, les roches avec excès de silice n'admettent pas les *pyroxènes*; les *amphiboles* sont leurs alliés naturels. C'est l'inverse pour les roches à feldspaths basiques comme la *labradorite*.

Quand, dans une roche, on a constaté la présence du *quartz* avec l'*orthose*, l'*albite* ou l'*oligoclase*, avec des substances lamelleuses vertes ou noires, on peut conclure que celles-ci sont des *amphiboles*. Par contre, lorsqu'une roche feldspathique renferme, comme éléments essentiels, un *pyroxène* ou la *labradorite*, le second élément sera toujours la *labradorite* ou un *pyroxène*. Les *amphiboles* sont associées aux feldspaths acides dans les *granites*, les *syénites*, les *diorites*, les *porphyres quartzifères*.

Les *pyroxènes* constituent principalement les *basaltes* et les *laves récentes*, avec les feldspaths basiques. Les *trachytes* marquent la transition entre les roches porphyriques et les roches basaltiques. Les roches les plus anciennes se distinguent encore par leur association plus intime avec l'*alumine*. Les plus récentes sont caractérisées par l'abondance de la *chaux* et surtout de l'*oxyde de fer*. Entre ces extrêmes viennent les roches dans lesquelles la magnésie est associée aux autres bases.

Une autre conséquence de la composition des roches, c'est que les plus récentes ont été les plus fluides et se sont infiltrées dans les moindres fissures des terrains traversés. Elles ont formé des dykes et des coulées et se sont épanchées sur d'assez grandes étendues, autour des ouvertures qui leur ont livré passage; telles sont par exemple les basaltes et les laves.

Les roches granitiques, au contraire, sont peu fusibles; elles ont apparu sous la forme d'une pâte consistante, qui n'a pu s'infiltrer dans les fractures des terrains; ceux-ci ont été soulevés et disloqués. Aussi l'on remarque autour des massifs granitiques que les couches stratifiées ont été redressées et ont subi une action métamorphique excessive.

Les roches *amphiboliques* et *serpentineuses* ont apparu dans un état de fluidité moyenne; nous les retrouvons sous forme de dykes et de masses soulevantes. Ces roches ont fortement froissé les parois des terrains encaissants, leur ont emprunté des éléments avec lesquels elles ont constitué des roches spéciales de contact, des brèches, des porphyres brèchiforme, etc. Les serpentines présentent des exemples remarquables de cette disposition; presque toujours la masse serpentineuse pure est encaissée entre deux masses latérales plus épaisses ainsi constituées et connues sous les noms d'*euphotides* et de *gabbros*.

L'ensemble des roches amphiboliques et pyroxéniques à couleurs foncées a été désigné sous le nom général de *trapes* ou *roches trapéennes*. Elles établissent une transition entre les porphyres proprement dits et les basaltes. Leurs dykes ou filons sont souvent marqués par une saillie longitudinale au-dessus des terrains encaissants. Presque tous les objets préhistoriques en pierre proviennent de ces roches.

On a désigné sous le nom de *mélaphyres* des roches trapéennes *porphyroïdes* ou *porphyriques*, appartenant à des espèces différentes.

Nomenclature et caractères essentiels des principales espèces.

a.) Roches feldspathiques, avec quartz et mica. — Les roches feldspathiques avec quartz et mica ont peu d'importance à notre point de vue. Leur texture cristalline trop prononcée, la grande facilité avec laquelle les cristaux se clivent par le choc, les rendaient peu propres

à la confection des instruments en pierre; aussi ne rencontre-t-on sous cette forme que les espèces à pâtes feldspathiques compactes, dont les autres éléments ont plus ou moins complètement disparu : le *pétrosilex*, l'*eurite*, ou le *feldspath compact*.

Le *pétrosilex* ou *eurite* est à base de feldspaths potassiques plus ou moins mélangée de substances accessoires comme le quartz, le mica, le talc et l'amphibole. Il est généralement translucide sur les bords minces; sa coloration dépend de celle du feldspath et des matières accessoires; sa cassure est souvent conchoïdale, esquilleuse; il fond difficilement au chalumeau en émail blanc. Densité 2,59 à 3 selon sa pureté.

On rapporte au *pétrosilex* ou *eurite quartzifère* des intercalations cristallines qui se trouvent dans les terrains ardennais près de Spa. Cette roche contient assez souvent des noyaux globuleux de même nature et quelques rares grains brillants de feldspath; sa teinte est le gris légèrement bleuâtre.

Près de Grand-Manil on a exploité une *eurite quartzeuse* gris blanchâtre ou jaunâtre, très dure, très tenace, à cassure conchoïde.

On trouve aussi près de Nivelles plusieurs gisements d'*eurite quartzeuse* dure, compacte, à cassure droite ou largement conchoïde, écailleuse, à bords tranchants; blanche, translucide, d'aspect mat, ressemblant à certains silex crétacés des environs de Maestricht.

Aux environs d'Enghien il existe une *eurite stratoïde* gris légèrement verdâtre, avec grains de quartz et lits de pyrophyllite nacrée.

Le *pétrosilex agatoïde*, feldspath lithoïde compact, est gris verdâtre, rougeâtre, violâtre, veiné ou rubané; il

blanchit au chalumeau. Roche subordonnée aux *rétinites* dont elle forme les salbandes.

Pétrosilex labradorique, labradorite compacte. On a crû pendant un certain temps que la saussurite était du feldspath labrador compact, dont quelques analyses se rapprochent en effet et il n'est pas impossible que quelques objets en soient réellement constitués; mais la haute densité et la composition minéralogique de la plupart des objets préhistoriques et des blocs roulés trouvés sur les bords du lac de Genève, font aujourd'hui ranger ceux-ci dans d'autres groupes.

b.) Roches feldspathiques talcifères. — Lorsque, dans les roches de la catégorie précédente, le mica est remplacé par du talc, elles deviennent talcifère et le quartz disparaît souvent en tout ou en partie. A cette catégorie appartiennent les *protogines* ou *granites talcifères.*

Brogniard avait rangé dans ce groupe les roches de Quenast, rapportées à la diorite par d'Omalius d'Halloy.

Une variété de *pétrosilex talcifère*, verdâtre ou violacée, quelquefois veinée par le remplissage de petites fissures par la même manière pétro-siliceuse, a pu, par sa tenacité et sa dureté être employée par l'homme préhistorique. Le feldspath de ces roches est l'*orthose* quelquefois associé à l'*oligoclase.*

c.) Roches feldspathiques amphibolifères. — Ce groupe est l'un des plus importants au point de vue archéologique. Les roches qu'il comprend ont été très communément employées pendant l'âge néolithique : ce sont les roches *syénitiques* et *dioritiques.*

De même que, dans les roches granitiques, nous avons vu le talc remplacer le mica, de même ce dernier minéral peut être remplacé par une amphibole, l'*hornblende,* pour

constituer les *syénites* et les *diorites;* mais les nouvelles roches résultantes sont beaucoup plus tenaces et, partant, résistent mieux au choc. La syénite diffère principalement de la diorite par la proportion d'amphibole dont elle comprend 1/6 à 1/10, tandis que, dans la diorite, le feldspath et l'hornblende se trouvent en proportion à peu près égale. Les syénites sont des roches grenues, à grains de un à deux millimètres au plus, blanc, rougeâtre ou violâtre; ses felspaths sont l'orthose et l'albite souvent associées, avec de l'oligoclase. L'amphibole est toujours vert foncé, en petits cristaux distincts et allongés. La densité de la roche varie de 2,6 à 2,7.

Lorsque les cristaux de feldspath prennent un certain développement, la roche prend un aspect porphyroïde et passe à la *syénite porphyroïde.*

Quelquefois la masse syénitique prend une apparence compacte et semble former une pâte pétrosiliceuse amphibolique, englobant des cristaux de feldspath et des petits cristaux vert foncé de hornblende; cette roche est souvent rougeâtre et constitue le *porphyre syénitique.* Densité 2,7.

La *diorite* est une roche cristalline à base de feldspath, arthose, albite et oligoclase, blanc, verdâtre et de hornblende vert foncé, cristallisé en masse d'apparence souvent compacte, mais dont les clivages sont dénoncés par le miroitement des surfaces. On y trouve quelquefois aussi les feldspaths labradorite et anortite. Densité 2,95. Cette roche est excessivement tenace, sa couleur générale est le gris verdâtre plus ou moins foncé selon la proportion de hornblende; elle est quelquefois vert foncé.

Lorsque les éléments amphibole et feldspath prennent l'apparence d'une pâte compacte uniforme, verdâtre ou noirâtre, présentant au microscope les mêmes éléments

que la diorite, la roche prend le nom de *dioritine;* sa densité demeure égale à 2,95. Elle fond au chalumeau, comme la diorite, en émail noir. Dans le chloride hydrique le feldspath blanchit ce qui indique la labradorite. On appelle quelquefois cette roche *aphanite*, mais nous croyons qu'il est préférable de réserver ce dernier nom pour une roche pyroxénique, à laquelle il a été donné d'abord.

Lorsque dans la pâte de dioritine on distingue à l'œil nu des cristaux de feldspath ou de hornblende, ou même des deux espèces simultanément, la roche prend le nom de *porphyre dioritique*. La diorite devient porphyroïde si les cristaux de feldspath prennent un certain développement; elle est *globaire* si les cristaux de feldspath sont remplacés par des noyaux sphériques de même matière, composés de couches concentriques alternantes de feldspath et d'hornblende. La densité demeure toujours d'environ 2,95.

Les syénites, comme les granites, sont des masses éruptives soulevantes contemporaines des terrains de transition; ce sont des roches excessivement répandues; on les rencontre dans les Alpes, les Pyrénées, en Saxe, en Piémont, en France, dans la Haute-Saône, les Vosges, dans le Tyrol, en Norwège, en Suède, en Egypte, près de Syène, qui lui a donné son nom, etc.

Les roches dioritiques forment des enclaves, dykes, filons dans les terrains primitifs, les terrains siluriens et les terrains dévoniens. Elles sont plus répandues encore que les syénites; on les rencontre en France, en Bretagne, dans les Vosges, dans la Haute-Garonne, l'Arriège, dans les Pyrénées, les Alpes, les Apennins, en Toscane, en Corse, en Sardaigne, en Saxe, dans le Tyrol; elles sont

constituer les *syénites* et les *diorites;* mais les nouvelles roches résultantes sont beaucoup plus tenaces et, partant, résistent mieux au choc. La syénite diffère principalement de la diorite par la proportion d'amphibole dont elle comprend 1/6 à 1/10, tandis que, dans la diorite, le feldspath et l'hornblende se trouvent en proportion à peu près égale. Les syénites sont des roches grenues, à grains de un à deux millimètres au plus, blanc, rougeâtre ou violâtre; ses felspaths sont l'orthose et l'albite souvent associées, avec de l'oligoclase. L'amphibole est toujours vert foncé, en petits cristaux distincts et allongés. La densité de la roche varie de 2,6 à 2,7.

Lorsque les cristaux de feldspath prennent un certain développement, la roche prend un aspect porphyroïde et passe à la *syénite porphyroïde.*

Quelquefois la masse syénitique prend une apparence compacte et semble former une pâte pétrosiliceuse amphibolique, englobant des cristaux de feldspath et des petits cristaux vert foncé de hornblende; cette roche est souvent rougeâtre et constitue le *porphyre syénitique.* Densité 2,7.

La *diorite* est une roche cristalline à base de feldspath, arthose, albite et oligoclase, blanc, verdâtre et de hornblende vert foncé, cristallisé en masse d'apparence souvent compacte, mais dont les clivages sont dénoncés par le miroitement des surfaces. On y trouve quelquefois aussi les feldspaths labradorite et anortite. Densité 2,95. Cette roche est excessivement tenace, sa couleur générale est le gris verdâtre plus ou moins foncé selon la proportion de hornblende; elle est quelquefois vert foncé.

Lorsque les éléments amphibole et feldspath prennent l'apparence d'une pâte compacte uniforme, verdâtre ou noirâtre, présentant au microscope les mêmes éléments

que la diorite, la roche prend le nom de *dioritine;* sa densité demeure égale à 2,95. Elle fond au chalumeau, comme la diorite, en émail noir. Dans le chloride hydrique le feldspath blanchit ce qui indique la labradorite. On appelle quelquefois cette roche *aphanite*, mais nous croyons qu'il est préférable de réserver ce dernier nom pour une roche pyroxénique, à laquelle il a été donné d'abord.

Lorsque dans la pâte de dioritine on distingue à l'œil nu des cristaux de feldspath ou de hornblende, ou même des deux espèces simultanément, la roche prend le nom de *porphyre dioritique*. La diorite devient porphyroïde si les cristaux de feldspath prennent un certain développement; elle est *globaire* si les cristaux de feldspath sont remplacés par des noyaux sphériques de même matière, composés de couches concentriques alternantes de feldspath et d'hornblende. La densité demeure toujours d'environ 2,95.

Les syénites, comme les granites, sont des masses éruptives soulevantes contemporaines des terrains de transition; ce sont des roches excessivement répandues; on les rencontre dans les Alpes, les Pyrénées, en Saxe, en Piémont, en France, dans la Haute-Saône, les Vosges, dans le Tyrol, en Norwège, en Suède, en Egypte, près de Syène, qui lui a donné son nom, etc.

Les roches dioritiques forment des enclaves, dykes, filons dans les terrains primitifs, les terrains siluriens et les terrains dévoniens. Elles sont plus répandues encore que les syénites; on les rencontre en France, en Bretagne, dans les Vosges, dans la Haute-Garonne, l'Arriège, dans les Pyrénées, les Alpes, les Apennins, en Toscane, en Corse, en Sardaigne, en Saxe, dans le Tyrol; elles sont

En attendant les résultats de recherches plus étendues, nous avons réuni en tableau les données principales que nous avons pu recueillir dans les diverses publications.

Dans ce tableau nous mentionnons les caractères principaux des minéraux constituants des roches brutes et des objets travaillés, comprenant la nature de la roche, sa couleur, son aspect, son état de translucidité, la couleur de sa poussière, sa texture, sa dureté, sa densité, la manière dont elle se comporte dans les acides ou à la flamme du chalumeau, sa composition chimique.

Pris isolément chacun de ces caractères est presque toujours insuffisant pour déterminer l'espèce de roche dont est constitué un objet quelconque; la dureté, la densité, la couleur, la translucidité, l'éclat et le degré plus ou moins grand de fusibilité, pris ensemble, donnent déjà des indications très précieuses et souvent suffisantes lorsqu'il s'agit d'espèces bien tranchées, de variétés typiques.

Caractères généraux des Roches éruptives.

Les roches éruptives sont excessivement nombreuses et forment une série très compliquée bien que, au point de vue minéralogique, leurs éléments constitutifs soient peu nombreux.

Les minéraux essentiels de ces roches sont les *feldspaths*, le *quartz*, le *mica*, le *talc*, les *amphiboles*, les *pyroxènes*, la *serpentine*, quelques minéraux moins répandus tels que le *péridot*, l'*amphigène* et quelques *zéolites*. La plupart de ces substances sont des silicates dans la composition desquels entre l'alumine, la soude, la potasse, la chaux, la magnésie et l'oxyde ferreux sous

diverses combinaisons. Ces composés constituent des magmas qui ont apparu à l'état plus ou moins fluide et dont le refroidissement a, le plus souvent, amené la séparation des éléments sous forme de parties cristallines, d'apparences très diverses, selon la nature de ces éléments et les conditions dans lesquelles la cristallisation s'est opérée, circonstances qui ont déterminé la grande diversité de ces roches.

Parmi ces masses éruptives les unes sont demeurées à l'état de roches plus ou moins compactes, uniformes, comme les *basaltes* et les *laves*, dans lesquelles on aperçoit de loin en loin quelques grains cristallisés. Les autres, au contraire, sont devenues entièrement cristallines, sans plus laisser apercevoir aucune trace de la fluidité première; les cristaux, plus ou moins volumineux, sont réunis dans la masse sans aucune trace de ciment. Les premières sont des roches à *texture pétro-siliceuse* ou *vitreuse*, les secondes sont à *texture granitoïde*. Entre ces deux extrêmes on rencontre une catégorie très nombreuse de roches composées d'une pâte pétro-siliceuse plus ou moins compacte et uniforme, comme composition et comme teinte, enveloppant des cristaux ou des nodules cristallins de même nature ou de nature différente de celle de la pâte dans laquelle ils sont enclavés : ce sont les roches à *texture porphyroïde*.

La division des terrains plutoniens en trois groupes : les *terrains granitiques*, les *terrains porphyriques* et les *terrains volcaniques*, correspond en partie à la texture des roches, mais elle vise plutôt l'âge de celles-ci. C'est à ce dernier point de vue surtout que cette classification a été adoptée par les géologues, car il s'établit entre ces groupes des transitions presqu'insensibles et le point de

démarcation n'est pas toujours facile à préciser, à tel point que nombre de roches pourraient tout aussi bien être classées dans une division que dans l'autre.

Au point de vue de leur composition, les roches éruptives, qui seules nous intéressent, peuvent être divisées en deux groupes : les roches *feldspathiques* et les roches *non feldspathiques*. Chacun de ces groupes peut ensuite être subdivisé d'après la nature des autres éléments constituants essentiels; ainsi nous aurons :

Pour les roches feldspathiques,

LES ROCHES :

a) avec quartz et mica,
b) » talc,
c) » amphibole seulement,
d) » amphibole et pyroxène,
e) » talc et pyroxène,
f) » pyroxène seulement;

Pour les roches non feldspathiques,

LES ROCHES :

a) avec amphibole,
b) » pyroxène et talc,
c) » pyroxène ou minéraux analogues.

Il serait peut-être nécessaire d'introduire une division pour les roches *péridotiques;* le *péridot* paraît en effet avoir une importance plus grande que celle qui lui a été attribuée d'abord et il faudrait rapporter à ce minéral quelques roches considérées comme pyroxéniques ou amphiboliques; mais cette question n'est pas encore complètement élucidée.

Chacune de ces classes peut encore être divisée d'après la texture des roches.

La division du groupe feldspathique, d'après la nature du feldspath, était toute indiquée; mais la distinction de ces minéraux est souvent impossible par nos moyens d'investigations actuels, lorsque les éléments ne sont pas purs et à l'état cristallin. On ne peut, en général, les distinguer que par la nature et la proportion des éléments alcalins, et encore les indications fournies par l'analyse chimique et par l'examen physique des parties cristallines annoncent, le plus souvent, la présence de plusieurs feldspaths. On a donc dû renoncer à ce moyen de distinction; il est toutefois à remarquer que dans le groupement indiqué plus haut, l'*orthose*, l'*albite* et l'*oligoclase* dominent dans les premières classes, tandis que c'est la *labradorite* que l'on rencontre presqu'exclusivement dans la dernière, à pyroxène seulement.

Les roches plutoniennes les plus siliceuses et les moins ferrugineuses sont les plus anciennes. Elles sont conséquemment moins denses et de couleurs plus claires que les roches plus récentes. Les éléments qui dominent dans ces roches sont les *feldspaths potassiques* le *quartz*, et le *mica;* ce sont les *granites* proprement dits et les *porphyres quartzifères*.

Les roches les plus récentes sont, au contraire, les plus chargées de bases terreuses ou ferrugineuses; elles sont très denses et, généralement, de couleurs foncées; elles renferment les feldspaths les moins siliceux associés aux pyroxènes; ce feldspath est, presque toujours, la *labradorite*.

D'une manière générale, les roches avec excès de silice n'admettent pas les *pyroxènes;* les *amphiboles* sont leurs alliés naturels. C'est l'inverse pour les roches à feldspaths basiques comme la *labradorite*.

Quand, dans une roche, on a constaté la présence du *quartz* avec l'*orthose*, l'*albite* ou l'*oligoclase*, avec des substances lamelleuses vertes ou noires, on peut conclure que celles-ci sont des *amphiboles*. Par contre, lorsqu'une roche feldspathique renferme, comme éléments essentiels, un *pyroxène* ou la *labradorite*, le second élément sera toujours la *labradorite* ou un *pyroxène*. Les *amphiboles* sont associées aux feldspaths acides dans les *granites*, les *syénites*, les *diorites*, les *porphyres quartzifères*.

Les *pyroxènes* constituent principalement les *basaltes* et les *laves récentes*, avec les feldspaths basiques. Les *trachytes* marquent la transition entre les roches porphyriques et les roches basaltiques. Les roches les plus anciennes se distinguent encore par leur association plus intime avec l'*alumine*. Les plus récentes sont caractérisées par l'abondance de la *chaux* et surtout de l'*oxyde de fer*. Entre ces extrêmes viennent les roches dans lesquelles la magnésie est associée aux autres bases.

Une autre conséquence de la composition des roches, c'est que les plus récentes ont été les plus fluides et se sont infiltrées dans les moindres fissures des terrains traversés. Elles ont formé des dykes et des coulées et se sont épanchées sur d'assez grandes étendues, autour des ouvertures qui leur ont livré passage; telles sont par exemple les basaltes et les laves.

Les roches granitiques, au contraire, sont peu fusibles; elles ont apparu sous la forme d'une pâte consistante, qui n'a pu s'infiltrer dans les fractures des terrains; ceux-ci ont été soulevés et disloqués. Aussi l'on remarque autour des massifs granitiques que les couches stratifiées ont été redressées et ont subi une action métamorphique excessive.

Les roches *amphiboliques* et *serpentineuses* ont apparu dans un état de fluidité moyenne; nous les retrouvons sous forme de dykes et de masses soulevantes. Ces roches ont fortement froissé les parois des terrains encaissants, leur ont emprunté des éléments avec lesquels elles ont constitué des roches spéciales de contact, des brèches, des porphyres brèchiforme, etc. Les serpentines présentent des exemples remarquables de cette disposition; presque toujours la masse serpentineuse pure est encaissée entre deux masses latérales plus épaisses ainsi constituées et connues sous les noms d'*euphotides* et de *gabbros*.

L'ensemble des roches amphiboliques et pyroxéniques à couleurs foncées a été désigné sous le nom général de *trapes* ou *roches trapéennes*. Elles établissent une transition entre les porphyres proprement dits et les basaltes. Leurs dykes ou filons sont souvent marqués par une saillie longitudinale au-dessus des terrains encaissants. Presque tous les objets préhistoriques en pierre proviennent de ces roches.

On a désigné sous le nom de *mélaphyres* des roches trapéennes *porphyroïdes* ou *porphyriques*, appartenant à des espèces différentes.

Nomenclature et caractères essentiels des principales espèces.

a.) Roches feldspathiques, avec quartz et mica. — Les roches feldspathiques avec quartz et mica ont peu d'importance à notre point de vue. Leur texture cristalline trop prononcée, la grande facilité avec laquelle les cristaux se clivent par le choc, les rendaient peu propres

à la confection des instruments en pierre; aussi ne rencontre-t-on sous cette forme que les espèces à pâtes feldspathiques compactes, dont les autres éléments ont plus ou moins complètement disparu : le *pétrosilex*, l'*eurite*, ou le *feldspath compact*.

Le *pétrosilex* ou *eurite* est à base de feldspaths potassiques plus ou moins mélangée de substances accessoires comme le quartz, le mica, le talc et l'amphibole. Il est généralement translucide sur les bords minces; sa coloration dépend de celle du feldspath et des matières accessoires; sa cassure est souvent conchoïdale, esquilleuse; il fond difficilement au chalumeau en émail blanc. Densité 2,59 à 3 selon sa pureté.

On rapporte au *pétrosilex* ou *eurite quartzifère* des intercalations cristallines qui se trouvent dans les terrains ardennais près de Spa. Cette roche contient assez souvent des noyaux globuleux de même nature et quelques rares grains brillants de feldspath; sa teinte est le gris légèrement bleuâtre.

Près de Grand-Manil on a exploité une *eurite quartzeuse* gris blanchâtre ou jaunâtre, très dure, très tenace, à cassure conchoïde.

On trouve aussi près de Nivelles plusieurs gisements d'*eurite quartzeuse* dure, compacte, à cassure droite ou largement conchoïde, écailleuse, à bords tranchants; blanche, translucide, d'aspect mat, ressemblant à certains silex crétacés des environs de Maestricht.

Aux environs d'Enghien il existe une *eurite stratoïde* gris légèrement verdâtre, avec grains de quartz et lits de pyrophyllite nacrée.

Le *pétrosilex agatoïde*, feldspath lithoïde compact, est gris verdâtre, rougeâtre, violâtre, veiné ou rubané; il

blanchit au chalumeau. Roche subordonnée aux *rétinites* dont elle forme les salbandes.

Pétrosilex labradorique, labradorite compacte. On a crû pendant un certain temps que la saussurite était du feldspath labrador compact, dont quelques analyses se rapprochent en effet et il n'est pas impossible que quelques objets en soient réellement constitués; mais la haute densité et la composition minéralogique de la plupart des objets préhistoriques et des blocs roulés trouvés sur les bords du lac de Genève, font aujourd'hui ranger ceux-ci dans d'autres groupes.

b.) Roches feldspathiques talcifères. — Lorsque, dans les roches de la catégorie précédente, le mica est remplacé par du talc, elles deviennent talcifère et le quartz disparaît souvent en tout ou en partie. A cette catégorie appartiennent les *protogines* ou *granites talcifères.*

Brogniard avait rangé dans ce groupe les roches de Quenast, rapportées à la diorite par d'Omalius d'Halloy.

Une variété de *pétrosilex talcifère*, verdâtre ou violacée, quelquefois veinée par le remplissage de petites fissures par la même manière pétro-siliceuse, a pu, par sa tenacité et sa dureté être employée par l'homme préhistorique. Le feldspath de ces roches est l'*orthose* quelquefois associé à l'*oligoclase.*

c.) Roches feldspathiques amphibolifères. — Ce groupe est l'un des plus importants au point de vue archéologique. Les roches qu'il comprend ont été très communément employées pendant l'âge néolithique : ce sont les roches *syénitiques* et *dioritiques.*

De même que, dans les roches granitiques, nous avons vu le talc remplacer le mica, de même ce dernier minéral peut être remplacé par une amphibole, l'*hornblende,* pour

constituer les *syénites* et les *diorites;* mais les nouvelles roches résultantes sont beaucoup plus tenaces et, partant, résistent mieux au choc. La syénite diffère principalement de la diorite par la proportion d'amphibole dont elle comprend 1/6 à 1/10, tandis que, dans la diorite, le feldspath et l'hornblende se trouvent en proportion à peu près égale. Les syénites sont des roches grenues, à grains de un à deux millimètres au plus, blanc, rougeâtre ou violâtre; ses felspaths sont l'orthose et l'albite souvent associées, avec de l'oligoclase. L'amphibole est toujours vert foncé, en petits cristaux distincts et allongés. La densité de la roche varie de 2,6 à 2,7.

Lorsque les cristaux de feldspath prennent un certain développement, la roche prend un aspect porphyroïde et passe à la *syénite porphyroïde.*

Quelquefois la masse syénitique prend une apparence compacte et semble former une pâte pétrosiliceuse amphibolique, englobant des cristaux de feldspath et des petits cristaux vert foncé de hornblende; cette roche est souvent rougeâtre et constitue le *porphyre syénitique.* Densité 2,7.

La *diorite* est une roche cristalline à base de feldspath, arthose, albite et oligoclase, blanc, verdâtre et de hornblende vert foncé, cristallisé en masse d'apparence souvent compacte, mais dont les clivages sont dénoncés par le miroitement des surfaces. On y trouve quelquefois aussi les feldspaths labradorite et anortite. Densité 2,95. Cette roche est excessivement tenace, sa couleur générale est le gris verdâtre plus ou moins foncé selon la proportion de hornblende; elle est quelquefois vert foncé.

Lorsque les éléments amphibole et feldspath prennent l'apparence d'une pâte compacte uniforme, verdâtre ou noirâtre, présentant au microscope les mêmes éléments

que la diorite, la roche prend le nom de *dioritine;* sa densité demeure égale à 2,95. Elle fond au chalumeau, comme la diorite, en émail noir. Dans le chloride hydrique le feldspath blanchit ce qui indique la labradorite. On appelle quelquefois cette roche *aphanite*, mais nous croyons qu'il est préférable de réserver ce dernier nom pour une roche pyroxénique, à laquelle il a été donné d'abord.

Lorsque dans la pâte de dioritine on distingue à l'œil nu des cristaux de feldspath ou de hornblende, ou même des deux espèces simultanément, la roche prend le nom de *porphyre dioritique*. La diorite devient porphyroïde si les cristaux de feldspath prennent un certain développement; elle est *globaire* si les cristaux de feldspath sont remplacés par des noyaux sphériques de même matière, composés de couches concentriques alternantes de feldspath et d'hornblende. La densité demeure toujours d'environ 2,95.

Les syénites, comme les granites, sont des masses éruptives soulevantes contemporaines des terrains de transition; ce sont des roches excessivement répandues; on les rencontre dans les Alpes, les Pyrénées, en Saxe, en Piémont, en France, dans la Haute-Saône, les Vosges, dans le Tyrol, en Norwège, en Suède, en Egypte, près de Syène, qui lui a donné son nom, etc.

Les roches dioritiques forment des enclaves, dykes, filons dans les terrains primitifs, les terrains siluriens et les terrains dévoniens. Elles sont plus répandues encore que les syénites; on les rencontre en France, en Bretagne, dans les Vosges, dans la Haute-Garonne, l'Arriège, dans les Pyrénées, les Alpes, les Apennins, en Toscane, en Corse, en Sardaigne, en Saxe, dans le Tyrol; elles sont

En attendant les résultats de recherches plus étendues, nous avons réuni en tableau les données principales que nous avons pu recueillir dans les diverses publications.

Dans ce tableau nous mentionnons les caractères principaux des minéraux constituants des roches brutes et des objets travaillés, comprenant la nature de la roche, sa couleur, son aspect, son état de translucidité, la couleur de sa poussière, sa texture, sa dureté, sa densité, la manière dont elle se comporte dans les acides ou à la flamme du chalumeau, sa composition chimique.

Pris isolément chacun de ces caractères est presque toujours insuffisant pour déterminer l'espèce de roche dont est constitué un objet quelconque; la dureté, la densité, la couleur, la translucidité, l'éclat et le degré plus ou moins grand de fusibilité, pris ensemble, donnent déjà des indications très précieuses et souvent suffisantes lorsqu'il s'agit d'espèces bien tranchées, de variétés typiques.

Caractères généraux des Roches éruptives.

Les roches éruptives sont excessivement nombreuses et forment une série très compliquée bien que, au point de vue minéralogique, leurs éléments constitutifs soient peu nombreux.

Les minéraux essentiels de ces roches sont les *feldspaths*, le *quartz*, le *mica*, le *talc*, les *amphiboles*, les *pyroxènes*, la *serpentine*, quelques minéraux moins répandus tels que le *péridot*, l'*amphigène* et quelques *zéolites*. La plupart de ces substances sont des silicates dans la composition desquels entre l'alumine, la soude, la potasse, la chaux, la magnésie et l'oxyde ferreux sous

diverses combinaisons. Ces composés constituent des magmas qui ont apparu à l'état plus ou moins fluide et dont le refroidissement a, le plus souvent, amené la séparation des éléments sous forme de parties cristallines, d'apparences très diverses, selon la nature de ces éléments et les conditions dans lesquelles la cristallisation s'est opérée, circonstances qui ont déterminé la grande diversité de ces roches.

Parmi ces masses éruptives les unes sont demeurées à l'état de roches plus ou moins compactes, uniformes, comme les *basaltes* et les *laves*, dans lesquelles on aperçoit de loin en loin quelques grains cristallisés. Les autres, au contraire, sont devenues entièrement cristallines, sans plus laisser apercevoir aucune trace de la fluidité première; les cristaux, plus ou moins volumineux, sont réunis dans la masse sans aucune trace de ciment. Les premières sont des roches à *texture pétro-siliceuse* ou *vitreuse*, les secondes sont à *texture granitoïde*. Entre ces deux extrêmes on rencontre une catégorie très nombreuse de roches composées d'une pâte pétro-siliceuse plus ou moins compacte et uniforme, comme composition et comme teinte, enveloppant des cristaux ou des nodules cristallins de même nature ou de nature différente de celle de la pâte dans laquelle ils sont enclavés : ce sont les roches à *texture porphyroïde*.

La division des terrains plutoniens en trois groupes : les *terrains granitiques*, les *terrains porphyriques* et les *terrains volcaniques*, correspond en partie à la texture des roches, mais elle vise plutôt l'âge de celles-ci. C'est à ce dernier point de vue surtout que cette classification a été adoptée par les géologues, car il s'établit entre ces groupes des transitions presqu'insensibles et le point de

démarcation n'est pas toujours facile à préciser, à tel point que nombre de roches pourraient tout aussi bien être classées dans une division que dans l'autre.

Au point de vue de leur composition, les roches éruptives, qui seules nous intéressent, peuvent être divisées en deux groupes : les roches *feldspathiques* et les roches *non feldspathiques*. Chacun de ces groupes peut ensuite être subdivisé d'après la nature des autres éléments constituants essentiels; ainsi nous aurons :

Pour les roches feldspathiques,

LES ROCHES :

a) avec quartz et mica,
b) » talc,
c) » amphibole seulement,
d) » amphibole et pyroxène,
e) » talc et pyroxène,
f) » pyroxène seulement;

Pour les roches non feldspathiques,

LES ROCHES :

a) avec amphibole,
b) » pyroxène et talc,
c) » pyroxène ou minéraux analogues.

Il serait peut-être nécessaire d'introduire une division pour les roches *péridotiques;* le *péridot* paraît en effet avoir une importance plus grande que celle qui lui a été attribuée d'abord et il faudrait rapporter à ce minéral quelques roches considérées comme pyroxéniques ou amphiboliques; mais cette question n'est pas encore complètement élucidée.

Chacune de ces classes peut encore être divisée d'après la texture des roches.

La division du groupe feldspathique, d'après la nature du feldspath, était toute indiquée; mais la distinction de ces minéraux est souvent impossible par nos moyens d'investigations actuels, lorsque les éléments ne sont pas purs et à l'état cristallin. On ne peut, en général, les distinguer que par la nature et la proportion des éléments alcalins, et encore les indications fournies par l'analyse chimique et par l'examen physique des parties cristallines annoncent, le plus souvent, la présence de plusieurs feldspaths. On a donc dû renoncer à ce moyen de distinction; il est toutefois à remarquer que dans le groupement indiqué plus haut, l'*orthose*, l'*albite* et l'*oligoclase* dominent dans les premières classes, tandis que c'est la *labradorite* que l'on rencontre presqu'exclusivement dans la dernière, à pyroxène seulement.

Les roches plutoniennes les plus siliceuses et les moins ferrugineuses sont les plus anciennes. Elles sont conséquemment moins denses et de couleurs plus claires que les roches plus récentes. Les éléments qui dominent dans ces roches sont les *feldspaths potassiques* le *quartz*, et le *mica*; ce sont les *granites* proprement dits et les *porphyres quartzifères*.

Les roches les plus récentes sont, au contraire, les plus chargées de bases terreuses ou ferrugineuses; elles sont très denses et, généralement, de couleurs foncées; elles renferment les feldspaths les moins siliceux associés aux pyroxènes; ce feldspath est, presque toujours, la *labradorite*.

D'une manière générale, les roches avec excès de silice n'admettent pas les *pyroxènes*; les *amphiboles* sont leurs alliés naturels. C'est l'inverse pour les roches à feldspaths basiques comme la *labradorite*.

Quand, dans une roche, on a constaté la présence du *quartz* avec l'*orthose*, l'*albite* ou l'*oligoclase*, avec des substances lamelleuses vertes ou noires, on peut conclure que celles-ci sont des *amphiboles*. Par contre, lorsqu'une roche feldspathique renferme, comme éléments essentiels, un *pyroxène* ou la *labradorite*, le second élément sera toujours la *labradorite* ou un *pyroxène*. Les *amphiboles* sont associées aux feldspaths acides dans les *granites*, les *syénites*, les *diorites*, les *porphyres quartzifères*.

Les *pyroxènes* constituent principalement les *basaltes* et les *laves récentes*, avec les feldspaths basiques. Les *trachytes* marquent la transition entre les roches porphyriques et les roches basaltiques. Les roches les plus anciennes se distinguent encore par leur association plus intime avec l'*alumine*. Les plus récentes sont caractérisées par l'abondance de la *chaux* et surtout de l'*oxyde de fer*. Entre ces extrêmes viennent les roches dans lesquelles la magnésie est associée aux autres bases.

Une autre conséquence de la composition des roches, c'est que les plus récentes ont été les plus fluides et se sont infiltrées dans les moindres fissures des terrains traversés. Elles ont formé des dykes et des coulées et se sont épanchées sur d'assez grandes étendues, autour des ouvertures qui leur ont livré passage; telles sont par exemple les basaltes et les laves.

Les roches granitiques, au contraire, sont peu fusibles; elles ont apparu sous la forme d'une pâte consistante, qui n'a pu s'infiltrer dans les fractures des terrains; ceux-ci ont été soulevés et disloqués. Aussi l'on remarque autour des massifs granitiques que les couches stratifiées ont été redressées et ont subi une action métamorphique excessive.

Les roches *amphiboliques* et *serpentineuses* ont apparu dans un état de fluidité moyenne; nous les retrouvons sous forme de dykes et de masses soulevantes. Ces roches ont fortement froissé les parois des terrains encaissants, leur ont emprunté des éléments avec lesquels elles ont constitué des roches spéciales de contact, des brèches, des porphyres brèchiforme, etc. Les serpentines présentent des exemples remarquables de cette disposition; presque toujours la masse serpentineuse pure est encaissée entre deux masses latérales plus épaisses ainsi constituées et connues sous les noms d'*euphotides* et de *gabbros*.

L'ensemble des roches amphiboliques et pyroxéniques à couleurs foncées a été désigné sous le nom général de *trapes* ou *roches trapéennes*. Elles établissent une transition entre les porphyres proprement dits et les basaltes. Leurs dykes ou filons sont souvent marqués par une saillie longitudinale au-dessus des terrains encaissants. Presque tous les objets préhistoriques en pierre proviennent de ces roches.

On a désigné sous le nom de *mélaphyres* des roches trapéennes *porphyroïdes* ou *porphyriques*, appartenant à des espèces différentes.

Nomenclature et caractères essentiels des principales espèces.

a.) Roches feldspathiques, avec quartz et mica. — Les roches feldspathiques avec quartz et mica ont peu d'importance à notre point de vue. Leur texture cristalline trop prononcée, la grande facilité avec laquelle les cristaux se clivent par le choc, les rendaient peu propres

à la confection des instruments en pierre; aussi ne rencontre-t-on sous cette forme que les espèces à pâtes feldspathiques compactes, dont les autres éléments ont plus ou moins complètement disparu : le *pétrosilex*, l'*eurite*, ou le *feldspath compact*.

Le *pétrosilex* ou *eurite* est à base de feldspaths potassiques plus ou moins mélangée de substances accessoires comme le quartz, le mica, le talc et l'amphibole. Il est généralement translucide sur les bords minces; sa coloration dépend de celle du feldspath et des matières accessoires; sa cassure est souvent conchoïdale, esquilleuse; il fond difficilement au chalumeau en émail blanc. Densité 2,59 à 3 selon sa pureté.

On rapporte au *pétrosilex* ou *eurite quartzifère* des intercalations cristallines qui se trouvent dans les terrains ardennais près de Spa. Cette roche contient assez souvent des noyaux globuleux de même nature et quelques rares grains brillants de feldspath; sa teinte est le gris légèrement bleuâtre.

Près de Grand-Manil on a exploité une *eurite quartzeuse* gris blanchâtre ou jaunâtre, très dure, très tenace, à cassure conchoïde.

On trouve aussi près de Nivelles plusieurs gisements d'*eurite quartzeuse* dure, compacte, à cassure droite ou largement conchoïde, écailleuse, à bords tranchants; blanche, translucide, d'aspect mat, ressemblant à certains silex crétacés des environs de Maestricht.

Aux environs d'Enghien il existe une *eurite stratoïde* gris légèrement verdâtre, avec grains de quartz et lits de pyrophyllite nacrée.

Le *pétrosilex agatoïde*, feldspath lithoïde compact, est gris verdâtre, rougeâtre, violâtre, veiné ou rubané; il

blanchit au chalumeau. Roche subordonnée aux *rétinites* dont elle forme les salbandes.

Pétrosilex labradorique, labradorite compacte. On a crû pendant un certain temps que la saussurite était du feldspath labrador compact, dont quelques analyses se rapprochent en effet et il n'est pas impossible que quelques objets en soient réellement constitués; mais la haute densité et la composition minéralogique de la plupart des objets préhistoriques et des blocs roulés trouvés sur les bords du lac de Genève, font aujourd'hui ranger ceux-ci dans d'autres groupes.

b.) Roches feldspathiques talcifères. — Lorsque, dans les roches de la catégorie précédente, le mica est remplacé par du talc, elles deviennent talcifère et le quartz disparaît souvent en tout ou en partie. A cette catégorie appartiennent les *protogines* ou *granites talcifères.*

Brogniard avait rangé dans ce groupe les roches de Quenast, rapportées à la diorite par d'Omalius d'Halloy.

Une variété de *pétrosilex talcifère*, verdâtre ou violacée, quelquefois veinée par le remplissage de petites fissures par la même manière pétro-siliceuse, a pu, par sa tenacité et sa dureté être employée par l'homme préhistorique. Le feldspath de ces roches est l'*orthose* quelquefois associé à l'*oligoclase.*

c.) Roches feldspathiques amphibolifères. — Ce groupe est l'un des plus importants au point de vue archéologique. Les roches qu'il comprend ont été très communément employées pendant l'âge néolithique : ce sont les roches *syénitiques* et *dioritiques.*

De même que, dans les roches granitiques, nous avons vu le talc remplacer le mica, de même ce dernier minéral peut être remplacé par une amphibole, l'*hornblende*, pour

constituer les *syénites* et les *diorites;* mais les nouvelles roches résultantes sont beaucoup plus tenaces et, partant, résistent mieux au choc. La syénite diffère principalement de la diorite par la proportion d'amphibole dont elle comprend 1/6 à 1/10, tandis que, dans la diorite, le feldspath et l'hornblende se trouvent en proportion à peu près égale. Les syénites sont des roches grenues, à grains de un à deux millimètres au plus, blanc, rougeâtre ou violâtre; ses felspaths sont l'orthose et l'albite souvent associées, avec de l'oligoclase. L'amphibole est toujours vert foncé, en petits cristaux distincts et allongés. La densité de la roche varie de 2,6 à 2,7.

Lorsque les cristaux de feldspath prennent un certain développement, la roche prend un aspect porphyroïde et passe à la *syénite porphyroïde.*

Quelquefois la masse syénitique prend une apparence compacte et semble former une pâte pétrosiliceuse amphibolique, englobant des cristaux de feldspath et des petits cristaux vert foncé de hornblende; cette roche est souvent rougeâtre et constitue le *porphyre syénitique.* Densité 2,7.

La *diorite* est une roche cristalline à base de feldspath, arthose, albite et oligoclase, blanc, verdâtre et de hornblende vert foncé, cristallisé en masse d'apparence souvent compacte, mais dont les clivages sont dénoncés par le miroitement des surfaces. On y trouve quelquefois aussi les feldspaths labradorite et anortite. Densité 2,95. Cette roche est excessivement tenace, sa couleur générale est le gris verdâtre plus ou moins foncé selon la proportion de hornblende; elle est quelquefois vert foncé.

Lorsque les éléments amphibole et feldspath prennent l'apparence d'une pâte compacte uniforme, verdâtre ou noirâtre, présentant au microscope les mêmes éléments

que la diorite, la roche prend le nom de *dioritine;* sa densité demeure égale à 2,95. Elle fond au chalumeau, comme la diorite, en émail noir. Dans le chloride hydrique le feldspath blanchit ce qui indique la labradorite. On appelle quelquefois cette roche *aphanite*, mais nous croyons qu'il est préférable de réserver ce dernier nom pour une roche pyroxénique, à laquelle il a été donné d'abord.

Lorsque dans la pâte de dioritine on distingue à l'œil nu des cristaux de feldspath ou de hornblende, ou même des deux espèces simultanément, la roche prend le nom de *porphyre dioritique*. La diorite devient porphyroïde si les cristaux de feldspath prennent un certain développement; elle est *globaire* si les cristaux de feldspath sont remplacés par des noyaux sphériques de même matière, composés de couches concentriques alternantes de feldspath et d'hornblende. La densité demeure toujours d'environ 2,95.

Les syénites, comme les granites, sont des masses éruptives soulevantes contemporaines des terrains de transition; ce sont des roches excessivement répandues; on les rencontre dans les Alpes, les Pyrénées, en Saxe, en Piémont, en France, dans la Haute-Saône, les Vosges, dans le Tyrol, en Norwège, en Suède, en Egypte, près de Syène, qui lui a donné son nom, etc.

Les roches dioritiques forment des enclaves, dykes, filons dans les terrains primitifs, les terrains siluriens et les terrains dévoniens. Elles sont plus répandues encore que les syénites; on les rencontre en France, en Bretagne, dans les Vosges, dans la Haute-Garonne, l'Arriège, dans les Pyrénées, les Alpes, les Apennins, en Toscane, en Corse, en Sardaigne, en Saxe, dans le Tyrol; elles sont

DUYSBOURG (Brabant).

Non loin du parc royal de Tervueren, mais déjà sur la commune de Duysbourg, dans un champ voisin de la ferme du sieur J. J. Nootens, au hameau de *Ten Hertswegen*, on a découvert il y a six ou sept ans, à 50 centimètres de profondeur, trois grands blocs plats affectant la forme semi-circulaires. Galesloot, auteur d'une petite notice sur cette découverte (1), assigne à ces pierres les dimensions suivantes : pour la première, $2^{m}70$ de long sur $1^{m}70$ de large; pour la deuxième, $2^{m}22$ sur $1^{m}50$; et pour la troisième, 2 m. sur $1^{m}80$, avec une épaisseur moyenne commune de 45 centimètres.

Ce savant pense qu'il n'est pas douteux qu'on ne soit en présence des restes de quelque monument mégalithique. Les trois blocs gisaient, parait-il, à une faible distance les uns des autres. Un habitant de la ferme qui avait assisté à l'extraction et au transport de ces pierres, là où elles se trouvent actuellement, c'est à dire dans le jardin tenant à l'habitation, nous a dit au cours d'une excursion que nous avons faite dans ces parages en compagnie de M. le docteur Raeymaekers, qu'il avait remarqué, dans l'espace compris entre les trois blocs, un trou assez large et profond rempli de cendres.

Nous avons pu recueillir également quelques-uns des fragments parfois assez volumineux du même grès que celui auquel appartiennent les pierres en question et qui présentent toujours, comme Galesloot l'a fait observer, une surface parfaitement polie ; mais nous ignorons

---

(1) *Le monument mégalithique de Duysbourg, composé de trois monolithes*, dans le *Bull. des comm. royales d'art et d'archéol.*, t. xxii, p. 345.

si des silex taillés ont été rencontrés dans les champs voisins.

Malgré ce qui précède, les géologues, qui n'admettent les monuments mégalithiques que sous bénéfice d'inventaire, ne voient dans celui de Duysbourg que trois de ces blocs de grès landénien que l'on rencontre assez fréquemment dans le quaternaire, soit à la surface, soit à la base (1), et dont la présence est due à cette circonstance qu'à l'époque diluvienne les courants ont enlevé le sable landénien et laissé en place les blocs, trop lourds, au milieu de la nouvelle formation (2).

Nous ne sommes pas éloignés de partager leur opinion.

ERBAUT (Hainaut). — *Pierre d'Erbaut.*

La pierre d'Erbaut est indiquée sur la carte de M. van der Maelen ainsi que dans l'ouvrage de Chotin (3), mais sans aucun renseignement.

M. le comte Albéric d'Auxy de Launois, qui habite le village voisin, m'a affirmé qu'elle n'existait plus actuellement.

---

(1) Voir : *Bullet. de la Soc. royale malac. de Belgique*, séance du 4 février 1888, la note de M. Raeymaekers, intitulée : *Sur la présence de blocs landéniens dans le quaternaire des environs de Louvain.* — *Ann. de la Société géol. de Belgique*, t. xiv, *Description des blocs colossaux de grès blanc provenant de l'étage landénien supérieur et rencontrés dans la Campine*, par M. Delvaux, et t. xv, *Notice descriptive des terrains tertiaires et crétacés de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, par M. Briart.

(2) Dumont, *Mémoires sur les terrains crétacés et tertiaires de la Belgique*, édités par M. Mourlon, t. ii, p. 18.

(3) *Etudes étymologiques, etc. de la province de Hainaut*, p. 342.

FAYAT (NAMUR). — *Menhir de Fayat.*

Voici ce que M. RUCQUOY, géologue à Court-Saint-Etienne, a eu l'obligeance de nous écrire à ce sujet: « le menhir de Fayat est composé d'une pierre levée haute de 3 mètres et ayant environ 1m20 de côté, car le bloc est carré et orienté sur ses quatre faces. Autour et dans les environs j'ai trouvé quelques silex taillés et une quantité de débris de poteries romaines ». (Voir *Menhir de Velaine.*)

FORRIÈRES (LUXEMBOURG). — *Pierres ou Cuvelée du Diable.*

M. GEUBEL nous apprend qu'entre Forrières Saint-Martin et Wavreilles il existe une réunion de gros blocs de rocher appelée « *Pierres du Diable* ». C'est un assemblage de six dolmens composés de trois pierres chacun, l'une formant table sur les deux autres. Ces six dolmens, par leur disposition, forment à peu près un cercle. Les tables ont été renversées et chacune d'elles est encore appuyée contre ses soutiens. Le sol sur lequel ils reposent est uni et aucune autre pierre ne se voit dans les environs. Ces pierres sont brutes, elles ont de 5, 6 et 7 pieds de diamètre; celles qui formaient tables sont larges et plates. On les désigne encore sous le nom de « *Cuvelée du Diable* » ce qui veut dire *Charge du Diable.*

D'après la légende, un trésor, caché sous la plus grosse, appartiendra à celui qui la pourra soulever (1).

---

(1) *Note sur l'existence de monuments des anciens cultes dans la forêt ardennaise*, par M. J.-R. GEUBEL. Dans les *Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques, etc., dans la province du Luxembourg*, t. I, 1847-1849, p. 85.

Ne serait-il pas urgent de s'occuper sans plus tarder de ces pierres, et de s'enquérir de l'état dans lequel se trouve aujourd'hui ce monument, curieux entre tous, et dont, à notre connaissance, il n'existe d'équivalent ni en France, ni en Angleterre et ni en Danemark?

Hélas depuis 1848, époque où M. Geubel rédigea sa note, le marteau des vandales modernes a eu le temps de poursuivre son œuvre de destruction, et il est à craindre que l'on arrive trop tard encore!

Il ne s'agirait donc ici, d'après la description que l'on vient de lire, de rien moins que d'une sorte de cromlech formé par le groupement de six dolmens.

FROIDCHAPELLE (Hainaut). — *Pierre-qui-tourne.*

Nous sommes en présence d'une nouvelle catégorie de monuments, si toutefois l'on peut appeler ainsi ces phénomènes géologiques, véritables jeux de nature. J'ai nommé les pierres branlantes, tournantes, etc., ou rochers mobiles, posés de manière à se mouvoir sous le plus léger effort.

Il existait encore, en 1835, non loin du village de Froidchapelle, une pierre semblable, bloc énorme de grès fin, gris-jaunâtre, oscillant sur sa base, probablement à la suite de la désagrégation de la gangue friable qui l'entourait et appelée pour cette raison la *Pierre-qui-tourne.*

Elle recouvrait un trésor, et au lever de l'aurore, elle ne manquait jamais, dit la fable, de faire un tour sur elle-même (1).

---

(1) Voir : *Une légende du Diable au pays de Chimay*, par M. D.-A. Van

Le plus vilain tour qu'elle fit aux archéologues, ce fut celui de se laisser débiter en pavés !

GHLIN (HAINAUT). — *Pierre de Ghlin.*

La *Pierre de Ghlin* est indiquée sur la carte de M. VAN DER MAELEN, dans CHOTIN (1) et par DÉSIRÉ TOILLIEZ (2), mais sans le moindre renseignement !

GOZÉE (HAINAUT). — *Zeupires.*

De mémoire d'homme, il existait à Gozée, sur la *Couture ou campagne des Zeupires*, plusieurs monolithes énormes dressés l'un à côté de l'autre et portant le même nom. On y attachait une origine superstitieuse et l'on craignait d'y passer le soir

M. VAN BASTELAER en fit l'étude (3) et fit remarquer qu'un antique sentier, qui partait des *Zeupires*, allait aboutir à quelques lieues de là au *Champ du diable*, où se dressait un monolithe analogue.

L'étude géologique a été faite par M. BRIART qui est arrivé aux mêmes conclusions que M. DEWALQUE pour le *Menhir de Velaine*.

Il ne reste aujourd'hui qu'une *Zeupire*. Le gouverne-

BASTELAER, dans le *Messager des sciences historiques, etc.*, année 1878, p. 442.

(1) *Etudes étymologiques, etc.*, p. 223.

(2) Dans le *Messager des sciences historiques, etc.*, année 1849. *Des antiquités celtiques, germaniques et romaines trouvées dans le Hainaut*, p. 342.

(3) *Les trois zeupires, pierres levées ou menhirs, à Gozée près de Thuin*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1885. — *Trois menhirs : La pierre de Jupiter, la pierre du Diable et le cheval de pierre, etc.*, dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VI.

ment en a fait l'acquisition et la conservation en est dès aujourd'hui assurée à la science.

HERBEUMONT (Luxembourg).

« Me rendant d'Herbeumont à Bertrix en voiture, nous écrit encore M. Rucquoy, j'ai vu de loin un champ ressemblant beaucoup à celui d'Ortho (1). Mais ceci mérite un contrôle et une visite. »

HEYD (Luxembourg).

Carte de M. van der Maelen?

HOLLAIN (Hainaut). — *Pierre Brunehaut ou Brune-Pierre.*

Entre les villages de Rongy et de Hollain, sur un plateau, à droite et à peu de distance de la chaussée de Tournai à Saint-Amand, se voit la fameuse *Pierre Brunehaut* dont la conservation est assurée, car l'État l'a achetée.

C'est un bloc énorme de grès landénien.

Voici la description qu'en donne F. F. J. Lecouvet (2) : « Elle a la forme d'un trapèze et est posée de champ et verticalement. L'une de ses faces regarde l'Orient, dans la direction de l'église de Laplaigne, l'autre regarde le Couchant, dans la direction de l'église de Jollain. Sa hauteur, hors de terre, est de $4^{m}40$; sa largeur, de près

---

(1 Voir plus loin.

(2) *La pierre Brunehaut*. Dans le *Messager des sciences historiques, etc.*, p. 217-238, année 1853).

de 3 mètres ; son épaisseur, égale dans toute son étendue, est de $0^{m}48$. Quant à la partie enterrée, sa profondeur est, dit-on, d'environ 3 mètres. La pierre est un peu échancrée par le haut. La face occidentale est couverte de mousse et de lichens. La face opposée est aride. »

Cette pierre, par ses dimensions colossales et son isolement au milieu de la campagne, dans le voisinage d'un chemin creux, et par ce fait que les anciens du village n'ont jamais pu expliquer sa présence d'une façon raisonnable, a dû frapper vivement l'imagination des habitants de Hollain, dont l'intelligence, s'il faut en croire Lecouvet (1), semble s'être laissée souvent égarer par les erreurs de la superstition.

Passons donc aux légendes citées par notre auteur : « Si la pierre venait à tomber le monde finirait. — Quand on voulut bâtir la cathédrale de Tournai, on essaya d'y transporter cette pierre pour la faire entrer dans la construction ; mais elle s'arrêta en chemin, et ne voulant plus avancer, elle retourna d'elle-même à son ancienne place. — On dit que la vierge apportait cette pierre pour la poser la première dans les fondements de la cathédrale. Elle la tenait dans son tablier. Mais ayant appris en route que la première pierre était placée, elle déposa celle qu'elle portait à l'endroit où on la voit aujourd'hui. — Que le ciel vous préserve d'aiguiser votre couteau contre la pierre ; soyez sûr que vous le perdrez ou qu'il se tournera contre vous-même » (2).

---

(1) *Les Sorcières de Hollain*, dans le t. II, p. 127 des *ann. du Cercle archéol. de Mons.*

(2) *La pierre Brunehault*, par Lecouvet, *Messager des sciences historiques, etc.*, pp. 217-238 (1853).

Après les légendes, les appréciations, qui sont au moins tout aussi fantaisistes :

L'abbé VELLY (1) pensait que c'était les restes de quelques vieux bâtiments! C'est assez dire qu'il n'avait jamais vu la *Pierre Brunehaut* dont il parlait.

L'archidiâcre CATULLE (2) a avancé que ce monument pouvait être un mémorial (3) de la victoire remportée par CÉSAR sur les Nerviens. Enfin l'abbé DE NÉLIS (4) croyait que la *Pierre Brunehaut* était un monument de la victoire des habitants de Tournaisis sur les Hérules, ou autres barbares, à cause du nom de *Crète des Hurélus* que les paysans donnent au chemin creux qui y aboutit!

Des fouilles qui n'avaient malheureusement rien de scientifique, ont été exécutées à diverses époques au pied du monolithe.

« Un habitant de la localité, dit l'abbé DE NÉLIS, par désœuvrement ou pour tout autre motif, s'est amusé à creuser une fosse tout le long de la pierre du côté où elle était déjà inclinée; les eaux, les neiges ont achevé de creuser cette fosse et l'inclinaison de la pierre est beaucoup plus grande aujourd'hui (5) qu'en 1768 ».

Nous lisons encore dans la notice de LECOUVET que « Sous le gouvernement de Bonaparte, l'administration des ponts et chaussées voulut en faire une pierre d'écluse,

---

(1) *Histoire de France et des Français*, p. 103 de l'édition in 4°.

(2) Auteur du *Tornacum Nerviorum metropolis*.

(3) Voyez *Mss. Eccl. cath. Torn.*

(4 *Réflexions sur un ancien monument de Tournaisis appelé vulgairement la « Pierre Brunehaut »*, Dans les *Mémoires de l'académie impériale et royale des sciences et belles lettres de Bruxelles*, t. I, MDCC. LXXVII.

(5) C'est-à-dire en 1773.

à Bléharies, sur l'Escaut. Tous les travaux que l'on y exécuta n'aboutirent qu'à augmenter légèrement l'inclinaison vers l'Orient, et l'on abandonna l'entreprise ».

Enfin en 1819, la commune de Hollain la fit redresser.

M. le Docteur Cloquet, lors d'une visite qu'il fit à la *Pierre Brunehaut*, a recueilli quelques silex taillés dans les champs voisins.

Le curé de Hollain a dit à l'abbé de Nélis, avoir vu dans d'anciennes notes de ses prédécesseurs, qu'avant le quatorzième ou quinzième siècle, cette pierre s'appelait la « *Brune-Pierre* » et que c'était sous ce nom qu'elle servait de limite ou de borne à quelques portions de sa dîme.

Elle n'est connue actuellement par tout le monde que sous le nom de « *Pierre Brunehaut* ».

Ce monument est-il réellement l'ouvrage des hommes ou celui de la nature?

Sa forme régulière, ses légendes, les silex recueillis aux environs, suffisent-ils pour faire considérer cette pierre comme un véritable menhir?

Ne devrait-on pas préalablement se livrer à l'étude géologique de la contrée, s'enquérir de la nature du terrain sous-jacent, et examiner si l'on n'est pas en présence d'un de ces blocs de transport ou de dénudation?

Avant 1819, époque où la commune la fit redresser, n'avait-on pas connu la pierre fortement inclinée?

JAMBES (Namur). — *Pierre du Diable.*

C'était un beau dolmen entouré d'un cromlech. Il était situé sur le territoire de la commune de Jambes, aux portes de Namur, et existait encore en 1820.

Il se composait d'une dalle en dolomie, longue de 8 pieds 7 pouces, large de 6 pieds 6 pouces et épaisse de 1 pied 9 pouces, légèrement inclinée au Nord-Est et reposant sur deux supports de même nature ayant une longueur de 8 pieds, une largeur de 5 pieds 5 pouces et une épaisseur de 2 pieds 4 pouces (1).

Comment ce monument a-t-il disparu? Comme tous les monuments semblables, répondrons-nous ; un certain Jurard l'a brisé en morceaux pour rebâtir une muraille de sa propriété. D'autres donnent à ce vandale le nom Gérard Honnay.

M. Schuermans rapporte, dans un intéressant article sur la *Pierre du Diable* (2) à Jambes, que le propriétaire de la maison, dans la cour de laquelle se trouvait la pierre, voulant aplanir le terrain, avait trouvé à 2 ou 3 pieds de profondeur, 9 ou 10 pierres presqu'aussi grandes que celles du dolmen, couchées et enterrées à environ 20 pieds de distance autour de ce monument.

Il y avait donc une enceinte. Le même individu, ayant creusé également à environ 6 pieds de profondeur sous la loge du dolmen dont il avait maçonné les deux bouts pour en faire un caveau à mettre des bouteilles de vin, n'y a découvert que du sable et quelques briques.

Il avait trouvé également, en exécutant les premières fouilles que lui avait fait découvrir les pierres de l'enceinte, un assez grand nombre de monnaies romaines en cuivre.

En 1874, la Société archéologique de Namur a fait pra-

---

(1) Voir la description qu'en donne Vaugeois dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, III, (1809) p. 329 et suiv.

(2) *Bulletin des comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. VIII, p. 5.

tiquer quelques recherches sur l'emplacement du dolmen.

Les fouilleurs mirent encore au jour une de ces pierres qui formaient le cromlech, plusieurs tombes, paraissant bien dater de l'époque romaine, quelques fragments de poteries grossières et un perçoir en silex.

Sous la *Pierre du Diable* s'ouvrait un souterrain qui passait sous la Meuse. C'est la légende de tous les châteaux, forteresses et abbayes du moyen-âge qui est reproduite ici pour le dolmen de Jambes.

Est-il besoin de répéter encore que les dolmens sont des tombeaux et rien que des tombeaux?

Les fouilles qui ont été faites sous des monuments semblables en France, en Afrique et en Danemark ne l'ont-elles pas suffisamment prouvé?

Les corps y étaient ensevelis et non brûlés, et la plupart du temps les cadavres étaient placés, dans la loge centrale, repliés sur eux-mêmes et les genoux touchant le menton.

Les dolmens, lorsqu'ils n'ont pas subi de dévastation, sont hermétiquement clos, et parfois même recouverts d'un tumulus de faible hauteur. La France offre des exemples de monuments de pierres brutes qui ont été autrefois recouverts ainsi d'un monceau de terre et où l'on voit le dolmen se dresser au centre d'un monticule peu élevé dans lequel les supports sont profondément enfoncés jusqu'au niveau du sol. On croit alors que l'action du temps ou la main de l'homme a détruit le tumulus.

Mais la *Pierre du Diable* ne semble-t-elle pas avoir été primitivement recouverte de terre, et le déblaiement du tumulus ne fut-il pas la cause de l'enfouissement constaté des pierres de l'enceinte?

M. Schuermans déclare que la *Pierre du Diable* est

« un tombeau respecté par les Romains comme un lieu sacré, puis devenu peut-être le centre d'une nécropole romaine, où l'on aura pu ériger un autel qui aura reçu des offrandes de monnaies, etc. » (1)

Enfin, ajouterons-nous, les chrétiens des premiers siècles, obéissant aux canons des conciles, aux édits et aux capitulaires des rois francs ordonnant la destruction des monuments semblables qui avaient continué à faire l'objet d'un culte superstitieux, n'ont-ils pas pu briser l'autel romain, renverser les pierres de l'enceinte, éventrer et aplanir le tumulus, ouvrir la chambre sépulcrale du dolmen, en disperser le contenu, puis élever à leur tour sur l'emplacement même, suivant leur coutume, un oratoire chrétien, rebâti plusieurs fois et représenté encore aujourd'hui par la petite chapelle que l'on y voit actuellement?

LOUVEIGNÉ (Liège).

Carte de M. van der Maelen?

MALEMPRÉ (Luxembourg).— *Pierres du Diable.*

« Entre Malempré et Fraiture, dit M. Geubel, se voit un groupe de pierres gigantesques, au milieu d'une plaine de bruyères élevée et unie. La constitution de cet assemblage n'indique pas l'œuvre de la nature.

» On le désigne sous le nom de *Monument* ou *Pierres du Diable?* » (2)

---

(1) *Bulletin des comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. viii. p. 1-25; *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. xiii, p. 339.

(2) *Note sur l'existence des monuments des anciens cultes, dans la forêt ardennaise*, dans les *Annales de la Société pour la conservation des monuments historiques, etc., dans le Luxembourg*, t. i, p. 92. 1847-1849.

ORTHO (Luxembourg).— *Cailloux de Mousny.*

Non loin du village d'Ortho, sur la rive gauche de l'Ourthe occidentale, au point où elle reçoit le ruisseau de Cens, se trouvent, épars sur la bruyère, un certain nombre de blocs de quartz blanc, dont les dimensions diffèrent beaucoup. Ces blocs, purement du domaine de la géologie, puisqu'ils ne sont que des affleurements des roches qui composent le sous-sol de la bruyère, n'ont d'archéologique que la fable qui s'y rattache. La voici :

Jésus-Christ se rendant en pélérinage à St-Thibaut, ermitage voisin de Laroche, rencontra un berger auquel il demanda à boire. Mais cet ardennais, intraitable et sauvage, lui refusa non seulement le peu d'eau qu'il demandait pour étancher sa soif, mais se mit encore à le lapider et à exciter ses chiens contre l'auguste pélerin. Le châtiment ne se fit pas attendre, car un éclair, brillant au ciel assombri tout à coup, vint pétrifier berger, chiens et moutons !

La plus grande pierre n'est autre que le berger, deux de moyenne grosseur représentent les chiens, quant aux petites, ce sont les moutons !

OVERPELT (Limbourg). — *Cromlech d'Overpelt.*

Le *Cromlech d'Overpelt* était formé de huit grandes pierres brutes, placées à une certaine distance les unes des autres en cercle. Ces pierres ont disparu, les recherches qui ont été faites par MM. le Docteur Bamps et le Capitaine Delvaux, pour les retrouver, sont demeurées infructueuses.

PRESLES (HAINAUT). — *Dolmen de Presles.*

Le ou les *Dolmens de Presles*, renfermant des objets en fer, dont la découverte avait été annoncée en 1851 dans la *Revue Nouvelle* (1), n'ont jamais existé a-t-on dit (2). Il s'agissait de quelques squelettes, peut-être francs, dans des tombes en moëllons, recouvertes de dalles et ayant à leur côté quelques armes de fer.

Cependant M. J. B. DEWILLEZ, témoin oculaire et principal acteur dans cette découverte, comme il le dit lui-même, donne, dans un article intitulé : *Autel druidique et autres découvertes de l'époque gauloise à Presles* (3), les détails suivants :

« Les travaux de terrassements exécutés dans le parc du château de Presles mirent à découvert, à 60 mètres de l'habitation et au bord de la rivière qui traverse le parc, une pierre de 2m30 de longueur sur 1m81 de largeur et 1m21 d'épaisseur, posée horizontalement, appuyée d'un côté sur le terrain en pente et de l'autre, vers la rivière sur deux pierres de même nature formant pilliers, de manière à ce que la surface en fût de niveau..... Des deux côtés de cette pierre, des squelettes humains complets et de grande dimension, au nombre de 25 à 30, étaient rangés sur une ligne de 45 à 50 mètres, parallèle à la rivière. Une argile vierge la recouvrait. On constata la présence, sur trois squelettes, de 7 galets, posés, les

(1) T. I, p. 383.

(2) *Moniteur belge du* 1er *janvier* 1868. *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur la question de l'origine des dolmens et autres monuments de pierres brutes*, par M. SCHUERMANS.

(3) *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. VIII, pp. 479-481.

gros sur la tête, et les plus petits sur les épaules, les genoux et les pieds. »

Le même auteur ajoute ensuite : « on a parlé de plusieurs dolmens, sous lesquels étaient des cadavres ayant aux pieds et aux mains des anneaux de fer! autant d'erreurs. »

RAHIER (LIÈGE). — *Fat de Rahier.*

Sur la plaine du *Fat de Rahier*, vers le village de Trois-Ponts, se dresse, dit-on, une pierre nommée le *Fat de Rahier*.

Nous n'en savons rien de plus.

REMOUCHAMPS (LIÈGE). — *Ruisseau ou Vallée du Menhir.*

A Remouchamps sur l'Amblève, s'ouvre une petite vallée appelée la *Vallée du Menhir*. J'ai vu le bloc que l'on décore de ce nom de menhir, nous dit M. RUCQUOY, il est fort sujet à caution!

La vallée est très étroite et il y a par ci par là quelques escarpements rocheux. Or c'est précisément en dessous de l'un d'eux que se trouve la pierre, à un endroit où règne un véritable chaos.

Ce lieu est très fréquenté par le diable et les sorcières.

M. GRANDGAGNAGE parle également dans ses « *Promenades aux environs de Chaudfontaine* » (1) du *Ruisseau du Menhir* où il a remarqué une grande roche isolée qui s'élève verticalement au-dessus de la vallée et au pied de laquelle se trouvent de nombreux blocs épars. Ces blocs,

(1) *Chaudfontaine. Wallonnades.*

d'après lui, ne présentent aucun système de groupement et proviennent manifestement d'éboulements plus ou moins anciens.

ROCHE-A-FRÈNE (LUXEMBOURG).

Carte de M. VAN DER MAELEN?

ROMSÉE (LIÈGE).

Sur la place du hameau de Bouni, M. GRANDGAGNAGE (1) a remarqué aussi plusieurs blocs de pierre étendus horizontalement, comme des tables, sur d'autres pierres sortant verticalement de terre et sur lesquels, au dire des anciens du village, on avait autrefois adoré le Diable.

Nous n'avons pas vu ces pierres, mais nous sommes d'avis qu'il faut être aussi circonspect en matière de dolmens qu'en matière de menhirs; car il peut arriver que sur des roches vives, c'est-à-dire ne faisant qu'un tout avec la masse pierreuse du sous-sol, gisent d'autres roches détachées accidentellement de cette masse et ayant plus ou moins la forme de table.

SALM-CHATEAU (LIÈGE).

Carte de M. VAN DER MAELEN?

SOLRE-LE-CHATEAU (HAINAUT).

Carte de M. VAN DER MAELEN?

SPY (NAMUR).

Il existait autrefois à Spy une pierre semblable à celle

---

(1) *Chaudfontaine. Wallonnades.*

de Froidchapelle (Hainaut), dont nous avons déjà parlé. Elle était ronde, avait 6 pieds de diamètre et 3 à 4 de hauteur. A midi, elle faisait un tour sur elle-même. Elle fût détruite sous l'empire français, pour réparer la chaussée de Bruxelles.

STAVELOT (LIÈGE). — *Fat-le-Diale* ou *Faix-du-Diable.*

« Dans une bruyère dépendante de la commune de Wanne se trouve un de ces blocs erratiques, auxquels les géologues ont donné le nom de *fagnolithes*. C'est une grande masse isolée, formée de quartz grenu brun, veiné de quartz blanc à grains fins, remarquable en ce qu'elle n'a aucun rapport avec les roches qui l'entourent. On l'appelle dans le pays le *Faix-du-Diable* » (1).

Voici la légende :

Le Diable avait essayé par tous les moyens possibles d'empêcher saint Remacle de bâtir l'abbaye de Stavelot. Toutefois l'église était déjà construite et on allait l'inaugurer. Le Diable, pour se venger, s'en alla ramasser la plus grosse pierre qu'il put trouver dans le but de la lancer sur le toit de l'édifice pendant la cérémonie, puis il se mit en route. Saint Remacle, averti par un ange du danger qu'il courait, envoya un de ses disciples, chargé d'un sac rempli de vieux souliers, au devant du Démon.

Comme il rencontra le Diable plié sous son lourd fardeau, celui-ci lui demanda s'il y avait encore loin pour atteindre l'endroit où Saint Remacle avait bâti son nouveau monastère? Pour toute réponse, le disciple du

(1) M. E. GENS, *Promenade d'un antiquaire dans les Ardennes*, dans le t. IX, des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, p. 122.

Saint vida le sac qu'il portait et dit à Satan : voici les souliers que j'ai usé depuis que j'ai quitté l'endroit dont il s'agit; jugez par là combien est grande encore la distance qui vous en sépare! Le Démon découragé et n'en pouvant plus, laissa tomber sa pierre à la place où on la voit aujourd'hui.

THOREMBAIS-LES-BÉGUINES (BRABANT). — *Grosse-Pierre.*

M. VAN DER ELST, à la suite de son article sur « *Les dolmens, leurs premiers constructeurs, leur destination et leur usage* » (1) dit qu'il parait y avoir eu des mégalithes à Dilbeek, à Wavre-Sainte-Catherine, à Assche et à Thorembais. Nous ne possédons aucun renseignement sur les deux premières de ces localités, mais nous savons qu'il existe, sur le territoire de Thorembais-les-Béguines, un lieu dit « *Grosse-Pierre, Grosse-Borne, Campagne des grosses pierres* » (2).

THUILLIES (HAINAUT). — *Cheval de Pierre.*

Le Cheval de pierre, T'chévau d'cayaut, était dressé au carrefour de deux chemins antiques que les archéologues considèrent comme d'origine romaine. Les anciens du village l'ont connu debout en place, puis sur le flanc, écarté de sa place première, au milieu de la voie.

M. VAN BASTELAER a signalé ce monolithe et a fait remarquer qu'il se trouvait à mi-chemin sur l'antique

---

(1) *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 2me série, t. IX, p. 778.

(2) Voir TARLIER et WAUTERS.

sentier qui menait des *Zeupires* de Gozée à la *Pierre du diable* et au *Champ du diable* de Clermont (1).

THY-LE-BEAUDHUIN (NAMUR). — *Pierre du diable.*

En 1875, l'emplacement où avait été anciennement un mégalithe, fut signalé à M. le Comte DE GLYMES, qui faisait une excursion archéologique à Thy-le-Beaudhuin, province de Namur (2).

D'après ce que les vieillards de cette commune lui ont conté, ce mégalithe était un vrai menhir. Il était énorme, droit planté, et élevé au-dessus du sol à une hauteur presque équivalente à celle du clocher de l'église communale.

Une légende, la même que partout, expliquait son origine : le diable l'avait apporté sur ses épaules ; las, il l'avait jeté à terre ; on y voyait encore l'empreinte de sa tête, de ses épaules et de ses griffes. La jeunesse locale y dansait des rondes, à certaines époques de l'année ; et, le soir, on redoutait de passer dans son voisinage. On la nommait la *Pierre du Diable*, *Pire dou Diabe;* et elle était plantée au milieu d'une terre couverte de tuiles romaines et de décombres, provenant d'une villa, sans doute *(li terre au tiliers) la terre aux tuileaux.*

Vers 1825, M. Huart Chapelle, qui faisait bâtir à Marcinelle (Hauchies) le premier haut-fourneau dans lequel on ait utilisé le coke en Belgique, l'acheta et le fit débiter en moellons, qu'il employa pour la sole et le revêtement intérieur de ce fourneau.

---

(1) Voir *Trois menhirs : la Pierre de Jupiter, la Pierre du Diable et le Cheval de Pierre* dans le *Bulletin d'anthropologie de Bruxelles*, t. VI.

(2) Voir *Messager des Sciences historiques de Gand*, 1878, p. 157.

VELAINE-SUR-SAMBRE (NAMUR). — *Menhir de Velaine.*

Le *Menhir de Velaine-sur-Sambre* est situé sur une colline appelée « *Bois roussi* »; à gauche de la route d'Onoz à Velaine. C'est un bloc de grès bruxellien à *Nummulites lævigata* (1), haut de 3m10, de forme quadrangulaire, et dont la circonférence, à 1 mètre du sol, est d'environ 5m40. Dans le voisinage on a recueilli des silex et des débris romains.

Cette pierre, ou plutôt ce menhir, car c'en est un, est en possession d'un état-civil bien en règle et signé par des géologues compétents (2).

Nous avons oublié de dire qu'il tourne avec le soleil.

Comment pourrait-on expliquer la présence si fréquente de débris romains aux environs immédiats des mégalithes?

Doit-on l'attribuer à la persistance des peuples dans les usages anciens et croire, avec M. BEQUET, que ces monuments, ayant conservé longtemps un caractère sacré, les Belges y venaient déposer leurs offrandes et y enterrer encore leurs morts après la conquête?

A-t-on fait des fouilles au pied du menhir de Velaine?

Quel en a été le résultat?

La Société archéologique de Namur a demandé au Gouvernement d'en assurer la conservation en en faisant l'acquisition.

---

(1) Détermination de M. RUTOT.

(2) Voir la communication de M. BEQUET *Sur le menhir de Velaine-sur-Sambre*, dans le *Bullet. de la Soc. d'anth. de Bruxelles*, t. VI.

VERVIERS (Liège).

Nous lisons dans le journal *La Meuse*, n° du 17 Mars 1888, sous le titre : **Trouvaille archéologique,** que « *M. Britte, fontainier s'occupant d'études préparatoires à de nouvelles prises d'eau au-dessus de Verviers, plateau de Sart, vient, dit-on, de mettre au jour une sorte de dolmen druidique, énorme pierre plate, mesurant régulièrement 7m50 de longueur sur 3m50 de largeur. Cette espèce de vaste table d'autel reposait sur deux supports en pierre que l'auteur de la trouvaille s'occupe de déchausser. Un de ces pieds est déjà dégagé, l'autre le sera bientôt. Cette trouvaille ne manquera pas de faire du Bois de Solwaster, où elle a eu lieu, un but de nombreux pélérinages scientifiques. Aussi l'inventeur a-t-il acquis la propriété de sa trouvaille, qui serait le premier monument du genre découvert sur le sol belge.* »

Ne semble-t-il pas que l'on soit ici en présence d'un dolmen encore en partie engagé sous son tumulus?

Nous appelons d'une façon toute spéciale l'attention de nos collègues sur cette découverte qui paraît être des plus intéressantes, et nous comptons, cette fois encore, sur la science et l'obligeance de ceux d'entre eux qui auraient eu la bonne fortune de voir ce curieux monument et de recueillir, sur les lieux même, des renseignements précis.

WAHA (Luxembourg.)

Nous avons entendu souvent nommer le *Menhir renversé de Waha*, mais là s'arrêtent nos renseignements.

WAVRE-SAINTE-CATHERINE (Brabant).

Voir Thorembaix-les-Béguines.

WÉRIS (Luxembourg). — *Dolmen de Wéris.*

Le *Dolmen de Wéris*, désigné par les habitants de la localité sous le nom de « *Haïna* », est le seul specimen authentique de ce genre de monument qui, à notre connaissance, soit resté debout en Belgique. Il semble digne de ceux que l'on admire en Bretagne.

Nous empruntons au travail de M. le major Daufresne de la Chevalerie (1), à qui revient l'honneur d'avoir attiré l'attention des savants sur ce beau dolmen, à la note de M. Tandel (2), ainsi qu'aux renseignements qui nous ont été si obligeamment fournis par M. Rucqoy, toutes les indications qui vont suivre:

Il est situé au Nord et non loin du village de Wéris, au bord de la route de Durbury, et au centre d'un immense plateau; il est composé de pierres énormes, en une espèce de poudingue d'un brun foncé provenant de la localité. La plus grande de ces pierres, formant table, taillée assez régulièrement, mesure 4^{m}75 de long sur 3^{m}60 de large et 80 centimètres d'épaisseur; ce qui fait 16 mètres cubes, soit un poids approximatif de 30.000 kilogrammes. Les supports ont une largeur de 3 mètres environ et laissent une ouverture à travers laquelle peuvent passer quatre hommes de front.

Cet antique monument est aujourd'hui renversé en partie, et près de la moitié du dolmen a été détruite.

---

(1) *Les antiquités du village de Wéris*, dans la *Revue catholique*, t. xxi, *nouvelle série*, 1879, pp. 505 et 506.

(2) *Le dolmen de Wéris*, dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. xiv. 28e *fascicule*, 1882, p. 315.

Heureusement les débris sont restés sur place et la restauration n'offrirait guère de difficulté.

Cet assemblage de grandes pierres a donc servi de tombeau. Nous n'irons toutefois pas jusqu'à dire avec M. Daufresne de la Chevalerie que c'est « la tombe d'un chef de Poemans qui, grièvement blessé dans une bataille aux environs de Mousny, entre les Romains et les Trévires vainqueurs, mourut à Wéris des suites de sa blessure! » Mais nous nous joignons à lui lorsqu'il exprime le vœu « que le dolmen de Wéris, l'un des plus beaux monuments de la Gaule, soit promptement relevé, affermi sur ses bases et rétabli dans son complet état primitif ».

Ce vœu a, du reste, été exaucé, car M. E. Tandel, membre correspondant de la Commission des monuments, ayant été chargé par le Gouvernement de faire un rapport sur le dolmen de Wéris, et les conclusions de ce rapport ayant été adoptées, les parties signèrent, le 5 septembre 1882, une convention, approuvée depuis par M. le ministre de l'Intérieur, et ainsi conçue :

« M. Pirson, à Wéris, cède à l'État belge, pour 1200 francs, le dolmen qu'il possède sur sa propriété, avec une bande de terrain qui aura cinq mètres de profondeur de chaque côté et un mètre au-delà de la grille, sur les trois côtés qui lui appartiennent, afin que les visiteurs puissent approcher du monument, sans devoir fouler les récoltes voisines.

» La commune de Wéris se charge de déplacer à ses frais le chemin de culture qui borde actuellement le dolmen, moyennant que les emprises nécessaires pour sa construction soient fournies par M. Pirson et deviennent la propriété de la commune.

» Outre le prix de 1200 francs stipulé ci-dessus, l'État fera établir à ses frais, autour du monument, un soubassement avec grille. »

Nous ne savons pas si les travaux décidés en 1882 ont été exécutés. Dans la négative nous pensons qu'il est urgent, avant que le chemin qui borde le dolmen ne soit détourné et le soubassement destiné à porter la grille établi, que des fouilles scientifiques aient lieu sous le monument et dans ses environs immédiats.

Bien que le dolmen soit ouvert et que le contenu de la chambre sépulcrale ait été dispersé selon toutes les probabilités, les fouilles offriraient peut-être encore des résultats intéressants.

Dans le cas contraire il ne nous resterait qu'à nous informer si des ossements, des silex, des débris romains ou autres objets n'ont pas été recueillis au cours des fouilles qu'a nécessité l'exécution des travaux d'emménagement projetés.

CONCLUSIONS.

Nous voyons donc que les monuments de pierres brutes sont rares actuellement en Belgique. Il est probable qu'il y en a eu davantage autrefois, mais la haine et le dédain pour tout ce qui rappelait le culte païen aux premiers siècles de l'église, l'ignorance et l'incurie des propriétaires, jointes souvent à leur esprit de lucre, en eurent facilement raison.

Que dire, en terminant, de l'âge de nos mégalithes?

Datent-ils tous de l'époque de la pierre polie?

Quelques-uns n'ont-ils pas été élevés à l'époque du bronze?

C'est là une question que des fouilles seules auraient pu nous mettre en état de traiter.

Il est cependant prouvé que les monuments semblables, découverts et fouillés en d'autres pays, n'ont pas été tous construits à l'époque néolithique. Dans certains d'entre eux on a retrouvé des objets en bronze, associés à des outils et à des armes en pierre et en os. Mais jamais, pensons-nous, l'on n'a découvert, en Europe, le moindre fragment de fer sous un dolmen.

Estimant que les descriptions, si complètes et si claires qu'elles puissent être, ne valent jamais un bon dessin, nous nous proposons de mettre sous les yeux de nos collègues, lors de notre réunion du mois d'août, tous les croquis et vues photographiques que nous aurons pû nous procurer.

Bon Alfred de Loë.

IV.

N° 21 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

2me Section.

Faut-il faire rentrer dans les dépôts publics et dans quels dépôts, les archives reposant aujourd'hui dans les études des notaires et dans les greffes des tribunaux ?

NOTE.

Ces actes publics, regardant les individus et les familles, doivent être conservés chez les officiers publics à la disposition des intéressés, aussi longtemps que les parties, ou leurs descendants prochains, existent et y conservent un intérêt immédiat; c'est-à-dire aussi longtemps qu'ils restent des *actes* et ne sont pas devenus des *archives*. Mais quand cesse l'utilité personnelle, commence l'utilité historique et générale.

A ce moment ces *actes* deviennent des *archives* et doivent être mis à la disposition des écrivains et restitués aux dépôts publics.

LES GREFFES SCABINAUX

ET LES

PROTOCOLES DES ANCIENS NOTAIRES.

MOYENS D'EN ASSURER LA CONSERVATION ET D'Y FACILITER LES RECHERCHES.

Sous la législation coutumière, les actes de juridiction gracieuse étaient passés, tantôt devant le mayeur et les échevins de la commune, tantôt devant les hommes de fief, tantôt devant un ou plusieurs notaires; ces fonctionnaires, selon la condition des parties, ou selon la région, étaient appelés à donner le caractère d'authenticité aux conventions conclues entre les particuliers. Les actes se rédigeaient toujours en double expédition; l'autorité qui les recevait en conservait minute et les déposait d'ordinaire dans un coffre dit *ferme*, afin de pouvoir, si besoin était, en délivrer une nouvelle copie.

L'importance de ces minutes, sous le rapport historique, a été justement appréciée depuis que les études archéologiques ont pris une extension considérable. Le rôle de l'historien de nos jours ne se borne plus à exposer, dans l'ordre chronologique, la suite de faits heureux ou malheureux dont un pays, une province ou une ville a été le théâtre successif. Il doit de plus s'efforcer de faire con-

naître la manière de vivre d'autrefois. C'est ce que constatait fort justement, à la fin du siècle dernier, un homme d'État belge, le comte de NENY : « Pour écrire l'histoire d'un pays, il ne suffit pas de rassembler des faits et de les vérifier par les monuments, mais il est particulièrement nécessaire de bien connaître le génie, les mœurs, les lois, les usages des peuples dont on entreprend de donner l'histoire. »

Il est indubitable que les actes scabinaux et les minutes de notaires fournissent aux chercheurs une source féconde de renseignements sur la vie privée de nos ancêtres ; on y trouve des indications aussi précieuses que variées : taux de l'intérêt, prix des terres, des fermes, des denrées, marchés de toutes sortes pour les constructions civiles ou religieuses, notions sur les corporations ouvrières, sur les travaux artistiques, sur le développement industriel, sur l'état de l'enseignement, sur les familles, sur les individus.

Ces actes comprennent surtout les contrats de mariage et les inventaires après décès, des indications aussi détaillées que possible. Les contrats de mariage renferment les noms, non-seulement des futurs, de leurs pères et mères, mais encore ceux des parents et alliés.

La liste en est parfois très longue et très précieuse. On y découvre même des particularités curieuses pour les annales locales; c'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que, dans le contrat de mariage de JEHANS fils de JEHAN DE MONCHIAUL de GOCHILLIES et d'IZABEAU, veuve de GODEFROID de NASTE, approuvé le 1er février 1452 devant la cour et justice, le mayeur et les échevins de Marchienne-au-Pont, nous avons découvert la preuve de l'existence d'une école dans cette commune au XVe siècle; voici en quels termes : « Item, doient le valeton tenir à l'escolle à

Marchinez pour aprendre à lire et à escrire et ossi d'aprendre mestier, se aprendre le voet, et le doient vestir, cauchier et nourir que ly venrat en ayge ou cas qu'il vorat demorer deleis yauls. »

Les inventaires des mortuaires se faisaient avec un soin méticuleux; ils fournissent des détails du plus grand intérêt au point de vue de l'art, du commerce, de l'industrie et des conditions de la vie sociale. Dernièrement M. l'avocat Soil a pu, à l'aide de ces documents, rétablir exactement ce qui formait, au xve siècle, l'ameublement d'un bourgeois de Tournai.

On pourrait multiplier les exemples, mais il est superflu de démontrer l'importance de cette catégorie d'archives, au point de vue historique et pour ce qui touche aux questions d'histoire locale. Personne ne s'avisera de la contester.

Quelles sont les mesures prises par les pouvoirs publics, en vue d'assurer la conservation de documents qui sont d'une incontestable utilité, pour les intérêts particuliers et pour les travaux historiques?

La loi du 5 brumaire an v avait prescrit aux administrations centrales des départements de faire rassembler, dans le chef-lieu du département, les titres et papiers dépendants des dépôts appartenant à la République.

Cette disposition ne fut pas généralement appliquée aux anciens fermes communaux, ni aux protocoles des notaires.

Le sort de ces catégories d'archives dans notre pays ne fut pas réglé d'une manière uniforme.

Une partie seulement fut déposée dans le fonds des archives de l'État à Bruxelles et dans les provinces. C'étaient principalement les documents dont un règle-

ment ancien ordonnait le dépôt aux greffes des conseils de justice. Tels étaient notamment les protocoles des notaires du Brabant et du comté de Namur. Dans le Hainaut, il n'y a guère que les actes scabinaux et les protocoles des notaires de l'arrondissement judiciaire de Mons qui aient été remis aux archives de l'État à cette époque.

Une autre partie des archives qui nous occupent avait été réunie aux greffes des tribunaux de première instance des chefs-lieux d'arrondissement. Elle a été jointe aux titres et papiers qui composent les archives de l'État.

Les notaires ont été également constitués dépositaires des actes des anciens tabellions et même de greffes scabinaux. L'arrêté du directoire exécutif du 3 prairial an IV, qui supprimait les offices, emplois ou commissions de notaires, tabellions, hommes de fief et autres, ordonna que les protocoles fussent mis à la garde des notaires publics établis dans la résidence la plus prochaine du lieu de leur dépôt.

Enfin bon nombre de communes avaient conservé l'ancien ferme échevinal où étaient déposés les doubles des actes passés devant le mayeur et les échevins.

L'absence de dispositions uniformes en ce qui concerne ces documents est regrettable, car elle rend les investigations difficiles et elle empêche de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la conservation.

Le gouvernement s'est préoccupé de cette situation, mais seulement en ce qui concerne les archives de cette catégorie qui étaient restées dans les maisons communales. En organisant pendant ces dernières années l'inspection des archives communales, le pouvoir central a prescrit la remise, dans les dépôts publics de l'État, des anciens greffes scabinaux et féodaux.

Il y aurait lieu, pensons-nous, de généraliser la mesure, de réunir dans les établissements créés pour la conservation des anciens documents, tous les protocoles des anciens notaires et tous les greffes scabinaux qui sont actuellement déposés chez les notaires.

Cette mesure est commandée par la nécessité de conserver des documents utiles et d'en faciliter la communication au public.

Les greffes des tribunaux sont encombrés par les dossiers de procédure qui s'accumulent depuis bientôt un siècle. Il en est de même des études de notaires. Les documents anciens y sont relégués à l'arrière plan, et généralement on les considère comme un encombrement inutile dont personne ne tire profit.

Greffiers et notaires sont trop absorbés par leur besogne courante pour avoir le temps d'aller examiner les actes des siècles antérieurs. Bien peu, d'ailleurs, seraient à même de les déchiffrer.

Personne ne contestera qu'actuellement ces archives ne sont pas entre les mains de leurs dépositaires naturels, et qu'elles devraient être confiées aux fonctionnaires qui ont pour mission spéciale de veiller à leur conservation.

Il est, en outre, très difficile d'en obtenir communication. Malgré l'obligeance de la plupart des notaires à permettre d'y faire des recherches dans un but historique, il arrive le plus souvent que le travailleur doit se résigner à aller fouiller dans le réduit plus ou moins obscur où ces documents sont relégués, et il est rare que, dans ces conditions, il ait le courage de persévérer jusqu'au bout dans des investigations toujours longues.

Les dépositaires actuels ne tiennent nullement à conserver ces documents, et ce serait avec empressement que

tous s'en dessaisiraient en faveur des dépôts publics d'archives.

En ce qui concerne les actes anciens qui étaient conservés dans les greffes des tribunaux, leur transfert a été ordonné; c'est ainsi que les registres et liasses qui se trouvaient dans les palais de justice de Mons et de Charleroi, à la justice de paix d'Ath, etc., ont été déposés aux archives de l'État, à Mons.

Quant aux minutes anciennes dont les notaires ont été constitués dépositaires, il se présente une objection légale assez sérieuse. La loi organique du notariat du 25 ventôse an XI, décide, dans son article 60, que « tous dépôts de minutes, sous la dénomination de chambres de contrats, bureaux de tabellionnage et autres sont maintenus à la garde de leurs possesseurs actuels. » C'était là une disposition transitoire respectant les droits acquis.

Mais l'article 61 ajoute qu'immédiatement après le décès du notaire, ou *autre possesseur de minutes*, « les minutes ou répertoires seront mis sous les scellés par le juge de paix de la résidence, jusqu'à ce qu'un autre notaire en ait été provisoirement chargé par ordonnance du président du tribunal de la résidence. »

De ces dispositions on conclut que les notaires ne peuvent se dessaisir des anciennes minutes; un commentateur autorisé prétend, et avec raison pensons-nous, qu'une chambre de notaires n'a pas le droit d'obliger un notaire, détenteur de minutes étrangères à son ressort, à les faire transporter dans les études des notaires du canton ou de l'arrondissement, où les actes avaient été passés.

Il ajoute très justement : « Si la mesure semble utile dans l'intérêt public, c'est le législateur qui doit la consacrer par une disposition générale. »

Pourquoi, si l'on juge une loi nécessaire dans l'occurrence, ne proposerait-on pas aux Chambres législatives de voter une mesure qui aurait pour effet de régler d'une manière uniforme les dépôts dans lesquels devraient être conservées les catégories d'archives actuellement disséminées.

Nous avons montré les avantages qu'offrirait une règle générale pour tout le pays. On m'objectera que la province d'Anvers n'a pas de dépôt d'archives de l'Etat, mais il serait facile d'en créer un. Nous croyons même que l'on s'en occupe sérieusement.

Les notaires actuels n'ont plus d'intérêt à rester dépositaires des minutes anciennes ; ce n'est pas comme au lendemain de la révolution, où les notaires venaient remplacer les échevins et les tabellions pour donner l'authenticité aux actes. L'intérêt de ces minutes est donc plutôt historique. Aussi sommes-nous convaincus que la quasi unanimité des notaires applaudirait avec empressement au vœu suivant, que je vous propose d'émettre :

VŒU SOUS FORME DE CONCLUSION

Le Congrès exprime le vœu que les anciens protocoles des notaires et les actes scabinaux soient rassemblés dans les dépôts publics des archives de l'État.

Il charge le bureau de transmettre ce vœu à messieurs les Ministres de la Justice et de l'Agriculture, pour en obtenir la réalisation.

E. Matthieu,
Avocat,
Secrétaire du Cercle archéologique
d'Enghien.

V.

N° 23 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

2me SECTION.

La séparation des Pouvoirs en Belgique depuis le moyen-âge.

LA SÉPARATION DES POUVOIRS

SOUS

L'ANCIEN REGIME BELGE.

L'étude des institutions politiques de l'ancien régime est à l'ordre du jour, qu'il me suffise de rappeler, pour ne parler que des écrivains français, les travaux de M. TAINE, l'*Histoire des États généraux* de M. G. PICOT, les ouvrages récents de M. BOUTMY et de M. le Cte DE FRANQUEVILLE sur la Constitution anglaise. La question, d'ailleurs, ne présente pas qu'un pur intérêt rétrospectif. En Belgique, M. PRINS, professeur à l'université de Bruxelles, en France, M. LAFFITTE, un républicain pourtant, ont prôné le suffrage des collectivités. Les corporations de l'avenir auraient donc à jouer un rôle politique important, à côté de leur rôle économique et social.

Ces faits me permettent d'espérer que le Congrès discutera volontiers la question indiquée dans ce mémoire et soumise à ses délibérations.

Je n'oserais essayer de refaire les travaux des FAIDER et des POULLET. Que l'on n'attende donc de moi ni un tableau, ni une esquisse : je n'ai d'autre ambition que de présenter un cadre aux discussions des membres du Congrès.

*
* *

Je voudrais rattacher mes observations à l'ensemble

des travaux du Congrès, en montrant l'influence que les institutions franques exercèrent sur l'organisation politique de nos provinces pendant tout l'ancien régime.

Un parallèle, bien court d'ailleurs, entre les institutions de Rome et celle des Germains-Francs, me paraît nécessaire pour mettre en relief les mœurs de nos ancêtres les Francs.

L'unité sociale à Rome, c'est l'individu, le *civis sui juris ;* la famille est honteusement sacrifiée ; l'enfant est presque l'égal de l'esclave; que dis-je, c'est à peine s'il y a une famille. Le père peut émanciper, vendre, tuer son enfant; autant de moyens de le faire sortir de la famille. Par l'adoption il peut appeler des étrangers à son foyer, et grâce au droit de tester que la loi consacre de la manière la plus absolue, en faire ses héritiers. Cela se conçoit si l'on remarque que la législation des biens devait absorber toute l'attention du législateur dans cette Rome fondée selon toute apparence par des marchands.

Mais le droit public se développe après le droit privé et sur le modèle du droit privé. Le pouvoir impérial, né après que le droit privé est fixé, a tous les caractères du *dominium*. Ce principe monstrueux que le bon plaisir du prince a force de loi, n'est-ce pas le *jus utendi et abutendi* que la loi romaine accorde au propriétaire?

Au contraire l'unité sociale de la Germanie, c'est la famille. A l'origine, la société civile et la famille se confondent. Comme toute association suppose un chef, le père, chef-né de la famille est le dépositaire de l'autorité.

Mais cette autorité ne ressemble en rien à la possession individuelle exclusive de la terre.

Le père de famille est un administrateur; il a la dignité, mais il a l'*onus cum dignitate.*

Les questions de propriété, à raison des déplacements fréquents de la tribu, ne devaient pas donner lieu à des conflits entre ses membres, ce qui explique le caractère personnel de la législation franque.

Depuis des siècles et jusqu'à nos jours, le langage rappelle la différence fondamentale qui existe entre l'organisation politique des pays qui ont subi l'influence romaine et ceux qui y ont échappé.

Tout *Roi* ne l'est point de la même façon. Les pouvoirs de Louis XIV et de Léopold II sont tout différents.

Les *prérogatives* royales de notre souverain lui confèrent des droits d'autorité personnelle; mais aucun droit de propriété réelle. Il est le roi des Belges et non le roi de la Belgique.

Notre Constitution, sur ce point, a consacré la tradition de nos ancêtres les Francs, qui avaient un chef ou roi des Francs, avec des lois toutes relatives à la nation et l'individu jamais au sol. Toutes nos prescriptions légales relatives à la terre et à la propriété nous viennent des lois romaines.

L'histoire, a-t-on dit irrévérentieusement, est une vieille qui se répète. Nous allons retrouver les Francs dans leurs successeurs du moyen-âge. Le souverain que nous vous présenterons n'est plus le père de ses sujets.

Il en est, selon le langage simple du temps, le tuteur. Il jure d'être bon et fidèle prince. Il n'est donc point si terrible cet ancien régime dont j'ai à vous entretenir.

*
* *

L'ancien régime! Ce mot, surtout appliqué à la France, évoque trop couramment des idées d'arbitraire et de despotisme. Sans doute, en Belgique, au XVIIIe siècle, le

gouvernement de la Maison d'Autriche tendit à se rapprocher du type français ; mais il s'en faut de beaucoup que les situations fussent identiques.

Il y a ancien régime et ancien régime.

M. Boutmy (1) a montré comment, dès les origines de la féodalité, la Monarchie française et la Monarchie anglaise se différencient. En France, les vassaux sont puissants, le prince est faible et tous les inconvénients d'une telle situation créent une tendance à la centralisation, qui s'accentue très puissamment à partir de Louis XI, et croît avec des fortunes diverses jusqu'à notre époque. En Angleterre, au contraire, la royauté s'appuie dès le début sur la classe moyenne. Le pouvoir est fort, son joug paraît bientôt lourd ; la décentralisation sera le *desideratum* de la nation. Le pouvoir royal ne cesse de décroître ; l'Angleterre royaliste jouit de nos jours d'institutions, à la fois conservatrices et sagement démocratiques.

Plus difficile à présenter serait à coup sûr la synthèse de nos institutions. L'unité nationale n'est pas chez nous un fait consacré par de longs siècles. La situation géographique de nos provinces, entre l'Allemagne, la France et l'Angleterre, en fit pendant tout l'ancien régime le champ de bataille de l'Europe. Nos provinces, soumises à des souverains dont les aspirations et les intérêts différèrent trop souvent des intérêts de leurs peuples, eûrent à lutter sans cesse pour la conservation de leur individualité, et dûrent fréquemment se tenir, vis-à-vis de leurs princes, sur le pied d'une paix armée.

---

(1) *Le développement de la constitution et de la Société politique en Angleterre*. 1 vol. 18°, Paris, Plon, 1887.

Le tempérament politique de la nation en devint forcément ombrageux; nul peuple plus que le nôtre ne se montra persévéramment jaloux de ses privilèges et de ses libertés. Nos pères étaient, d'ailleurs, plutôt *particularistes* que *patriotes*. Les circonstances que j'ai indiquées n'étaient point de nature à en faire des idéologues, épris de nouveautés : quand ils stipulent, c'est pour la province, ou même pour la ville.

Nos institutions ne sont donc, ni celles de la France, ni celles de l'Angleterre. Cependant, s'il me fallait choisir, c'est aux institutions anglaises bien plutôt qu'à celles de la France, que je comparerais l'organisation politique de notre pays, pour l'esprit, sinon pour les situations; car, comme je l'ai dit, le particularisme reste jusqu'à l'invasion française, un trait distinctif de nos provinces. Certaines d'entr'elles n'ont d'autre lien que l'union personnelle (1). Sans doute les institutions ont de grandes ressemblances; mais chaque Etat ou province forme une souveraineté et l'habitant de l'une est aubain dans l'autre.

Le nom de l'Angleterre s'est présenté sous ma plume; c'est que chez nous, comme en Angleterre, les rapports du souverain et des sujets ont un caractère contractuel.

Bien entendu il ne s'agit pas d'un contrat social, tel que Rousseau le concevait. Mais ce qui distingue notre ancienne organisation politique, c'est, selon la juste expression de Faider, la *réciprocité*. Les jurisconsultes belges disent formellement que les privilèges des pro-

---

(1) La *Pragmatique* de Charles-Quint consacra l'indivisibilité des Pays-Bas, en introduisant une loi de succession uniforme pour les diverses provinces. Néanmoins celles-ci ne formaient ni un état unitaire, ni une confédération d'états.

vinces sont, *à titre onéreux*, dès lors inviolables. Ai-je trop dit en parlant de *contrat?* N'est-ce pas véritablement, au sens strict du mot, un *pacte* que le double serment qui inaugure chaque règne? Chose remarquable, le serment du prince *précède* celui des états. Et ce n'est point une formalité que cette déclaration solennelle à laquelle les Constitutions provinciales soumettent le nouveau souverain.

Ce n'est point seulement la condition, mais le fondement même de son autorité. L'acclamation qui accueille, en France, l'avènement du nouveau prince : « Le Roi est mort. Vive le Roi! » est inconnue chez nous. La souveraineté ne fut jamais, en Belgique, une sorte de propriété, mais l'exercice d'une fonction, la plus haute de toutes, il est vrai. Cette fonction comporte autant de devoirs que de facultés, et celles-ci n'existent que pour l'accomplissement de ceux-là.

D'ailleurs, ce qui lie le prince, ce n'est point la religion du serment; si j'ose m'exprimer ainsi, ce n'est pas seulement en conscience, qu'il est tenu, mais en droit positif. La source humaine dernière de son autorité n'est point en lui, mais dans la *Constitution*. Le mot est moderne, la chose est vieille. FAIDER a publié des *Etudes sur les Constitutions nationales*. POULLET a nommé son livre : *Les Constitutions nationales belges de l'ancien régime*.

Voici quelques principes fondamentaux de ces Constitutions. Je les emprunte au mémoire de M. PYCKE. (1)

---

(1) *Mémoire sur l'état de la législation et des tribunaux, avant la domination française.*

« Le peuple est représenté par les États des provinces. (3°) »

« Le peuple doit donner son consentement à l'impôt. (4°)»

« Les citoyens ne doivent être traités que par droit et sentence, et devant leurs juges naturels. (5°) »

« Le pouvoir législatif n'est au prince qu'après avoir consulté et entendu les états et conseils. (11°) »

« Le prince ne peut rien innover dans l'administration de la justice, ni dans l'ordre des juridictions, que de commun accord avec les États et de leur consentement préalable. (12°) »

« Le souverain doit prêter le serment préalable, lors de son inauguration. (14°) »

« Les États participent du pouvoir souverain. (15°) » (1)

J'admets avec M. Poullet que : « Ce serait un jeu d'esprit de chercher dans notre ancien régime belge l'*exacte distinction* des pouvoirs consacrés par notre Constitution moderne. Le savant historien est d'ailleurs d'avis que, si le droit du Prince était grand, il n'était ni indéfini ni solitaire. Une foule d'autres *droits* aussi respectables et aussi respectés, lui servaient à la fois de soutien, de limite et de contre-poids. »

« L'existence des états, écrit M. Faider, ne tenait pas seulement à la Constitution, mais elle était la base de cette Constitution elle-même. » Si l'on veut bien donner au mot son sens large, n'est-ce point là ce que Montesquieu a appelé *la Séparation des Pouvoirs?*

A mon avis, il faut se garder de donner à l'expression

---

(1) En ce sens, du moins, qu'ils contiennent l'action du souverain dans les limites constitutionnelles.

un sens trop rigoureux. La Constitution anglaise est le modèle que l'auteur de l'*Esprit des lois* a sans cesse sous les yeux, dans son fameux chapitre. Les pouvoirs sont-ils si distincts que cela en Angleterre? Nous aurions mauvaise grâce à nous montrer plus difficiles que MONTESQUIEU.

Sans doute, c'est au prince qu'appartient, dans les limites constitutionnelles, le pouvoir législatif. Seul, il a l'initiative. Mais les objets qui peuvent donner lieu à l'exercice de sa prérogative sont *restreints* et les États ont le *Droit de remontrance.* A ce droit, une fois exercé, ne se borne point, même dans les provinces les moins favorisées, l'intervention des États. « La *non observation* de la loi promulguée en oblitérait presqu'instantanément la vigueur » dit M. POULLET. « Il dépendait du mauvais vouloir ou de l'inertie des tribunaux de paralyser le droit édictal du souverain, sans que celui-ci trouvât aucun remède sérieux et efficace dans le jeu régulier des institutions et des constitutions. » La nation participait donc au pouvoir législatif, selon la vieille maxime franque « *Lex fit constitutione regis, consensu autem populi.* »

Parmi les objets soustraits à la compétence du prince, il faut noter l'administration de la justice et l'ordre des juridictions. Toute innovation suppose l'accord du souverain et des États, et le consentement *préalable* de ceux-ci.

Dans ces conditions, non seulement « le pouvoir arrête et balance le pouvoir », mais le dernier mot appartient aux tribunaux.

Les impôts ne peuvent être levés qu'après le vote des États des provinces respectives. Ce droit des États, WYNANTS le nomme « une loi fondamentale du pays. »

Ainsi, des deux modes de vexations que le Pouvoir a

trop souvent à sa disposition : l'administration de la justice et la levée des impôts, aucun n'appartient à nos souverains.

Disons enfin comment les Constitutions garantissaient ces libertés.

« Lorsqu'un officier commettait de son privé chef un acte inconstitutionnel, les surcéants avaient le droit absolu de le traduire en justice, sans devoir se munir d'une autorisation préalable du Gouvernement (1). »

Si la violation était le fait du Souverain lui-même et s'il refusait, sur les remontrances à lui faites, de redresser le grief, les divers corps d'États et tous sujets en général avaient le droit absolu de ne faire alors au prince « aucun service et à ne lui obéir en aucune chose dont il aurait besoin, etc. »

Qu'un tel gouvernement rentre dans la classe des gouvernements modérés, c'est ce qui me paraît démontré. « Partout, au moyen-âge, » dit M. E. DE LAVELEYE, (2) » les pouvoirs émanaient du peuple, ainsi que le veulent nos constitutions modernes, toutefois, non de la foule amorphe, mais des différentes forces sociales constituées, et ce régime était plus réellement représentatif que le nôtre (3). » Cette organisation, c'est celle des provinces belges, *jusqu'à la fin de l'ancien régime.*

CONCLUSION.

Nous espérons avoir montré que nous ne devons rien à l'étranger pour cette partie de la Constitution du 7 février

---

(1) POULLET. Ouv. cité, p. 496.

(2) *La Représentation des Intérêts*, préface à la 2e édition du livre de M. AD. PIERS, sur *La Démocratie et le Régime parlementaire.*

(3) *Le nôtre*, c. à d. celui du XIXe siècle.

1831, la meilleure à notre avis, qui règle l'organisation des pouvoirs dans leurs rapports avec les citoyens.

On peut la résumer ainsi :

Respect de la liberté individuelle et de la propriété.

Responsabilité des fonctionnaires. Indépendance du pouvoir judiciaire. Défense de soustraire les justiciables à leur juge naturel, et de créer des tribunaux extraordinaires. Décentralisation, et dans une large mesure, autonomie locale.

C'est le cas de redire avec FAIDER, le mot de SÉNÈQUE : « *Consilium futuri ex preterito venit.* »

ED. VANDER SMISSEN,
Avocat.

VI.

N° 16 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 1re Sous-Section.

A quelle époque faut-il reporter l'origine de la poterie? Est-il possible d'indiquer d'une façon précise des caractères suffisants pour classer, par époques, les produits céramiques préhistoriques trouvés par les archéologues?

Peut-on admettre la poterie de l'époque paléolithique?

SIMPLE NOTICE

SUR

LES POTERIES ANTÉ-ROMAINES.

« Les poteries antiques ne se trouvent la plupart du temps qu'en fragments, offrant peu d'intérêts aux personnes qui se laissent séduire par le charme des formes et par la conservation des objets plutôt que par l'importance des déductions qu'on peut en tirer pour l'histoire de l'art. Cependant la connaissance de la Céramique antique est représentée comme la pierre angulaire de l'archéologie ».

(De Caumont.)

De même on avait l'habitude d'appeler gallo-romaines toutes les antiquités antérieures au moyen-âge qu'on découvrait dans le sol, de même on désignait sous le nom de gauloises ou *celtiques* toutes les poteries antérieures à la conquête.

La commission chargée de la publication du Dictionnaire archéologique de la Gaule est tombée aussi dans cette erreur. Elle comprend sous le titre d'époque celtique : l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer, etc. M. Schuermans en a fait une juste critique et propose le mot anté-romain pour désigner l'ensemble de ces époques ; au moins cette dénomination ne préjuge rien.

Si nous prenons pour point de départ l'époque la plus reculée de la présence de l'homme reconnue *positivement* sur la terre, l'époque quaternaire, nous trouvons un progrès constant, régulier dans la fabrication d'instruments, dans la taille des silex, dans la gravure et la sculpture des os, dans les objets d'ornementation ou de parure.

Epoque paléolithique.

Parmi les nombreux objets qui caractérisent les différentes phases d'une civilisation naissante, il en est un, et des plus importants, qui semble avoir été méconnu, ou dont l'usage au moins ne s'est pas généralisé pendant l'époque paléolithique, c'est la poterie.

Un certain nombre de fouilleurs instruits et consciencieux prétendent avoir trouvé des spécimens de poterie dans des grottes à la base du terrain quaternaire, accompagnés d'ossements d'animaux anti-diluviens.

D'autres, avec la plupart des sommités scientifiques de France, recusent ces découvertes et les considèrent comme une hérésie archéologique.

C'est cette controverse importante que nous allons d'abord mettre en relief, y ajoutant quelques considérations personnelles.

M. le marquis de Nadaillac, dans une notice sur les poteries indiennes, soulève cette question :

« Il est bien difficile, dit-il, de fixer une date initiale à l'invention de la poterie; elle a dû singulièrement varier dans les différentes régions du globe. » M. Fraas nous apprend que « des fragments de poterie se rencontrent en Allemagne, dans les cavernes les plus anciennement habitées par l'homme, dans celles d'Hohlefals notamment;

ils étaient confondus avec les ossements du mammouth, du rhinocéros à narines cloisonnées, du grand lion, recueillis pour la première fois dans ce pays. »

Le Comte de WURMBRAND, dans un mémoire présenté au Congrès préhistorique de Bologne, raconte que « dans la grotte de Peggau, des tessons de poterie, à demi-brûlée et grossièrement ornée, gisaient à côté des débris d'un ours et d'un grand félide. »

« Au milieu d'un dépôt marneux, situé a Robschutz, près de Dresde, dit à son tour M. JENTSH dans une étude sur les formations quaternaires, on a rencontré des ossements humains à côté des ossements du rhinocéros, du mammouth et des nombreux fragments de poterie. »

En France, MM. MARTEL et DE LAUNOY, explorateurs habiles et consciencieux, viennent de trouver dans la grotte de Nabrigas (Arriège), au fond d'une poche vierge de tout remaniement, un morceau de poterie avec des ossements humains et des débris d'*ursus spelœus*. « La pâte, nous disent-ils, en est grosse, noirâtre, friable, s'émiettant sous les doigts par suite d'une cuisson incomplète, liée par des grains de quartz ou de mica et de parcelles de charbon ou calcaire. »

Il cite ensuite, M. DUPONT qui a recueilli, de ses propres mains, des tessons de poterie, à Chaleux, à Engis, à Pont à Lesse, au trou Magritte, au trou du Frontal, où il a trouvé un vase en pâte noirâtre, mêlée de petits morceaux de spath calcaire (1). Ce vase, remarquable par « sa forme ovoïde et par ses mamelons latéraux, *me pa-*

---

(1) Voir *L'homme pendant les âges de la pierre*, par M. DUPONT, Brux., 1887, pag. 76.

rait, dit M. de Nadaillac, dépasser le niveau généralement attribué aux races paléolithiques. »

« Il est juste cependant d'ajouter, continue-t-il, que de fouilles récentes, dans une grotte auprès de Spy (province de Namur) ont donné trois tessons de poterie, associés à des ossements de mammouth, de rhinocéros et d'un grand félide. Cette poterie est de fabrication grossière, un des fragments de couleur rouge foncé, noirci par le feu, de 8 millimètres environ d'épaisseur, devait être le fond d'un vase d'une forme aussi régulière que celui de Bruxelles (1). »

Je ferai remarquer que les auteurs de cette fouille ont soin de mettre en note dans leur rapport : « que ces produits n'ont pas été découverts par eux, mais par le sieur Armand de Huccorgne, fouilleur soigneux et intelligent, employé à l'Institut archéologique de Liége (2). »

Nous lisons aussi dans une étude descriptive de la céramique du musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye, par M. Mazard (3) :

« Un relevé minutieux de toutes les stations, sépultures qui ont fourni des véritables tessons, nous permet, sans tenir compte de gisements insuffisamment déterminés, d'en reporter une douzaine au moins à une époque antérieure à la pierre polie. C'est peu, sans doute, d'autant

---

(1) *La poterie de la Vallée du Mississipi*, par le marquis de Nadailhac, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 1887, pag. 373.

(2) *L'homme contemporain du mammouth, à Spy* (Namur), par MM. M. De Poyds et Max. Lohest. Dans le *Compte-rendu des travaux du Congrès de Namur*, pag. 227.

(3) *Etude sur la Céramique du musée de Saint-Germain en Laye*, par M. Mazard, *Matériaux*, etc., 1875, pag. 330.

plus que nous n'ignorons pas les objections sérieuses que certaines d'entre elles ont soulevées, mais si l'on tient compte de l'antiquité prodigieuse des temps paléolithiques, on admettra sans peine que cette poterie primitive, si peu cuite, qu'en bien des cas on peut supposer qu'elle n'avait pas subi l'action du feu, s'est effritée et détruite et a pu ne laisser que de très rares vestiges.

» Ces stations les voici : caverne de Bize, abri sous-roche de Saureterre (Lot), grotte de Balme, grotte de Fergisson, caverne de Pondus, cavernes des environs de Dinant et surtout le trou du Frontal ».

Voilà l'exposition des faits, voyons maintenant les objections : quant au vase du trou du Frontal nous avons déjà vu le doute émis par M. de NADAILHAC, M. de CARTAILHAC est plus explicite :

« Vraiment, dit-il, je regrette que M. MAZARD, rencontrant une si intéressante question, ne se soit entouré de toutes les précautions pour la juger à son tour ; il aurait dû remarquer d'abord, que ce sont des grottes peu riches ou insuffisamment explorées qu'il cite, à l'exclusion absolue des gisements les plus sérieux.

« Je viens de faire quelques fouilles à la *grotte de Bize* pour recueillir ce que personne n'y avait reconnu et signalé, des quartz taillés dans la couche inférieure à limon jaune ; au-dessus, très régulièrement, s'étend le dépôt noir compact de l'âge du Renne, proprement dit ; enfin, une couche d'épaisseur variable encore puissante sur bien des points, recouvre le tout.

» C'est celle-là seule qui renferme des quantités de tessons.

» Au sujet de la caverne de *Fondres*, M. MAZARD aurait pu consulter GERVAIS (*L'ancienneté de l'homme*, p. 70-71),

il aurait vu que, dans ce gisement, était un dépôt à ossements quaternaires *remanié*, car il y avait en outre des poteries, une hache polie. »

Parlant ailleurs de la confusion qui se produisit en Souabe comme en France, dans les débuts des fouilles, « M. Fraas, dit-il, trouve de la poterie dans un *repaire d'ursus spelœus*; il devrait bien nous dire si les sauvages qui habitaient la même grotte avaient le don de charmer leurs voisins comme Daniel dans la fosse aux lions. »

Quant aux découvertes des grottes de la Lesse, il ne les admet pas d'avantage, surtout le vase reconstitué, « qu'un savant suisse, dit-il, attribue tout au plus à l'âge de la pierre polie. »

« Mais tout cela se dit à voix basse, ou s'écrit en confidence, ajoute-t-il, comme si l'on craignait de froisser M. Dupont, qui est certes assez haut placé dans l'estime de tous, pour pouvoir accepter sans déplaisir une loyale observation. Il serait triste d'être obligé, pour rester amis, de faire autour de plusieurs objets et de certains gisements la conspiration du silence. »

M. Salmon, dans un ouvrage tout récent intitulé : *La poterie préhistorique*, dit aussi :

« En dépit des archéologues, qui mettent le préhistorique derrière le prisme de la confusion, la poterie d'argile n'a jamais été rencontrée dans des milieux réellement paléolithiques; des erreurs ou des mélanges commis lors des fouilles dans les couches superposées ont porté à quelques suppositions sans fondement » (1).

---

(1) *La Poterie préhistorique*, par Ph. Salmon. Dans les *Matériaux*, etc., 1887, pag. 509.

M. de Mortillet, et bien d'autres autorités archéologiques, sont du même avis.

Un fait à noter, c'est qu'on n'a jamais signalé la découverte de poterie dans les dépôts de gravier fluvial de la Somme, de la Seine en France, de la Tamise en Angleterre, de la Haine en Belgique. Ce serait donc à partir de l'époque moustérienne que daterait cette poterie paléolithique. En outre, cette poterie des cavernes ne revêt pas les caractères d'une poterie primitive; elle n'est pas le produit d'une argile pure, enlevée au sol, imbibée d'eau et manipulée grossièrement en forme de vase ou d'écuelle, comme nous le verrons plus loin, dans la grotte néolithique de Nermont.

C'est une pâte grossière, il est vrai, mais contenant du spath calcaire pour en empêcher le retrait, combinaison qui demandait déjà une certaine expérience dans la fabrication. On y a même adjoint des mamelons troués, pour y placer des cordes de suspension, progrès plus grand encore et qui demandait plus de pratique et plus de calcul.

Toutes ressemblent tellement aux poteries néolithiques, qu'il serait impossible de les distinguer.

Nous ne voulons cependant pas préjuger la question; nous nous demandons même, avec étonnement, comment des peuplades, si ingénieuses à se créer une quantité d'instruments nécessaires à leur existence, n'ont pas eu l'idée de se façonner aussi des vases pouvant leur être d'une si grande utilité.

Nous croyons en avoir trouvé la raison en ce que la matière première n'était pas commune à cette époque comme elle l'était à l'époque néolithique; cet immense dépôt limoneux qui recouvre en grande partie notre sol,

et qui pouvait servir pour les ustensiles grossiers de ces peuplades, n'existait pas alors; il fallait avoir recours à des argiles tertiaires dont les effleurements n'étaient pas communs; n'ayant pas les substances sous les yeux, l'idée ne leur est pas venue d'en tirer parti. C'est souvent le hazard qui aide le génie dans ces circonstances et le hazard ne leur aura pas fait découvrir les terres plastiques assez rares, ou n'aura favorisé que certaines peuplades habitant un milieu plus riche en terrain argileux. Peut-être pourrait-on trancher cette question, toujours en litige, si l'on pouvait reconnaître, soit par une analyse chimique, soit par le microscope, la composition exacte de ces poteries et si l'on y a employé l'argile commune, dite terre à brique ou une argile de terrains tertiaires; dans le premier cas, elles seraient positivement néolithiques; dans le second, il resterait un doute qui devrait être un jour détruit par des observations rigoureusement faites en présence d'une commission de savants, comme on l'a fait à Amiens, lors des découvertes de Boucher de Perthes.

En attendant, nous croyons, avec M. le marquis de Nadailhac, toujours très prudent, peut-être à cause de sa grande expérience, que la preuve n'est pas absolument faite et qu'il faut attendre de l'avenir, la certitude que les découvertes nouvelles ne peuvent nous donner.

Époque néolithique.

L'opinion des savants qui attribuent la poterie à une importation asiatique, en même temps que l'instrument de pierre polie, est très hypothétique. Nous avons déjà vu que le polissage se pratiquait à l'époque magdaléenne

et M. Salmon croit avoir trouvé la clef du problème, en ce qui concerne les débuts et les progrès de la poterie dans l'Europe centrale: « du reste, dit-il, personne n'a indiqué son itinéraire, ni retrouvé ses traces en Orient. »

Déjà la civilisation rudimentaire du Campigny contient de nombreux indices, mais les fragments de poterie y sont confondus par la culture et les remaniements. On ne saurait non plus s'adresser aux dolmens qui contiennent de belles et de grossières poteries; on fraudait les morts en gardant les beaux exemplaires et on leur en mettait d'autres fabriqués à la hâte pour la circonstance, cela s'est fait encore à l'époque romaine.

C'est la grotte de Nermont qui donne avec le plus d'authenticité, des spécimens des différentes époques progressives de l'art du potier, depuis son origine jusqu'à l'âge des métaux.

Sept couches superposées de foyers différents sont séparées sans confusion.

La première repose sur le roc néolithique recouvert de sable; elle présente, au milieu de silex taillés et d'une quantité d'autres objets de l'époque, des fragments de poterie grossière et grossièrement façonnée, sans ornement, ou portant seulement des traces d'ongles, et deux vases entiers en forme de calotte, dont un tellement rudimentaire que l'on peut se croire en face des premiers essais de poterie.

Tout indiquait que le séjour de l'homme avait été assez longtemps interrompu.

Un second foyer bien isolé du premier, d'une épaisseur de 30 centimètres, renfermait de nombreux éclats de silex, des bois de cerf et de chevreuil, et des poteries

grossières encore, mais portant une *ornementation* réalisant un progrès sur les précédentes.

Une épaisse couche de pierre et de terre dénote une nouvelle interruption dans le séjour de l'homme.

Une troisième couche archéologique formée de pierres, de cendres et de charbon, mesurait environ 20 centimètres de hauteur ; elle contenait une grande quantité de poteries diverses, d'une pâte assez fine, assez bien ornée, beaucoup de silex et d'instruments en os, hâche polie, etc., etc.

La poterie avait réalisé de notables progrès.

La quatrième couche a donné un fragment de vase à anse de l'âge du bronze, cuit au four; d'un vase à côtes Hallstatien ou du premier âge du fer également cuit au four.

L'attention se concentre sur les trois premiers groupes de poterie correspondant aux trois plus anciens séjours de l'homme dans la grotte; la poterie s'améliore à fur et à mesure qu'on monte à la surface, la matière première devient plus fine, la cuisson meilleure, l'ornementation paraît se perfectionner.

Nous avons d'abord un vase rudimentaire en forme de calotte, que l'on peut considérer comme contemporain du commencement de la poterie; il est effectivement formé d'une poignée d'*argile naturelle*, arrondie à la base dans une main et vidé à l'intérieur inégalement par l'autre; on ne remarque aucun lissage que celui des doigts; l'épaisseur des parois vers la panse est de un centimètre, la cohésion de la pâte est si médiocre, faute de lavage et d'épuration, faute aussi de liant, que par places, des parcelles de la surface extérieure se sont désagrégées. La matière première de tous les vases des couches néolithiques est la même.

Vient ensuite encore une forme de calotte, mais avec un bord dentelé et présentant pour ornements deux lignes pointillées.

Enfin nous avons des vases avec de petits mamelons perforés pour la suspension et l'un d'eux à de plus deux lignes pointillées.

Viennent enfin, un fragment de vase dont l'anse est tout à fait caractéristique de l'âge du bronze et un vase Hallstatien, avec des côtes dont l'élégance est manifeste, (premier âge du fer).

Ces pièces forment une série précieuse, chronologique, dont aucun autre exemple ne paraît avoir été observé. « Si nous ne touchons pas à l'origine de la poterie, dit M. Salmon, nous en sommes bien près et nous allons jusqu'à l'aurore de l'histoire. »

Comme on le voit, les premiers essais ont dû être faits avec de l'argile pure, sans aucun apprêt et la forme primitive la plus simple a été la calotte; cette forme se retrouve encore chez les sauvages, non seulement dans leurs poteries anciennes, mais actuelles.

Insensiblement la calotte devint ovoïde, l'œuf s'orna d'un col, prit une base et un véritable vase fut créé.

Les principales formes trouvées dans les dolmens sont, outre la calotte, l'ovoïde ou la bombe, le gobelet ou tasse, la grande jatte ou marmite basse, le pot de fleur ou pot au beurre.

Les ornements les plus simples sont les lignes pointillées, ou des coups d'ongles entourant le vase à la panse ou vers le col, en forme de guirlande ou projetée ça et là, sans régularité. Puis viennent des dessins géométriques tracés à la pointe, formant des zones, des méandres, des chevrons, des triangles, etc., etc. Les

creux des ornements sont parfois remplis d'une matière blanchâtre qui fait ressortir vivement le dessin sur le fond rouge ou noir; mais même cette décoration la plus avancée est d'une exécution grossière et peu régulière.

Il est remarquable que la Belgique, qui est la plus riche en poteries quaternaires, soit la plus pauvre en poteries néolithiques. Je ne connais que des fragments trouvés à Hastedon (Namur), dans la vallée de la Haine et à Ruppelmonde; et cependant que de stations n'avons-nous pas?

Notre musée de Charleroi possède cependant un vase que je crois pouvoir attribuer à cette époque.

Il a été retiré par fragments, qu'on a pu reconstituer, d'un bloc énorme de terre à demi-cuite que renfermait un four ancien, que nous avons découvert en fouillant la villa belgo-romaine d'Arquennes. Les restes de ce four étaient recouverts de près d'un mètre d'argile qui semblait être vierge. C'étaient des alluvions post-quaternaires, tellement unies aux couches inférieures, qu'on n'aurait pu y trouver le joint. Voici la description de ce four publiée dans mon rapport :

« L'emplacement un peu oblong avait 2 mètres de diamètre, le bloc d'argile qui reposait sur la terre vierge renfermait à sa base une quantité de débris de charbons de bois et même des fragments de petites branches à demi carbonisées; plus haut il contenait un amas de pâte à noyaux rouges, gris et jaunes, à moitié cuite, formant un véritable pudding, au milieu duquel se trouvaient des fragments de poterie, extrêmement grossières, rouge-brique ou noire-mate, fabriquée à la main et offrant des ornements en creux, fait à l'ongle et à la pointe. »

Il se trouvait même, comme pièce de conviction, une belle lame en silex dans l'intérieur de la pâte, et nous avons trouvé sur les lieux un certain nombre d'autres instruments en pierre. Du reste, cet endroit est très rapproché de plusieurs stations néolithiques que j'ai signalées sur le territoire d'Arquennes, et spécialement celle du bois de la Garenne. J'ai aussi recueilli sur le plateau de nombreux tessons de poterie très grossière avec dessins primitifs et je ne doute nullement que, parmi eux il s'en trouve des néolithiques.

Transition de l'âge de la pierre et l'âge du bronze.

Nous avons dit, en parlant de silex, que nous admettions une transition insensible entre toutes les époques; nous devons tenir le même langage à propos des poteries.

Si nous passons des poteries néolithiques aux poteries de l'âge du bronze, nous trouvons plus de finesse dans la pâte, plus de régularité dans les dessins, plus de grâce et plus de variété dans les formes.

Cependant, cette poterie est encore grossière, faite sans l'aide du four et cuite au feu extérieur. La pâte est mélangée de grains siliceux, procédé qui se continua jusqu'à l'époque romaine.

Le rouge foncé extérieur et le noir intérieur prouve une cuisson imparfaite; elle commence à s'orner de pyramides formées par une ligne droite coupant une série d'autres lignes droites parallèles. C'est là un ornement caractéristique de l'âge du bronze.

On ne se borne plus à fabriquer des vases grossiers, mais des objets plus compliqués, tels que cuillières,

lampes, pois coniques pour le tissage, rondelles, fusaiolles; on a même trouvé un biberon près des ossements d'un enfant, dans un puits funéraire de Tours sur Marne, ainsi que des jouets d'enfants dans les cités lacustres de Mœringen (Suisse).

Age du bronze.

Le progrès s'accentue encore d'avantage; la poterie qui, jusqu'ici était perméable, se recouvre d'un enduit hydrofuge, d'un engobe composé d'une argile très fine, à laquelle on ajoute de la graisse ou de la cire. Après la cuisson elle présente une couleur rouge chocolat, ou quelquefois on y incorpore du noir de fumée pour obtenir un beau noir d'ébène, comme on voit chez les Etrusques.

Cette poterie bien lissée semble avoir été couverte d'un vernis.

Les dessins varient d'après les localités, mais chose remarquable, l'on ne s'est jamais départi du dessin purement géométrique. « D'après un calcul approximatif, dit M. l'abbé Delaunoy, nous avons eu sous la main les débris d'au moins 2000 objets, qui représentent la céramique de l'âge du bronze; ils se partagent à peu près également entre les vases grossiers et les vases ouvragés à pâtes fines. Les premiers, sans exception, sont plus grands que les seconds; les poteries fines sont dessinées avec une variété infinie. Comme tout à cette époque était fabriqué à la main, les ouvriers n'avaient pas à se copier. Il serait impossible de donner une idée complète de ces ornements, dûs aux fantaisies de leur imagination; dans un regard d'ensemble, nous avons remarqué : des

lignes simples, doubles ou triples, interrompues ou non, par des bandes; des chevrons; des carrés en relief offrant l'aspect d'un damier; des surfaces ornées de petits cercles concentriques; de petits creux en losange, en triangle ou en coin; des cordons garnis de légers traits inclinés tantôt à droite, tantôt à gauche, des festons, des lignes brisées, des sortes de torsades à l'orifice, des anses grâcieuses ou communes, courbes, allongées, larges ou étroites (1). »

L'âge du bronze est presqu'inconnu en Belgique, aussi ses poteries n'existent dans aucun musée, au moins à ma connaissance.

Premier âge du fer, époque Celtique (Hallstatienne).

La poterie du premier âge du fer présente beaucoup d'analogie dans la pâte, dans les formes et dans les ornements avec celle du bronze, nous devons signaler cependant un caractère particulier découvert par M. de Mortillet : « J'ai démontré, dit-il, dans le *Signe de la croix avant le Christianisme*, que cette ornementation manque à l'époque du bronze et apparaît avec le fer. »

Comme aux époques antérieures, il y a des poteries plus ou moins fines, d'après leur distinction, ou l'artiste qui les fabriquait, outre la croix dont nous venons de parler et outre les formes géométriques indiquées à l'âge du bronze, on rencontre fréquemment des cercles con-

---

(1) *Une station de l'âge du bronze à Vilhonneux* (*Charente*), par M. l'abbé de Launoy. *Matériaux et année* 1878, p. 299.

centriques, imprimés sur la pâte molle au moyen d'une mollette ou poinçon. On voit aussi des ornementations polychromes, rouges, brunes, parfois même des incrustations en étain au moyen de petites lames encastrées dans la pâte. Plusieurs cimetières en Belgique peuvent être attribués à cette époque; les cimetières de Gedinne et de Louette-Saint-Pierre, ainsi qu'un vaste cimetière de Court-Saint-Etienne.

Ce dernier, que nous avons fait connaître dans un rapport adressé à la Société archéologique de Nivelles, contenait plusieurs centaines d'urnes, presques toutes ont été brisées par les ouvriers qui défrichaient le terrain.

M. Henricot, industriel de la localité, en a quelques beaux spécimens.

Le musée de Nivelles en possède aussi quelques-uns, il y en a de toutes dimensions, les uns sont de forme cylindroïde, d'autres de pot à fleurs, d'autres encore de forme d'écuelles, de petits, comme des jouets d'enfant, étaient enfermés dans les grands; cela se voit fréquemment à cette époque.

Tous sont de couleur brun chocolat, la pâte est assez grossière, noirâtre à l'intérieur; ils sont recouverts d'une engobe d'argile fine à laquelle on a donné un beau poli au moyen du lissoir; il est parfaitement conservé et imite un vernis, on distingue fort bien cette couche sur les fragments.

Nous avons déjà vu ce procédé employé à l'âge du bronze. Ces vases faits à la main sont généralement très symétriques, mais les parois varient d'épaisseur, même dans le même vase, la matière étant mal répartie, il y en a de très minces.

M. Stassin fils a retiré d'un tumulus, sur le territoire de Wavre un vase à dessins polychromes, il était accompagné d'un fragment d'épée en bronze et d'un rasoir caractérisant parfaitement l'époque.

Les vases trouvés à Gedinne et à Louette-Saint-Pierre, peuvent se voir au musée de Namur.

On voit aussi au musée de la Porte de Hal à Bruxelles, quelques vases trouvés dans un tumulus de Court-Saint-Etienne et M. le marquis de Wavrin doit en posséder aussi.

Dans une réponse à une lettre que m'adressait M. Schuermans relativement au cimetière de Court-Saint-Etienne, je fus amené à parler des poteries découvertes dans le Limbourg et dans la province d'Anvers, qui se trouvent au musée de Bruxelles.

« Peut-être bien, disais-je, les poteries découvertes entre Cautelle et Neerputte sont-elles germaines. Quant à celles trouvées à Santhoven par M. Alb. Montens, je suis tenté de croire qu'elles sont celtiques ou du premier âge du fer ; leurs dimensions, leurs formes, les ornements tracés à la pointe et surtout la présence dans l'une d'elles *d'un petit morceau de bronze* qu'on attribue à un bracelet, sont pour moi des indices sérieux et qui doivent être pris en considération.

Mon avis est qu'on a souvent confondu l'époque celtique dans notre pays avec l'époque germano-belge.

Jusqu'ici les différents procédés se bornaient au lissage, au polissage, au lustrage, mais le grand progrès qui s'est opéré dans la fabrication de la poterie, c'est l'emploi du tour dont on ne reconnait les premières traces en Gaule et en Italie qu'à l'époque du fer. Ce procédé s'est généralisé en France à l'époque gauloise, qui correspond à notre époque germano-belge.

Poterie gauloise.

La poterie gauloise, qui n'est que la poterie celtique perfectionnée, s'est continuée dans la Gaule sans interruption jusqu'à l'époque romaine et même au delà, elle paraît s'être surtout implantée en Champagne où ses types simples et peu variés ont affecté des formes caractéristiques, qu'on peut considérer comme le prototype de la céramique gauloise des derniers temps, qui ont précédé la conquête (1).

Cette industrie s'est continuée dans cette région, ainsi que dans celle de l'Aisne et de la Marne, jusque pendant l'occupation romaine et elle a pris un caractère vraiment original et artistique, se soustrayant en quelque sorte à l'influence étrangère.

Ce n'est pas comme en Belgique, où nos artisans ont imité, souvent assez grossièrement, les poteries romaines; nos villas foissonnent de ces contrefaçons.

Époque germano-belge.

L'arrivée des Germains qui expulsèrent les Celtes de notre pays, arrêta le progrès de la céramique qui, par la découverte du tour, entrait dans une phase nouvelle.

Les peuples du Nord, nous reportèrent aux époques les plus barbares; c'est ici surtout qu'on peut appliquer ces lignes de Boucher de Perthes : « On pourrait presque écrire l'histoire de l'homme et la suivre pas à pas dans sa marche vers la civilisation, puis dans sa décrois-

---

(1) *Etudes descriptives de la Céramique du Musée de Saint-Germain*, par M. Mazard. *Matériaux*, etc., 1875 p. 337.

sance et son retour vers la barbarie, en analysant les figures et les éléments de ses poteries, au point qu'un archéologue pourrait dire d'un peuple : que l'on me montre ses vases, je dirai qui il est. »

Eh bien ! ces vases nous les avons vus en place dans un cimetière germano-belge, à Ellewyt, en compagnie du regretté VANDESSEL, dont nous aimons à rappeler le souvenir. C'étaient de grandes urnes, à parois épaisses, rugeuses, bosselées, d'un gris sale et ne présentant pas les moindres traces d'ornements, la pâte intérieure était noire, spongieuse, mal cuite, enfin on se serait cru vraiment à la naissance de l'art.

Nous avons recueilli assez souvent des tessons qu'on pourrait classer dans cette catégorie, on en rencontre fréquemment dans les villas. M. SCHUERMANS fut le premier qui signala le fait. Je l'ai fait aussi dans mon *Rapport sur la villa belgo-romaine d'Arquennes.*

CONCLUSION.

Je conclus de ce qui précède :

1° que la plupart des savants qui se sont occupés d'archéologie préhistorique et qui ont pratiqué des fouilles, nient l'existence de la poterie à l'époque paléolitique.

2° Que si elle existe, ce n'est que très exceptionnellement.

3° Que l'introduction de la pierre polie et de la poterie en Europe par des peuplades venant d'Orient est tout aussi problématique : on a trouvé de la pierre polie à l'époque magdalénienne et de la poterie tellement primitive dans la grotte de Nermont qu'elle fait supposer l'enfance de l'art.

4° Que cet art s'est insensiblement perfectionné d'âge en âge, passant du lissage, du lustrage, du polissage, à l'emploi du tour; mais qu'il a toujours conservé pour ornements des formes géométriques, plus ou moins variées et compliquées d'après les temps. On a cru reconnaître cependant des signes distincts pour les différents âges.

5° Que ces progrès ont continué en France pendant l'époque gauloise, jusqu'au-delà de l'invasion romaine, tandis qu'ils ont été arrêtés en Belgique par l'arrivée des Germains, qui ont importé leur poterie grossière rappelant l'enfance de l'art.

Feluy, 24 *février* 1888.

Dr N. Cloquet,
Membre de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi.

VII.

N° 14 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 1re Sous-Section.

—

On a retrouvé sur les différentes parties du sol belge, les traces archéologiques, sépultures et autres restes des incursions et établissements des peuplades franques, qui eurent lieu à différentes époques et qui sont signalés dans les auteurs latins.

Le texte de ces écrivains est parfois assez vague. En se basant sur les découvertes archéologiques actuelles peut-on essayer avec fruit, d'étayer ces textes et de préciser les époques et les contrées, où il faut placer ces incursions et ces établissements?

DÉVELOPPEMENT DE LA QUESTION.

Je veux, dans un court mémoire, traiter au point de vue archéologique, la même question que j'ai traitée en 1882, dans un ouvrage écrit au point de vue historique, et où j'ai essayé d'établir les époques franques en Belgique, en me servant uniquement des auteurs anciens.

A cette époque, il ne fallait pas penser encore à parler au point de vue archéologique; les découvertes étaient par trop incomplètes pour qu'on en fit la synthèse et qu'on en tirât des déductions utiles pour corroborer et élucider les faits historiques. Aujourd'hui l'état de la question n'est guère plus avancé; mais on est déjà entré, trop hâtivement, à mon avis, dans la voie de la synthèse archéologique et je me crois obligé, bien qu'à regret, de faire la même chose. Je serai toutefois, pour cette raison, obligé de me limiter, autant que faire se pourra, à l'arrondissement de Charleroi.

Dans mon ouvrage sur l'époque ou plutôt sur les époques franques en Belgique, appliqué tout spécialement à notre arrondissement, j'ai concentré, autant que possible, tous les textes d'auteurs anciens relatifs à cette question et je suis arrivé à rapporter à trois périodes déterminées toutes les incursions franques connues et les établissements pacifiques, ou à main armée, qui marquèrent les diverses étapes de l'invasion de ces peuples (1). J'y ai prouvé en

(1) *L'époque franque au point de vue des archéologues n'est pas la même.*

principe, que les Francs se sont établis en Belgique avant d'envahir la France et sont partis de notre pays à la conquête des Gaules du Midi. Cette thèse n'est pas nouvelle, du reste, et je me suis surtout efforcé de l'étayer sur des textes anciens.

Les invasions germaniques eurent lieu en Gaule à toutes les époques les plus reculées. César lui-même fut impuissant à les empêcher complètement, mais elles redoublèrent aussitôt qu'il fut rentré en Italie.

Dès les deux premiers siècles, les ancêtres de nos Francs, c'est à dire les *Sicambres*, nom collectif de diverses peuplades, s'étaient introduits dans la Belgique; ils avaient maintes fois ravagée, et ils avaient laissé d'importantes colonies dans tout le Nord-Est du Pays. Cette *première époque*, que l'on pourrait nommer époque des *Sicambres*, nous conduit vers le milieu du IIIe siècle. C'est dans le Nord, sauf de rares exceptions, que les restes de cette première période peuvent se rencontrer.

La *seconde période* franque est celle des *Saliens primitifs*. Leur fédération, ou ligue, apparaît au milieu du IIIe siècle jusqu'à la fin du IVe siècle, ce ne fut qu'une suite d'incursions et d'invasions suivies d'établissements de plus en plus avancés dans le pays, le tout interrompu d'expéditions et d'expulsions exécutées périodiquement par les armées romaines et terminées toujours par des colonisations franques établies par les vainqueurs sous la dénomination de *lètes*. Pendant cette seconde période, la Belgique fut parsemée de colonies, ou bourgades franques, établies sponta-

---

en France et en Belgique, etc., Mons, Manceau, 1883. — *Documents et rapports de la Société de Charleroi*, t. XII, 1882.

nément ou fondées par les Romains, surtout vers le Centre et l'Ouest. C'est là que l'on retrouve les cimetières des *Francs Saliens* et des *Lètes*. Clodion habitait dès lors la Belgique et son fils résidait, dit la tradition, à Samson sur la Meuse..

La *troisième période* est l'époque des grandes invasions qui ont marqué, au ve siècle, le moment de la décadence et l'effondrement de l'Empire romain. Toutes les peuplades franques, établies sur le sol belge ou restées aux frontières du Nord et le long du Rhin, s'ébranlèrent en masse et se précipitèrent vers la Gaule du Sud, devenue plus tard la France.

Les *Ripuaires* suivirent plus spécialement la Meuse et envahirent l'Entre-Sambre et Meuse.

Les autres peuplades, surtout les *Saliens*, inondèrent le Centre de la Belgique.

Ce mouvement vers le Sud, ou la France, par les peuplades venant de la Belgique, où elles étaient cantonnées en partie depuis longtemps, une fois commencé, devint général. Ce fut un mouvement universel d'émigration de hordes franques venant un peu de partout, se joignant aux hordes qui avaient fait étape et habité en Belgique. Nos contrées en furent profondément troublées pendant de longues périodes et ne reprirent le calme que peu à peu, quand les populations nouvelles se furent assises et mises d'accord avec le reste des anciennes.

Ces longues périodes de mouvements, qui se continuèrent un siècle et demi, nous conduisirent du commencement de la *Race mérovingienne*, jusqu'à la véritable fondation du royaume de France par Clovis, le premier roi qui se fixa définitivement dans la capitale de ses conquêtes.

D.-A. Van Bastelaer.

MÉMOIRE.

LES CIMETIÈRES FRANCS

DANS

L'ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI.

Pourquoi, dira-t-on, ce titre limité à l'Arrondissement de Charleroi? Voici mes raisons; elles sont complexes.

D'abord j'aime à m'occuper de ce que je connais le mieux. Or en archéologie franque, j'ai étudié tout spécialement notre Arrondissement.

Ensuite j'aurai à parler d'une catégorie de sépultures qui n'ont guère été fouillées et étudiées jusqu'ici que sur ce territoire et, moins nombreuses, sur le territoire namurois. Non qu'elles soient spéciales à ces parties de la Belgique, car il s'agit des tombes de l'*Epoque salienne*, que l'on retrouvera probablement partout et en plus grand nombre, mais faute de recherches faites dans les autres provinces.

Il n'y a guère en Belgique que les sociétés de Namur et de Charleroi qui aient étudié la question franque pratiquement, par des fouilles importantes faites régulièrement. Je n'ai pas besoin de parler de ce qui s'est fait à Namur et dans le Luxembourg, les Annales des sociétés y suffisent et leurs membres nous ont maintes fois inté-

ressés en nous en parlant. Ils se trouveront sans doute encore à la séance du Congrès où l'on discutera ces pages et ils nous exposeront leurs observations et leurs idées sur la question.

Quant au reste du pays, l'on s'y est rarement occupé de cette époque, sauf dans quelques rares fouilles que nous devons à des confrères dévoués, encore est-ce toujours vers le Sud de la Belgique et presque jamais dans nos provinces septentrionales ou flamandes.

Nous nous sommes maintes fois demandé comment il se fait que précisément dans le pays flamand, où l'on devrait surtout les rencontrer, l'on ne nous révèle pas jusqu'ici les restes des peuplades germaniques et que ce soit uniquement le pays wallon qui les offre? Pourquoi les musées de ces provinces n'offrent-ils aucun objet, aucun vase vraiment franc, contrairement à certaines déterminations erronées que l'on peut voir inscrites dans les musées et les collections? La plupart du temps les objets francs, quand il y en a, sont confondus avec ceux d'autres époques.

Ces faits ne prouvent qu'une chose, c'est que l'époque franque est entièrement négligée dans ces provinces et qu'aucunes recherches n'y sont faites dans ce sens. Dans ma conviction, les tombes antiques n'y manquent pas; mais la terre n'y a pas été fouillée et on ne lui a pas arraché ses secrets et ses richesses archéologiques de cet âge. N'en fut-il pas entièrement de même jusqu'à ces dernières années pour les temps néolithiques, qu'on déclarait n'avoir pas existé pour la Belgique basse, submergée à cette époque? croyait-on. L'on ne saurait trop engager nos amis à s'efforcer de combler cette lacune qui arrête nos travaux sur la question et nous empêche de formuler,

avec utilité, des conclusions générales sur le séjour des Francs dans notre pays à diverses périodes.

La richesse de l'archéologie artistique du moyen-âge dans le Brabant, les Flandres et Anvers fait tort aux recherches plus arides et bien moins agréables de l'archéologie antique.

D'autre part l'industrie a fort peu remué le sous-sol des Flandres. Les carrières surtout y font défaut. Or presque tous nos cimetières francs ont été revélés par des travaux de carrières.

Dans notre arrondissement de Charleroi, la pauvreté des souvenirs du moyen-âge nous pousse irrésistiblement vers le romain et le franc.

Dans la province de Namur l'on a fouillé un grand nombre de cimetières francs fort riches, mais ces cimetières ne peuvent, pour la plupart, être reportés qu'au ve siècle ou aux siècles suivants et ils sont dûs aux invasions des Ripuaires de la 3me période et des temps suivants, qui forment l'époque mérovingienne proprement dite, c'est-à-dire de l'époque primitive des archéologues français

Aussi est-ce avec raison que plusieurs limitent à peu près cette catégorie de cimetières aux contrées placées à la droite de la Meuse, vers le Nord, et de la Sambre, vers le Sud.

Mais ne le perdons pas de vue, précisément à la même époque nommée par nous troisième période, quand les Ripuaires envahissaient l'Entre-Sambre et Meuse, les Saliens inondaient de leur côté les autres parties de la Belgique et la Société de Charleroi pense en avoir retrouvé les sépultures dans ses fouilles.

Nous rencontrons enfin dans l'arrondissement de Char-

leroi une autre catégorie de cimetières francs que nous reportons à des temps beaucoup plus récents, alors que les mœurs de ces peuples étaient fortement modifiées.

Inventaire des fouilles franques dans l'arrondissement de Charleroi.

Parmi les cimetières que nous allons citer, il en est quelques-uns fort peu importants et quelques-uns aussi non fouillés entièrement pour l'une ou l'autre cause. Ceux-ci ne pourraient être soumis à un classement.

Voici la liste des cimetières francs connus et explorés dans notre arrondissement :

Acoz (Château).
Arquenne (La Rocque).
Barbançon (Place du Village).
Beaumont.
Bouffioulx.
Boussu-lez-Walcourt.
Chimay.
Feluy (Val aux loups).
Feluy (Village).
Fleurus.
Fontaine-l'Evêque (Bois dit de la Charbonnière).
Fontaine-Valmont (Hombois).
Forges (Verdria).
Gerpinnes (Villa romaine d'Augette).
Gougnies (Tienne de la Motte).
Grand-Reng (Village).
Grand-Reng (Sablonnière).
Hantes-Wihéries (Haute-Pensée).

Hantes-Wihéries (Wihéries).
La Buissière (Gohy-La Rochelle).
Landelies (Carrières).
Luttre.
Marcinelle (Tombois).
Merbes-le-Château.
Momignies (Fort Matot).
Montignies-St-Christophe (Champs du Roc).
Sart-la-Buissière (Château Grignard).
Seneffe (La Ronce).
Solre-St-Géry (Tombois).
Solre-sur-Sambre (Champs de la Lutte).
Strée (Champs de la Prelle).
Thirimont (Tombois).
Thuillies (La Houzée).
Thuillies (Ossogne-Tienne du Sort).
Thuillies (Ossogne-Chemin du Diable).
Vergnies.

Parmi ces 36 cimetières plus ou moins importants, plusieurs même composés seulement de quelques sépultures, il en est seulement un nombre restreint qui aient offert des caractères assez typiques pour prendre place dans la classification que nous allons tenter. Une partie a même été fouillée à l'insu de notre société et les objets en ont été dispersés.

J'aurai soin de ne classer que ceux qui ont offerts des caractères bien déterminés.

Classement et caractères des cimetières francs des diverses époques.

—

Cimetières Saliens anciens, ou de la 2me Epoque.

Nous n'avons jusqu'ici rien trouvé dans l'arrondissement de Charleroi que l'on puisse regarder comme des sépultures de la première époque, citée ci-devant sous la dénomination de *Sicambres*.

Les sépultures de cette époque, antérieure au IIIe siècle, n'ont pas été retrouvées jusqu'ici en Belgique, au moins n'ont-elles pas été identifiées au point de vue archéologique. Elles doivent se retrouver dans le Nord et dans le Centre du pays. Nous ne serions pas étonné qu'on arrivât un jour à cette conclusion que ces sépultures sont les sépultures germaniques à petits tumuli, qui ont été parfois fouillées et décrites, mais non datées d'une façon satisfaisante.

Faisons des vœux pour que nos collègues des provinces flamandes s'empressent de combler cette lacune.

Mais la deuxième époque, celle dite des *Saliens primitifs*, a fourni beaucoup de cimetières à notre Société.

C'est aussi vers le Nord et le Centre de la Belgique, sur la gauche de la Sambre, qu'il faut en rechercher les traces, et un nombre assez grand de cimetières, que l'on peut reporter à cette époque, appartiennent à l'arrondissement de Charleroi; j'ai limité cette deuxième époque entre le milieu du IIIe siècle et le commencement du Vme.

Il suffit, pour les caractériser, de lire les études sur la sépulture et le mobilier funéraire de la partie franque du cimetière antique de Strée et du cimetière de Fontaine-Valmont dont je vais m'occuper.

Je trouve le résumé tout fait de ces caractères et je m'empresse de le reproduire. Je n'y ajouterai qu'une observation : les boucles et plaques de ceinturons en acier ornés, damasquinés d'argent, sont communs dans nos cimetières. Elles donnent les plus beaux types de l'art franc, d'un caractère *asiatique*, différent du style dit plus tard *mérovingien*, dont nous n'y rencontrons aucune trace. Mais l'abondance de ces objets spéciaux n'exclut nullement, dans les tombes, les pièces en bronze, les boucles et plaques ornées souvent de jolis dessins. Ces dessins, toutefois, sont toujours du même style dont je parle, au rebours des petites boucles et plaques en bronze qui remplissent les tombes des Ripuaires d'une époque postérieure, dont je parlerai plus loin, et qui sont d'ordinaire de type mérovingien.

« Quelques cimetières de la Belgique méridionale se distinguent aussi par l'aspect sévère et rude de leur mobilier. On dirait que les familles qui y étaient ensevelies, venaient d'arriver des forêts de la Germanie ou des contrées marécageuses voisines de la Batavie. Tous les objets ont un cachet franchement teutonique; ils semblent avoir appartenu à des guerriers qui ne connaissaient d'autre luxe que celui des armes. Dans ces sépultures, le fer plaqué ou damasquiné d'argent remplace presque entièrement le bronze dans les pièces de l'ajustement (1). La poterie consiste en petites urnes noires portant sur leur flanc des motifs de décoration d'un goût barbare. Les bijoux sont rares et leurs éléments sont analogues à ceux que l'on rencontre dans les sépultures de la Scandinavie.

---

(1) Je viens de le dire, ceci n'est pas vrai pour nos cimetières.

Les femmes portent des coquillages et d'autres amulettes grossières, et leur cou est orné de colliers d'ambre ou de verroterie, auxquels sont suspendues des médailles romaines. Nous citerons comme type le cimetière de Wancennes (Namur) : bien que renfermant plusieurs armes de chefs, telles que de grandes épées, des boucliers, des francisques, son caractère de simplicité et nous pourrions dire de rudesse guerrière frappe vivement l'attention (1). »

L'auteur ajoute : « *Nous ne nous arrêtons pas à ces sépultures* où l'on ne trouve que quelques scramasax accompagnés d'un chétif mobilier, et à d'autres ne contenant aucun objet, ou seulement un petit couteau. Ce sont là des tombeaux de Lètes, de serfs et d'esclaves, leur caractère est partout uniforme. »

Je dois m'y arrêter, quant à moi, et même cette catégorie de cimetières francs est celle qui m'a engagé à écrire ce mémoire, parce que nous les rencontrons en grand nombre dans l'arrondissement de Charleroi.

On peut sans doute les attribuer en partie à des colonies de Lètes. Mais les Lètes n'étaient pas des serfs ni des esclaves. C'étaient des colons libres, cultivateurs et guerriers en même temps, amis des Romains qui avaient consenti à leur établissement, tandis que d'autres Saliens s'étaient assis dans le pays, amicalement parfois avec les indigènes; mais sans l'assentiment des armées romaines. En somme, que ces *Saliens* aient été établis du consente-

---

(1) Voir *La Belgique avant et pendant l'invasion des Francs, etc.*, Namur, 1888, p. 39.

(1) *Ann. de la Soc. arch. de Namur*, t. XVI, p. 363.

ment des Romains ou non, qu'on les nomme *Lètes* ou *Saliens*, c'est, dans l'un ou l'autre cas, le même peuple, avec les mêmes habitudes et nous ne voyons pas la nécessité de discuter un problème, insoluble si on le pose pour chaque cimetière particulier et inutile d'ailleurs à notre avis. Dans l'un ou l'autre cas ce sont des cimetières de même époque et de même nation.

On rencontre souvent, dans ces cimetières, l'influence des Romains du voisinage, traduite par la présence de vases ou autres objets. Le cimetière de Strée en donne un exemple.

Je dois ajouter ceci : l'expérience de nos fouilles de l'arrondissement a prouvé à notre Société que ces Saliens ont pu être colonisés par les Romains, mais qu'ils étaient parfois aussi arrivés en armes et ne s'étaient pas établis sur place sans résistance. Ils ont pu, dans la suite, être chassés par des forces romaines supérieures et même remplacés par d'autres colons; mais toujours est-il que plusieurs de ces cimetières nous ont offert des caractères de cimetières de bataille, auxquels nos fouilleurs ne pouvaient se tromper.

Nous avons appelé, dès longtemps, dans notre ouvrage sur l'*Époque franque*, l'attention sur ces cimetières que l'on doit reporter au IVe siècle et avant.

*
* *

Cimetière de Fontaine-Valmont.

Dans cette catégorie, il faut sans doute placer le cimetière de Hombois (corruption du mot Tombois) à Fontaine-Valmont.

Ce cimetière, fouillé à diverses reprises, ne produisit

point d'objets luxueux et surtout aucun objet orné de dessin de caractère mérovingien : animaux fantastiques, chimères ou perroquets, bijoux ou broches circulaires plaquées de lames de pierres précieuses, vraies et fausses, grenats, améthistes, etc.

Plusieurs sépultures étaient des fosses communes, où les cadavres de guerriers étaient jetés pêle-mêle et en travers l'un de l'autre. Quelques armes, haches, scramasax et lances; quelques petites urnes grossières, mais bien franques; des boucles et des ornements de ceinturons en bronze et en acier parfois damasquinés; des gaines de cuir, ornées de minces rivets en cuivre.

Saloirs de bataille, disait le fouilleur dans son langage énergique. Et en effet, peut-on ajouter, nous avions devant nous l'immense plaine dite de la *Prelle*, qui semble faite pour la bataille et qui s'étend entre le cimetière franc du *Hombois* et l'emplacement des *Castelains*, camp des Romains ennemis des envahisseurs, ou au moins station riche et importante de ce dernier peuple.

A côté de ces vastes sépultures communes, étaient d'autres tombes isolées, mais peu de tombes de femmes et d'enfants. Etaient-ce les tombes des vainqueurs restés sur le terrain et établis sur la terre conquise? Etablissement de peu de durée, grâce peut-être à l'inconstance de la victoire dans les guerres suivantes.

Pendant les fouilles on a recueilli quelques rares pièces romaines entièrement oxidées et détruites par la terre.

Une empreinte, seule conservée, portait la tête de Trajan; mais il est douteux que l'on ose en tirer une conclusion chronologique (1).

---

(1) Voir pour ce cimetière notre *Rapport sur l'excursion faite par la*

Voilà un cimetière salien que nous pouvons fort bien, et que nous devons même, attribuer à une peuplade guerrière ayant combattu sur place et non à *une bourgade de véritables Lètes.*

*
* *

Cimetière de Strée.

Un autre cimetière, non moins ancien que le précédent, est celui de Strée, qui servit en même temps aux sépultures d'une population romaine importante et à une peuplade franque non moins nombreuse (1). Certaines tombes renfermaient un mobilier mixte franco-romain relativement assez luxueux. D'autres purement franques offraient aussi une certaine richesse; mais rien n'y présentait le cachet ou le style mérovingien réel. Les boucles en cuivre ou en acier damasquiné sont de dessin oriental propre aux peuplades d'invasion germanique; or il y a loin de l'un à l'autre de ces deux styles. Les vases et les urnules sont sobrement ornementés et la forme en est tout à fait franque; mais à côté se rencontre la forme romaine due à l'influence du voisinage et des relations avec la population latine. Il s'agit évidemment ici de population salienne établie parmi les Belgo-Romains, avec leur consentement.

Les pièces trouvées dans les tombes romaines voisines reportent ce cimetière mixte à une époque antérieure au IVe siècle. Les tombes franques ont produit quelques pièces fort anciennes, et entre autre un Adrien ; mais l'on ne pourrait, semble-t-il, admettre une telle antiquité.

Société archéologique dans l'arrondissement de Charleroi, les 12 *septembre et* 21 *octobre* 1878. Mons, 1879, p. 138. — *Doc. et rap. de la Soc.*, t. x.

(1) Voir notre *Cimetière belgo-romano franc de Strée, etc.* Mons, 1877, p. 271 et suivantes. — *Doc. et rap.*, t. VIII.

Nous y avons trouvé une épée ployée en deux dans une sépulture de chef.

L'abbé Cochet parle de cet usage funéraire dans sa *Normandie souterraine* et l'attribue surtout au IVe siècle. C'est, ajoute-t-il, un usage rare en France et commun en Danemarck, en Allemagne et en Suisse. C'est une coutume barbare ou scandinave et non romaine qui s'éteignit avec le temps quand les peuplades furent fixées en France.

Le cimetière de Strée n'a offert aucune trace de tombes communes, éveillant l'idée d'un combat. Il s'y agissait peut-être d'une bourgade de *Lètes* proprement dits, établis pacifiquement.

*
* *

Le cimetière franc d'Haulchin, étudié par Schayes, est attribué par cet auteur aux « *Leti Nervii* transportés par Probus et Maximien. On y a trouvé une pièce gauloise au cheval.

Nous regardons ce cimetière comme contemporain du cimetière de Strée.

*
* *

Cimetière de Momignies (Fort Matot).

Je citerai, en fait de cimetières romano-francs, un autre exemple remarquable : le cimetière du *Fort Matot* à la frontière française, vers Chimay, sur le territoire de Macquenoise. C'est un cimetière de caractère particulier, dont plusieurs tombes se composent d'une pierre creusée et couverte, renfermant une simple urne crématoire. Or ces urnes sont indifféremment romaines ou franques (1).

---

(1) On a trouvé ce mode de sépulture employé dans quelques localités.

*
* *

Cimetière franc d'Acoz.

Un autre cimetière franc de la même époque est celui d'Acoz, dans l'enclos même du château de M. Pirmez, qui y fit dresser un monument funéraire et un caveau où il réunit tous les ossements que l'on exhuma du cimetière. Quant aux pièces du mobilier funéraire, ils furent dispersés et nous en possédons un certain nombre au Musée de Charleroi. Ce sont des vases et des objets tout à fait semblables à ceux qui viennent de Marcinelle, de Strée, de Fontaine-Valmont et qui portent les caractères de la même époque, mais sans aucune marque de l'influence romaine.

*
* *

Cimetière de Marcinelle (Tombois).

Un cimetière franc fut fouillé sur la rive droite de la Sambre, en face de Charleroi, sur le territoire de Marcinelle, au lieu dit *Tombois*, à 10 minutes de la *Tombe* de Marcinelle, tumulus de forte dimension qui recouvrait un tombeau romain. On peut assimiler, sous tous les rapports, ce lieu de sépultures aux autres cimetières francs dont je viens de parler. Les tombes sont tout à fait analogues et les objets trouvés : armes, poteries, boucles, etc.

M. Maus de Saint-Mard (Luxembourg), en possédait un exemplaire venant des environs L'abbé Cochet en cite un autre déposé au Musée de Gueret. Il y en a quelques-uns aussi au Musée de Cluny.

On peut en voir encore deux exemples dans le Musée de *Cirencester* en Angleterre. Voir *Documents et Rapports de la société de Charleroi*. T. VIII. pp. 499 506. — T. XII, p. 129.

sont de même nature et offrent le même cachet, mais sans apparence d'influence romaine.

Cependant une plaque ronde de ceinturon était couverte d'argent et dans le plaquage étaient sertis quatre fort petits cabochons; mais cet objet avait un cachet primitif et grossier. A côté se trouvait une tire-lire piriforme, en terre noire, ornée de dessins francs fort simples, imprimés à la roulette.

Tout cela offre la plus grande analogie avec les derniers cimetières que nous reportons à la même époque.

*
* *

Cimetière d'Hantes-Wihéries (Haute-Pensée).

Je dois classer ici le cimetière d'Hantes-Wihéries, sur la campagne de la *Haute-Pensée*. Ce cimetière se continua pendant une très longue période et je devrai en reparler encore plus loin.

Bon nombre de sépultures y sont toutes primitives et ont échappé au remaniement et à la superposition de cadavres dont je devrai m'occuper longuement ci-après pour la dernière époque.

L'une de ces tombes primitives renfermait une pièce grossièrement fondue et imitant une monnaie gauloise au type offrant d'un côté le cheval et de l'autre la foudre ou rameau douaisien, attribué aux Attrébates par quelques-uns et aux Nerviens par le plus grand nombre.

Les numismates regardent ces pièces comme contemporaines de César. Ne les a-t-on pas reproduites aux siècles suivants?

*
* *

De l'avis de M. Cloquet, le cimetière franc d'Ecaussines d'Enghien (*Moulin de Crombreuil*) est de la même

époque que notre cimetière d'Hantes-Wihéries (1). Je serais assez de cet avis, en examinant le mobilier funéraire et la pièce fondue, d'imitation gauloise, identique à celle qui fut trouvée à Hantes.

Mais je me demande pourquoi aucun vase que l'auteur reproduit ne porte l'ornementation à la roulette, si constant sur les vases francs? A moins que sur les planches, l'artiste n'ait négligé ce détail.

*
* *

Les caractères constatés dans les cimetières de la série que je viens de passer en revue sont spéciaux et l'on peut les considérer comme formant une catégorie, en y joignant un cimetière (peut-être plusieurs) fouillé par la Société archéologique de Namur : Wancennes, etc.

Mais le plus grand nombre de cimetières francs fouillés dans la province de Namur, et surtout dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, semblent se rapporter à une autre époque. C'est celle dont je vais dire un mot.

*
* *

Cimetières des Ripuaires et des Saliens de la 3me époque.

La période des Ripuaires correspond, avons-nous dit, aux mouvements d'émigrations qui se firent lors de la chute de l'empire romain au ve siècle et se continua longtemps après.

Archéologiquement parlant, les tombes de l'époque de ces grandes invasions, commencées au ve siècle, se rencontrent un peu partout en Belgique; mais les *Ripuaires*

(1) Voir *Annales du Cercle arch. d'Enghien*, t. II, p. 203.

plus spécialement dans la vallée de la Meuse et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, les *Saliens* plutôt dans le reste de la Belgique et à la gauche de la Sambre.

Ce sont les cimetières de l'époque dite mérovingienne et cette époque franque se continua plusieurs siècles dans notre pays.

Plusieurs membres importants de la Société de Namur limitent à peu près, je pense, ces cimetières francs à la rive gauche de la Sambre et à l'Entre-Sambre-et-Meuse; ils les considèrent comme datant généralement du VIIe siècle et des siècles suivants, très rarement de siècles antérieurs.

D'ordinaire les cimetières des Ripuaires sont de beaucoup les plus riches. Les objets du mobilier funéraire sont plus luxueux. Les bijoux n'y sont pas rares, l'or et l'argent s'y rencontrent souvent. La grande simplicité des ornements a disparu. Les vases sont de formes plus variées, plus artistiques, ils sont mieux ornementés. Les dessins à la roulette, qui y sont imprimés, sont plus grands, plus variés, plus compliqués.

D'autre part, ceci est un fait bien remarquable et constitue un point capital, l'ornementation générale des bijoux affecte un cachet spécial de décoration. Les formes vagues de chimères contournées, d'oiseaux fantastiques, de dragons aux contours indécis, se rencontrent partout, découpés ou dessinés, rehaussés de métaux précieux, de pierres fines, ou imitées, taillées en petites lames serties dans du métal et constituant des espèces de mozaïques. Les broches, ou les plaques en formes de ronds, d'oiseaux, etc., couverts de lamelles d'améthiste ou de verre de couleur, aux yeux brillants de pierres précieuses.

Les produits de la verrerie sont vraiment de façon artis-

tique, d'une délicatesse rivalisant, même avec l'industrie moderne la plus délicate, et ornés souvent par des procédés que l'on ne peut aujourd'hui retrouver.

Bref, on y rencontre partout l'art mérovingien et ses caractères.

Souvent aussi l'on y a trouvé des marques évidentes de christianisme.

L'on a bien des fois constaté, au centre du cimetière, les restes d'une petite construction primitive. Plusieurs rapports publiés par la Société de Namur attachent une grande importance et une signification spéciale à la présence de ce bâtiment (chapelle?) dans les terrains de sépultures de l'époque.

Ce caractère ne semble-t-il pas devoir reporter les cimetières où il est constaté jusqu'aux IXe ou Xe siècles? (1)

« Les cimetières francs qui ont été découverts près de leurs murailles ont donné de nombreux objets de parure et d'équipement, dans lesquels on remarque un mélange intime de goût barbare et d'art romain. Il est évident que ceux qui les portaient avaient dû se trouver longtemps en contact avec la civilisation romaine; qu'ils avaient vécu dans le voisinage des riches cités élevées sur les bords du Rhin, et servi comme auxiliaires dans les armées impériales. La poterie que l'on recueille dans les sépultures de ces Ripuaires ne se compose pas de petites urnes noires, si communes dans les cimetières francs; chez eux presque tous les vases sont en terre rouge et la fabrication en est quelquefois si parfaite, qu'on les prendrait

(1) *Actes du concile de Lillebonne*, cités par l'abbé COCHET, dans sa *Normandie souterraine*. Voir aussi D. GERVILLE, *Essai sur les sarcophages*, pp. 6 et 33.

pour des poteries romaines, mais leur décor appartient bien aux Francs. A Samson, comme à Furfooz, toutes les pièces d'ajustement sont en bronze ; on remarque sur les boucles, qui en général sont assez petites, des représentations d'animaux fantastiques, à côté de motifs d'ornements tirés de l'art romain de la décadence. Les plaques, en bronze, des coffrets à bijoux, sont décorées de figures qui appartiennent incontestablement à ce dernier style (1). »

Les caractères que nous venons d'indiquer sont ceux que l'on constate dans les fouilles de beaucoup de cimetières en France. Ce sont les caractères distinctifs que les auteurs français attribuent aux sépultures de l'époque qu'ils considèrent comme leur première époque franque, c'est-à-dire celle de Mérovée.

Or, nous avons vu qu'en Belgique cette époque est loin d'être la première.

« On a exploré depuis quelques années, dans le département de l'Aisne (France), de riches cimetières francs, qui ont fourni de nombreux objets ayant les plus grands rapports avec ceux recueillis dans les sépultures de Samson, de Furfooz et de Spontin. La même observation peut s'appliquer à certains cimetières découverts dans le Grand-Duché de Luxembourg, et notamment à celui de Steinfort. Tous ces guerriers devaient arriver des mêmes cantonnements. Il semblerait résulter de ces rapprochements que les Ripuaires du Haut-Rhin se sont dispersés dans le Grand-Duché de Luxembourg, dans le Condroz et dans les provinces de l'Est de la France (2). »

---

(1) Voir *La Belgique*, etc., p. 33.

(2) Voir *La Belgique*, etc., p. 35.

Tel est, en effet, l'itinéraire des Ripuaires avant et après leur passage dans l'Est de la Belgique, le long de la Meuse et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

A gauche de la Sambre et de la Meuse, ces cimetières ne se rencontrent guère. Notre arrondissement ne nous a offert aucun lieu de sépulture que je puisse y rapporter.

Je considère comme exacte et basée sur l'expérience la description archéologique type qui précède. Il est toutefois un point que je ne puis admettre d'une façon absolue. La présence de vases romains ou imités de romains dans des tombes franques, ou en d'autres termes, la constatation dans les cimetières d'une influence romaine, ne peut caractériser ni une époque, ni une race. Cette circonstance ne permet pas de reporter une sépulture ou un cimetière à un temps plutôt qu'à un autre ; ni à une peuplade plus qu'à une autre peuplade. La seule signification de ce caractère, c'est que la peuplade, dont le cimetière en est marqué, avait pratiqué longtemps des rapports suivis et amicaux avec les Romains.

« A côté des sépultures de ces Ripuaires du Haut-Rhin, que nous avons dépeints comme ayant perdu, dans leurs relations avec les Romains, une partie de la simplicité de leurs mœurs, on en rencontre d'autres, non moins riches, mais dans lesquelles l'influence romaine se fait peu sentir. On les trouve non seulement en Belgique, mais aussi en Bourgogne et dans le Nord de la France, où elles ont été parfaitement décrites par l'abbé Cochet (1). »

Ce sont les cimetières de peuplades Ripuaires qui se sont répandues dans la Gaule à la même époque

---

(1) *La Belgique*, etc. p. 38.

que leurs frères lors du grand torrent envahisseur de la fin du ve siécle et après; mais celles-ci venaient du Bas-Rhin, où elles étaient restées éloignées du commerce des Romains, libres de rapports amicaux avec eux et n'avaient pas subi leur influence. Leur mobilier mortuaire reflétait le même style que pour leurs frères du Haut-Rhin, sauf les traces d'influence romaine qui faisaient ici défaut.

Je ne connais non plus, dans l'arrondissement de Charleroi, aucun cimetière que je puisse rapporter à cette catégorie. Nos cimetières de cette époque sont *Saliens*, de style franc simple, bien distinct du style mérovingien jusqu'après la jonction des Ripuaires et des Saliens dans le Nord de la France.

*
* *

On peut appliquer les remarques et les déductions précédentes, relatives à l'influence romaine, à toute époque et à toute peuplade; aux Saliens comme aux Ripuaires.

L'influence romaine, que je viens de montrer si puissante sur certaines peuplades *Ripuaires*, s'est manifestée de la même façon, déjà à une autre époque, sur les *Saliens*, alors qu'ils entraient dans le cœur de la Belgique un siècle ou deux auparavant; les uns à main armée et les autres introduits par les Romains eux-mêmes à l'état de *Lètes*.

Quels que soient d'ailleurs les caractères spéciaux qui leur sont propres, à cette époque, comme à d'autres époques, ils peuvent offrir, ou non, des traces de l'influence romaine, et cela prouve simplement qu'ils appartiennent à des peuplades qui avaient, ou non, échappé à cette in-

fluence par l'une ou l'autre circonstance, souvent assez facile à deviner : établissement récent ou temporaire, en ami ou en ennemi, avec ou sans l'assentiment des habitants du pays, etc., etc.

J'ai cité des exemples des deux cas pour les Saliens anciens et j'en citerai plus loin pour les Saliens contemporains de la grande invasion, ou 3e époque.

Il est en effet des sépultures que je dois reporter à l'époque de la grande invasion de ces peuplades, parce que, pour plusieurs, j'en ai la preuve matérielle; or, ces tombes sont saliennes, car elles n'offrent pas le cachet mérovingien qui caractérise les bijoux et autres objets des tombes ripuaires, quelles qu'elles soient.

Ces sépultures ont été fouillées, en bon nombre, dans diverses parties de notre arrondissement et même plus à l'ouest encore. La plupart ne donnent que des vases noirs de caractère entièrement franc, sauf de rares exceptions.

Ce n'est pas qu'elles n'offrent un certain luxe. On y rencontre même des bijoux, mais toujours d'un style primitif et sévère. Plusieurs fournissent des broches ou bracelets unifaces en or ou en argent. Plaques travaillées ou repoussées, imitant des monnaies romaines ou même grecques et soudées sur un disque de bronze, muni d'un ardillon ou portant les restes d'une belière. Mais le style de ces bijoux est vraiment barbare.

Je viens de le dire, j'ai acquis la preuve que plusieurs de nos cimetières *Saliens* ont été contemporains des cimetières *Ripuaires*. Il s'agit d'une preuve matérielle que je désire ne pas déduire encore, parce que je le ferai dans un travail de synthèse plus générale que je prépare.

*
* *

Cimetière de Forges.

Nous n'avons pas fouillé régulièrement le champ de repos de Forches-lez-Chimay; mais l'on a donné à notre Musée un certain nombre d'objets qui en proviennent et la plus grande partie du mobilier mortuaire, recueilli pendant une fouille particulière, resta longtemps à Chimay chez un amateur.

J'ai pu m'assurer des formes caractéristiques de ces divers objets et les étudier. Ils m'ont fourni la preuve matérielle de leur cantemporanéite avec le cimetière namurois de Franchimont, sans cachet romain ni mérovingien.

*
* *

Cimetières de Thuillies.

Ce n'est pas un seul, mais deux cimetières francs qui furent fouillés sur le territoire de Thuillies. Le principal est celui d'Ossogne. Le rapport détaillé de la fouille est fait, mais non publié encore. Les objets qui en viennent ont la plus grande analogie avec ceux de Strée.

On y a trouvé quelques objets de luxe, deux bagues en argent, dont une ornée de quartz hyalin taillé, un bracelet simple et un objet qui a fait un certain bruit et dont s'est occupé le savant Lelewel.

Je veux parler d'une broche-bractéate en or, d'un type barbare, comme toujours, imitant grossièrement la tête d'une monnaie impériale et que le savant rapporte au IVe siècle.

Mais malgré cette richesse relative des bijoux, ce cimetière n'a fourni aucune trace de dessins mérovingiens. Les ornements incrustés à la roulette sur les vases sont d'une simplicité remarquable.

Trois tombeaux étaient solidement maçonnés de matériaux romains; des blocs d'anciens ciments romains y étaient encastrés comme moëllons de maçonnerie. Ces tombeaux avaient servi successivement à plusieurs sépultures. Les ossements des anciens occupants avaient été relégués au bout de la tombe, aux pieds du dernier enterré, où l'on trouva 4 ou 5 cranes mêlés d'autres débris.

Ce cimetière couvrait plus de quatre ares de terres rocailleuses, sur une pente dite *Tienne du sort*, *Montagne du sort*.

J'ai tout lieu de croire que ce cimetière servit plusieurs siècles et qu'une grande partie, composée de tombes non fouillées par notre Société et qui, paraît-il, étaient dépourvues de mobilier, doivent être attribuées à une époque postérieure, mais toujours à la même race de francs-saliens et probablement à la même population, dont les mœurs se modifiaient avec les siècles.

Nous parlerons plus loin de cimetières analogues dans notre dernière catégorie.

*
* *

Cimetière d'Hantes-Wihéries.

Le cimetière d'Hantes-Wihéries, fouillé par notre Société, a fourni beaucoup d'objets. Quelques-uns sont vraiment remarquables et affectent une richesse véritable; mais je ne puis, quant au style, les séparer de ce qu'ont produit les cimetières précédents. Nous avons vu qu'il datait des anciens Saliens.

Il a produit des pièces d'une grande ancienneté, un Antonin, un Geta, etc., et une pièce fortement oxydée dans

la terre, qui est une mauvaise imitation en potain, fondu, d'une petite gauloise aux types du cheval et du foudre. Je reviendrai plus loin à ce cimetière en parlant d'une autre catégorie de cimetières francs, beaucoup plus modernes, dont je dois m'occuper dans ce mémoire.

On continua, en effet, d'y enterrer longtemps encore après le ve siècle.

*
* *

Cimetière de La Buissière.

Le cimetière de Gohy-La Buissière était tout à fait le même que celui d'Hantes et l'on peut appliquer à l'un ce que j'ai dit de l'autre.

*
* *

Cimetière de Gougnies.

Nous n'avons connu le cimetière franc de Gougnies qu'après sa destruction; mais l'on a, dans l'enceinte même de l'oppidum, trouvé les restes d'une tombe franque que produisit deux broches-bractéates repoussées et portant des traces de soudure sur une plaque de bronze avec ardillon, le tout du cachet le plus barbare.

L'une de ces broches bractéates est en or et offre la plus grande ressemblance avec un objet trouvé au cimetière franc de *Rosée*, province de Namur, et figurée dans les Bulletins de la Société (1).

Elles étaient accompagnées d'une jolie intaille évidemment romaine.

---

(1) *Annales de la Société d'archéologie de Namur*, tome XVII.

Cimetières francs de la dernière époque.

Je vais m'occuper d'une catégorie de cimetières d'autre époque, franque encore à mon avis, mais franque beaucoup plus moderne, si l'on en juge par la différence complète dans les usages et les rites mortuaires. Dépourvu d'éléments de déduction chronologique suffisants pour résoudre le problème de leur âge, je ne sais si j'oserai hasarder une conjecture à ce sujet.

Toujours est-il qu'ils datent d'une époque relativement récente, alors que l'usage du mobilier funéraire était tombé en désuétude chez les populations.

On rencontre chez nous bon nombre de ces cimetières.

On a, je pense, émis l'opinion que ces tombes, dépourvues d'objets étaient des tombes de pauvres gens ou de serviteurs. Que, dans certains cas particuliers, l'on admette cette supposition pour quelques tombes isolées au milieu d'un cimetière régulièrement garni de mobiliers, conformément aux habitudes de l'époque, on le pourrait à la rigueur. Mais j'admettrais difficilement cette hypothèse pour les cimetières dont je parle, où toutes les sépultures sont systématiquement dépourvues de mobiliers.

N'avoir pas les moyens de mettre dans une tombe, malgré l'usage général, un mauvais petit couteau, un misérable petit pot en terre grossier ou même un simple tesson, c'est déjà peu probable et il est difficile de n'y pas voir un fait intentionnel; mais comment admettre une telle hypothèse pour de grands cimetières entiers renfermant quantités de corps, dont souvent pas un ne renferme trace de ces objets? Cela paraîtra bien invraisemblable et l'on ne pourra guère échapper à la conviction d'un usage général, admis pour tous, à l'époque de cette catégorie de

cimetières. Ce manque de mobilier n'empêche pas du reste que bien des tombes ne soient par elles-mêmes remarquablement soignées et ne constituent même souvent de véritables caveaux maçonnés avec soin de bons moëllons, et pavés de grandes dalles ou de carreaux souvent empruntés aux monuments romains du voisinage.

J'ajoute quelques mots. Ces tombes que l'on pourrait peut-être reporter aux XIe ou XIIe siècles n'ont guère été remarquées jusqu'ici et ces cimetières n'ont pas été fouillés. Il semble qu'il faille en chercher la cause précisément dans l'absence de tout objet capable d'encourager les collectionneurs ou les sociétés et de compenser les dépenses occasionnées par les travaux de fouilles.

Je hasarde la supposition chronologique des XIe et XIIe siècles, parce que c'est là une époque dont les cimetières n'ont guère, ou pas encore été indiqués, ni étudiés, ni décrits par les archéologues.

C'est en outre l'époque où les cimetières commencèrent à être régulièrement et sérieusement régentés par des ordonnances ecclésiastiques, lesquelles s'efforcèrent d'en supprimer toutes les pratiques payennes et surtout le mobilier mortuaire.

M. Jules Piloy qui a observé des sépultures analogues à Saint-Quentin les reporte aussi à cette époque (1).

A cette catégorie se rapportent d'autres cimetières beaucoup plus anciens qui se sont continués longtemps.

Dans plusieurs de nos cimetières francs-saliens l'on trouva beaucoup de tombes renfermant le produit de plu-

---

(1) Voir *Sépultures trouvées en* 1885 *près le moulin appelé la Tour Rocourt à Saint-Quentin.* Saint-Quentin, 1888.

sieurs inhumations, parfois au nombre de quatre ou cinq.

La première conséquence à tirer de cette superposition de cadavres, c'est le long usage de ces champs de repos, d'autant plus long que la terre, à cette époque, ne manquait pas et que l'on pouvait d'ordinaire étendre les limites du champs de repos au fur et à mesure du besoin. Ces inhumations superposées permettent donc d'attribuer une longue période à l'existence de ces cimetières.

Les observations, faites pendant les fouilles, conduisirent en effet à la même conclusion dans certains cas, par la date des diverses pièces trouvées.

Dans les bourgs et les villages, les cimetières durent pendant des siècles; on peut dire toujours.

M. Ch. Debove, qui a décrit de main de maître son village d'Elouges, à toutes les époques, a complètement dépouillé un cimetière franc qui servit pendant cinq siècles et demi : de 270 environ, jusqu'après 800 au moins.

Les corps superposés dans la même tombe, l'ont été à des époques distinctes et d'ordinaire fort éloignées. Les ossements supérieurs, restés en place, sont en effet relativement beaucoup plus durs et mieux conservés que les squelettes inférieurs et bouleversés. Tous les restes de mobiliers mortuaires sont brisés et rejetés avec les restes inférieurs.

Voici du reste une preuve matérielle constatée plusieurs fois, notamment à Hantes, que les fosses ont été rouvertes longtemps après : le dernier fossoyeur a dévié en ouvrant la terre et il a entamé, dans sa tranchée, le bord de l'ancienne fosse; mais en continuant, il s'est remis à l'alignement de celle-ci et on retrouve encore très facilement le talus de terre remuée qui est résulté de cette manœuvre.

J'ai vu souvent d'autres fosses qui avaient été creusées

en travers des fosses qui les ont précédées et le fossoyeur avait enlevé une partie des ossements primitifs, laissant, soit la tête, soit les jambes, engagées sous les parois de la nouvelle fosse.

Aux observations précédentes se joint une remarque constante, c'est que dans toutes les tombes à superposition de ces cimetières, le cadavre supérieur, qui est le seul en place, est dépourvu de mobilier mortuaire. Le reste de la tombe est bouleversé par les inhumations successives, et généralement les premiers ossements, lès crânes surtout, sont rejetés au pied de la sépulture. On retrouve quelques restes brisés et dispersés d'objets fort simples qui les accompagnaient; mais ce qui pouvait avoir quelque valeur a disparu.

*
* *

Cimetière de Montigny-Saint-Christophe
(Champ du Roc).

Le cimetière de Montigny-Saint-Christophe était fort grand. Presque toutes les tombes étaient en superposition de trois, quatre, cinq cadavres, dont l'un était en place à $0^{m}30$ sous le sol actuel. La terre était saturée de débris d'ossements. Beaucoup de tombes étaient entourées de murs plus ou moins complets et pourvues de pavements de diverses natures.

Quelques tombes seulement offrirent de rares débris d'objets. Ceux-ci provenaient des premiers enterrements, dont les os étaient dispersés surtout vers les pieds, et appartenaient à l'époque franque.

Les caractères antropologiques et anatomiques des squelettes, étudiés par des hommes compétents, se rapportaient évidemment aussi à la race franque : petite tête,

corps grand et fort, tibias à arrêtes très prononcées, etc.

Il est à remarquer que dans tout le cimetière, quatre ou cinq tombes avaient échappé à la superposition de cadavres. Elles dataient du commencement du cimetière et ne renfermaient qu'un seul cadavre, dont le squelette, resté en place, avait conservé, en place aussi, les objets, fort simples du reste : un glaive cramasax, un vase, etc., qui l'avaient accompagné dans sa tombe. Aucun ossement étranger n'y était joint, ni en dessous, ni au pied.

La fouille régulière de ce cimetière a été commencée par la Société archéologique de Charleroi et terminée par la Société d'anthropologie de Bruxelles (1).

*
* *

Cimetière de Hantes-Wihéries (Wihéries)

Le cimetière de Wihéries se trouve non loin de l'emplacement de l'église primitive de Wihéries. La plupart des tombes sont détruites.

Elles étaient toutes identiques, construites à parois de moëllons schisteux superposés à sec. Quelques-unes étaient maçonnées en pierres de tuf grossier, équarri. Ni dans les unes, ni dans les autres, l'on ne rencontra la trace de mobilier mortuaire.

*
* *

Cimetière de Feluy (Val-aux-Loups).

On a trouvé dans ce cimetière deux ou trois cents squelettes. Quelques boutons seulement et un bout de

---

1) Voir les *Annales de cette Société*, tome III, page 261.

flèche furent retirés du fond d'une tombe. Ils portaient parfaitement le cachet de l'époque franque (1).

*
* *

Le cimetière d'Oteppe, dans la province de Liège, paraît entièrement rentrer dans la même catégorie que les deux derniers, si l'on s'en rapporte aux renseignements de M. le Dr Tihon.

*
* *

Cimetière de Thuillies (Ossogne).

J'ai parlé de la partie antique de ce cimetière, qui doit être reportée fort haut. Un nombre considérable de tombes à superposition, constituant toute une large partie du cimetière, offraient le bouleversement que j'ai décrit ci-devant, sous un dernier cadavre resté en place et dénué de tout mobilier. Plusieurs tombes maçonnées étaient dans ce cas.

On a constaté aussi, dans la même partie du cimetière, toute une série de sépultures qui ne renfermaient absolument aucun débris, aucun objet, et qui n'avaient donc jamais servi pour un cadavre accompagné de mobilier.

*
* *

Cimetière de Hantes-Wihéries (Haute-Pensée).

J'ai déjà dit qu'à Hantes on fit les mêmes remarques qu'à Thuillies (Ossogne). Ce sont deux cimetières entièrement analogues.

*
* *

(1) Voir les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VI (1863) p. 203.

Cimetière de La Buissière (Goy).

Je puis encore dire de ce cimetière, ce que j'ai dit des deux précédents.

*
* *

M. le baron DE LOË a fouillé, à Spienne, un cimetière de cette époque. Une partie de son cimetière franc d'Harmignies, qui continua d'être employé pendant une très longue période, peut aussi y être reporté.

Epilogue.

Un mot en terminant. Je n'ai pu m'abstenir, à diverses reprises, de formuler avec les archéologues, le regret que la plus grande partie du territoire belge, au Centre, au Nord et à l'Ouest, n'ait pas été explorée au point de vue franc. Ce n'est pas que nous ne possédions déjà quelques renseignements sur un certain nombre de trouvailles de cet âge; mais ce que l'on indique dans ces parties de la Belgique est d'ordinaire si peu important, si vague, si douteux, que l'on ne peut en tirer grand'chose. M. DE LOË a bien voulu dresser une liste de ce que renferment les diverses publications sur ce point et cette liste est imprimée ci-après.

J'aurais voulu, dans cette liste, examiner et choisir ce qui pouvait être caractérisé et rapporté à l'une ou l'autre des époques ou catégories dont je viens de m'occuper; je l'ai fait pour trois ou quatre cimetières; mais je n'ai pu, faute d'éléments suffisants, compléter cette tâche. Je considère un pareil travail comme prématuré. J'appelle cependant le secours de mes confrères, qui pourraient venir nous aider pendant les discussions du Con-

grès, à classer et à dater quelques-unes de ces trouvailles.

CONCLUSION

SOUS FORME DE VŒU A PROPOSER AU CONGRÈS.

Il serait désirable que dans le Nord, le Centre et l'Ouest de la Belgique, on fît des recherches actives et sérieuses pour retrouver les cimetières francs :

1° antérieurs à la chute de l'Empire romain;

2° contemporains de cette chute et des suites immédiates ;

4° postérieurs à cette chute jusqu'aux XIe et XIIe siècles.

Mars 1888.

D. A. VAN BASTELAER,
Président.

VIII.

N° 16 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 1re Sous-Section.

Faire l'inventaire des sépultures et des cimetières francs trouvés sur le sol belge.

LISTE

DES LOCALITÉS OÙ DES SÉPULTURES FRANQUES

ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES JUSQU'ICI

EN BELGIQUE.

Outre les témoignages historiques, nous avons encore à notre disposition, pour aborder l'étude si importante de l'invasion des Francs en Belgique, les découvertes récentes de l'archéologie. Cette science pleine d'intérêt que l'abbé Cochet a appelée la contre-épreuve de l'histoire, nous fournit, en effet, des documents précieux qu'il est nécessaire de rassembler. C'est pourquoi, la question franque étant à l'ordre du jour du prochain Congrès, nous avons cru faire œuvre utile en publiant ici une liste, que nous avons taché de rendre aussi complète que possible, des localités où des sépultures de cette époque ont été mises au jour, en indiquant les recueils scientifiques qui ont consigné et décrit ces trouvailles.

Les localités situées hors des provinces de Namur, de Liège et de l'arrondissement de Charleroi, pour la raison qu'elles sont moins connues et sont moins étudiées, sont inscrites en gros caractères, afin d'attirer plus particulièrement l'attention du lecteur. On en remarquera, parmi celles-ci, plusieurs dont le nom n'est suivi d'aucun renseignement bibliographique; la raison en est que la

plupart ne sont indiquées que dans l'ouvrage de CAMILLE VAN DESSEL (V. D.) et l'on sait que cet auteur a parfois annoté sa carte sur des renseignements, qu'il n'avait eu, ni les moyens, ni les loisirs d'aller vérifier et qu'il ne pouvait d'ailleurs accepter lui-même que sous bénéfice d'inventaire. De semblables indications font défaut également pour les découvertes isolées ou d'objets qui n'ont guère d'importance et ne peuvent en rien aider à la solution d'aucune question et enfin pour celles qui n'ont encore été décrites ni consignées nulle part.

Les tombeaux francs sont très nombreux dans notre pays, on en a découvert des quantités, notamment dans le Hainaut, aux environs de Mons, de Charleroi et de Beaumont et dans les provinces de Namur et de Liège. On les a rencontrés isolés, ou rassemblés sous forme de cimetières, dans les localités suivantes :

Achêne, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. VI, p. 497.

Achet-Hamois (*La Chapelle Saint-Jean*), Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. IV, p. 388 et t. VIII, p. 454.

Acoz (Château), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroi.

Aljioux-Ciney (*Lienne*), Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. IV, p. 370.

Angleur, Liège. — Bullet. de l'Inst. archéol. liégeois, t. VII, p. 267.

Angreau (*Bosquet des Diables*), Hainaut. — Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. XVI, p. 731.

Arquenne (La Rocque), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroi.

Assesse, Namur. — Ann. de la Soc. archéologique de Namur, t. III, p. 238.

Autreppe, Hainaut. — Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. I, p. 85.

Avernas-le-Baudouin, Liège. — V. D.

Ave et Auffe (*Sur les Fosses*), Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. XVI, p. 33.

Barbançon (Place du Village), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroi.

Barvaux-Condroz (*Martimont*), Namur.

Basècles, Hainaut. — Bullet. de la Soc. d'anth. de Bruxelles, tome III.

Bas-Oha, Liège. — Bullet. de l'Inst. archéol. liégeois, t. XI, p. 497.

Beaumont. Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroi.

Beauraing (*Tienne Boilvin*), Namur. — Ann. de la Soc. arch. de Namur. t. XVI, p. 35.

Biron, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. IV, p. 370.

Bomal, Brabant. — V. D.

Boorsheim, Limbourg. — V. D.

Bouffioulx, Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroi.

Boussu-lez-Walcourt, Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Braives, Liège. — V. D.

Bruxelles. — V. D.

Buzin, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. VI, p. 497.

Chimay, Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Ciney, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. VI, p. 497.

Ciply (*Bois ou Trou des Sarrasins*), Hainaut. — Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. XI, pp. 179 et 469.

Crupet. Namur. — V. D.

Dions, Namur. — V. D.

Dour, Hainaut. — Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. I, p. 86.

Durnal, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. IV, p. 383.

Ecaussines d'Enghien (*Moulin de Combreuil*), Hainaut. — Voir Ann. du Cercle archéol. d'Enghien, t. II, p. 184.

Elouges, Hainaut. — Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. VI, pp. 114 et 140.

Embresin (*Embrésineaux*), Liége. — Bullet. des Comm. royales d'art et d'archéol., t. XV, p. 237.

Eprave (*Devant-le-Mont*), Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. VI, p. 497 et t. XV, p. 309.

Fallais (*Mont Saint-Sauveur*), Liége. — Le cimetière avait été entamé par une carrière. Notre collègue M. POSWICK en a fouillé régulièrement et avec succès quelques tombes.

Falmagne, Namur. — V. D.

Feluy (Val aux Loups, Village), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Flavion (*Les Iliats*, *Gateja*, *Terre-al-Pire*), Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. VI, p. 497; t. VIII, p. 454 et t. XII, p. 457.

Fleurus, Hainaut. — Doc. et rapp. de la Soc. paléont. et archéol. de Charleroi, t. VIII, p. 95.

Floreffe, Namur. — V. D.

Florennes (*Bois des Sorcières*), Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. XV, p. 323.

Floriffoux, Namur. — V. D.

Flostoy, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. VIII, p. 454 et t. XIII, p. 355.

Fontaine-l'Evêque, Hainaut. — V. D.

Fontaine-Valmont (Hombois), Hainaut. — Doc. et rapp. de la Soc. paléont. et arch. de Charleroi.

Forges (*Verdria*), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Francesses, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. XIII, p. 324.

Franchimont (*Le Tombois*, *Colline du Tombeau*), Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. XV, p. 289.

Frandeux, Namur.

Furfooz, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. XIV, p. 399.

Gerpinnes (*Villa romaine d'Augette*), Hainaut. — Doc. et rap. de la Soc. archéol. et pal. de Charleroi, t. VII, p. CXXX.

Gougnies (*La Motte*), Hainaut. — Doc. et rapp. de la Soc. paléont. et archéol. de Charleroi, t. XII, p. 499.

Grandreng (*Village, Sablonnière*), Hainaut. — Doc. et rapp. de la Soc. paléont. et archéol. de Charleroi, t. IX, p. 458, t. IV, p. 9.

Halloy (*Tronnois*), Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. IV, p. 375.

Hantes-Wihéries (*Haute-Pensée, Wihéries*), Hainaut. — Doc. et rapp. de la Soc. paléont. et archéol. de Charleroi, t. VIII, p. 636.

Harmignies (*Mont-de-Presles*), Hainaut. — Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. XX. — Ann. de la Fédération historique et archéologique de Belgique, t. I (Anvers 1885). Les fouilles sont reprises activement à chaque printemps; 209 tombes ont déjà été ouvertes et scrupuleusement étudiées par M. le comte de Looz et nous.

Haulchin (*Tombois*), Hainaut. — Bullet. de l'Acad. royale de Belgique, t. XXI, 1°, p. 117.

Havelange, Namur. — V. D.

Havré, Hainaut. — Ces fouilles ont été exécutées par notre collègue M. E. DE MUNCK.

Hermalle (*Ombret*), Liége. — Bullet. de l'Institut archéol. liégeois, t. II, p. 233.

Heure, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. V, p. 23.

Hoogstraeten, Anvers. — V. D.

Hotton, Luxembourg. — V. D.

Houx, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. V, p. 204.

Izel, Luxembourg. — V. D.

Izier, id. Id.

Jamiolle (*A la Croix*), Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. XVI, p. 392.

Jauche, Brabant. — Ces fouilles ont été exécutées par M. COULON. Voir Comm. royale des Monuments, Bullet. du Com. du Brabant.

Jesseren, Limbourg. — V. D.

Kerckom, Brabant. — Id.

La-Buissière (*Gohy-La Rochelle*), Hainaut. — Doc. et rapp. de la Soc. paléont. et archéol. de Charleroi, t. VIII, p. 637.

Landelies (*Carrières*), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Landen, Liège. — V. D.

Lavaux-Sainte-Anne (*Au montat, Montagne de la vieille église*), Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. XVI, p. 390.

Lede, Flandre orientale. — SCHAYES a publié le résultat de ses fouilles dans le Bullet. de l'Acad. royale de Belgique, t. XIV, pp. 261 et 265 (1847).

Lessive, Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. VIII, p. 454.

Linden, Brabant. — V. D.

Lummen, Limbourg. — V. D.

Luttre, Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Marche, Luxembourg. — V. D.

Marcinelle (*Tombois*), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Merbes-le-Château, Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Meredret (*Gilotia*), Namur. — Ann. de la Soc. archéol. de Namur, t. XVI, p. 133.

Marilles, Brabant. — Revue d'histoire et d'archéologie, t. III, p. 296.

Melin, Brabant. — V. D.

Melsbroeck, Brabant. — Bullet. de l'Acad. royale de Belgique, t. XXIII, GALESLOOT.

Mesvin, Hainaut. —

Mohiville (*Charloteresse*), Namur. — Ann. de la Société arch. de Namur, t. IV, p. 390.

Momignies (*Fort Matot*), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER, Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Mons, Hainaut. — V. D.

Montaigle, Namur.

Mont-Gauthier, Namur.

Montignies Saint-Christophe (*Champ du Roc*), Hainaut. — Doc. et rapp. de la Société paléont. et archéol. de Charleroi, t. IX, p. 464. — Bullet. de la Société d'anth. de Bruxelles, t. III. Cimetière sans mobilier.

Moxhe, Liège. — Bullet. de l'Inst. archéol. liégeois, t. XVII, p. 304.

Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. VI, p. 494 et t. VII, p. 176.

Natoye, Namur.

Oteppe, Liège. — Des sépultures ont été découvertes dans cette localité à la suite de travaux de défrichement. Elles renfermaient des squelettes mais peu ou point d'objets. (Renseignements dus à l'obligeance de M. le docteur Tihon).

Otrange, Limbourg. — V. D.

Pessoux, Namur.

Presles, Hainaut. — V. D.

Resteigne (*Devant Niau*, *Four à chaux*, *Monty*, *Tombois*), Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. V., p. 33; t. XV, p. 319 et t. XVI, p. 28.

Rognée, Namur. — Id., t. VIII, p. 454.

Saint-Denis (*Nausipont*), Namur. — Id., t. VII, p. 222.

Samson, Namur. — Id., t. VI, p. 345.

Sart-la-Buissière (*Château Grignard*), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Schaffen, Brabant. — V. D.

Scoville-Mohiville (*L'Enclos Lino*), Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. IV, p. 389.

Seneffe (*La Ronce*), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Serinchamps, Namur.

Seraing (*Pré des Princes*), Liège. — Bullet. de l'Inst. archéol. liégeois, t. II, p. 459.

Sichen-Sussen-et-Bolré, Limbourg. — V. D.

Slure, Limbourg. — V. D.

Solre-Saint-Géry (*Tombois*), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER, Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Solre-sur-Sambre (*Champ de la Lutte*), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER, Les cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi.

Soy-lez-Durbuy, Luxembourg. — V. D.

Spiennes (*Camp à Cayaux*), Hainaut. — Cimetière sans mobilier. Une notice est en préparation.

Spontin, Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. IV, p. 380 et t. VIII, p. 327.

Strée (*Champ de la Prelle*), Hainaut. — Doc. et rapp. de la Société paléont. et arch. de Charleroi, t. VIII, p. 95.

Strépy, Hainaut. — Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. VII, p. 300.

Surice (*Wez de Chine*), Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. XVI, p. 395.

Thirimont (*Tombois*), Hainaut. — Doc. et rapp. de la Société paléont. et archéol. de Charleroi, t. III, p. 748.

Thon, Namur.

Thuillies (*La Houzée, Ossogne-Tienne du Sort et Chemin du Diable*), Hainaut. — D. A. VAN BASTELAER. Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroi.

Tirlemont, Brabant. — Voir le compte-rendu des séances du 4 avril et du 14 juin 1888 de la Soc. d'archéol. de Bruxelles.

Tongrenelle, Namur.

Tournai, Hainaut. — Ann. du Cercle archéol. de Mons, t. I, p. 92. — Le tombeau de Childéric, par l'abbé COCHET.

Trivières, Hainaut. — Plusieurs francisques, fers de lances et couteaux ont été remis autrefois à feu le baron de Wolff, bourgmestre de la commune. Ces objets se trouvent encore actuellement au château.

Vedrin (*Le Tombois*), Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. III, p. 201.

Vergnies, Hainaut. — V. D.
Verlée, Namur.
Viersei-Barse, Liège. — Les fouilles ont été faites par l'Institut archéol. liégeois.
Villers-Deux-Eglises, Namur. — Élouges, ses antiquités, etc., par DEBOVE, p. 39.
Villers-le-Gambon, Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. XV, p. 327.
Vlytingen, Limbourg. — V. D.
Wancennes (*Salimont*), Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. XVI, p. 364.
Warnant, Namur.
Wavrille (*Rymont*), Namur. — Ann. de la Société archéol. de Namur, t. V, p. 34.

Comme on peut s'en rendre compte par cette liste, bien des fouilles sont encore à faire et des provinces entières restent inexplorées jusqu'ici! En effet, quelles sont les données archéologiques qui nous ont été fournies par le Brabant, les Flandres, la province d'Anvers et le Limbourg?

Pour la première de ces provinces nous n'avons inscrit que 10 stations : *Bomal*, *Bruxelles*, *Jauche*, *Kerckom*, *Linden*, *Marilles*, *Melin*, *Melsbroeck*, *Schaffen* et *Tirlemont;* encore plusieurs sont-elles douteuses.

Pour la seconde, une : *Lede*.

Pour la troisième, une : *Hoogstraeten*, qui est douteuse.

Pour la quatrième, 7 : *Boorsheim*, *Jesseren*, *Lummen*, *Otrange*, *Sichen-Sussen-et-Bolré*, *Sluse et Vlytingen* dont plusieurs sont également douteuses; alors que dans la province de Liège on en compte 12; dans le Hainaut 53, dont 37 dans l'arrondissement de Charleroi, et dans la province de Namur 60!

Je dois ajouter que l'arrondissement de Mons offre des

indices de sépultures franques presque dans chaque village.

Quel serait le motif qui aurait empêché le peuple envahisseur de pénétrer et de séjourner dans ces belles et riches provinces, dit Louis Galesloot en parlant du cimetière franc de *Melsbroeck?* (1)

Il n'y en aurait aucun, d'après nous, car nous attribuons cette pénurie de trouvailles franques à ce qu'on n'y a pas fait autant de recherchesque dans les autres parties du pays. En effet, à quelles circonstances fortuites doit-on, la plupart du temps la découverte d'un cimetière antique? A la création d'un chemin de fer, à l'ouverture et aux progrès de l'exploitation d'une carrière, au creusement d'un canal, à l'établissement d'une route, à un travail de terrassement quelconque. Mais les provinces précitées sont justement celles où il y a le moins d'industrie minière, le moins de carrières; les Flandres, les provinces de Brabant, d'Anvers et du Limbourg ne sont-elles pas plutôt des régions agricoles et manufacturières? Et encore, pour que ces trouvailles ne passent point inaperçues, il faut des personnes attentives, prêtes à signaler la découverte et à recueillir les objets.

Nos confrères de Gand, de Bruges, d'Anvers et de Bruxelles, où il existe des Sociétés scientifiques ayant pour but l'étude de l'histoire et de l'archéologie, ont-ils dirigé leurs travaux dans ce sens et se sont-ils mis jusqu'ici sérieusement en campagne pour découvrir des sépultures antiques? S'est-il trouvé, au sein de ces Sociétés, des hommes comme à Charleroi et à Namur,

---

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* t. XXIII.

doués à la fois de cette science, de cette activité, de cette perspicacité, de ce flair qui fait le bon archéologue, le bon fouilleur? S'est-on jamais mis à l'œuvre, a-t-on parcouru les chantiers, interrogé les terrassiers, stimulé leur zèle par des promesses? A-t-on fait des recherches spécialement là où les Francs avaient l'habitude d'installer leurs champs de repos, c'est-à-dire sur le penchant des collines, au-dessus des cours d'eau? A-t-on étudié les lieux-dits?

Jamais non plus, avant MM. Van Overloop, Van Raemdonck et De Gheest, on n'avait retrouvé les traces importantes de l'homme préhistorique dans la Flandre Orientale; et n'a-t-on pas rencontré également, par toute cette province, les restes d'établissements romains témoignant d'un séjour prolongé? Or, les Francs ont toujours suivi les Romains. On les retrouve souvent à côté des villas qu'ils ont saccagées, d'où ils ont chassé les colons, et qu'ils ont peu à peu transformées en bourgades et en châteaux-forts du moyen-âge (1). Enfin, puisqu'autrefois on a découvert et fouillé des cimetières francs, à *Schaffen*, à *Melsbroeck*, à *Jauche* et à *Lede*, et qu'actuellement l'exploitation des carrières de grès de M. Victor De Tiège a fait découvrir, aux portes de *Tirlemont*, des sépultures franques avec mobilier, pourquoi n'en trouverait-on point encore ailleurs?

M. Van der Kindere, dans son *Etude toponomastique de la Belgique et des régions voisines* (2), reconnaît les

---

(1) Voir Galesloot et Piot : *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, pp. 284 et 418. T. II, pp. 298 et 308.

(2) *Sur l'établissement des Francs en Belgique, spécialement d'après la toponomastique*, dans le t. III, p. 39, du *Bullet. de la Soc. d'anthr. de Bruxelles.*

traces des Francs dans le Brabant, les Flandres et la province d'Anvers, dans les localités dont les noms se terminent en *heim*, *hem*, *bach*, *beek*, *sala*, *sele*, et *zele*. Et, en outre, d'après MM. les docteurs Houzé et Jacques, le crâne flamand présenterait tous les caractères du crâne des cimetières francs.

Il est hors de doute que les Saliens ont parcouru ces régions et s'y sont fixés. Toutefois, le grand courant d'émigration a passé par la province de Liège, la province de Namur (couverte de tombeaux francs sur toute son étendue), l'Entre-Sambre-et-Meuse et le Sud du Hainaut, se dirigeant vers le Nord de la France, en suivant, plus ou moins, les deux grandes voies stratégiques qui, partant de Cologne et de Trèves, se dirigeaient sur la capitale de la Nervie.

Il est regrettable que sur le grand nombre de cimetières mis au jour dans notre pays, si peu aient été fouillés d'une façon régulière et scientifique. Une foule d'objets, offrant peut-être par eux-mêmes ou par leur ensemble les caractères les plus intéressants, n'ont été, en effet, ni décrits, ni dessinés ! S'il en avait été autrement, la question de la subdivision de notre époque franque en plusieurs périodes et du classement de nos cimetières qui, grâce aux recherches consciencieuses de MM. Bequet et Van Bastelaer, vient de faire un grand pas, serait bien près d'être résolue.

Puissent le zèle et l'activité des archéologues ne point se ralentir et puissent-ils apporter à leurs travaux d'exploration, comme certains d'entre eux l'ont fait déjà, les soins et l'attention que ces travaux comportent.

Bon Alfred de Loë.

IX.

N° 15 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 1re Sous-Section.

—

D'où les Francs tiraient-ils leurs diverses armes?

LES ARMES FRANKES

ET

LEUR FABRICATION EN BELGIQUE.

I.

« Fouillez les ruines de la maison du Gallo-Romain : tout est imprégné de son souvenir. Le Frank lui succède pendant des siècles et disparaît : il n'y laisse d'autre trace que son tombeau ! »

S'écriait, il y a dix ans, non sans une pointe de mélancolie, un savant antiquaire, CHARLES DEBOVE, d'Elouges.

Mais aussi, quel tombeau !

Pouvons-nous ajouter aujourd'hui, à ce Congrès archéologique de Charleroi, qui marquera, nous l'espérons, une nouvelle et importante étape, pour l'étude des antiquités frankes.

Toute son industrie, à ce Frank, si souvent qualifié de barbare, toutes ses mœurs, toutes ses traditions nationales, toute sa destinée mystérieuse dans la grande histoire de l'humanité n'y sont-elles pas comme concentrées !

Oui, tout ce que cette forte race a aimé, craint ou vénéré se retrouve dans sa sépulture, et les investigations de l'archéologie, appliquées aux nombreuses et presqu'identiques tombes frankes découvertes de toutes parts dans notre Belgique méridionale, ont instruit les

fils vivants des arts, des usages, des institutions, et même des éléments civilisateurs, disons-le, de leurs ancêtres Sicambres.

La comparaison de ces études, dans différents pays et sous différents points de vue, a permis d'apprécier l'ensemble des coutumes, des croyances, des arts de cette rude nation germanique, flot gigantesque qui a submergé dans notre Occident le monde antique, et laissé sur notre sol, comme un limon d'inondation, le germe du monde féodal et de la société moderne.

Grâce à ces tombes encore, l'archéologue a pu, depuis dix ans, déterminer l'invasion et la marche des armées frankes à travers nos vallées.

Les gisements de ces monuments funéraires, pointés sur la carte, nous ont dessiné d'une manière frappante le grand courant d'émigration suivi par les lourds chariots de ces derniers nomades aryens.

Partis des bords du Rhin, entre Mayence et Coblence, les Ripuaires (1), car il paraît admis aujourd'hui que c'est à cette peuplade de la ligue franke que nous avons affaire dans les terres hautes, se sont avancés au travers des épaisses forêts du Luxembourg et du Condroz (418-420). Passant la Meuse au sud de Namur, ils traversérent notre riche Entre-Sambre-et-Meuse, minière et métallurgique, et quittèrent le Midi du Hainaut par la Charbonnière, pour aller se fondre dans le grand courant salien du Nord.

Emigrés en Belgique ou en Gaule, comme en Grande-

---

(1) A. Bequet. *La Belgique avant et pendant les invasions frankes.*

Bretagne ou en Scandinavie, tous les Germains conservèrent, pour leurs hommes libres, les usages de la mère-patrie.

Franks, Anglo-Saxons, Alamans, Burgondes, Helvètes ou Scandinaves, tous sont ensevelis armés de toutes pièces, prêts à défiler dans leur Walhalla, sous les yeux de Wodan, entouré de ses Ases et de ses Valkyries.

C'est un des traits les plus caractéristiques de tous ces peuples, issus de la grande famille de langue teutonique, qui couvrit l'Europe du IVe au VIe siècle.

TACITE, décrivant les mœurs germaines, nous avait appris que chacun, en mourant, emportait avec lui ses armes, « *sua cuique arma* ». Les découvertes récentes ont vérifié et commenté l'histoire.

Ce signe distinctif n'a pas manqué dans nos contrées du Midi de la Belgique.

Les nécropoles frankes de Sierck et de Mondorf, dans le Grand-Duché de Luxembourg, de Samson, de Spontin, de Flavion, de *Francesses*, de *Franchimont*, d'Eprave, de Resteigne et de Wancennes, dans la province de Namur, d'Acoz, de Marcinelle, de Strée, de Hantes, de La Buissière, de Thuillies, de Fontaine-Valmont, de Combreuil, de Strépy, d'Haulchin, d'Harmignies et d'Elouges, dans le Hainaut, comme celles de la vallée de l'Eaulne, en Normandie, rendues célèbres par les magnifiques travaux de l'abbé COCHET, et celles de Picardie et de l'Aisne, où M. FRÉDÉRIC MOREAU, cet infatigable chercheur, a fouillé plus de 10,000 sépultures mérovingiennes de 1873 à 1888 (1), ont présenté toutes des tombes armées.

---

(1) Voir PILLOY. *Etude sur les anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, et F. MOREAU, *L'Album Caranda*.

Ainsi partout où le guerrier frank a pénétré et s'est endormi du suprême sommeil, se retrouvent les mêmes armes de fer dont il aimait par dessus tout à se parer, dès ses premiers ans.

Dans des tombes de jeunes enfants, trait bien marquant de ces peuplades, on a retrouvé de petites armes, jouets de soldat, déposés là par une mère en deuil. « Homme des combats avant tout, a dit M. E. DEL MARMOL, le guerrier frank voulait que dès l'âge le plus tendre, son fils ne connût d'autre passe-temps que celui des armes, et qu'après sa mort, sa tombe attestât qu'il appartenait à une race de guerriers. »

A sa majorité, le jeune homme recevait solennellement, d'un des chefs de sa tribu, le bouclier et la framée.

Plus tard, il achetait sa femme, selon l'usage germanique, en offrant à la famille de son épouse des bœufs, un cheval avec son frein et un bouclier avec une framée ou un glaive. Ces armes invincibles, sa compagne devait les transmettre à ses fils intactes et dignes d'eux, afin que ceux-ci, par ses blondes brus, les fissent à leur tour passer à leurs descendants.

Devenu bientôt un guerrier éprouvé, le Frank ne quittait pour ainsi dire plus son attirail militaire et ne traitait aucune affaire, privée ou publique, sans être sous les armes, nobles symboles de sa liberté, de son mâle courage et de son titre de citoyen.

C'est avec elles enfin qu'il descendait dans sa tombe orientée, dans l'attente du réveil tumultueux et des nouveaux combats.

II.

Les armes frankes ont été trop souvent et surtout trop bien décrites, pour que j'en refasse une nouvelle et minutieuse description.

Je me bornerai à rappeler brièvement que c'étaient la *framée* et le *bouclier*, l'*épée* et le *schramdsax*, la *frankiske* et l'*hangon*, et à en dire quelques mots.

Le couteau et les flèches n'étaient pas des armes de guerre, à proprement parler.

Tout individu de la race franke, homme, femme ou enfant, citoyen ou serf, semble avoir porté un couteau de *fer* à la ceinture. C'est un objet que l'on manque bien rarement de trouver dans une tombe germanique.

Quant à l'arc et aux flèches, dont les pointes étaient de *fer*, ils devaient plutôt constituer des armes de chasse, car aucun auteur ne les cite comme employés à la guerre.

La *framée*, *framea* (bas latin) (1) était l'arme de l'homme libre, du simple soldat. C'est, en tous cas, l'arme de prédilection du guerrier germain.

Dans les armes frankes, rien n'était réglementé : tout était absolument personnel et approprié à l'âge, à la force et aux goûts des individus.

On ne s'étonnera donc pas de trouver une si grande variété de formes et de longueurs de lances. La longueur du fer varie de $0^{m}20$ à $0^{m}50$, y compris la douille. De petits rivets fixaient celle-ci à la hampe en bois de chêne que terminait ordinairement une bouterolle.

Le fer de lance a quelquefois trois pointes : une au bout,

---

(1) Le verbe anglais *to frame* correspond à l'infinitif *forger, former*, en français.

deux sur les faces latérales. ordinairement une au bout seulement. On en trouve avec la feuille large et courte et la douille longue ; d'autres ont les proportions inverses et s'effilent comme des dards.

Lorsque la lance était de petite dimension et montée sur un manche court, elle servait de *javeline* et était lancée avec dextérité à des distances étonnantes.

La lance longue était en usage chez plusieurs peuples teutoniques, qui garnissaient leur front de bataille d'une ligne de piquiers.

Le *bouclier* (*schild*, allemand et flamand, *skild*, suédois, *shield*, anglais), était tenu par la main gauche du guerrier frank.

Cette arme défensive ne se rencontre pas souvent dans les nécropoles mérovingiennes, soit qu'elle fût rare parmi les combattants, soit, ce que nous croyons, que la difficulté plus grande de son forgeage l'ait rendue plus précieuse que les autres pièces de l'équipement militaire et l'ait fait écarter de l'inhumation.

Encore ne retrouve-t-on généralement plus que l'*umbo*, ou ombilic, partie centrale qui supportait l'ossature en fer du bouclier frank.

Cet umbo est une sorte de petit chapeau, à calotte conique et à bords plats, en fer platiné. Diamètre : $0^{m}15$ à $0^{m}20$. Hauteur : $0^{m}09$ à $0^{m}10$.

Le bord plat, qui a environ $0^{m}02$ de largeur, porte cinq rivets à tête d'argent ou de cuivre, qui indiquaient les points de fixation de la carcasse métallique. Au sommet était fixée une sorte de bouton ou tête de clou, quelquefois argentée et même damasquinée.

L'armature était composée du *manipule*, lame de fer concave vers l'intérieur de l'umbo, aux bords duquel elle

était fixée par deux rivets traversant ses extrémités aplaties au marteau. Les bouts du manipule dépassaient les rebords de l'umbo, se divisaient de chaque côté en deux *vergettes* de 0m20, qui s'en éloignaient en forme de V et servaient à supporter les planchettes de bois mince ou l'osier recouvert de peau de bouclier.

Le bouclier frank était rond, généralement, et mesurait 0m50 à 0m70 de diamètre.

C'est en le plaçant devant la bouche, avant le combat, que les guerriers barbares doublaient l'intensité de leurs terribles *hurrahs* de guerre, qui effrayèrent tant les légions romaines, lors des premières rencontres avec ces peuples.

Les boucliers étaient diversement peints, selon les clans, et servaient ainsi de signes de ralliement. Beaucoup de tribus, cependant, affectaient de combattre sans bouclier et presqu'entièrement nues, au mépris de la mort.

C'est en l'élevant sur un large bouclier (pavois) que les soldats franks élisaient un roi parmi leurs chefs.

L'*épée*, *spatha* (latin), *degen* (allemand). On n'a guère trouvé qu'un petit nombre d'épées dans les tombeaux franks, *Rari gladiis utuntur*, avait dit Tacite.

A coup sûr, c'était une arme d'élite et l'attribut du commandement.

La longueur des lames est en moyenne de 0m75, la largeur de 0m05 à 0m06 et l'épaisseur faible. Elles sont terminées en pointe et affilées des deux côtés. Généralement la poignée qui recouvrait la soie du glaive a disparu; elle était ordinairement de bois, parfois d'ivoire uni ou finement ciselé.

Le fourreau est en bois recouvert de cuir ou de toile et garni de bronze sur ses arêtes et à l'extrémité inférieure.

Les *schramasaxes*, *cultri ferri* (latin), *scramasaxi* (Grég. de Tours). *Schram* est un vieux radical saxon d'où vient *escrime*; *sax*, couteau qui a donné son nom aux Saxons.

Les schramasaxes étaient des sabres, ou grands coutelas à un seul tranchant, formés d'une lame droite de 0m40 à 0m70 de longueur, y compris la soie, et de 0m04 à 0m07 de largeur, terminés en pointe aiguë. Cette pointe était quelquefois semblable à celle d'une épée, d'autres fois à celle d'une faulx.

Vers le dos, qui était assez épais, se trouvait une ou deux rainures, destinées à recevoir le poison qui rendait cette arme si terrible.

Le schramasax avait une poignée de bois ou de métal et se portait suspendu au ceinturon dans une gaîne de cuir ou de bois.

L'abbé Cochet, comme les anciens archéologues, pense que c'était l'arme du simple soldat. Cependant, plusieurs cimetières franks de Belgique n'en ont guère produit. MM. Bequet et Van Bastelaer croient avec plus de raison que ce n'était pas seulement un poignard, une arme de guerre, mais aussi un couteau domestique servant à toutes sortes d'usages.

La *frankiske*, *francisca* (latin), *frankisch* (allemand), à la franke.

C'est la hache d'armes en fer. Elle est rare dans les tombes frankes : trois pour cent seulement, et ne se rencontre que dans celles qui ont un mobilier militaire important, sur des sujets dont les ossements trahissent la pleine force de l'âge.

Sa longueur est de 0m15 à 0m20 et sa forme est très

variée. Généralement, elle ressemble aux haches modernes de nos houilleurs, avec une seule courbe, entre la douille et le tranchant, qui est très acéré.

Quelquefois, il y a deux courbes. Alors, le tranchant dessine un quart de cercle.

On en rencontre aussi à deux tranchants *(bipennes)*, ou bien à marteau d'un côté et à tranchant de l'autre.

Le manche en bois fixé dans la douille était très court.

L'abbé Cochet dit que c'est l'arme du guerrier éprouvé, formé à la vie des camps.

Les guerriers franks commençaient toujours le combat en lançant de loin leur frankiske à la tête ou au bouclier de l'ennemi. Rarement le but était manqué, tellement ils y apportaient d'adresse.

L'*hangon*, *hangen* (allemand et flamand), *hang* (anglais), *haenga* (suédois).

C'était une arme terrible, essentiellement franke. Plusieurs auteurs grecs du Bas-Empire, Agathias, Suidas et Eustatius, en ont donné une description dont les modernes découvertes archéologiques viennent confirmer l'exactitude.

« L'hangon, dit Agathias (1), est un javelot moyen, dont la hampe, presqu'entièrement garnie de fer, ne laisse voir que peu de bois à son extrémité inférieure.

» Au sommet, de chaque côté de la lance, se trouve une pointe recourbée comme un hameçon.

» A l'attaque, le Frank lance son hangon sur l'ennemi, et si celui-ci est atteint, il ne peut arracher l'arme à cause

---

(1) Agathias : *Scholastici de imp. et reb. gestis Justiniani imp.* L. II, C. III, § 2.

des douleurs cruelles que ces pointes enfoncées dans sa chair lui procurent, de sorte que, mortelle ou non, la blessure se termine par la mort.

» Si l'hangon est entré dans le bouclier de l'ennemi, il s'y tient suspendu, la hampe traînant à terre, et les efforts de soldat atteint pour l'enlever sont vains : ses pointes recourbées empêchent de l'arracher, sa garniture de fer ne permet pas de le couper.

» Alors, le Frank s'élance, met le pied sur le bout traînant et pèse dessus de tout son poids. L'ennemi, dont le bras se fatigue, est forcé d'abaisser son bouclier, et le guerrier frank saisit ce moment pour lui fendre la tête d'un coup de sa francisque. »

Les hangons que nous connaissons mesurent environ un mètre de longueur, dont $0^{m}10$ à $0^{m}15$ de pointe, terminée à la base par les deux crochets recourbés.

La cuirasse en fer platiné du manche va en s'élargissant vers le bas et s'y fend en quatre lames, que frettent deux ou trois anneaux de fer.

On a retrouvé des traces de bois dans ces longues douilles.

C'est bien là l'arme décrite par les contemporains des envahisseurs Sicambres.

L'hangon, peu commun dans les sépultures frankes de notre pays, était, selon l'abbé Cochet, une arme de choix réservée aux chefs principaux. M. le baron de Loë en a décrit un très complet, qu'il a retrouvé à Harmignies. Le Musée de Charleroi en possède plusieurs.

A ce propos, je dirai que le magnifique Musée archéologique de Namur, que le deuxième Congrès nous a fait admirer, et celui de Charleroi, que nous aurons bientôt l'honneur de montrer à nos amis de la Fédération, ren-

ferment de belles collections d'armes frankes de toutes espèces et d'une grande variété de formes, toutes trouvées dans les provinces de Namur et de Hainaut.

Cette simple notice est loin d'être un ouvrage sur la matière. Je n'entreprendrai donc pas de décrire la manière dont les Franks faisaient usage de leurs armes à la guerre.

Au livre VI des *Martyrs*, CHATEAUBRIAND nous a transmis, par la bouche d'Eudore, soldat des cohortes romaines, la description la plus admirable, la plus exacte, en même temps que la plus poétique qui soit, de la façon de combattre des Franks.

Occupons-nous de la fabrication de ces armes.

III.

Quand on parcourt, pour y relever les armes, les milliers de tombes frankes déjà exhumées dans nos contrées, quand, par l'imagination, on y ajoute les quantités considérables qui doivent encore se trouver dans le sous-sol de notre pays, celles qui se sont perdues sur les champs de bataille ou dans les cours d'eau et surtout celles qui ont été transformées par des forgeages subséquents, on reste frappé devant cet amoncellement de fer en usage aux temps de la conquête mérovingienne.

Et l'on se demande d'où sortait tout ce fer.

Je n'hésite pas à l'affirmer. La plus grande partie provenait de notre pays même : la plupart de ces armes ont été, sinon fabriquées dans nos vallées, certainement forgées à l'aide de massiaux de fer belge exportés outre-Rhin.

Je ne me fais pas illusion. Cette opinion sera vivement

combattue par nos confrères allemands, dont l'amour-propre national est ici en jeu.

« Les titres II et V de la loi salique, diront-ils, témoignent de l'existence, chez nos peuples cisrhénans, d'artisans sachant travailler l'or et le fer.

» De plus, toutes les bandes germaines qui ont sans cesse harcelé les frontières de votre empire romain et passé successivement le Rhin, pendant les quatre premiers siècles, sont apparues dans l'histoire hérissées d'armes de fer. »

Sans doute.

Bien que la loi salique n'ait été *écrite* qu'au VIIe siècle, en Belgique, nous admettrons son existence antérieure en Germanie sous forme de traditions. Nous reconnaîtrons que les errantes tribus frankes avaient à leur suite des forgerons, comme elles avaient des tisserands, des corroyeurs, etc., des artisans de toutes sortes parmi leurs serfs, ou même leurs hommes libres non valides pour la guerre. Peut-être avait-elles des forgerons ambulants, qui voyageaient d'un village à l'autre, offrant à tous leurs services comme ces modernes bandes tziganes qui parcourent l'Europe, en faisant de la chaudronnerie domestique.

Mais est-ce dans la mère-patrie, en Germanie, que ces forgerons se procuraient le ductile métal nécessaire à leur fabrication?

Ici, personne ne répondra.

Aucun auteur métallurge allemand n'a jamais élevé la moindre prétention à cet égard, et KARSTEN, le plus célèbre d'entr'eux, dit formellement que « c'est seulement en l'an 712 que s'ouvrirent les mines de Styrie et d'Erzgebirge, berceau de la sidérurgie de l'Allemagne, et que, dans le IXe siecle, l'on vit l'art des forges s'étendre vers le

Nord, dans la Bohême, probablement aussi en Saxe et dans le Harz (1) »

Certainement, la Norique (Styrie, Carinthie et Autriche) a produit du fer dès les temps les plus reculés et aux maîtres du monde notamment. Mais peut-on raisonnablement admettre que les forgerons franks allassent si loin chercher les matières premières nécessaires à la confection de leurs armes, alors qu'ils avaient dans leur voisinage, de l'autre côté du Rhin, un pays producteur du fer par excellence ?

Dans une étude antérieure (2), je crois avoir montré la prospérité merveilleuse qu'atteignit, sous la domination romaine, l'Entre-Sambre-et-Meuse, grâce à ses grandes richesses sidérurgiques. D'immenses amas de scories, résidus de la fabrication du fer, vraiment entassés, il n'y a pas longtemps encore, aux environs de mines profondément fouillées, attestaient une grande activité de travail et une exploitation considérable pendant les longues périodes druidique, germano-belge et belgo-romaine, c'est-à-dire un millier d'années.

Or, les tribus éburonnes et trévires, originaires, comme les nerviennes, du Pont-Euxin, avaient apporté avec elles, dans tout le Belgium minier, les secrets d'un art dont l'Orient paraît avoir été le berceau.

Ces irrécusables témoignages d'activité industrielle se sont retrouvés également dans le pays de Liège et dans le Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire dans toute la région belge qui, pendant les quatre premiers siècles de

---

(1) KARSTEN. *Lehrbuch der Eisenhütten Kunde.*

(2) V. T. *Origines de la métallurgie au pays d'Entre-Sambre-et-Meuse.*

notre ère, fournit de fer le Nord des Gaules et peut-être une grande partie de l'Empire romain.

Il n'est donc nullement téméraire de dire que ce fut aussi à notre pays que les peuplades frankes demandèrent ce fer auquel elles durent leurs victoires et leur puissance.

Tant de jeunes aventureux passaient chaque hiver le Rhin de pied ferme pour venir chercher fortune en pays gaulois ou rapporter au village germain les objets de consommation qui lui manquaient! (1)

Tant d'autres connaissaient la contrée et ses riches ressources minérales pour y avoir séjourné dans des corps auxiliaires des armées impériales et comme lètes, ou pour l'avoir parcouru en bandes armées qui, après avoir rapidement pillé quelque quartier d'entre Rhin et Meuse, s'en retournaient chargées de butin, peut-être de fer ou d'autres métaux, peut-être même de captifs gaulois aptes à le travailler?

Mayence, Trèves et Cologne n'étaient-elles pas devenues de florissantes cités par suite des relations commerciales qu'elles entretenaient avec les barbares de la rive droite? Les produits des usines belgo-romaines, chargés sur les *clabulari* (sorte de grands chariots à treillages et à quatre roues), y arrivaient sous la conduite des *circitores* (voyageurs de commerce du temps) qui allaient le long des grandes voies négocier les fabricats sidérurgiques du Belgium méridional.

La preuve qu'un commerce d'exportation du fer existait à cette époque de Belgique vers la Germanie, c'est Montesquieu qui nous l'apporte. « Quand les Romains eurent

---

(1) A Bequet. *La Belgique avant et pendant les invasions frankes.*

supputé les richesses métallurgiques de la Gaule, dit-il, ils en prohibèrent, sous peine de mort, le transport et la vente au-delà des frontières de l'empire (1).

Pourquoi cette prohibition, s'il n'y avait pas exportation et cette peine exorbitante, s'ils n'avaient pas justement craint de fournir des armes à leurs héréditaires ennemis du Nord?

Aux temps de la conquête (452), le fer ne manqua plus aux rudes compagnons de Chlodion et de Mérowig, alors que, guidés par leurs chefs à la longue chevelure, leurs flots poussaient au large les aigles romaines, fuyant vers l'Ouest et le Midi.

Les *vici*, les temples et les villas incendiés leur en fournirent d'abord des quantités qui, livrées à leurs forgerons, durent compléter l'équipement militaire de plus d'un clan.

Les belles villas, les exploitations agricoles, les usines sidérurgiques, qui peuplaient à cette époque notre riche Entre-Sambre-et-Meuse, durent indiquer aux envahisseurs le chemin qu'ils avaient à préférer : la grande voie impériale de Trèves à Bavay.

Mais on ne peut admettre que la civilisation *matérielle* du Gallo-Romain, spécialement en ses côtés utiles, comme celui de la fabrication du fer, si précieux pour un peuple belliqueux, ait pu entièrement sombrer dans les désordres de la conquête.

La décadence fut d'ailleurs moins durable et moins profonde, dans l'ordre matériel au moins, qu'on ne le croit généralement. Les plus grands désastres, les années

---

(1) MONTESQUIEU, *L'esprit des lois*.

les plus calamiteuses pour l'industrie, avaient été celles des incursions armées, de la fin du IVe siècle et les avalanches vandales du commencement du Ve.

Et puis, l'on eut tant à batailler contre les Romains, les Alamans, les Suèves, les Wisigoths, et même entre Franks neustriens, austrasiens ou burgondes! Il fallut tant d'armes!

On peut donc dire que les maîtres du sol changèrent, mais que l'industrie du fer, retirée en ses épaisses forêts, ne cessa guère d'avoir son cours plus ou moins actif, plus ou moins paisible.

Les mineurs reprirent leurs fouilles, les faudeurs recommencèrent leurs meules dans les grands bois, les *ferrarias* belges, un instant éteintes, rallumèrent leurs feux et nos vallées wallonnes retentirent de nouveau du choc cadencé du marteau sur l'enclume.

Les méthodes d'élaboration du minerai de fer étaient restées ce qu'elles étaient sous les Gallo-Romains. Elles comprenaient, sous une forme embryonnaire, tous les phénomènes qui caractérisent encore aujourd'hui le travail dit *à la catalane*.

C'est l'affinage direct du minerai dans un appareil unique, le *bas-foyer*, et sa transformation immédiate en fer malléable. A peu près comme elle se pratique encore maintenant dans les gorges pittoresques de la Catalogne et de la Navarre.

Il en résultait à grand'peine, après un travail d'une dizaine d'heures, un masset de fer de 60 à 80 kilogrammes qui, confié aux mains des *fabri ferrarii* (ouvriers forgerons), donnaient des haches, des fers de lance, des schramasaxes, etc., ou des ustensiles aratoires dressés, polis et aiguisés sur le grès ou par la lime.

La population de ces usines était, en grande partie, composée de malheureux serfs belgo-romains travaillant pour le propriétaire frank.

Nulle trace de force mécanique nulle part. Le moteur animé, l'esclave, était encore le meilleur marché qu'on pût trouver dans ces temps durs, aux vaincus.

Un passage de la loi salique, relatif au *wehrgeld* (argent de la défense), *imposition* payée à l'offensé ou à sa famille par le meurtrier, marque bien le prix du sang dans la hiérarchie sociale franke :

Pour le meurtre du Frank libre, leude du roi, tué dans sa maison	1800	sols d or
Pour le meurtre de l'Evêque ou du Romain, leude du roi	900	»
Pour le meurtre du Salien ou du Ripuaire libre	200	»
Pour le meurtre de l'esclave orfèvre	150	»
Pour le meurtre du colon, l'homme de condition moyenne	100	»
Pour le meurtre de l'affranchi	80	»
Pour le meurtre de l'esclave *forgeron*	50	»
Pour le meurtre de l'esclave domestique	30	«

Le sou d'or valait fr. 9.28 et vaudrait actuellement fr. 99.35 (1).

Chez les rois Anglo-Saxons, les forgerons étaient tenus en plus haute estime. Chaque officier de l'armée était accompagné d'un forgeron, qui veillait uniquement aux

(1) Victor Duruy, *Histoire du moyen-âge.*

soins des armes et des armures, et le chef forgeron jouissait de certains privilèges à la cour (1).

Dans le courant du IVe siècle, aux temps des grands missionnaires et de tant de pieux monastères, les Franks quittèrent leur vie errante, pour se fixer définitivement dans le pays, qui se repeuplait.

AUGUSTIN THIERRY nous a laissé un tableau fidèle d'un fisc royal de cette époque.

A côté du palais proprement dit, résidence du prince et de sa *truste*, s'élevaient des maisons de moindre apparence, occupées par des familles qui exerçaient tous les métiers, depuis l'orfèvrerie et la *fabrication des armes*, jusqu'à l'état de tisserand et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or jusqu'à la grossière préparation de la laine et du lin.

Puis venaient en troisième lieu, comme dans la *villa rustica* des Belgo-Romains, les huttes des cultivateurs locataires et les masures des serfs occupés aux travaux des champs (2).

A l'imitation des bourgades de l'ancienne Germanie, les nombreux villages franks qui parsemaient nos provinces méridionales devaient ressembler, quoique sur une moindre échelle, à ces domaines royaux.

Les *burgs* ou *mansaals* des *ingenui*, propriétaires fonciers exploitant leur domaine avec leur famille, étaient entourés des cabanes des cultivateurs et des artisans. Ceux-ci étaient des lètes, Franks romanisés depuis longtemps et quelque peu frottés de civilisation, des hommes

---

(1) HENRY, *Hist. of Great Britain*, V. IV, p. 127.

(2) *Récits mérovingiens*, t. I, p. 314.

libres devenus pauvres et obligés de travailler pour vivre et, enfin, pour la plupart, des serfs gaulois nés sur la terre qui avait été adjugée au guerrier récompensé par son prince.

C'est dans ces cabanes, constructions légères dont le temps et la torche des Northmans vinrent bien vite à bout plus tard, que vivaient les populations industrielles des Franks, absolument comme aujourd'hui nos laborieux ouvriers dans les *corons* de nos villages.

On sait que ces artisans barbares étaient arrivés à un grand fini de travail dans leurs arts industriels. La niellure, la damasquinerie et l'étamage leur étaient familiers. Ils connaissaient parfaitement l'art de recouvrir les métaux altérables de métaux protecteurs, ainsi que le témoignent leurs curieuses bractéates et leurs élégantes boucles de ceinturon en fer recouvert de plaqué d'argent.

Leurs verriers, leurs peintres, leurs orfèvres nous ont laissé des productions étonnantes, où tout ce que l'art frank a de plus original a marqué son ineffaçable empreinte.

Là aussi, sur les alleuds de l'aristocratie franke, vécurent, sans aucun doute, les adroits forgerons qui façonnèrent au marteau et polirent à la lime ces nombreuses et belles armes de fer qui, suivant l'antique coutume payenne, furent enterrées avec leurs possesseurs et dont, après 1400 ans, nous retrouvons les informes débris enveloppés d'une couche épaisse de rouille.

L'archéologue, l'historien, en présence de ces funèbres épaves, étudient les mœurs, les arts, les fastes militaires de cette rude nation, créatrice de plusieurs empires.

Le rôle plus modeste de l'industriel est d'observer la technologie de ces obscurs artisans des Franks, dont les

chroniqueurs de l'époque, avec leurs préjugés, n'ont pas daigné nous entretenir, alors qu'ils se complaisaient aux récits des innombrables et sanglantes expéditions de leurs princes chevelus.

J'ai quelque crainte que la tâche n'ait dépassés mes forces.

Mais n'ai-je point longtemps vécu dans ce laborieux pays du fer, où sont écrites ces lignes, au milieu du bruit des forges et des sombres nuages des usines?

Les sérieuses impressions que j'y ai recueillies et le bienveillant accueil que mes amis en archéologie ont fait à un premier travail dans cette direction, m'encouragent à leur offrir cette nouvelle et simple étude.

Heureux si elle éveillait chez mes confrères en métallurgie la curiosité des origines et faisait propager, par de plus compétents, le goût de telles recherches historiques.

CONCLUSION.

Je terminerai cette esquisse par une conclusion qui ne repose, si l'on veut, que sur des présomptions, mais qui s'est profondément formulée dans mes convictions.

« C'est le fer belge qui a servi à forger la plus grande partie des armes des Franks, avant comme après leurs invasions. »

Couillet, 31 mars 1888.

VICTOR TAHON,
Secrétaire-général de la Société archéologique de Charleroi,

X.

N° 22 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 1re Sous-Section.

N° 13 des questions renvoyées par le Congrès de Bruges au Congrès de Charleroi.

De l'influence des Lois et des Institutions franques sur les Lois et les Institutions du moyen-âge et des temps modernes.

L'INFLUENCE

DES

LOIS ET INSTITUTIONS FRANQUES

SUR LES LOIS ET INSTITUTIONS

DU MOYEN-AGE ET DES TEMPS MODERNES.

Dans une réunion de section du Congrès de Bruges, j'ai signalé la grande influence qu'ont exercée, jusqu'à nos jours, les lois et usages des Francs. Les quelques exemples que j'ai cités ont paru intéresser les membres présents. A la demande de l'honorable M. Piot, archiviste général du Royaume et président de la section, j'ai promis d'écrire, pour le Congrès de 1888, une note dans laquelle je développerais ma pensée. J'ai l'honneur de venir aujourd'hui tenir ma promesse.

Ma note est loin d'être un travail complet; je signale seulement des faits. Pour apporter des preuves à l'appui, je devrais lui donner un grand développement, écrire un ouvrage spécial, de haute portée, exigeant de grandes recherches, des loisirs et du talent.

Ce travail serait en grande partie inutile, car l'origine franque de certaines lois, postérieures aux Carolingiens, lois qui ont régi ou qui régissent encore l'Occident, est tellement évidente qu'il est inutile de s'y arrêter. Il ne peut avoir de discussion que sur un certain nombre de

points que la critique désignera et que l'on pourra discuter.

Les questions que nous étudions nous intéressent à divers points de vue. Comme archéologues, nous recherchons la vérité historique, et comme Belges, nous nous intéressons surtout aux lois et aux mœurs de nos aïeux.

Car nous pouvons dire que les Francs, les Francs Saliens surtout, étaient particulièrement Belges. Sortis de la Germanie, avant que Clodion eût avancé ses frontières jusqu'à la Somme, ils avaient séjourné en notre pays et dans les provinces limitrophes du Nord-Est pendant plusieurs siècles. Peu nombreux dans l'origine, c'est pendant ce long espace de temps que les Francs, formés de la réunion de plusieurs peuples, s'organisèrent; que leur nombre s'augmenta, non seulement par les naissances, mais aussi par l'incorporation, par l'absorption des restes des peuples qui avaient foulé notre sol : éléments qui avaient subi le joug romain et qui devaient d'autant mieux subir le joug des maîtres nouveaux qu'ils avaient avec eux, communauté d'origine, et peut-être aussi communauté de haine contre les anciens maîtres du pays.

Les deux races des rois francs, les Mérovingiens et les Carolingiens sont, d'ailleurs, d'origine belge. Les noms de Herstal, de Landen, de Jupille l'indiquent assez. C'est à Tournay qu'on a retrouvé le tombeau de Chilpéric. C'est toujours vers nos provinces, comme des aigles à leur nid, que revenaient les rois après leurs expéditions, et c'était surtout en Austrasie que les conquérants trouvaient les principaux éléments de leurs armées. Ce pays était le quartier général des rois; c'était en Belgique que ceux-ci passaient l'hiver et célébraient les fêtes de Noël et de Pâques. Le grand Karl, à la fin de sa vie, préféra

Aix-la-Chapelle, parce que là se trouvaient les bains d'eau chaude qu'il aimait ; mais cette ville est sur notre frontière et faisait partie du diocèse de Liège, et chacun sait quelle importance Charlemagne donnait à l'influence religieuse, son grand levier, pour asseoir et maintenir son pouvoir et civiliser ses peuples.

Il est plus que probable que c'est sur notre sol, pendant ses longs repos d'hiver, que le grand Empereur d'Occident a édicté ses Capitulaires, dont les effets se sont fait sentir jusqu'à nous. L'été, il avait d'autres soucis. Pendant près d'un demi-siècle, il le passait à cheval.

La *Loi salique*, loi fondamentale de la plus importante tribu franque, a été écrite sur notre sol. Selon les jurisconsultes allemands, suivant M. Guizot et M. Pardessus, dont personne ne contestera la haute compétence, elle a été rédigée dans le pays qui s'étend entre la forêt des Ardennes, la Meuse et l'Escaut, ou peut-être dans l'arrondissemeut de Charleroi, qui aura l'honneur de voir la réunion du quatrième Congrès archéologique.

Les lois, les institutions des Francs et leurs conséquences nous intéressent donc à un double point de vue, nous, Belges et Français du Nord.

*
* *

Peuple étrange que le peuple franc, seul de tous les peuples barbares, il a laissé des institutions durables et nous ne retrouvous aucune trace matérielle de son séjour : ni palais, ni temples, ni habitations, ni travaux d'art, ni forteresses ; il n'a laissé que des tombeaux. Les arts francs étaient élémentaires, nous n'avons d'eux que des vases à la panse anguleuse, des fibules qui portent le

cachet oriental et surtout des armes. Charlemagne, pour bâtir son palais d'Aix-la-Chapelle, a dû, malgré sa toute puissance, recueillir les matériaux parmi les ruines romaines des bords du Rhin et de la Moselle. Chose singulière, ce peuple, qui ne nous a légué, pour ainsi dire, que du fer, instrument de violence et de mort, a laissé les empreintes les plus vives de son passage dans nos mœurs et dans nos lois.

La Loi salique, reconnaissance légale de règles et de coutumes depuis longtemps usitées, reflet des mœurs de l'époque, comme toutes les lois, était démocratique au point de vue franc; elle proclamait le self-gouvernment. Les Francs, réunis tous les ans dans leur champ de Mars ou de Mai, concourraient à la formation des lois, votaient la paix ou la guerre et décidaient de tout ce qui touchait aux intérêts supérieurs de la nation. Ces réunions portaient le nom de *placides*, d'où est venu le mot *plaid*, particulièrement employé, jusqu'à la Révolution française, pour désigner les réunions de nos cours de justice et des habitants de nos communes qui, comme sous les Francs, y discutaient les intérêts publics.

Les *placides* francs sont maintenant représentés par les réunions de nos Chambres législatives, avec cette différence que tous ceux qui, chez nos pères, avaient le droit de donner leur avis dans les affaires publiques, se présentaient et votaient directement, tandis que les mœurs de notre époque exigent que nos électeurs se fassent représenter. Mais il ne suffisait pas d'être Franc et libre pour avoir le droit d'assister aux assemblées générales de la nation : il fallait être *ingenuus*, c'est-à-dire propriétaire d'une surface déterminée de bien. Le Franc qui perdait ses propriétés cessait d'avoir voix dans les

délibérations publiques. La propriété étant la marque de l'indépendance, il tombait au rang des *leti*, des fermiers locataires. Il restait libre, mais il perdait une partie de ses droits politiques.

Il en est encore de même aujourd'hui : nos électeurs n'ont de droit que parce qu'ils paient un cens déterminé; (*cens*, encore un vieux mot) qu'ils fournissent certaines garanties d'indépendance. La base du cens seulement s'est élargie, nous avons d'autres valeurs, d'autres marques de l'indépendance des citoyens que les biens-fonds et il est naturel que le législateur en ait tenu compte, pour fixer le droit du vote.

Les détails de l'administration ne pouvaient être réglés dans les assemblées générales de la nation. Chaque *pagus* considéré, soit comme représentant la réunion d'un certain nombre de groupes d'habitations, formant ce que nous appelons aujourd'hui un arrondissement, alors gouverné par un comte ou *graf*, soit comme représentant une collection d'habitations établies sur une surface restreinte, que nos pères appelaient communauté et que nous appelons commune, avait aussi ses plaids ou *mâls*. Dans ces réunions s'exprimaient librement les désirs, les volontés des *ingenui* de l'époque. Les principes du self-gouvernment, passant des *placita généralia* aux Etats-Généraux et du *pagus* à la communauté, n'a jamais cessé d'avoir une existence légale; aussi, toute l'organisation si forte du Tiers-Etat, à toutes les époques de notre histoire, vient des Francs, ne vient que d'eux, et les rois n'étaient reconnus pour chefs que lorsqu'ils avaient juré de maintenir ces libertés. Rappelons-nous la révolution brabançonne du siècle dernier, provoquée par le refus de Joseph II de jurer la Joyeuse-Entrée.

Les archives de nos communes signalent les engagements réciproques des princes et de leurs sujets, ce fait est suffisamment connu ; nous ne citons comme exemple que le record suivant, extrait des archives de Marchienne-au-Pont (1).

En 1549, Lambert Séchevan, « sique commis mambour (mot franc) et procureur des bourgeois, communalté et généralité du dit Marchienne » demande à la justice du lieu une déclaration officielle de ce qu'elle peut savoir, de ce que monseigneur le révérendissime Prince « fist az mannants et habitants du dit Marchienne, faire serment dest bons et lealz subjets, promettant voir par ses facteurs, commis et députez, de les *entretenir et garder en leur chartes et privilèges.* »

La Cour de justice, dans son record, déclare n'avoir, dans son ferme, aucune pièce relative à cette affaire, mais dit qu'elle se souvient très bien qu'en mars 1545, style de Liège, « arrivèrent à Marchiennes Maître Jean Henri, chanoine de Liège et honorable personnage Jehan Jempis, échevin de Liège, et qu'aussitôt leur arrivée la cloche fut battue, comme il est d'usage en ce lieu pour congréger le peuple lorsqu'il traite les affaires de la ville. Que les habitants étant réunis dans la demeure de Quentin Noël, les envoyés dirent venir de la part de monseigneur l'Evêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz, seigneur et prince moderne, pour recevoir le serment de fidélité de tous ses officiers, bourgeois, habitants, suppots et sujets de Marchienne et d'autres lieux. Que les commissaires exhibèrent leurs lettres dont on donna lecture,

(1) N° 707 de ces archives.

requérant les habitants de prêter serment de bons et loyaux sujets. » La déclaration dit ensuite : « Promettant par eux les dits députez pour et au nom diceluy notre dit révérendissime et illustrissime Prince, entretenir et garder ses officiers, bourgeois et subjects du dit Marchienne en leurs chartes et privilèges, selon les anciennes usances bonnes et laudables coustumes et de non icelles diminuer, ains (mais) plustôt les augmenter. Suyvant lesquelles promesses faites en la manière dite, laendroit et prestement en la présence et es mains diceulx les dits députez fut par nous la dite court, comme aussi par Jehan de la Bricque et François Colin, pour ce temps maîtres et gouverneurs de la dite ville (bourgmestres) de Marchienne pour et au nom de tout le dit peuple en général, lesquels se gréèrent et s'accordèrent à leurs parolles, faict solempnellement serment, comme à notre vray seigneur héritier de la terre et seigneurie du dit Marchienne et notre bon Prince de estre à leu vraix et beaux subjeits et à iceluy aidier, reconforter et subvenir en tout ce que par eux seront tenus faire. En généralement en firent tant et si avant (dit la cour de juètice) que en ce cas estoit requis et pertinant faire. Suppliant au surplus trss humblement par les dits maîtres de ville pour tout le dit peuple, plaire à la grâce de notre révérendissime seigneur, *leur estre bon seigneur et maître et ils lui seront bons et leaux serviteurs et subjects.* »

Il faut remarquer que les habitants ne prêtent serment par leurs chefs que lorsque les représentants de l'Evêque ont promis de respecter leurs chartres et privilèges; ils disent que s'il est bon maître ils seront bons et loyaux sujets. On n'a jamais montré plus d'indépendance, les Francs n'auraient pas mieux fait.

*
* *

La féodalité, qui joua un rôle si brillant en son temps, a une origine parfaitement franque; le fief, l'institution féodale par excellence, est le *feodum* franc qui vient du « *beneficium* ». Celui-ci, dit un auteur, a rempli toute l'histoire des Francs du ve au IXe siècle. »

Charlemagne avait partout établi des cours de justice, corps judiciaires en même temps qu'administratifs. Ces cours, présidées par un *mayor*, d'où sont venus les noms de maire et de maieur, et composées de sept *scabini* (échevins), sont restées en fonction sans grande modification, avec le même nombre de membres, jusqu'à la Révolution française; c'est à dire pendant environ mille ans. Quelle est l'institution moderne qui peut revendiquer une vie aussi prolongée?

Les échevins sont encore à la tête de nos communes.

Tous les biens fiscaux, très nombreux sous les Francs, étaient soumis aux juges royaux. Le roi, en donnant le fief à un de ses fidèles, lui donnait en même temps la juridiction. C'est ainsi que les cours de justice passèrent sous la dépendance des seigneurs.

Si les seigneurs jouirent du pouvoir judiciaire, les *mâls*, les plaids généraux, continuèrent à exister. Sous l'influence chrétienne, leur cercle s'agrandit, l'esclavage disparut, les serfs s'émancipèrent, un grand nombre de Francs tombèrent dans la misère commune et tous les habitants se fusionnèrent en une masse, ayant les mêmes intérêts. La communauté était née et la cour de justice du seigneur la personnifiait. Dans l'origine, les Francs propriétaires seuls avaient voix délibérative, mais lorsque les seigneurs s'élevèrent au-dessus de la foule, il n'y eut

bientôt plus de distinction au point de vue communal, parmi les membres de celle-ci ; tous les habitants assistèrent aux plaids, si libres, si larges, si populaires. Nous n'avons plus l'idée de ces réunions, et les délibérations de nos conseils communaux n'en sont qu'un pâle reflet. Jusqu'à la Révolution française, trois fois par an, dans la plupart de nos communes : aux Rois, à Pâques, à la Saint-André, suivant la coutume des lieux, tous les habitants, tous les membres de la communauté, s'assemblaient en un lieu déterminé et connu : sur le cimetière, à la halle (place publique), etc., et sous la présidence du maieur, discutaient librement les intérêts de tous : intérêts identiques alors pour la plupart des habitants, qui presque tous s'occupaient de culture. C'était le suffrage universel, s'exerçant sans graves inconvénients ; c'était la liberté communale dans toute son étendue.

Tout cela vient des Francs.

Les plaids généraux de nos communes étaient le plus souvent au nombre de trois. Charlemagne les avait fixés à ce chiffre, parce que certains comtes avaient abusé des convocations : l'assistance aux *placides* étant obligatoire, ils profitaient ainsi des amendes édictées contre les absents.

On voit, dans les archives de plusieurs communes, que l'assistance aux plaids généraux était obligatoire. On le voit dans la charte de Ragnies, que j'ai publiée (1). « S'est que a noz dicts trois plais généralz doient être tous masuirs, manants, souseans hoste et fourhaste, si haut que sur l'amende du seigneur. » Non seulement tous les habi-

(1) *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. XIII.

tants de la commune devaient être présents aux plaids généraux, mais aussi les étrangers, propriétaires de biens situés sur le territoire. Ainsi en était-il à Farciennes, où ces lignes sont écrites.

Nos aïeux, au point de vue communal, jouissaient donc du suffrage universel et obligatoire, qui leur venait des Francs.

*
* *

Les cours de justice, en bien des points, restèrent fidèles aux formalités franques et en ont conservé le cachet original jusqu'aux temps modernes. Ainsi, en cas de vente ou cession d'un bien fonds, le propriétaire « s'en dévêtissait » et en passait la propriété à l'acquéreur, en lui remettant, par la main du maieur, une branche d'arbre ou une poignée de terre provenant du bien cédé. C'est la mise en possession « par la branche et le gazon » des Francs. Cette manière de procéder s'est perpétuée à travers tout le moyen-âge, jusqu'au siècle dernier. On voit que le maieur, accompagné de la Cour de justice et des parties, se rendait sur le bien vendu pour accomplir la formalité de la translation de la propriété. On voit aussi, dans certaines affaires, que c'est le sergent qui apportait au maieur la branche ou la touffe de gazon nécessaire pour accomplir les formalités. On agissait ainsi, sans doute, dans les temps mauvais.

On voit une chose plus singulière encore. Lorsque le terrain objet de la vente était situé « sur la terre étrangère » là ou la cour de justice, faisant œuvre de loi, ne pouvait opérer, on faisait enlever une certaine quantité de terre du bien vendu et on l'amenait devant la Cour de justice, qui remplissait les formalités de la vente. La quantité de terrain ainsi amenée était telle que sans

doute la Cour de justice et les parties s'y installaient pour transmettre la propriété dont elle provenait.

Les termes employés par les Cours de justice jusqu'au siècle dernier, pour exprimer l'abandon ou la prise de possession d'une propriété : *se dévestir* et *s'advêtir*, ont une origine entièrement franque. Chez les Francs, en cas de saisie d'un bien, le propriétaire évincé en sortait en chemise, sans ceinture, sans chaussures, un bâton à la main et en sautant la haie.

On peut voir aux archives communales de Marchienne-au-Pont (1), une déclaration de la Cour de justice de 1497 concernant la manière dont Jean Lestainier a été mis en possession, *après le gazon levé*, des biens appartenant à Jaco Yerna.

*
* *

La loi franque ne s'occupait que de la société, et nullement des conflits, même sanglants, qui se produisaient entre les hommes libres; chacun se défendait les armes à la main, la vendetta était dans les mœurs et parfaitement légale. Le droit de vengeance portait le nom de *faida*, mais on n'était pas forcé à verser le sang pour punir un crime, la famille offensée dans l'un de ses membres, pouvait se déclarer satisfaite moyennant indemnité, et composer avec le meurtrier. L'indemnité, dans ce cas, n'était pas déterminée par justice, mais librement débattue entre les parties, ou soumise au jugement de personnes choisies par elles. Lorsque les mœurs s'adoucirent, on composa souvent. L'indemnité alors payée portait le nom de *wergeld*.

---

(1) Voir n° 178.

La composition pour les meurtres se perpétua en notre pays jusqu'à la Renaissance; on en voit des preuves dans nos archives communales. Je citerai celles que j'ai retrouvées dans les archives de la commune de Marchienne-au-Pont; elles montrent que la composition pour les meurtres et blessures fut en usage jusque vers la fin du XVIe siècle.

En 1442 (1), Jehan des Coir, écuyer, seigneur de Jamioulx, échevin de Liège, bailli de Thuin et de Fosse, comparaît devant la justice de Marchienne-au-Pont, avec Collart Lejeune, accompagné de ses proches et amis, d'une part, et Baudoin de Fontaine, seigneur de Fontaine, etc., accompagné de Colart Henri, de Jonet Lemaire, de Jehan de Waudignies, ainsi que de plusieurs proches et amis, d'autre part. A l'occasion d'une paix conclue entre les parties pour la mort et occision de Colart Lejeune, fils légitime de Colart Lejeune, premier nommé. Jehan de Coir, au nom des parties, dit que le traité de paix a été fait de la manière suivante : les trois meurtriers devaient payer 190 livres de Hainaut aux proches de la victime, et différentes sommes à la justice de Montigny-le-Tigneu, domicile de Lejeune, et à celle de Marchienne. Le mayeur de cette communauté, après avoir entendu les parties, demande si le traité avait été fait comme il venait d'être dit et, sur leur réponse affirmative, homologue la convention et lui donne la force de chose jugée. Colart ou Nicolas Lejeune avait été tué à Thuin.

En 1457 (2), Godefroid Lejeune donne quittance à son

(1) Voir n° 41.

(2) Nos 65 et 66 des archives.

« gran sir et tayon » (son grand-père) de tout ce qu'il avait reçu pour le meurtre de son père et la justice de Marchienne rend compte à celle de Montigny-le-Tigneu, de ce qu'elle avait reçu et gardé pour Godefroid Lejeune, des assassins de son père.

En 1480 (1), Martin Renar, de Gouy-sur-Piéton, avec ses amis, d'une part, et Wilmo Mensar, de Fontaine-l'Evêque, aussi accompagné de ses amis, d'autre part, comparaissent devant la justice de Marchienne, pour faire reconnaître et donner force de jugement à un accord intervenu entre eux à l'occasion du meurtre de Hano Renar, frère de Martin, tué à Fontaine par le dit Wilmo. Les deux parties s'en étaient rapportées à la sentence de Monseigneur de Melen, qui avait ordonné à l'assassin de prier merci au frère de sa victime, et à tout un chacun, par devant la justice, de payer huit livres pour dire deux messes de trentaines pour l'âme du trépassé, de payer à Martin, comme amende, une somme de 20 livres dans l'année et de 40 livres l'année suivante et, de plus comme « peine de corps », de faire un voyage de Rome. Ce qui devait encore se traduire par une somme d'argent, les voyages et pèlerinages étant alors tarifés.

En 1514 (2), pardevant la cour de Marchienne, comparaissent : Roland Wathier, échevin, accompagné de plusieurs de ses parents et amis d'une part, et Antoine de Gl., seigneur de Court, Jehan Destrée, Thomas et Henri de Gomerée et Collart et Quentin Spournea, demeurant à Marchiennes, accompagnés de plusieurs de leurs amis et parents. Ils viennent conclure un traité de paix, à cause

(1) N° 111.
(2) N° 282.

de la mort et occision de Bauduin Wathier « Que Dieu absolve », fils de Roland, perpétré par Antoine de Gl. et ses complices. Les meurtriers sont condamnés à faire amende honorable dans l'église de Marchienne, comme cela se pratiquait en pareil cas : à faire dire un service divin, qu'on appelait communément d'un an ; c'est-à-dire qu'ils devaient faire dire la messe tous les jours et pendant un an, pour l'âme de l'occis. Cet article est estimé 30 florins. De plus, payer une somme de 400 livres.

Pour d'autres demandes faites par Roland Wathier et ses amis, relatives au mode de paiement, on convient de s'en rapporter à des arbitres qui furent, du côté de ceux-ci, Jehan Goda de Gougnies, et pour l'autre partie, maître Jehan de Gomerée, curé de Landelies. Les arbitres, n'étant pas d'accord, nomment, selon leur droit, comme troisième arbitre, la Cour de justice de Marchienne. Celle-ci décide que les 400 livres seront entièrement payées à Wathier par de Gl., et ce, en quatre paiements égaux.

En 1544 (1), la cour de justice reconnaît avoir reçu 40 florins provenant de la paix faite à l'occasion de la mort et occision de Jacques Paren, somme qu'elle devait placer à intérêt, jusqu'à ce qu'elle pût la remettre aux héritiers du défunt.

En 1561 (2), on trouve le traité de paix dressé par Denis Mouillard, prêtre, notaire apostolique et impérial, entre Jacques Robert, de Montigny-le-Tigneu, et maître Grégoire Collart, de Mont-sur-Marchiennes. Le premier avait été blessé par le serviteur du second. Celui-ci, sui-

(1) N° 644 *bis* des archives.

(2) N° 790.

vant la décision des médiateurs, dut payer les chirurgiens, les autres dépenses et une indemnité de trente florins. Il est à observer que, dans ce cas, il ne s'agit que d'une blessure faite par un domestique et que c'est le maître responsable qui a dû payer. C'est exactement ce qui se pratiquait chez les Francs : l'ingenuus était responsable des méfaits de ses serfs, de ses esclaves, habitant son *burg*, sa *sala*. De nos jours, les maîtres sont encore responsables des accidents arrivant par la faute de leurs domestiques; par exemple dans les accidents de voitures.

En 1577 (1), dans une convention de paix faite par François Quaire, Gérard Defour et ses deux fils, qui avaient blessé le premier de deux coups de couteau, à l'article premier ils déclarent qu'ils se sont pardonné toutes querelles et injures, blessures, dits et fautes, demeurant bons amis comme auparavant. Le blessé ajoute que s'il meurt de ses blessures, il ne veut pas que Gérard et ses deux fils en aient dommage ni intérêt; leur quittant et pardonnant de bon cœur l'offense qui lui a été faite, à condition qu'ils lui payent prestement douze florins Brabant, pour secours, douleurs et intérêts; un florin pour le chirurgien et les dépens de justice.

La composition rétablissait quelquefois la bonne harmonie entre les parties. Ce doit être vers cette époque qu'elle disparut, car dans le registre de la cour de justice de Marchiennes de 1554 à 1562 (2), on lit, page 11, que Jehan Pinunaye, de Marchienne, « debout sur le chemin du Seigneur, comparaît devant la justice et déclare

(1) N° 919.
(2) N° 1039.

qu'au mois de juillet 1554, la gendarmerie des Franchois ennemis de l'Empereur notre seigneur, ses aillés et pays de par decha arrivèrent au dit lieu de Marchiennes et la enthours par faict belliqueulx, ils avaient et ont bruslez plusieurs maisons et édifices, prins et emmeneis plusieurs hommes dillecqz prisonniers, battus, navretz et malmenet, traide touttes à leurs plaisir et volonté, et au grant desriement (1) des dits prisonniers et captifs. Que pour lui il avait été pris, battu et blessé à la tête et autre part. Que depuis quelque temps, comme il y avait eu débat à Marchienne entre plusieurs personnages, il avait reçu dans la chaleur des affaires plusieurs coups massiqz (2) de Jehan Maireau et de Jehan Robert, mais que le mal qu'il avait provenait plutôt de de ses anciennes blessures. C'est pourquoi il demande que les deux ci-devant nommés ne soient pas poursuivis pour ce fait. »

Il résulte de ceci que la cour de justice, ou plutôt le bailli, faisant alors l'office de ministère public, pouvait poursuivre d'office pour coups et blessures.

La faida cessait ainsi d'être appliquée.

*
* *

Tacite dit en parlant des Francs :

« Les peines pour les fautes moins graves sont proportionnelles. Les coupables sont frappés d'une amende qui se paie en chevaux et en bétail. Une partie est donnée au

---

(1) *Desriement*, négation de *riement* ou plaisir, sans doute. Ce serait alors au grand chagrin des prisonniers.

(2) *Massiqz*, pour coup de masse, probablement. Le vieux mot *Massouler* signifiait assommer quelqu'un comme on assomme un bœuf.

Roi ou à la cité, l'autre à celui que la loi ou sa famille a vengé. »

C'est là l'origine des amendes payées actuellement au profit de l'Etat ou des communes et des dommages-intérêts accordés aux familles des victimes.

*
* *

Les *ordalies*, ou épreuves judiciaires, ont la même origine. La *wergeld* ne fut pas subitement et partout substituée à la *faida*. La partie offensée avait quelquefois soif de vengeance. On voit dans la loi des Ripuaires qu'elle fut soumise à certaines formes, à certaines règles. La loi dit à l'*ingenuus* offensé : « Si vous voulez vous venger et faire la guerre à votre ennemi, vous en avez le droit, mais vous agirez selon certaines formes et en présence de certains témoins. » Ceci est de M. Guizot.

C'était un progrès réel, car à cette époque de foi naïve, on croyait réellement que Dieu se lèverait pour soutenir le bon droit, et ce sentiment suffisait souvent pour faire reculer celui qui se sentait coupable, tandis que sa foi en sa bonne cause soutenait l'innocent.

*
* *

Le Franc libre, dont la famille constituait l'unité politique, avait sous son *mundium*, sous sa maimbournie, toutes les personnes non émancipées qui étaient sous sa dépendance. Lui seul avait le droit de les défendre par les armes ou devant l'assemblée des pairs. Le père protégeait son enfant, non seulement comme père, mais aussi comme mambour. A sa mort, la tutelle passait à sa mère, comme de nos jours, mais un mâle seul, le plus proche parent, reprenait le *mundium*.

La maimbournie, d'origine germanique, a été d'un usage pour ainsi dire général au moyen-âge. On trouve toujours des mambours là où il y avait des faibles à protéger. Certaines administrations publiques, comme la table du Saint-Esprit ou table des pauvres, plus tard le bureau de bienfaisance, les fabriques d'églises et certaines confréries étaient dirigées et avaient leurs intérêts sauvegardés par des mambours. Des bourgmestres même portaient ce nom ; ils étaient les protecteurs de la communauté.

Dans bien des cas, lorsqu'une femme comparaît devant une Cour de justice, et ce jusque dans ces derniers temps, elle est accompagnée de « son *mari et bail.* » Ce dernier mot ne peut que remplacer le mot mambour, car il signifie pouvoir, puissance, comme on le voit dans les anciens vers suivants :

« *Autre chose ne m'a amor méry,*
« *De tant que j'ai esté en sa baillie* »
(Pendant que j'ai été en son pouvoir.)
(PASQUIER.)

et encore :

« *Se li cors va servir notre seignor.*
« *Tous les miens cuers remaint en sa baillie* »
(Tous les cœurs demeurent en son pouvoir.)
(DE COUCI.)

La fille franque majeure qui voulait contracter mariage pouvait s'adresser au magistrat pour vaincre le refus de son mambour. On s'adresse maintenant à un notaire, pour qu'il fasse les sommations respectueuses.

Les pères jouissaient de l'usufruit des biens de leurs

enfants mineurs, à peu près comme le prescrit notre code.

M. Pardessus dit : « La puissance paternelle, abolie par la loi du 28 août 1792, était celle du droit romain, qui s'exerçait sur les majeurs et au contraire cette loi les maintient sur les mineurs ». Les prescriptions de la loi franque sont restées dans nos lois actuelles.

La maimbournie était un des caractères de la loi salique qui prêtait secours aux femmes et aux enfants, etc. Les Francs nous ont donné l'exemple du respect des pauvres et de leurs propriétés; leurs lois édictaient des peines plus graves lorsqu'il s'agissait d'un tort fait à un pauvre, ou lorsqu'il atteignait des femmes et des enfants; notre code pénal ne fait pas mieux.

*
* *

On retrouve dans la Loi salique la prohibition des mariages entre proches parents. Cette loi est encore en usage, amendée, il est vrai, car les motifs qui déterminèrent sa promulgation n'ont pas les caractères de gravité des anciens jours, alors que la population, divisée en petits groupes, était disséminée sur un immense territoire, les cousinages étaient nombreux dans les petites localités, et si on n'y avait mis obstacle, les mariages répétés entre parents auraient abatardi la race. En forçant les jeunes gens à prendre femme dans les familles étrangères, on établissait d'ailleurs des traits d'union tout au bénéfice de la bonne harmonie, qu'il était désirable de voir s'établir entre les différents groupes des populations.

*
* *

La distinction entre les biens propres et les biens d'acquets nous vient des Francs; les Romains ne connaissaient rien de semblable.

L'ancienne grande mesure agraire, encore usitée en beaucoup d'endroits, le bonnier, nous vient des Francs. La manse, contenant douze bonniers formait la dotation d'un homme libre. Certaines églises avaient une dotation, une *manse*. On dit encore la manse épiscopale, la manse curiale. C'est la masse des revenus d'un évêque, d'un curé. La manse a disparu depuis longtemps de nos lois; mais ses divisions, ses quartiers, sont restés la base pour fixer le montant des cens seigneuriaux, du moins dans certaines communes, comme on le voit à Farciennes. Au cartulaire des cens, rentes et émoluments de la seigneurie, renouvelé en 1517, on lit :

« Cens du Jo^r^ Saint-Martin

« Au dit (jour) est deult au dit signeur ung cens de lin clavron (chanvre) et d'argent se *doibt le quartir trois bonnir* dhiretaige, quatre viez denir. »

« Cens deuz au jour Saint-Thomas.

« Se doit *le quartir tenant trois bonnir*, VI denirs viez. »

Si le quartier, ou quart, contenait trois bonniers, l'unité était de douze bonniers. C'est la surface de la manse des Francs, de la dotation d'un homme libre, qui pouvait être cultivée par une paire de bœufs.

Il est à remarquer que les cens, payés par quartier ou par bonnier, doivent avoir pour origine l'autorisation accordée par le seigneur, vers l'an mil, à ses manants, de cultiver les biens placés en dehors de son fief; s'ils avaient été détachés de celui-ci, ils auraient constitué des arrière-fiefs, chose qui n'est pas, car souvent on peut reconnaître ceux-ci et les reconstituer.

Les cens payés par les manants à leur seigneur, et ré-

partis par tête, sur tous les habitants, doivent avoir eu pour origine des libertés concédées.

*
* *

Sous les Mérovingiens, les diocèses étaient divisés en archidiaconés. Le pays de Liège était encore divisé en archidiaconés lors de la Révolution française.

*
* *

Les gilden franques ont donné naissance aux corporations des métiers. Il est possible qu'on y revienne.

Le mot gilde est encore en usage.

*
* *

Capillatoria.

Dans la cérémonie de la coupe des cheveux, le père franc devait donner quelques biens à son fils, qui atteignait sa majorité. Pendant tout le moyen-âge et jusqu'à notre siècle, lorsqu'un père émancipait un enfant, chose qui paraît avoir été moins rare alors qu'aujourd'hui, il devait lui donner une certaine somme, et cette somme était tellement petite qu'il est évident qu'on n'avait pas l'intention d'aider l'émancipé dans sa position nouvelle. On agissait ainsi parce que tel était l'usage.

La loi salique porte qu'on peut affranchir un esclave *per denarium*, en lui donnant un denier, une modeste pièce de monnaie. Le père qui affranchissait de sa tutelle un de ses enfants, ne faisait rien autre.

*
* *

Les *avocati* francs se sont transformés plus tard en *avoués*, espèce de mambours chargés par les abbayes de

protéger leurs propriétés placées au loin. Les avoués ont joué un rôle important au moyen-âge. Ils se sont transformés de nouveau à la longue, en officiers ministériels; ce sont les avoués qui exercent près des tribunaux.

*
* *

Sous l'administration romaine, tous les biens ruraux appartenaient soit au fisc, soit à l'Empereur, qui n'en cédaient la jouissance que moyennant une redevance annuelle. Il n'y avait pas de propriétaire, dans toute l'étendue que comporte maintenant ce mot. La situation changea à l'arrivée des Francs, ceux-ci s'installèrent en véritables propriétaires, là où le terrain était le meilleur, particulièrement aux endroits désignés encore actuellement sous le nom de couture, couturelle, cortils, courtils (de cultura), c'est en ces endroits surtout qu'ils se taillèrent des manses et plus tard des fiefs. Le reste de la population formé de leti, d'esclaves, de serfs et de francs pauvres, s'établit à côté des terrains appartenant au seigneur, sur les *alleuds*, ou biens non féodaux, mais en payant des cens seigneuriaux, pour avoir le droit de les cultiver. La population était peu nombreuse, alors. A côté des biens cultivés, de grands terrains restèrent en friche, ils étaient soumis au libre parcours des bestiaux et chacun pouvait enlever ce qui y croissait spontanément. C'est là l'origine de nos biens communaux. Les lois franques en parlent. La loi des Bourguignons dit : *Silvarum muntium et pascuorum unicuique prorata suppetit esse communionem.*

La loi des ripuaires parle des forêts communales.

Dans le pays de Charleroi, beaucoup de terrains communaux portaient le nom de *hayes*. Telles sont les hayes de Marcinelle, de Nalinne, de Châtelineau, de Gilly, etc.

On retrouve encore le nom d'*alleud*, donné à certains terrains non féodaux.

Ainsi, à Tamines, une grande campagne porte ce nom.

*
* *

Beaucoup de personnes croient que le jury est d'institution moderne. Il n'en est rien; il est parfaitement franc. Les *ingenui* étaient jugés par leurs pairs, et chose assez étrange, les Francs, cruels sur les champs de bataille, cruels aussi dans leurs vengeances particulières, dans ces *faida* que le Christianisme a eu tant de peine à déraciner, n'aimaient pas à répandre le sang de ceux qu'ils jugeaient dans leurs *placides*. C'est de nouveau un point de ressemblance avec nos mœurs actuelles.

Autre point de contact encore; nos jurés sont au nombre de douze et l'on voit chez les Francs, dans certains cas du moins, figurer un même nombre de jurés. Par exemple quand un homme libre exproprié devait prouver qu'il n'était propriétaire que de biens saisis.

*
* *

Et comme couronnement à l'édifice et fin à mon travail, je ferai remarquer que la royauté chez les Francs jouait le même rôle qu'elle joue dans nos gouvernements constitutionnels. Le Roi régnait et ne gouvernait pas. Les Francs, réunis dans leurs plaids nationaux, décidaient de toutes les questions nationales, comme nos chambres législatives, et les maires du palais ont joué longtemps le rôle que jouent nos ministres des temps modernes.

C'est encore la loi salique qui règle la succession au trône de Belgique.

La couronne ne peut tomber en quenouille.

*
* *

Différents auteurs ont signalé la grande influence des Lois et des Institutions franques, sur les Lois et les Institutions du moyen-âge et des temps modernes. On peut consulter à ce sujet *l'Histoire des Francs d'Austrasie*, par P. A. F. GERARD et *l'Histoire des Carolingiens*, par L. A. WARNKŒNIG et F. A. P. GERARD, mémoire couronné. Je n'ai fait qu'apporter de nouvelles preuves à l'appui de leur opinion.

Farciennes, le 2 mars 1888.

F. KAISIN,
Membre de la Société Archéologique
de Charleroi.

XI.

N° 21 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 1re Sous-Section.

Donner l'état actuel de la numismatique nervienne et un aperçu général des trouvailles de monnaies gauloises faites sur le territoire de l'ancienne Nervie.

ÉTAT ACTUEL

DE LA

NUMISMATIQUE NERVIENNE.

COUP D'ŒIL SUR LES DIVERS MONNAYAGES ATTRIBUÉS JUSQU'ICI AUX NERVIENS ET APERÇU DES TROUVAILLES DE MONNAIES GAULOISES FAITES SUR LE TERRITOIRE DE L'ANCIENNE NERVIE OU DANS SES ENVIRONS IMMÉDIATS.

Lors de l'invasion romaine les Nerviens et leurs clients les Centrons, les Grudiens, les Levaques, les Pleumosiens et les Gorduniens ou Geiduniens, s'il faut admettre la leçon du chanoine DE SMET (1), s'étendaient sur les deux rives de la Sambre et occupaient tout le pays compris entre le Démer, la Dyle, la Meuse et l'Escaut.

Ce vaste territoire correspond assez bien à la plus grande partie de la province actuelle de Brabant, à la fraction de la Flandre orientale située à droite de l'Escaut, à l'ancien comté de Hainaut, un peu agrandi vers la Meuse et au comté de Cambrésis. Il est clair que ce sont là des limites toutes approximatives, et qu'il est impossible

---

(1) *Bull. de l'Académie royale*, 1re série, t. XXIII, 1856, 1re partie, p. 388.

de déterminer d'une façon absolue les frontières de l'antique Nervie, pays qui s'avançait, nous dit simplement César, jusqu'au territoire des Ambiens.

Les Nerviens, d'origine germanique (1), peuple avant tout guerrier et agricole, n'étaient point, si nous nous en rapportons à l'auteur des *Commentaires*, arrivés à un bien haut degré de civilisation. Les marchands étrangers ne pouvaient pénétrer dans leur pays et l'importation du vin et des denrées de luxe y était sévèrement interdit : « Nullum aditum esse ad eos mercatoribus : nihil pati vini reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium inferri, quod iis rebus relanguescere animos eorum et remitti virtutem existimarent : esse homines feros magnæque virtutis, etc. » (2)

Doit-on conclure de là que les Nerviens étaient restés trop sauvages pour être en état de fabriquer des monnaies, ou même pour sentir le besoin d'un numéraire quelconque ; les transactions se faisant chez eux comme en Germanie, uniquement par échange et en nature ?

Peut-être bien et c'est l'avis d'un certain nombre de savants.

Cette opinion serait difficilement discutable si César lui-même ne venait nous apprendre que ce peuple n'était pas si barbare, puisqu'il existait des villes sur son territoire : « Quos (Nervios) Cæsar, ut in miseros ac supplices usus misericordia videretur, diligentissime conservavit suisque finibus atque *oppidis* uti jussit, etc. » (3), et si

(1) M. H Schuermans a même constaté que les Nerviens continuèrent, dans notre pays, à honorer des divinités comme la déesse Viradesthis ou les Matronæ Cantrusteihiæ, qui étaient adorées dans les contrées rhénanes d'où ils venaient.

(2) *Commentaires* de César, l. ii, c. xv.

(3) *Commentaires* de César, l. ii, c. xxviii. On entend par ville ou *oppidum*

le nombre considérable de trouvailles de monnaies gauloises, faites en Nervie, ne prouvait surabondamment que, tout au moins, les habitants de cette contrée connaissaient les monnaies et savaient en faire usage.

Il est donc permis de supposer avec LELEWEL, DE SAULCY, MAXE-WERLY, C.-P. ROBERT, C.-A. SERRURE et tant d'autres éminents numismates, que l'hypothèse d'un numéraire nervien est du domaine du possible et que l'idée de son existence ne doit pas être rejeté à priori. Nous verrons d'ailleurs des maîtres en numismatique donner à la Nervie diverses séries monétaires; mais avant de passer en revue ces attributions, disons quelques mots du monnayage des Belges en général.

A l'arrivée de César, les Belges du Nord ne faisaient usage que d'un seul métal, l'or, pour leurs monnaies. Plus tard, pendant les guerres pour l'indépendance et probablement aussi postérieurement à la conquête, ils émirent des pièces de bronze et de potin. C'est là un premier classement chronologique important à noter.

En fait de monnaies d'argent nous ne connaissons pour ces peuples que les quinaires de Comius, chef placé par les Romains à la tête des Atrébates et des Morins.

Inutile d'ajouter que depuis longtemps il a été fait justice des classements à Tournai, aux Eburons et à Ambiorix, des pièces d'argent avec DVRNACOS, EBVRO, AMBILL, etc., qui appartiennent aux peuples des bords de

---

une agglomération d'habitations plus considérable que celle du village ou *vicus*. Il ne faut, du reste, attacher à l'existence de ces villes qu'une importance toute relative. « Les *œdificia*, dit VITRUVE, ne sont chez plusieurs nations, construits que de branches d'arbres, de roseaux et de boue. Il en est ainsi dans la Gaule, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre. Les maisons n'y sont couvertes que de planches grossières ou de paille. »

la Durance et portent les noms de duumvirs voconces.

Les monnaies d'or du Nord de la Gaule sont, comme celles d'autres peuples gaulois, des imitations de plus en plus libres des beaux statères de Philippe de Macédoine.

Les pièces belges se distinguent cependant facilement des autres coins similaires et par leur fabrique et par leur aspect tout spécial, bien que certaines d'entre elles se rapprochent parfois beaucoup du monnayage des Bretons insulaires. Telles par exemple les unifaces au cheval desarticulé et les monnaies dites à l'epsilon qui se retrouvent, peut-être légèrement variées, mais aussi abondantes, dans le Sud de l'Angleterre qu'en Belgique, et qui furent sans doute forgées concurremment dans ces deux pays.

On a expliqué ce fait numismatique par l'existence de fréquentes relations commerciales, religieuses et politiques entre ces peuples et aussi par l'établissement, en l'île des Bretons, de nombreuses colonies gallo-belges.

Disons encore, avant de terminer ce bref aperçu du monnayage des Nord-Belges en général, que M. C.-A. Serrure, dans ses *Etudes numismatiques des Commentaires de* César, observe qu'avant l'invasion romaine nos monnaies sont presque toujours anépigraphes. Il ajoute que si, par exception, elles portent une légende, le numéraire gaulois étant essentiellement national, il faut y chercher un nom de peuple plutôt que celui d'un chef. Ces chefs, magistrats ou généraux, n'ayant pu frapper à leur titre que grâce aux troubles et à la désorganisation des pouvoirs publics, conséquences de l'arrivée de César en Belgique.

Ces quelques données établies, ou pour mieux dire rappelées, revenons à l'objet spécial de cette modeste étude

réclamée de nous par le savant et si sympathique Président du Congrès de Charleroi, M. DÉSIRÉ VAN BASTELAER, et examinons tout d'abord les diverses monnaies attribuées jusqu'ici aux Nerviens. L'analyse des trouvailles opérées sur le territoire de l'ancienne Nervie ou dans ses environs immédiats viendra ensuite; après quoi il nous restera à poser nos conclusions, pour autant bien entendu qu'il soit permis de conclure en numismatique gauloise dans l'état actuel de la science.

Types monétaires attribués aux Nerviens.

LELEWEL dans son immortel ouvrage : *Type gaulois ou celtique*, donne aux Nerviens ou aux Atrébates les statères, dites unifaces, au type du cheval désarticulé (1), pièces que l'on rencontre, dit-il, sur tout le territoire belge et dans les marais de Flines (2). HERMAND, dans sa *Numis-*

---

(1) LELEWEL, *Type gaulois ou celtique*, pl. III, n° 36. — LAMBERT, *Essai sur la numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France*, pl. VI, n°s 3 et 4. — EVANS, *The coins of the ancient Britons*, pl. B, n° 8. — HERMAND, *Revue belge de numismatique*, année 1864, pl. XII, XV et XVI, n°s 41 à 69, etc., etc.— Il existe quelques rares exemplaires en bronze au même type. Quatre d'entre eux, trouvés à Thérouannes, sont reproduits dans la *Revue belge de numismatique* de 1864, pl. XVII, n°s 91 à 94.

(2) A l'extrémité du village de Flines, département du Nord, France, se trouve une pièce d'eau circulaire, d'une superficie d'environ quatre hectares, creusée en forme d'entonnoir et connue sous le nom de mer de Flines. L'on a découvert dans ce petit lac des têtes d'animaux, urus, cerfs, chevreuils, etc., en grand nombre; de petits vases faits avec le pouce, sans l'aide du tour et qui n'ont pu servir aux usages domestiques; puis des monnaies gauloises et romaines très abondantes, de gros fils d'or, des haches polies en silex et en serpentine, fixées encore parfois dans leur manche en bois de cerf, quelques statuettes, des fibules, divers objets en bronze et en os. Il faut conclure de la présence de toutes ces choses que la mer de Flines était jadis une source sacrée, vénérée des Gaulois et que nous nous trouvons en présence des offrandes faites à la divinité du lieu. Voyez *La mer de Flines*, par A. TERNINCK, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*. T. VI, p. 156.

matique gallo-belge, les réclame pour les Morins. EVANS, se basant sur les nombreuses trouvailles de ces sortes de monnaies faites en Angleterre, à Elham (Kent) ; à Folkstone ; près de Godalming ; à Colchester ; près de Ryarsk (Kent), à Barnet ; à Sandown (Ile de Wight) ; à Afriston (Sussex) ; près de Broadstairs ; dans le Lincolnshire près de Sleaford ; à Wiston and Pagham (Sussex) ; à Dorchester ; à Hadstock (Essex) ; les croit émises en Grande-Bretagne.

L'éminent président de la Société de numismatique de Londres reconnaît cependant que les unifaces au cheval désarticulé sont très abondantes sur le continent. M. C.-A. SERRURE, sans prendre parti d'une façon définitive, laisse ces pièces aux Nerviens ; tout en faisant remarquer que dans ses voyages numismatiques il a surtout rencontré de nombreux exemplaires isolés de ces unifaces dans le rayon de Bavai, Valenciennes, d'Amiens et Orchies, où, à chacune de ses excursions, il avait l'occasion d'en recueillir chez les bijoutiers.

Une variété importante de ces statères d'or est celle qui présente sous le cheval une petite roue. A de très rares exceptions près, ces pièces ne se retrouvent qu'en Angleterre. Elles sont absolument identiques aux monnaies qui portent, en plus, sur le champ lisse du droit, la légende BODUOC, dans laquelle LELEWEL voulait reconnaître le nom du chef nervien Boduognat, l'adversaire malheureux de César au combat de la Sambre (1).

JOHN YOUNG AKERMAN (2) et RUDING (3) n'étaient pas

---

(1) LELEWEL, *Type gaulois ou celtique*, pl. VIII, n° 18. — EVANS : *The coins of the ancient Britons*, pl. I, n°s 1 et 2, etc.

(2) *Numismatic chronicle*, vol. II, p. 75, n° 24.

(3) *Annals of the coinage of Britain*, 2e édit., 1819, t. V, p. 84.

fort éloignés d'adopter cette manière de voir, mais aucune de ces monnaies n'ayant été découvertes en Gaule, force a été de leur reconnaître une origine anglaise.

C'est en effet en Grande Bretagne, principalement dans le comté de Glocester, que tous les exemplaires connus de l'or de Bodvoc ont été déterrés, accompagnés parfois d'une petite monnaie d'argent portant au droit une tête tournée à gauche avec la légende BODVOC, au revers, un cheval libre courant à droite (1).

Les anciens numismates anglais attribuaient ces monnaies à *Boadicée*, reine des Iceniens, du temps de l'empereur Claude, mais cette opinion viendrait placer, observe fort justement M. C.-A. SERRURE, le type du cheval désarticulé cent ans après César et il faut, avec le savant JOHN EVANS, considérer les monnaies à la légende BODVOC comme faisant partie du numéraire émis par les *Boduniens*, l'un des peuples les plus valeureux de l'île de Bretagne, soumis par Aulus Plautius aux Romains, ainsi que le rapporte l'auteur grec DION CASSIUS.

Le Dictionnaire archéologique de la Gaule donne aux Nerviens des statères scyphates dont les spécimens, nous apprend M. C.-P. ROBERT, se trouvent dans un rayon très étendu.

Ces pièces portent, au droit, un profil très dégénéré et la plupart du temps la légende VIROS; au revers, encore VIROS et un cheval à gauche entouré d'emblêmes divers (2). Il existe une variété anépigraphe de cette monnaie (3).

---

(1) EVANS, pl. I, n° 3. — LELEWEL, pl. VIII, n° 19.

(2) LELEWEL, pl. IV, n° 17. — *Revue belge de numismatique*, année 1864, pl. XXIII, n°s 120 à 126.

(3) C.-P. ROBERT, *Catalogue raisonné de sa collection*, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, t. V., p. 334.

M. Robert, dans la *Description raisonnée de sa collection de monnaies gauloises* exposée au Trocadero, en 1878, ne classe cet or aux Nerviens qu'avec mille réserves. M. E. Hucher se borne à le considérer comme belge (1). Lelewel, qui voit dans viros un nom de peuple, dote les Véromandois de ce monnayage. M. Hermand manifeste des doutes à cet égard et se demande s'il ne faut pas voir plutôt dans viros un nom d'homme (2). C'est l'opinion de M. C.-A. Serrure qui croit reconnaître dans ces statères le numéraire d'une nation belge du Sud, émis à l'époque césarienne, peut-être par les Rémois et « l'inscription viros, continue-t-il, pourrait, si la statistique des trouvailles venait confirmer mon hypothèse, se rapporter à Verutius ou Vertiscus que César qualifie de *princeps civitatis Remorum.* »

Dans tous les cas, les monnaies à la légende viros sont assez rares en Nervie et ne peuvent raisonnablement être maintenues à cette contrée.

Disons encore, pour être complet, que dans bon nombre de catalogues monétaires assez récents, l'on a classé aux Nerviens diverses autres pièces d'or. Il n'y a pas lieu, pensons-nous, de s'arrêter à ces attributions purement fantaisistes ou commerciales, qui tombent d'ailleurs d'elles mêmes, les unes après les autres.

Nous voici arrivés à la monnaie de potin, parfois aussi de cuivre, qui offre au droit un cheval libre et au revers une espèce de rameau ou de foudre (3).

---

(1) *L'art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles.*

(2) *Revue belge de numismatique*, année 1864, p. 347. — Voyez aussi de Longpérier, *Note sur la terminaison* os *dans les légendes de quelques monnaies gauloises*, dans la *Revue franç. de num. Nouvelle série*, t. viii, p. 160.

(3) *Revue belge de numismatique*, année 1864, pl. x et xi, nos 31 à 43.

Les exemplaires de cuivre, de meilleure fabrique que les autres, se rencontrent souvent sur le territoire atrébate; ceux de potin, au contraire, d'un style plus barbare encore, ne s'y voient guère. Ils se trouvent plus à l'Est et sont abondants en Nervie, surtout dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, ainsi que l'a constaté le premier l'abbé CAJOT (1).

Actuellement bien de numismates sont d'accord pour considérer ces monnaies de potin comme constituant le vrai monnayage des Nerviens. Les trouvailles viennent d'ailleurs, comme nous le verrons bientôt, corroborer cette opinion, qui paraît fort acceptable.

Dans une lettre sur la numismatique gauloise, adressée à M. de LONGPÉRIER (2), de SAULCY restitua au Nervien Vertico celui-là même qui contribua par sa trahison à sauver Cicéron assiégé dans son camp, de très jolies et rares monnaies de cuivre données jadis au Rémois Vertiscus et que l'on peut décrire ainsi :

VARTICR. Cheval passant à droite, dans le champ trois globules, une croisette et un annelet cintré.

Rev. Rameau à feuilles opposées ou foudre (3).

Bien que cette attribution soit aujourd'hui contestée, elle a conservé des partisans sérieux, entre autres M. MAXE WERLY, l'une des sommités actuelles en numismatique gauloise, qui est tout disposé à voir dans ces bronzes les monnaies des Atrébates, ou mieux encore des Nerviens, peuple chez lequel l'on en découvre assez fréquemment (4).

---

(1) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV, p. 195.

(2) *Revue franç. de numismatique*, année 1860, p. 249.

(3) *Annuaire de la Société française de num.*, t. II, p. 21.

(4) *État actuel de la numismatique rémoise*, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1888.

Lieux des trouvailles.

Les diverses médailles que nous venons de décrire se retrouvent rarement en nombre, le plus souvent elles se rencontrent isolément ou à deux, trois, quatre exemplaires. Trois trouvailles importantes, renfermant des monnaies attribuables aux Nerviens, sont cependant à notre connaissance ; elles eurent lieu à Ledringhem, à Frasnes lez-Buissenal et à Fraire.

La première est de loin la plus considérable; aussi, bien qu'elle ait été faite en dehors du territoire de la Nervie au village de Ledringhem, situé entre Wormhoudt et Cassel, croyons nous utile d'en dire un mot ici.

Ce trésor, d'après M. Hermand (1), ne comprenait pas moins de 130 statères unifaces, au cheval désarticulé, d'un aloi assez bas; d'une trentaine de pièces, au même type, d'aspect cuivreux, présentant sous le cheval la lettre S, parfois répétée ; puis venaient trente à quarante monnaies à l'epsilon et enfin une vingtaine d'exemplaires à la légende viros (2).

Le 5 février 1864, l'on découvrit au village de Frasnes-lez-Buissenal, arrondissement d'Ath, un précieux dépôt, composé d'une cinquantaine de pièces d'or et de deux superbes colliers ou torques de chef gaulois.

Presque toutes ces monnaies étaient unifaces, au cheval désarticulé; quelques-unes à l'epsilon, deux ou trois seulement portaient l'inscription viros.

---

(1) Hermand, *Numismatique gallo-belge,* dans *la Revue belge de numismatique*, année 1864, p. 286.

(2) Consulter aussi Jérémie Laurdon, *Le trésor de Ledringhem*, dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1875-76, p. 252.

M. Joly, qui rendit compte *de visu*, de cette trouvaille, remarque que les unifaces sont fréquentes dans les localités des environs de Renaix (1).

Il y a quelques années l'on mit au jour à Fraire, arrondissement de Philippeville, dans le voisinage du cimetière franc que la Société archéologique de Namur fit fouiller en 1872, vingt-six potins au rameau. Deux pièces, au même type et du même métal, furent aussi découvertes sur le territoire de la dite commune, lieu dit les *Minières;* deux autres encore au hameau de Fairoul. Ce qui porte à trente le nombre d'exemplaires trouvés en cet endroit, voisin de Gourdinne (2).

C'est ce voisinage qui détermina M. Cajot à voir, dans ces monnaies, le numéraire des Gorduniens, clients des Nerviens, placés par ce savant dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, aux environs du même Gourdinne (3).

Cette opinion concernant les monnaies des Gorduniens nous parait peu admissible.

Comment expliquer, en effet, un monnayage aussi abondant chez une petite peuplade, à peine citée par César, alors que le peuple dont elle dépendait n'aurait guère de numéraire propre? Car, il faut bien le dire, si l'on enlève aux Nerviens les monnaies de potin au rameau et au cheval, il ne leur reste plus grand chose d'acceptable; et l'emploi chez eux, d'espèces métalliques nationales devient fort problématique.

---

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. vi, p. 353. — John Evans *Numismatic chronicle*, 1864. p. 96.

(2) Toutes ces médailles reposent actuellement au cabinet de la Société archéologique de Namur.

(3) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. xiv, p. 208.

L'hypothèse de M. CAJOT n'a d'ailleurs été appuyée par aucun numismate, à notre connaissance du moins, et nous ne croyons pas qu'elle le soit davantage dans l'avenir.

Dans la mer de Flines, département du Nord, se trouvent, parmi bien d'autres pièces et en assez grand nombre, des *aurei* unifaces au cheval (1).

Ce petit lac, aux eaux sulfureuses, ayant été jadis, selon toute apparence, une fontaine vénérée des Gaulois, les objets que l'on y repêche seraient, comme nous l'avons dit plus haut, des offrandes faites aux divinités par les pélerins de l'époque. La présence de tel ou tel type monétaire, en cet endroit, ne prouve donc pas qu'il appartenait au numéraire du peuple habitant la contrée; tout au plus peut-on en conclure, pour les monnaies qui s'y rencontrent en abondance, qu'elles faisaient partie du système métallique des peuplades voisines.

Bavai est riche aussi en découvertes de pièces gauloises, nous citerons, d'après le *Dictionnaire archéologique des Gaules* (2), des statères d'or au cheval désarticulé, à l'epsilon, à l'œil; des bronzes avec VARTICE, au cheval et au rameau, etc., etc. (3). Mais ici encore ces trouvailles ne peuvent avoir, au point de vue du classement, qu'une importance toute relative, car Bavai, devenu dès les

---

(1) *Annuaire de la Société française de num.*, t. VI, p. 156.

(2) Page 126.

(3) Beaucoup de ces monnaies avaient été recueillies par feu le curé CARLIER; elles sont presque toutes aujourd'hui au Musée de Douai. Elles correspondent aux spécimens gravés par LELEWEL pl. III, 35 et 36, IV, 14, 15, 19, 34, 59 à 61 : II, 12, 26, 27; IX, 17, 35; I. 8. Des fouilles faites, il y a trois ou quatre ans par M. JULES BOURY, ont mis au jour un bronze avec VARTICE, un potin au rameau, deux pièces au lion et au cheval avec VERG, etc. (*Bulletin de num.*, t. IV, p. 26.

premières années de la domination romaine un centre important, a dû voir affluer chez lui les monnaies d'une bonne partie du Nord de la Gaule.

M. Victor Delattre, l'un des plus zélés numismates du Nord de la France, a recueilli dans Cambrai ou ses environs, outre des globuleuses unifaces au cheval, trois pièces avec Q. Doci et samf (1); deux bronzes usés : tête à droite, revers : cavalier armé d'un glaive allant à droite, sur les deux faces traces de légendes; un curieux petit cuivre portant au droit un lion, au revers un crabe; des potins au guerrier armé de la lance et du bouclier, etc., etc.; puis un cuivre au cheval et au rameau, variété du cheval à gauche; enfin une douzaine de pièces en potin et deux ou trois en cuivre au type ordinaire (cheval à droite et foudre ou rameau) et une monnaie variée au même type, dont voici la description : cheval tourné à gauche et immobile dans un cercle formé par une suite d'annelets, Rev. : un foudre placé lui aussi dans un entourage d'annelets, potin (2).

Le catalogue de la collection Minart porte, comme trouvées dans le pays douaisien, de nombreuses unifaces au cheval désarticulé. C'est là une fausse indication due à M. Minart lui-même et faite tout simplement pour dépister les amateurs. Ces monnaies, ainsi que nous l'écrit la personne qui céda jadis les exemplaires en question à l'ancien membre de la cour d'appel de Douai, proviennent

(1) de Longpérier, *Revue numismatique*, année 1860, p. 179.

(2) Nous devons à l'obligeance de M. Delattre d'avoir pu examiner toutes ces pièces en nature. Elles font partie de sa riche collection personnelle. Nous avons aussi à remercier notre confrère M. Bequet qui a bien voulu nous faire parvenir la liste des monnaies gauloises du Cabinet de Namur, trouvées en cette province.

presque toutes de Cambrai ou du Cambrésis. Les indications des catalogues de vente sont trop souvent, au grand dam de la science, sujettes à caution, nous avons ici une preuve de plus du peu de confiance qu'elles doivent inspirer.

M. DE BOVE, dans un article intitulé : *Découvertes d'antiquités faites à Wasmes et dans quelques villages voisins* (1), constate que de nombreux statères d'or unifaces se rencontrent au Sud de Mons « dans un méandre que trace le » ruisseau d'Elouges, dans le marais de Thulin avant de » se jeter dans la Haine, tout près du hameau de Sardon. »

En 1867, à Peissant, arrondissement de Thuin, l'on mit au jour des pièces d'or à l'epsilon et des potins au cheval et au revers du foudre (2).

Citons encore parmi les endroits de l'ancienne Nervie où l'on découvrit des spécimens du numéraire gaulois : Valenciennes; Crèvecœur; dans les travaux de la route de Cambrai à Solesmes unifaces d'or; Gand, monnaie d'or à l'Apollon chevelu à droite (3); Alost plusieurs unifaces; une pièce à l'epsilon et une autre à l'œil (4); Héverlé, près de Louvain; Assche, arrondissement de Bruxelles, deux potins au cheval et au foudre (5). Puis dans l'arrondissement de Mons : Mons, une pièce d'or à l'Apollon chevelu à gauche (6); Angreau, potin avec cheval et foudre (7);

---

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xv, p. 538.

(2) LOUIS LAIREIN, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XII.

(3) DEBAST, 2e suppl. au *Recueil d'antiquités romaines et gauloises*, pl. III, n° 14.

(4) GHESQUIÈRE, *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, p. 35.

(5) *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XIX. p. 354.

(6) *Revue belge de numismatique*, année 1865, p. 202.

(7) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xv, p. 559.

Cuesmes; Elouges, unifaces d'or; Thulin, unifaces d'or; Hensies, unifaces d'or pâle; Givry; Lens-sur-Dendre, stratère uniface; Bougnies, unifaces d'or; Montreuil-sur-Haine, unifaces d'or. Dans l'arrondissement d'Ath : Ath, unifaces d'or (1); Cordes. Dans l'arrondissement de Soignies : Ecaussines-d'Enghien, potin au cheval (2). Dans l'arrondissement de Philippeville : Yves Gommezée potin au cheval (3). Dans l'arrondissement de Charleroi : Presles, potin au cheval (4); Courcelles; Aiseau. Dans l'arrondissement de Thuin : Château Grignart, près de Lobbes, un potin au cheval (5); Haulchin, potin au cheval (6); Hantes-Wihéries, potin au cheval; Grand-Reng; La Buissière, bronze au cheval et rameau (7); Fontaine-Valmont, plusieurs potins au cheval (8); Solre-sur-Sambre (9); St-Remy-lez-Chimay, cuivre au rameau (10); etc., etc. Enfin en dehors des frontières probables de la Nervie, mais à courte distance, l'on trouva encore des potins au cheval et au foudre à Hastedon, à Namur, à Montaigle (11), etc.

---

(1) *Bulletin de numismatique*, t. IV, p. 29.

(2) *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*. t. II, p. 196.

(3) Monnaie trouvée dans les crayats des Sarrasins. *Collection de la Société archéologique de Charleroi*..

(4) Au bois St-Michel l'on trouva une monnaie d'or à tête d'Apollon, au revers : cheval et aurige. *Coll. de la Soc. archéol. de Charleroi.*

(5) Renseignement dû à M. Van Bastelaer.

(6) *Annales du Cercle archéologique d'Enghien* t. II, p. 196.

(7) *Collect. de la Société archéologique de Charleroi.*

(8) *Revue belge de numismatique*, année 1865, p. 203.

(9) *Collection de la Société archéologique de Charleroi.*

(10) En 1855, M. Ferrand-Regnard trouva dans son jardin un pot renfermant treize monnaies romaines et une monnaie gauloise au cheval. *Documents et rapports de la Société arch. de Charleroi*, t. X.

(11) *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV.

Si incomplète que soit la nomenclature des trouvailles de monnaies gauloises que nous venons d'établir, le peu de temps qui nous a été accordé pour notre travail ne nous ayant pas permis de poursuivre nos recherches comme nous l'aurions désiré, elle est cependant suffisante pour permettre de constater la prédominance constante et incontestable, sur le sol nervien, de deux types monétaires bien distincts :

Les unifaces d'or au cheval désarticulé et les monnaies en potin au cheval, présentant sur la face opposée un rameau ou foudre.

Les *aurei*, dont l'existence est antérieure à l'arrivée des Romains, ont dû cesser d'être émis après les premières victoires des conquérants. Il en fut d'ailleurs ainsi pour le numéraire d'or des autres peuples de la Gaule soumis à la domination des légions triomphantes : Rome se réservant seule le droit de battre monnaie en ce précieux métal.

Les potins au contraire sont contemporains des luttes soutenues pour l'indépendance du pays.

Leur facture grossière et primitive, le peu de valeur de la matière employée à leur fabrication démontrent suffisamment qu'ils virent le jour en des temps troublés, à une époque néfaste, toute de malheur et de deuil, où l'on ne se préoccupait que d'une chose : obtenir rapidement un numéraire abondant pour faire face aux dépenses nécessitées par le dernier et suprême effort que les Gaulois allaient tenter dans l'espoir de chasser l'envahisseur de la commune patrie.

La priorité des monnaies d'or une fois acceptée, constatons que, si elles se retrouvent en nombre sur le territoire de la Nervie, elles ne sont pas beaucoup moins abon-

dantes dans tout le Nord de la Gaule-Belgique et M. Dewismes a pu dire avec raison, dans son *Catalogue raisonné des monnaies de l'Artois*, qu'il avait rencontré de ces unifaces d'or de Gand à Maestricht et de Saint-Omer à Trèves. Nous savons déjà qu'elles ne sont pas rares non plus dans le Sud de l'Angleterre, où se voient même certaines variétés inconnues sur le Continent. De tout cela l'on peut déduire, nous semble-t-il, que les unifaces au cheval désarticulé ne peuvent être envisagées comme le numéraire propre à un seul et même peuple; mais qu'elles constituaient la marque d'échange d'une confédération toute entière dans laquelle seraient entrés les Nerviens.

Cette hypothèse est d'autant plus admissible, que M. C. A. Serrure vient de prouver d'une façon fort plausible, selon nous, que les monnaies d'or au type de l'œil d'Apollon Belenos sont les produits du monnayage d'une fédération des belges du Sud (1).

Pourquoi les Belges du Nord, et leurs frères établis en Grande Bretagne, n'en auraient-ils pas agi de même? Dans notre opinion les Nerviens n'ont d'ailleurs pas forgé les statères unifaces en question. N'ayant pas ou peu de relations commerciales, la matière première pouvait leur faire défaut, et ils se sont, sans doute, bornés à laisser circuler librement ces pièces dans leur pays. Ils acceptèrent, en un mot, comme numéraire courant, la monnaie émise par les peuples amis et voisins avec lesquels ils venaient de contracter alliance pour mieux résister aux Romains.

Ceci expliquerait que l'on rencontre particulièrement

---

(1) *Numismatique des Commentaires de César.*

chez les Nerviens des exemplaires de bas aloi, presque contemporains de César, alors que les pièces en bon or, au même type, de fabrique plus ancienne, y sont beaucoup plus rares.

Les monnaies en potin se trouvent surtout en Nervie, assez rarement en dehors de ce territoire.

Il faut donc croire, avec tous les numismates du Nord de la France, consultés par nous, que ces pièces sont bien de fabrique nervienne.

Si maintenant nous n'envisageons que le pays occupé selon toute probabilité par le peuple nervien, nous remarquerons que les trouvailles de pièces d'or ont presque toujours été faites entre l'Escaut et la Sambre, dans les environs d'Ath, Mons, Bavai et Cambrai. Les monnaies de potin se rencontrent un peu partout en Nervie, mais à l'inverse des statères d'or, elles sont surtout abondantes entre la Sambre et la Meuse.

Ne résulte-t-il pas de ce fait, le potin étant postérieur à l'or, qu'à l'arrivée de César la population devait surtout être dense vers Cambrai, Mons et Bavai, et, qu'ensuite de la défaite de Boduognat, une fraction assez notable du peuple nervien, fuyant le vainqueur et la tyrannie de sa domination, se serait retiré dans l'Entre-Sambre-et-Meuse pour retrouver au milieu des forêts de cette région un semblant d'indépendance.

CONCLUSION ET VŒU.

De tout ce qui précède nous croyons devoir conclure que les Nerviens pouvaient posséder un monnayage à eux propre. De plus, s'il est douteux que ce peuple, relativement assez peu civilisé, ait forgé des pièces d'or avant

l'arrivée des Romains, l'abondance des trouvailles de gauloises faites en Nervie, prouve que ses habitants connaissaient l'usage des monnaies; et les nombreux statères unifaces qui s'y rencontrent pourraient faire supposer que ces *àurei* circulaient parmi les Nerviens, qui, s'ils ne les fabriquaient pas, même en partie, auraient adopté, comme numéraire national ces espèces émises par des peuples alliés.

Enfin les potins au revers du foudre, si nombreux entre l'Escaut et la Meuse et assez rares ailleurs, nous paraissent œuvres des Nerviens datées des luttes césariennes. Ces pièces, auxquelles l'on pourrait joindre peut-être aussi celles de bronze au même type, constitueraient donc, d'après l'état actuel de la science, le véritable signe d'échange des peuples de l'ancienne Nervie.

Avant de terminer, qu'il nous soit permis d'émettre le vœu de voir, dans l'avenir, noter avec soin, dans un recueil ad hoc, la *Revue belge de numismatique*, par exemple, en même temps que la description détaillée des pièces, l'indication exacte des lieux de trouvailles de monnaies gauloises faites en Belgique et dans le Nord de la France. C'est le seul moyen d'espérer pouvoir, avec le temps, répandre quelque peu de lumière sur la numismatique si obscure, pour notre pays, de l'époque antéromaine.

ALPHONSE DE WITTE.

XII.

Nos 3 & 17 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 1re Sous-Section,

et N° 23 du même Questionnaire,

1re Section.

Vœu du Congrès de Bruges, n° 10.
N° 17 des questions renvoyées par le Congrès de Bruges à celui de Charleroi.

—

Convient-il, et dans quelle mesure, d'encourager la polychromie des édifices religieux?

MÉMOIRE

SUR LA

QUESTION SUIVANTE :

Convient-il, et dans quelle mesure, d'encourager la polychromie des édifices religieux ?

C'est à l'histoire aussi bien qu'à l'esthétique qu'appartient la solution de cette importante question, et la réponse que nous ont léguée les âges passés doit encore aujourd'hui guider nos jugements et raffermir nos convictions.

Quel est à ce sujet l'enseignement des peuples, et quelles leçons nous a transmis l'antiquité? C'est ce que nous avons à examiner en premier lieu.

Plus on remonte le cours des âges et mieux on s'aperçoit que l'architecture jamais ne s'est séparée de la peinture.

Ce sont deux arts qui s'unissent par les liens les plus étroits, dans le désir et le but de donner à l'édifice plus de charme et de grâce.

La nature inspire à l'Egyptien les premiers éléments décoratifs, et le fleuve qui donne à ses champs une moisson luxuriante, prête à l'artiste des modèles dans la fleur de lotus et le papyrus. La religion vient, de son souffle puissant, animer cette conception indécise et mobile, et par

le symbole qu'elle y mêle, arrêter et fixer les règles de l'art décoratif.

Ainsi stylisée la nature se retrouve avec toute son harmonie de couleurs et de lignes dans les temples égyptiens, et donne naissance à l'architecture polychromique qui, sous les Pharaons, allait atteindre l'apogée de sa splendeur.

Les découvertes qui chaque jour encore s'accomplissent sous nos yeux, nous ont fait revivre ce peuple dans son histoire, sa religion et son art : il faut en dire autant de l'Assyrie, dont l'art ne se détache pas sensiblement de l'art égyptien.

C'est la nature et le symbole qui, là aussi, sont les facteurs principaux, et l'esprit vivifiant de la décoration monumentale. Les différences qu'il y a entre ces deux peuples, tiennent moins de l'idée que de la religion et des mœurs, qui n'étaient pas les mêmes chez ces deux nations.

La peinture chez les Grecs fut l'alliée naturelle et l'auxiliaire puissante de l'architecture. Ils ne tardèrent pas à renoncer au style primitif des Pélasges, qui les avaient précédés sur le sol qu'ils occupaient alors. Ils voulurent, par des moyens plus simples et plus savants à la fois, réaliser le but qu'avaient poursuivi et atteint l'art Hindou et Egyptien. Ce qui frappe en effet chez les Orientaux, c'est le caractère élevé de leurs édifices, et ce caractère, ils l'ont obtenu par les masses gigantesques et les proportions grandioses de leurs constructions. Les Grecs au contraire donnèrent, par la justesse des proportions, par une simplicité noble et imposante, et la parfaite harmonie des différentes parties, le même caractère de grandeur à leurs monuments. C'est avant tout la sûreté des formes qui fait ici l'admiration.

Les matériaux employés étaient le marbre blanc, qui recevait des tonalités locales et se cachait sous l'abondance d'ornements aux couleurs tranchantes. Celles-ci même s'appliquaient aux moulures dont elles faisaient mieux ressortir le relief. Leurs statues aussi et leurs frises, ou bas relief taillés dans le marbre, étaient revêtus d'une couche très légère de stuc, en vue d'une peinture décorative.

Si maintenant nous passons à l'Italie antique, nous y voyons l'art Grec s'établir sur les rives des golfes de Tarente, de Pœstum et de Naples.

Dans le Latium, entre l'Arno et le Tibre, les Tyrrhéniens, qui entretinrent avec la Phénicie et la Grèce des relations commerciales et partagèrent avec elles leur opulence et leur prospérité, conservèrent et développèrent l'art étrusque. Seul celui-ci nous offre un intérêt spécial, puisque l'art Romain, troisième forme que revêt l'art en Italie, emprunte aux deux précédents.

L'art étrusque se distingue par une finesse extrême de décoration, et une remarquable délicatesse de formes. On en juge encore par les peintures murales que contiennent les musées de Naples. Aux environs d'Orviéto, dans les catacombes, on a retrouvé des fragments de sarcophages : les ornements légèrement en relief, aux formes fines et dégagées sont rehaussés par quatre ou cinq tonalités ; preuve nouvelle de l'alliance intime chez les Etrusques, entre l'architecture et la peinture.

Leurs vases révèlent un système identique de coloration : sur un fond jaune clair se détachent des zones de bandes brunes ou noires; ou encore le rouge du fond est dégradé par des figures en noir.

Ces traditions furent, par les Romains, gardées intactes

dans la peinture décorative, mais le luxe suivit la conquête et Rome un jour s'étonna de voir le marbre là où jadis elle avait placé la pierre, et le style sacerdotal céder le pas aux apothéoses impériales. L'art produisit encore sans rien révéler ; il était entré dans la voie de décadence et ne devait s'arrêter que le jour où le flot montant des hordes barbares engloutit ses antiques splendeurs, et avec elles l'Empire romain tout entier.

« Tout périt dans ce naufrage, écrit M. Pécaut, tout fut emporté par le torrent, et la nuit se fit sur la terre. Une seule lumière perçait encore ces ténèbres, la lumière du christianisme. » Ainsi la religion qui présida au berceau de l'art, fut l'âme encore de sa régénération.

Déjà dans les catacombes, l'art chrétien se livrait à de timides essais, mais trop jeune pour se créer des types, il les emprunta au paganisme et ce n'est que plusieurs siècles après, qu'il s'en sépara d'une manière complète et définitive.

Partout où s'érigeaient les basiliques, à Rome comme à Constantinople, la mosaïque fut d'un usage général et exclusif pour la décoration intérieure. Mais ce procédé, dont l'origine se confond avec l'histoire des peuples de l'Asie, était incompatible avec la polychromie, et ces murailles, décorées en cubes de verres colorés, donnaient à l'édifice un aspect dur et sans harmonie. Au bout de deux siècles on en revint à la peinture, et depuis lors elle a toujours été considérée comme l'achèvement nécessaire à l'édifice et l'heureux couronnement de l'architecture.

Au VIIIe siècle, un type se prononce et demeure constant dans son uniformité : la peinture accuse, dans ses contours, une grande puissance et une expression nettement arrêtée. C'est que l'art religieux vient de recevoir sa loi, et subir,

comme jadis en Egypte, l'influence d'une règle canonique. Nous retrouvons les précieux restes de cette peinture dans la crypte de la Basilique de San Clemento à Rome.

Mais tandis qu'en Occident se développe la basilique chrétienne, Byzance, héritière du génie de la Grèce, appelée à devenir en Europe le grand atelier de peintures, voit un style nouveau prendre naissance chez elle.

Enchaîné d'abord au formalisme traditionnel et comme un corps sans vie, son art passe au IXe siècle en Italie où viennent se refugier les peintres byzantins chassés de leurs foyers par l'hérésie iconoclaste. Deux siècles plus tard, l'école romano-byzantine voit grandir ses horizons et s'ouvrir devant elle des voies ignorées, grâce aux croisades et aux relations qui s'en suivirent avec les autres peuples de l'Europe (1). La peinture architecturale au XIIe siècle était parvenue à son apogée : « les vitraux, dit VIOLLET-LE-DUC (2), les vignettes des manuscrits et les fragments de peintures murales de cette époque accusent un art savant, très avancé, une singulière entente de l'harmonie des tons, la coïncidence de cette harmonie avec les formes de l'architecture. »

Le génie de cet âge se retrouve tout entier dans les œuvres d'ANDREA DI RICO, de Candie, et de CONXIOLUS, qui au commencement du XIIIe siècle, décora le Sagro Speco à Subiaco, de peintures qui existent encore aujourd'hui signées de son nom.

Le XIIIe siècle fait se lever une pléïade d'artistes : les MARGARITONE, ANDREA TAFI, GUIDO DI SIENA, GADDO

---

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architecture,* t. VII, p., 59.

(2) La chapelle du château des comtes de Hainaut à Mons renferme des restes de peintures romanes du plus grand intérêt.

Gaddi, Buffalmacco, Giunta di Pisa et Cimabue. C'est la grande époque de la peinture; les fresques de l'église supérieure de St-François d'Assises sont l'expression la plus pure de l'art décoratif. Les scènes aussi bien que les ornements, sont traitées de façon à rester en parfaite harmonie et dans la plus intime entente entre l'architecture : les ornements ne sont, pour ainsi parler, qu'une enveloppe décorative et les accessoires des sujets des hiéroglyphes. Les murailles conservent leur aspect de surfaces planes et les arbres, les rochers, les bâtiments et les nuages, que la main de l'artiste y a tracés, n'ont aucune tendance à produire une illusion quelconque : ils y figurent comme explications graphiques, pour l'intelligence du sujet. Les teintes, pour les figures, aussi bien que pour les accessoires, y sont appliquées par tonalités locales, sans ombres projetées, détaillées seulement par des contours nettement accusés dans une couleur foncée. Dans leur ensemble ils présentent un dessin légèrement modelé sur un fond harmonieux de couleur.

Tels furent les précurseurs de Giotto. Avec lui l'art prend un essor nouveau. Peintre, sculpteur et architecte en même temps, il doit être considéré comme le créateur de la peinture religieuse, désormais affranchie du conventionnel et de l'archaïsme. Il recherche le naturel de la pose et la vérité dans le geste et l'expression. La peinture cesse d'être une liturgie : elle s'inspire de la nature, sans renoncer à l'idéal révé, et trouve ainsi cette grâce naïve, religieuse et morale qui, pendant plus d'un siècle, guida le pinceau des artistes chrétiens.

Jusqu'au milieu du xve siècle, les architectes, les peintres et les sculpteurs se prêtèrent un mutuel secours et il y a lieu de se demander si c'était le peintre qui était l'ar-

chitecte, ou l'architecte qui était le peintre. « Alors la plus pauvre église de village, dit VIOLLET LE DUC (1), badigeonnée à la chaux, avec quelques touches de peinture, était une œuvre d'art tout comme la Sainte-Chapelle, et l'on ne voyait pas, au milieu de la même civilisation, des ouvrages d'art d'une grande valeur, ou au moins d'une richesse surprenante, et à quelques pas de là de ces désolantes peintures décoratives qui déshonorent les murailles qu'elles couvrent, et font rougir les gens de goût qui les regardent. »

Nous pouvons donc résumer cet aperçu historique par la phrase que nous empruntons à M. le chanoine REUSENS : « Depuis les premiers siècles jusqu'à l'époque de la renaissance, la peinture murale a pu, sans doute, modifier le style du dessin, elle a pu varier la tonalité et l'harmonie des couleurs employées, en subissant les développements successifs de l'art de bâtir; mais elle est toujours restée subordonnée à l'architecture. Sa mission a été de faire valoir les formes architecturales, d'orner les surfaces laissées à la disposition du peintre, de les couvrir de peintures en quelques façons dogmatiques légendaires, ou simplement décoratives; jamais elle n'a cherché à jouer un rôle indépendant ou prépondérant, en appelant sur ses créations l'intérêt exclusif d'un monument (2). »

En Belgique, des églises qui datent du moyen-âge, en nombre assez considérable, portent des traces de peintures murales. Citons au hasard Saint-Jacques (3) et la cathédrale de Tournai, les églises de Saint-Hubert, d'Hasselt,

---

(1) *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2e Edition. T. I, p. 408.
(2) Op. cit. p. 79.
(3) Voir la belle *Monographie* qu'a faite de cette église M. L. CLOQUET.

de Lisseweghe et de Damme, Sainte-Dymphne à Gheil, Notre Dame à Bruges (1), à Bruxelles Sainte-Gudule (2), Notre Dame du Sablon (3), Notre Dame de Walcourt, Notre Dame de Hal, Saint-Paul à Liège, Saint-Gommaire à Lierre. A Gand : à la boucherie aujourd'hui bureau central des marchandises du chemin de fer, à l'ancienne église des Carmes, actuellement devenue le Musée communal, et à la grande salle de l'ancien hôpital de Byloque, on a découvert des peintures murales pleines d'intérêt, et remarquables sous plusieurs rapports.

Notre pays donc, pas plus que tout autre, n'a fait exception à la règle commune que formulait en ces termes VIOLLET LE DUC : « Toutes les architectures connues, se sont aidées de la couleur, ou plutôt de l'harmonie produite par l'assemblage des couleurs, pour donner à la pierre, aux enduits et même aux marbres une valeur indépendante de la forme plastique » (4).

Tel est l'enseignement que nous donne la grande voix de l'histoire et c'est devant cet accord universel, et ce consentement unanime des peuples, que je n'hésite pas à donner une réponse affirmative à la question qui figure en tête de ces pages. Je ne m'engage pas à rechercher les causes qui, dans ces derniers temps, a fait disparaître la peinture murale.

---

(1) Tout fait croire que cette église a été sinon entièrement au moins en très grande partie polychromée. Un manuscrit, conservé en Allemagne, parle dans ce sens, et donne la description des sujets qui autrefois ornaient les parois de l'église.

(2) Il doit être permis de regretter que ces peintures, longtemps cachées sous le badigeon, aient difinitivement disparu lors de la restauration de l'église.

(3) Voir l'ouvrage de l'abbé DE BRUYN.

(4) *Peintures murales des chapelles de Notre-Dame de Paris*, p 1.

Il sera en effet toujours difficile d'expliquer pourquoi l'on a renoncé à l'un des éléments les plus puissants de l'art architectural, répondant à un besoin inhérent à la nature humaine. Ce qui fait le charme de la nature, ce qui égaie l'œil ravi qui la contemple, ce n'est pas seulement l'heureuse proportion des lignes, et la gracieuse beauté des contours; la couleur, la variété des tons, l'harmonie des teintes, la combinaison des nuances occupent dans le paysage une grande place, ils l'éclairent, l'animent et y jettent à profusion le mouvement et la vie. Puisqu'il n'existe rien dans la nature d'incolore ni de mono-chrome, pourquoi l'artiste dans ses créations doit-il exclure l'emploi de couleurs variées?

Entrez dans une de ces cathédrales majestueuses, dont le badigeon est tombé sous les efforts patients d'une restauration intelligente.

La polychromie a disparu, et la pierre affirme sa nudité, sans qu'on songe à harmoniser sa couleur naturelle avec celle des autres matériaux employés dans le même édifice. L'architecte, en laissant sans apprêt la matière dont il a fait usage, a eu pour but de montrer le profit qu'il en a su tirer, et l'effet produit par des éléments aussi simples. Ainsi, pense-t-on, l'art de l'architecte paraît mieux et le style étale plus de grâce et de beauté. Mais malgré tout, malgré le saisissement qui s'empare de l'âme à la vue de cette masse imposante qui, légère et tranquille s'élance vers les Cieux, malgré l'impression de saint respect et d'élévation du cœur vers Dieu, ce temple reste triste et glacé, et l'œil ne reçoit, de ces murailles sans vie, qu'un reflet mélancolique et sévère. Rien n'y parle d'amour et d'allégresse, et cependant ces deux sentiments qui remplissent le cœur de tout homme

et dont il sent l'impérieux besoin, se retrouvent bien aussi dans la religion du Christ et doivent, par conséquent, se traduire dans les édifices consacrés à son culte et à sa gloire.

D'ailleurs est-il bien vrai que la peinture nuise à l'architecture? Si la chose était exacte, il faudrait s'étonner que, pour s'en apercevoir, on eut mis tant de temps, et que le génie même des peuples artistes se fût à ce point égaré.

Au contraire, la couleur, par sa nature même, n'est-elle pas destinée à renforcer les lignes et à mieux exprimer les contours. J'étais frappé dernièrement dans la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles, de voir quelle confusion semble régner dans le chœur pour l'observateur qui se tient dans le fond du vaisseau. La teinte grise foncée, qui domine partout, écrase les nervures et les arcs, et ce n'est qu'au prix de longs efforts, qu'on parvient à juger du style (1). Quant à l'architecture des chapelles rayonnantes qui fait partie intégrante du vaisseau central avec les nefs latérales, et qui de plus peut produire sur tout l'ensemble de l'édifice les plus merveilleux effets, elle échappait à tout regard : impossible de s'en rendre compte. C'est alors que se présenta cette pensée à mon esprit :

Si quelques rayons du soleil, tombés je ne sais d'où, venaient soudain illuminer de leurs clartés le fond de l'édifice, et laisser le chœur dans une ombre relative,

---

(1) Dans les églises *fraîchement grattées*, pour employer l'expression vulgaire, les pierres sont séparées par le filet blanc du mortier. L'œil remarque cet encadrement, et dans l'ensemble il règne un leger scintillement qui plait. Mais au bout de quelques années, la fraîcheur disparaissant, la teinte devient uniforme, et l'église est, ou toute noire, ou toute grise.

quel aspect nouveau et riant prendrait toute chose! Quelle vie tout à coup jaillirait dans cette nature froide et morte! Quel souffle viendrait animer ces pierres nues et glacées. L'architecture elle-même dans son ensemble aurait-elle perdu de sa grandeur et de sa majesté, et pour être mieux marquées, ces lignes et ces contours auraient-ils moins de grâce et de mystère?

D'ailleurs il ne faut pas recourir à d'irréalisables hypothèses, ni créer de vains tableaux dans l'imagination. Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'un mince filet de lumière vient traverser le verre de nos fenêtres et jeter la gaieté dans nos appartements. N'est-il pas vrai que tout alors vit et respire?

Tel donc est le rôle de la lumière et tel par conséquent celui de la couleur. L'œil qui en réclame l'emploi recherche, dans l'harmonie des teintes, un agréable et doux repos, et prétend y arrêter son regard avec complaisance et amour. Loin de gêner l'architecture, la polychromie peut et doit lui venir utilement en aide et suppléer à ces défauts.

Ah! je ne le sais que trop, il y a de ces peintures décoratives qui rapétissent un édifice au lieu de le grandir, fatigue et tourmente le regard, rassemble et exagère les défauts de la construction; car, suivant l'expression pittoresque du savant archéologue français dont je vous ai souvent déjà cité les paroles, « la peinture décorative est une fée qui prodigue le bien ou le mal, mais qui ne reste jamais indifférente... D'un coup de pinceau elle détruit une œuvre savamment conçue, mais aussi d'un humble édifice, elle fait une œuvre pleine d'attrait, d'une salle froide et nue, un lieu plaisant, où l'on aime à

rêver, et dont on garde un souvenir ineffaçable (1). »

On conçoit que, devant des résultats aussi contradictoires et des conséquences aussi aléatoires, l'architecte se sente indécis, voire même malveillant à l'égard des couleurs, et qu'il préfère se passer d'un auxiliaire, dangereux s'il vient à faire erreur. Mais, je me le demande, est-ce la peinture qu'il faut accuser ou le peintre? Serait-il peut-être la cause dont nous parlions tout à l'heure, et qui aurait fait renoncer à l'usage de la polychromie, consacré par l'expérience des siècles?

Nous espérons avoir, en termes assez clairs, indiqué la mesure dans laquelle nous voulons encourager la polychromie des édifices religieux. Mais pour ne laisser personne se méprendre sur la portée de nos expressions, nous allons pendant quelques instants encore insister sur ce sujet.

Nous l'avons insinué déjà, la pierre qu'on emploie dans la bâtisse, la brique, le bois, la chaux, les matériaux, en un mot, ont leur couleur naturelle et indépendante de la volonté de l'architecte. Quoi qu'il fasse donc, la couleur règnera dans son édifice et par conséquent le voilà soumis aux lois de la peinture. Ne pourrait-on pas faire un meilleur usage de la couleur des matériaux? La réponse ne me paraît pas douteuse, seulement et c'est une considération à faire valoir en tout temps, la couleur réclame l'harmonie des tons; il faut par conséquent, si l'on veut marier le rouge de la brique au gris bleu de la pierre de taille, chercher les teintes intermédiaires, et effacer les différences de nuances par des tonalités locales.

---

(1) Op. cit. p. 79.

Et dans cet ordre d'idées, il me semble qu'on n'a pas encore tiré tout le profit possible de la brique, surtout quand on l'emploie dans les voûtes. Pourquoi ne pas la polir et la colorer? Une habile combinaison produirait les dessins les plus variés, qui tout naturellement et sans effort, répondraient au style, et deviendraient de vraies mosaïques. Et cette fois, loin d'être dur et métallique, comme jadis au temps de la Basilique romaine, l'ensemble répondrait parfaitement à la décoration générale. Ainsi disparaitrait ce que je me permets de nommer l'abus de la brique, qui se fait sentir dans nos constructions modernes en style ogival, surtout à l'intérieur de l'édifice. Car, je ne sais pour quelle raison, on nous la ferait admirer à l'église, alors que dans les salons on met tant de soin à la dissimuler sous l'or et le chatoyement des couleurs, et que seulement peut-être on la voit à l'étable ou à l'écurie? Le procédé que j'indique pour la voûte trouve son application encore pour la construction des murs intérieurs des bas côtés : mais ici je ne vois pas pourquoi ces grandes surfaces planes ne pourraient pas recevoir une peinture décorative, appropriée au monument, et destinée à introduire les verrières.

Et certes de simples motifs architecturaux suffiraient pour produire un excellent effet; mais si l'on préfère y peindre des sujets, on devrait avoir soin de ne pas exagérer la perspective du tableau, car c'est la peinture monumentale et non la peinture de chevalet qui peut contribuer au succès de l'architecture (1). Et dans ce sens

(1) Je ne connais pas d'église où cette règle ait été plus ouvertement violée qu'à la métropole de Malines. Une des verrières du transept représente la proclamation du dogme de l'immaculée conception à Rome.

nos peintres reverront toujours avec fruit les œuvres que nous a légués le moyen-âge.

L'église de Lisseweghe près de Bruges, le jour où elle serait restaurée offrirait le plus précieux modèle de peinture décorative. Lorsqu'en 1857, l'architecte provincial P. Buyck fut chargé de réparer l'église à l'extérieur, il mit à nu, dans l'intérieur du transept méridional, à la hauteur des fenêtres, une partie de peinture murale qui date de la seconde moitié du XIIIe siècle. Le dessin dénote une conception vraiment architecturale par la disposition naturelle de la structure qu'elle reproduit. L'ornementation en ocre rouge se détache sur fond clair, entre-coupé de bandes et de jointures jaunes contournées.

Au point de vue de la question que nous traitons, la restauration intérieure de l'église de Lisseweghe offre un intérêt supérieur et rendrait à l'art décoratif des services multiples et signalés (1).

CONCLUSIONS.

Nous résumerons nos idées dans les conclusions suivantes :

I. L'architecture réclame, comme achèvement néces-

Dans la fenêtre on voit l'intérieur du vatican se prolonger à perte de vue. Et cependant la fenêtre, par sa position, n'indique-t-elle pas que le bâtiment finit avec elle? Par conséquent ne contredit-elle pas une pareille perspective?

(1) Cette restauration exigerait les plus grands soins; une trop grande précipitation à enlever la chaux pourrait faire tomber en même temps la couleur. La direction de ces travaux délicats devrait être confiée à un homme d'aptitude spéciale, à même de copier et de reconstituer, au milieu des débris, le dessin que recouvre un grossier badigeon.

saire de l'édifice religieux, le concours de la peinture décorative.

II. Pour qu'elle soit monumentale dans le sens vrai du mot, la décoration doit répondre à la pensée de l'architecte et servir uniquement à sa réalisation parfaite et entière.

III. C'est pourquoi le peintre ne réussira dans l'art décoratif, que pour autant qu'il aura fait de l'architecture une étude approfondie, et qu'il se souviendra que « la peinture décorative est avant tout une question d'harmonie (1). »

IV. On pourrait, par différents procédés, faire meilleur usage des matériaux qu'on emploie, et ainsi les faire plus directement concourir à la décoration générale et harmonieuse de l'édifice.

V. Il est désirable que non seulement le gouvernement veille à la conservation des restes de peintures murales qu'on découvre de temps à autre dans les anciennes églises (vœu du congrès de Bruges), mais qu'il prenne la généreuse initiative de restaurer celles qui offrent pour l'art un véritable intérêt.

VI. Ce serait un travail entre tous utile, que la publication de ces peintures murales découvertes de ci et de là en Belgique, et leur réunion en un seul et même recueil, qui serait à la fois une page des plus intéressantes de l'art national, et pour nos artistes une source féconde, où ils trouveraient les meilleurs modèles à imiter.

G. Vanden Gheyn.

---

(1) Viollet Le Duc, op. cit. p. 79. On relit toujours avec le plus grand fruit les pages où l'auteur expose le système harmonique en vigueur au moyen-âge.

XIII.

N° 9 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 1re Sous-Section.

Vœu du Congrès de Namur, n° 19.
N° 2 des questions renvoyées par le Congrès de Bruges à celui de Charleroi.

Il appartient au Congrès de faire disparaître la confusion, ou au moins l'hésitation, qui existe aujourd'hui sur la signification des expressions à droite *et* à gauche, *employées dans la description d'un blason, d'une médaille, d'un sceau, d'un objet d'art : tableau, gravure, sculpture, haut-relief, bas-relief, monument d'architecture, statue, groupe statuaire, etc.*

A DROITE, A GAUCHE.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI

EN 1888.

Voici la proposition que nous avons à discuter :

« Il appartient au Congrès de faire disparaître la confusion, ou au moins l'hésitation, qui existe aujourd'hui sur la signification des expressions : *à droite* et *à gauche* employées dans la description d'un blason, d'une médaille, d'un sceau, d'un objet d'art : tableau, gravure, sculpture, haut-relief, bas-relief, ou d'un monument d'architecture, etc. »

Il est désirable que le véritable sens de ces deux locutions soit précisé et que l'on sache s'il faut leur donner une signification objective ou subjective, c'est-à-dire appliquée directement à l'objet, ou relative au spectateur qui se trouve en face.

Je me hâte de le déclarer, il ne s'agit pas de chercher et d'indiquer ici des expressions et des tournures de phrases claires et ne laissant aucun doute pour le lecteur. Nous savons tous qu'il est toujours possible de préciser la signification que l'on veut donner à une expression dont l'on se sert.

Il suffit naturellement d'écrire : à droite *de l'objet* ou à gauche *du spectateur*; c'est-à-dire employer des locutions bien complètes au point de vue grammatical ; mais là n'est pas la question, sans que je doive insister par de nombreux exemples.

Celle-ci, se résume en ceci : une expression conventionnelle est admise par les savants dans les descriptions : *à droite, à gauche;* que signifie légitimement cette expression et dans quels cas, légitimement encore, peut-elle être employée; quel sens doit-on y attacher ?

Je n'ai donc ici à m'occuper que de cette expression conventionnelle ou autres équivalentes; c'est-à-dire d'expressions scientifiques, mais imparfaites au point de vue grammatical et non de rechercher quelles phrases complètes, portant un sens clair et précis, peuvent les remplacer.

J'ai commencé par ces réflexions pour éviter que la discussion qui s'engage ne nous fît perdre du temps et ne se perdît elle-même dans des inutilités.

*
* *

Quand il s'agit d'êtres vivants, soit isolés, soit réunis en collectivité, tout le monde est d'accord : si l'on décrit un homme ou un groupe, la droite et la gauche sont la droite et la gauche de cet homme ou de ce groupe. Si l'homme se retourne ou s'il regarde à gauche, s'il porte son manteau ou un autre objet à gauche, il s'agit évidemment de sa gauche et non de la gauche du spectateur qui le regarde et le décrit; s'il tient à droite la main d'un enfant, c'est à sa droite.

Le conscrit à qui l'on commande : tête *droite*, n'a garde de tourner la tête à sa gauche et si on lui commande : *en avant marche; gauche, droite, gauche, droite;* on ne

pourra jamais le convaincre qu'il s'agit de la jambe gauche ou de la jambe droite du sergent-instructeur.

Si l'on décrit une procession ou un cortège, il ne peut y avoir de doute sur le côté droit ou le côté gauche. Il en est de même pour une armée et ses *aîles*.

De même encore pour les assemblées, les réunions et les salles qui leur sont destinées ; de même enfin pour les véhicules, les trains, les bateaux, les vaisseaux. Quand on est en face et que l'on signale quelque chose qui en dépend à droite ou à gauche ; il s'agit de la droite ou de la gauche objectives, ou des personnes qui se trouveraient dans les véhicules et jamais de la droite et de la gauche subjectives ou du spectateur qui leur fait face.

Si l'on parle d'un ruisseau, d'une rivière, d'un fleuve, il ne reste non plus aucun doute sur les expressions *à droite*, *à gauche* et nous rentrons dans la règle appliquée aux êtres vivants.

Il en est de même pour l'embouchure d'un fleuve, pour une cataracte ou une chute d'eau, pour un glacier, pour cent autres objets de la nature ayant un devant, une droite et une gauche ; on ne pensera jamais, en parlant, à mettre ces mots en relation avec le spectateur plutôt qu'avec l'objet même.

*
* *

Déjà au Congrès d'Anvers (1) la question, soulevée par M. le comte Vander Straeten-Ponthoz, avait été discutée, mais sans méthode et sans résultat. La discussion s'égara, parce qu'elle eut lieu au pied levé, sans que

(1) *Compte-rendu*, pp. 104 et 201.

la question eût été étudiée par un rapporteur, ni résumée sous forme de conclusions rationnelles.

On décida de la renvoyer au Congrès suivant, qui se tint à Namur. Mais elle ne figura pas au programme des *Sections*.

Cependant je l'ai reprise incidemment le 28 août à la fin de la 3me section (1); mais, pour la même cause qu'à Anvers, elle fut à peine effleurée et fut de nouveau reportée aux discussions du Congrès suivant, qui se tint à Bruges (2).

Là, il ne s'agit nullement de cet objet. Il avait été omis encore dans le programme général.

En France, la question fut longuement discutée à la Sorbonne, mais sans conclusion, peut-être pour les mêmes causes qu'en Belgique.

Pour le Congrès de Charleroi de cette année, j'ai pris la liberté de revenir encore sur cette question et de la traiter dans un rapport, qui sera imprimé avant la session, et pourra servir de base à une discussion sérieuse et utile, couronnée par le vote d'un vœu.

Le point à élucider est assez complexe, il touche à plusieurs parties des sciences et des arts.

*
* *

En *héraldique*, art qui aime tant à conserver les usages antiques, les expressions spéciales *à dextre* et *à sénestre* ont prévalu et, même en employant les formes modernes *à droite* et *à gauche*, il est reçu par les héraldistes que

(1) *Compte-rendu*, pp. 135 et 136.

(2) Voir *Compte-rendu du Congrès de Namur*, p. 136.

toujours dans leurs descriptions, ils ont égard à l'objet lui-même, au blason et non au spectateur.

Par exemple, si en parlant d'un blason géminé, l'écrivain dit *à droite* ou *à dextre*, il s'agit de l'écu qui se trouve à la gauche du spectateur; si, pour désigner l'emplacement de meubles d'une armoirie, il emploie les mots *à sénestre* ou *à gauche*, il veut désigner les objets qui se trouvent à droite du spectateur. Il y a même plus, la position naturelle des objets, ou des meubles, est à droite; et si l'on n'indique pas cette position, il est admis qu'elle est naturelle. L'épithète *contourné* indique que la position est *à gauche* ou *à sénestre*.

*
* *

En *sigillographie* ou en *sphragistique*, il y a confusion complète. Cependant, s'il s'agit d'un blason, ce qui est le cas le plus important, toujours la description se fait à la manière des héraldistes.

Mais quand il s'agit d'un personnage ou d'un objet quelconque, la règle n'est plus constamment observée. Un auteur parle d'une façon objective, un autre d'une façon subjective. Il y a confusion.

C'est la partie de la question qui fut effleurée au Congrès d'Anvers.

*
* *

En *architecture* religieuse, tous les livres lithurgiques désignent par les mots *nef droite*, celle qui est *à gauche* du spectateur et vice versa (1).

---

(1) Voir *Compte-rendu du Congrès de Namur*, p. 135.

Cependant les architectes modernes n'ont pas tous maintenu cette coutume.

Aujourd'hui pour les monuments même religieux, les temples, les églises, les salles de spectacle, les autres constructions, beaucoup suivent une règle contraire à l'ancienne règle lithurgique et se mettent au point de vue subjectif.

Quand ils emploient l'expression *à droite* ou *à gauche*, ils entendent la droite ou la gauche du spectateur. La nef droite d'une église est à droite du spectateur, l'aile gauche d'un monument est à sa gauche.

Toutefois, dans bien des cas, l'on trouve appliquée la règle contraire (1) et, surtout quand il s'agit de château et de palais, l'aile droite et l'aile gauche se rapportent à l'objet.

Voilà déja qui s'embrouillent; mais plus loin nous trouverons le cahos.

*
* *

Si nous consultons les *numismates*; généralement ils nous donneront comme règle moderne de se mettre toujours au point de vue subjectif et de considérer toujours la droite et la gauche du spectateur; mais combien d'ouvrages et de mémoires descriptifs bien appréciés, sont écrits en adoptant la règle contraire; combien de médailles décrites dans deux ouvrages différents ont donné lieu à deux images transposées droite pour gauche, ou homologues; pour employer un terme de géométrie!

J'entre dans quelques détails et je précise : si l'avers où le revers des pièces est un blason, les numismates le

---

(1) Voir *Compte-rendu du Congrès de Namur*, p. 135.

décrivent d'ordinaire à la manière des héraldistes, au point de vue objectif. S'il s'agit d'un personnage ou d'un buste de profil, regardant vers l'épaule droite, les numismates ne sont pas toujours d'accord pour l'expression à employer. Ceux qui sont conséquents avec leur système, disent *tête à gauche*, ou *tête tournée à gauche*, ou simplement *à gauche*. Mais ces expressions : *tête tournée à gauche*, etc., pour une tête qui regarde réellement *à sa droite* est tellement absurde que d'autres numismates repugnent à l'employer et ils disent rationnellement : *tête à droite*.

Un autre cas est celui-ci : un personnage de face tient de la main droite une couronne fermée. Les numismates disent : tenant une couronne à gauche. Il en est cependant qui emploient alors l'expression : tenant à droite une couronne.

On peut juger de la conséquence de ces expressions entièrement opposées pour peindre la même chose.

D'autre part, comme nous l'avons dit, l'héraldiste regarde comme naturelle la position des objets du blason (nommés *meubles*, qu'elle qu'en soit la nature : hommes, animaux ou choses) quand ils sont tournées vers la droite objective, et dans ce cas il néglige d'indiquer cette position. Or beaucoup de numismates adoptent aujourd'hui la même règle pour les personnages, les bustes et les têtes; seulement, au contraire de ce qui précède, leur droite est, dans ce cas, la gauche qu'héraldie et vice versa.

On peut regretter que les numismates n'aient pas admis décidément toutes les règles des héraldistes, si anciennes et si absolues, car ce sont deux sciences dont l'objet a la plus grande analogie; la numismatique y

aurait gagné la clartée et la précision qui manque aujourd'hui à certaines de ses descriptions.

*
* *

Si nous nous adressons aux *peintres*, aux *graveurs*, aux *sculpteurs*, nous recueillerons des avis divers.

La plupart du temps la forme subjective est adoptée par eux. Cependant tous ne sont pas d'accord.

Les descriptions des comptes-rendus, des articles d'art pour les expositions ne suivent pas une règle fixe, et à côté de descriptions systématiquement subjectives, l'on en rencontre d'autres. Pour un tableau représentant une action animée complète, j'ai vu décrire d'abord un personnage central, autour duquel gravite l'action, puis en partir pour décrire les divers points du groupe, en employant les expressions à droite et à gauche, appliquées d'une façon relative à ce personnage central, c'est-à-dire d'une façon objective.

C'est là, d'ailleurs, une exception qui confirme la règle, dit-on. Le subjectif est, paraît-il, ordinairement admis pour la description des peintures, des gravures, des estampes, des sculptures en haut et bas-relief, etc.

Soit, mais toujours est-il que chaque catalogue descriptif que l'on publie sur l'une ou l'autre collection a bien soin de faire connaître au lecteur que cette règle est adoptée par l'auteur. Or ce soin laisse supposer légitimement qu'il pourrait rester du doute à ce sujet dans l'esprit du lecteur.

En effet, la vérité est qu'aujourd'hui le point de vue subjectif a prévalu ; mais que les anciens suivaient un principe diamétralement opposé et appliquaient le procédé objectif, comme en héraldique.

En statuaire ce procédé a même continué de prévaloir et l'on parle des statues et des groupes en les personnifiant, comme si c'étaient des êtres vivants.

Une statue tient à droite un enfant ou est tournée à gauche vers une femme, et il s'agit de la droite et de la gauche de la statue.

L'*Antinoüs du Belvédère* soutient une draperie à gauche, il en est de même de l'*Apollon du Belvédère;* le *Faune à l'enfant* s'appuie à gauche sur un tronc; l'*Hercule Farnèse* s'appuie à gauche sur sa massue; l'*Ariadne du Vatican* dort la tête penchée à gauche; le *Faune au repos* s'appuie à droite sur un tronc.

CONCLUSION.

Que puis-je ajouter à ce qui précède? Plus je creuse le sujet, moins je le trouve clair, plus je rencontre de divergence et moins j'arrive à entrevoir la possibilité d'une conclusion générale pratique *unique*.

Le procédé *objectif* de l'héraldique est sans aucun doute le plus rationnel, le plus simple, le plus naturel et le plus vrai. Je voudrais le voir adopter par tous et pour tout. Mais je désespère qu'on y arrive jamais et je renonce à en faire la proposition.

Si l'on admettait cette idée on serait amené à y faire nécessairement de nombreuses exceptions.

La question qui, au premier abord, aurait pu paraître peu importante, prend une grande extension pour celui qui l'approfondit.

A mon avis un Congrès d'un seul pays, surtout d'un petit pays, ne peut se permettre de trancher pareille question; un Congrès international seul le pourrait;

encore ce devrait être un Congrès spécial d'hommes tout à fait compétents, chargés de mission et de responsabilité morale, qui formuleraient des décisions et s'engageraient à les faire admettre par les savants, chacun dans son pays.

Il s'agirait donc d'un Congrès, en quelque sorte officiel, au moins au point de vue artistique et scientifique. Rien, semble-t-il, ne s'opposerait à ce que quelques hommes, assez autorisés par leur haute position et leurs relations officielles, prissent l'initiative d'une telle réunion, qui devrait avoir lieu sous les auspices des gouvernements.

Le but d'une telle assemblée devrait être, non la solution de cette simple question, mais la solution de diverses questions douteuses, formant un programme dont l'étude offrirait un véritable intérêt pratique.

Le vœu que je pourrais proposer, ce serait donc la constitution d'un tel Congrès.

Mais je hasarderai quelques vœux partiels joints à quelques constatations.

1° Les expressions latines à *dextre* et à *sénestre* se rapportent toujours à l'objet. C'est une règle d'héraldique, mais on pourrait, sans inconvénients, l'appliquer à tous les autres cas et l'employer en numismatique, en sphragistique, etc.

2° Dans la partie descriptive des autres sciences, chaque fois que se présente un blason avec ses accessoires, l'auteur adopte la manière des héraldistes. Il convient que ce fait devienne une règle admise d'une façon générale.

3° Quand il s'agit d'êtres vivants ou d'objets de la nature qui peuvent être personnifiés, les expressions *à droite*, *à gauche* ne se prennent jamais dans le sens subjectif.

4° Dans tous les autres cas, c'est-à-dire dans les arts, dans l'architecture, en numismatique, etc., et même en sigillographie la tendance moderne est d'appliquer le système subjectif, il convient pour la clarté d'adopter cette règle d'une façon absolue, sauf le cas où l'on emploie l'expression latine, cas prévu au 1° ci-devant.

5° En statuaire, seulement, il convient de continuer l'habitude actuelle et d'assimiler les statues et les groupes à des êtres vivants et de suivre la règle indiquée en 3°.

Avril 1888.

D.-A. Van Bastelaer.

XIV.

Nos 21 ET 22 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 2me Sous-Section.

Vœu du Congrès de Bruges, n° 12.

N'est-il pas désirable que les lauréats des concours d'architecture pour les prix dits de Rome, soient chargés, pendant leurs années d'études, de lever en Belgique les plans d'un ancien monument, dont ils établiraient le projet de restauration?

Ne serait-il pas utile que l'Etat, dans chaque province, fît examiner, mesurer et dessiner les anciens édifices, meubles, etc., et en fît l'objet d'une publication?

MÉMOIRES

SOUMIS

AU COMITÉ DIRECTEUR DU CONGRÈS DE CHARLEROI

PAR LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES D'ANVERS.

Messieurs,

La *Société des Architectes d'Anvers* a l'honneur de soumettre à votre appréciation les mémoires ci-dessous, sur la 4me et la 5me proposition présentées par elle au *Congrès d'Anvers en 1885.*

Première proposition.

La première de ces propositions était ainsi conçue : « Ne serait-il pas désirable que les lauréats aux concours d'architecture pour le prix de Rome fussent chargés, pendant leurs années d'étude, de lever en Belgique les plans d'un ancien monument, dont ils établiraient le projet de restauration? »

Notre Société croit que cette question mérite d'être discutée au prochain Congrès, comme se rattachant aux études archéologiques et historiques.

En effet, une grande partie de ces études porte sur les monuments; leur entretien, leur restauration intelligente, leur conservation, au moins par des reproductions exactes,

s'ils sont destinés à disparaître, méritent donc toute l'attention des archéologues.

Trop souvent déjà des constructions importantes, intéressantes, tant au point de vue architectural qu'au point de vue historique et archéologique, ont disparu sous la pioche des démolisseurs, sans qu'il en soit resté des relevés exacts; d'autres monuments encore, sur lesquels la Commission des monuments ne peut exercer d'action, marchent régulièrement vers leur ruine, les détails en disparaissent, des modifications, des adjonctions s'y font au point de les rendre méconnaissables. Ces œuvres d'art devraient être sauvés de l'oubli.

D'autres encore pourraient faire l'objet des études des lauréats.

Suivant le règlement actuel, les architectes, prix de Rome, sont tenus de présenter le projet de restauration d'un monument antique.

Quoiqu'il faille reconnaître toute l'importance de l'étude des monuments grecs ou romains, bien qu'il soit nécessaire de remonter aux sources de l'architecture, il n'en est pas moins certain que ces études restent peu utiles aux lauréats, comme étant d'une application extrêmement rare en Belgique.

Si les lauréats entreprennent le relevé d'un monument antique connu, ils trouvent assez de renseignements dans les ouvrages spéciaux et leur travail ne présente qu'un intérêt relatif, tant pour l'art que pour eux-mêmes.

Si d'un autre côté, ils peuvent entreprendre ou suivre des fouilles pour reconstituer un monument récemment mis au jour, ils doivent y consacrer un temps fort considérable; ils peuvent alors arriver à produire un projet intéressant. Celui-ci obtiendra l'approbation des per-

sonnes compétentes et, après avoir figuré dans quelques expositions, sera relégué dans les cartons.

Il serait désirable de voir appliquer le temps d'étude des lauréats, à des travaux dont les résultats seraient plus pratiques.

Notre pays est assez riche en monuments pour que les lauréats y trouvent longtemps encore des sujets d'études, dont les résultats seraient applicables à des travaux ultérieurs.

Les lauréats ayant fait preuve d'un talent réel dans des projets de restauration, pourraient être chargés de travaux semblables, ce qui ne serait jamais probable pour des monuments antiques. De cette manière, on pourrait former des architectes capables de succéder aux hommes de talent actuellement chargés de la restauration de nos édifices.

Sans doute le relevé d'un monument important entraîne à des frais, mais ceux-ci seraient déjà couverts en partie par la pension des lauréats; d'un autre côté, on pourrait allouer à ceux-ci les sommes consacrées jusqu'ici à l'achat des projets de restauration dressés d'après des monuments antiques.

La Commission des monuments dresserait une liste des édifices dont elle désirerait voir dresser des relevés et des projets de restauration, et les lauréats y choisiraient ceux dont l'étude conviendrait le mieux à leur tendance artistique. Nous croyons avoir suffisamment indiqué les conclusions à soumettre au Congrès, et nous exprimons l'espoir de voir la question prise en considération.

Seconde proposition.

La seconde proposition était conçue comme suit : « Ne serait-il pas utile que l'Etat, dans chaque province, fît examiner, mesurer et dessiner les anciens édifices, meubles, etc., et en fît l'objet d'une publication? »

Cette question intéressante, tant au point de vue archéologique qu'à celui de l'enseignement artistique, se motive par les considérations suivantes :

Malgré les progrès marquants réalisés dans les études architecturales, bien des monuments ou autres édifices importants, quoique réussis au point de vue de la conception et de l'harmonie des formes dans leurs parties constitutives, laissent cependant à désirer sous le rapport de l'ameublement, de la décoration ou d'autres dispositions intérieures, peut-être parce que l'architecte n'a pas été chargé de cette partie d'achèvement de son œuvre, ou bien parce que, dans ce travail, il a été secondé très médiocrement.

Quoiqu'il en soit, il est certain que l'étude de l'ameublement et de la décoration artistique a fait moins de progrès que celle de l'architecture, ce que nous n'hésitons pas à attribuer à la rareté de publications spéciales.

En effet, le plus grand nombre des artistes appelés à dessiner, pour des églises ou pour d'autres monuments, des plans d'ameublement ou de décoration dans les formes et le caractère de notre art national, n'a pas à sa disposition les éléments nécessaires, pour s'inspirer du caractère et de la richesse si variée des formes de cet art, à moins d'avoir fait, dans ce but, des voyages d'étude. Ils sont rares, ceux qui, sous ce rapport, ont collectionné quelques gravures, croquis ou relevés plus ou moins

exacts. La plupart sont obligés, au moment d'une commande, d'aller à la recherche de documents dans les monuments, musées, bibliothèques, ou chez des particuliers, afin d'y ramasser à la hâte quelques indications approximatives.

C'est une lacune qu'il importe de combler, et c'est ce but que nous nous permettons de signaler à l'attention du Congrès.

La Belgique est riche en chefs-d'œuvre d'ameublement du moyen-âge et de la renaissance, aussi en trouve-t-on plusieurs des principaux reproduits dans les musées étrangers.

Réunir tous ces trésors artistiques nationaux dans une édition pratique et peu coûteuse, c'est-à-dire à la portée de tous, ce serait généraliser l'enseignement de notre art et favoriser les études archéologiques.

Le rendu de cette publication devrait être clair et fidèle, les ensembles en phototypie, mais les *détails* avec *plans*, *coupes*, *faces*, etc., dessinés avec précision et à grande échelle.

Or, pour qu'une publication pareille soit sérieuse et possible, il est indispensable qu'elle soit guidée par l'initiative et la direction de la Commission royale des monuments, dont les membres, tous artistes ou archéologues, connaissant toutes les parties de notre pays, sont en mesure de découvrir et de signaler la valeur artistique des peintures décoratives, sculptures ou ameublements dignes d'être publiés.

Il appartiendrait également à la Commission de faire choix, dans chaque arrondissement, d'un dessinateur habile pour faire des relevés et des rendus irréprochables.

Il est visible qu'à cet effet les ressources pécuniaires

officielles sont indispensables, mais il y a lieu de croire que la grandeur et l'importance du but à atteindre au point de vue de l'instruction artistique et archéologique, ainsi que la haute valeur d'un vœu exprimé par le Congrès seront des titres suffisants à la protection officielle.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire,

EUG. GEEFS.

XV.

Nos 2, 5 et 19 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 2me Sous-Section.

Quels sont les caractères particuliers que présente l'architecture romane dans les différentes régions de la Belgique.

Quels sont les caractères particuliers que présente l'architecture romane dans les différentes régions de la Belgique?

PRINCIPES DÉVELOPPÉS.

Remarquons tout d'abord que, dans quelques-unes de nos plus anciennes églises, on constate une influence exercée sur le plan et sur le système de construction, par le style lombard, qui a été importé dans nos contrées à travers l'Allemagne. L'église de Saint-Vincent à Soignies, la nef de la cathédrale de Tournai, et la petite église de Saint-Pierre-lez-Saint-Trond, avec son curieux système de voûtes lombardes, sont des monuments qui trahissent évidemment cette influence.

Pendant le XIe et le XIIe siècle, il existait en Belgique deux variétés de l'architecture romane bien distinctes. A cette époque, le territoire de la Belgique actuelle était divisé, sous le rapport civil, en plusieurs duchés et comtés indépendants les uns des autres, et relevant de l'empereur d'Allemagne ou du roi de France. Sous le rapport ecclésiastique, la partie Nord-Est du pays formait le Diocèse de Liège, qui ressortissait à la métropole de Cologne; et la partie Sud-Ouest appartenait aux évêchés de Cambrai et de Tournai, soumis à la métropole de Reims. Dans la partie orientale de la Belgique, qui correspond à l'ancien Diocèse de Liège, mais surtout sur les bords de la Meuse,

à Liège et près de Maestricht, les monuments du XIe et XIIe siècle offrent généralement les caractères de la variété de style roman qu'on est convenu d'appeler *style rhénan*, tandis que, dans la partie occidentale, ils trahissent l'influence de l'architecture romane française.

Voici les caractères particuliers que présentent les monuments romans belges.

A. *Dans la région Nord-Est.*

1. *Chapiteaux cubiques* arrondis par dessous. Leurs faces sont quelque fois décorées de sculptures représentant des feuillages, des animaux fantastiques et des scènes historiques ou légendaires (cloître de Tongres, église de Notre-Dame à Maestricht).

2. *Arcatures aveugles*, employées comme motif de décoration, à l'extérieur des édifices, sous la corniche, et sur le plat des murs. Elles se combinent alors le plus souvent avec des bandes murales (église de Lobbes, et de Hérent près de Louvain).

3. *Absides du chœur*, et quelque fois même celles du

B. *Dans la région Sud-Est.*

1. *Absence des chapiteaux cubiques*. Les chapitaux ont une corbeille plus élevée et sont parfois ornés, sous les angles du tailloir, de volutes ou de feuilles appliquées (cathédrale de Tournai, tour de Saint-Jacques à Gand). D'autres fois ils ne se composent que de deux ou trois moulures courbes ou biseautées (église de Saint-Vincent à Soignies).

2. *Absence complète des arcatures aveugles* décoratives (cathédrale de Tournai, église de Saint-Vincent à Soignies, ancienne tour de Harlebeke).

3. *Absence complète des absides dites rhénanes.* Le

transept, présentant ,immédiatement au-dessous du toit, une galerie ouverte, formée d'une suite de petites arcades ouvertes en plein ceintre, portées sur des colonnettes. Ces absides, qui ont reçu le nom d'*absides rhénanes*, servaient autrefois, et servent encore aujourd'hui, en quelques endroits, à l'ostention des reliques (église de Saint-Servais à Maestricht, de Saint-Nicolas-en-Glain à Liège, de Saint-Pierre à Saint-Trond, d'Avennes près de Hannut).

chevet du chœur et les extrémités du transept sont terminés par des murs plats (église de Saint-Vincent à Soignies) où des absides semi-circulaires ne présentant pas de galerie ouverte au-dessus de la corniche (transept de la cathédrale de Tournai).

4 *Clochers couronnés, à la base de la flèche, de quatre ou de huit pignons*. Les arêtiers de la flèche posent alternativement sur l'extrémité et sur les bases des pignons. Ce mode de construction donne à ces clochers, appelés *rhénans*, une physionomie toute particulière (clochers de Saint-Jacques, de Saint-Barthélemi et de Sainte-Croix, à Liège).

4. *Clochers dépourvus de pignons à la base de la flèche*. Chacune des faces de ces clochers se termine par une corniche horizontale, et la flèche consiste en une pyramide à base carrée ou octogone (clochers de la cathédrale de Tournai et de l'église de Saint-Vincent à Soignies).

Les *clochers rhénans* ne se recontrent, en Belgique, que sur les bords de la Meuse ; les *absides rhénanes* ont pénétré jusqu'à Saint-Trond et Avennes ; les *arcatures* sous la corniche et sur le plat des murs s'observent dans

plusieurs édifices du Brabant, dans le Hainaut à l'église de Lobbes ; enfin les *chapiteaux cubiques* se trouvent jusqu'en Flandre (crypte de Saint-Hermès à Renaix, église de Saint-Pierre à Ypres).

CH. REUSENS.

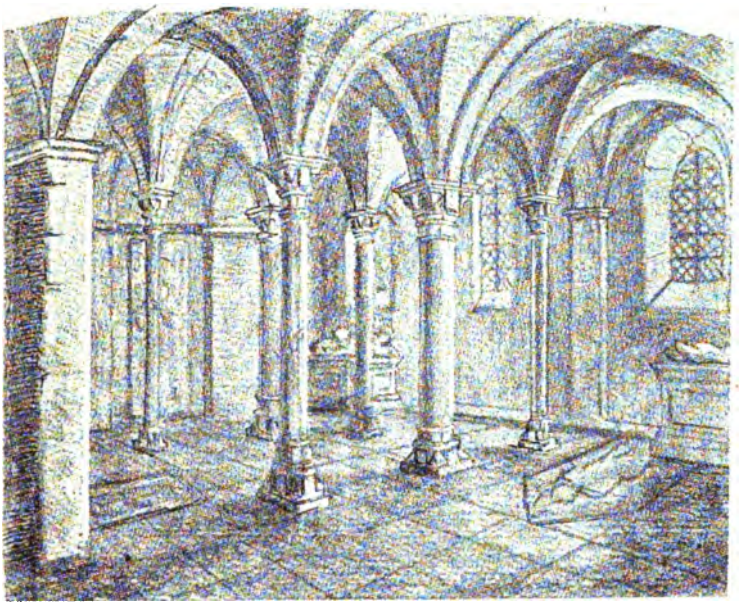

Crypte de l'église de Lobbes.

Application des principes précédents.

DESCRIPTION

DE

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE LOBBES.

La Sambre est la rivière des abbayes; à proximité de ses rives se sont élevées celles de Salzinnes, de Malonne, de Fosses, de Floreffe, d'Aulne, de Lobbes, de Maubeuge, de Hautmont, etc., autant de foyers actifs de la civilisation chrétienne dont nous avons reçu l'héritage.

Noble, antique et puissant entre tous ces monastères fût celui de Lobbes. Un personnage de princière lignée,

tombé dans la débauche, se voua au brigandage, sous le nom de Morose, dans la forêt royale des Estinnes. Il se convertit, se fit ermite et devint saint Landelin le premier fondateur du monastère de Lobbes, dont il confia la direction à saint Ursmer. Celui-ci l'agrandit, et reconstruisit l'église. S'étant rendu à Rome, il reçut du pape Sergius Ier, à la demande de Pépin de Herstal, la dignité épiscopale. En outre, le souverain pontife fit don à l'abbé de Lobbes d'un trésor inestimable : un os de l'une des jambes de saint Pierre, enclavé dans un riche reliquaire. Le pape défendit qu'aucun fidèle, prêtre ou laïque, fût enterré dans l'enceinte du monastère, voulant ainsi assurer à l'insigne relique du prince des apôtres une vénération exclusive, et empêcher que plus tard l'église de Lobbes ne fut dédiée à quelqu'autre saint (1). Ursmer consacra donc son église abbatiale à saint Pierre, et éleva, sur la colline qui dominait le monastère, une autre église en l'honneur de Notre-Dame, qu'il entoura du cimetière des moines et qui servit d'oratoire au peuple. Il fit desservir cette église par douze clercs ou chanoines, dont le nombre fut plus tard porté à dix-huit.

Telle fut l'origine d'une église collégiale, à laquelle a appartenu la crypte de l'église paroissiale actuelle. Saint Ursmer y fut enterré, et ses reliques furent *élevées* en l'année 823 par l'abbé Fulrade, qui le substitua à la Sainte-Vierge comme patron de l'église, prouvant ainsi combien le Pape avait eu raison d'assurer à saint Pierre le privilège du patronat imposé à l'église abbatiale.

---

(1) *La vie du glorieux Saint Ursmer, évêque et confesseur*, par Gille de Waulde, 1628.

L'abbé Fulrade agrandit l'église, désormais dédiée à saint Ursmer.

Nous dirons quelques mots de l'église abbatiale, qui fut une des plus importantes de la contrée. GILLE DE WAULDE, le chroniqueur du monastère, s'exprime ainsi en parlant de l'abbé Etienne, entré en charge en 904 : « De son temps, l'église que saint Ursmer avait édifiée (pour ce qu'elle n'était assez capable) fut démolie et puis rebâtie plus auguste. »

De son côté, FOLCUIN, en son livre *De Gestis Abbatiæ lobbiensis* (1), nous apprend que « dans les premières années du xe siècle, l'abbé de Lobbes, trouvant que son église ne répondait pas assez à l'importance du lieu, la fit démolir de fond en comble, afin de la relever à frais nouveaux. Pour cet ouvrage, on fit venir de tous côtés des colonnes, auxquelles on ajusta des bases, des chapiteaux et tant d'autres ornements de sculptures et de maçonnerie, que le nouvel édifice était incomparablement le plus beau de tous ceux de ce pays .»

FOLCUIN ajoute que lorsqu'il fut achevé, il reçut la consécration des deux évêques de Metz et de Cambrai, dont les noms furent gravés sur les bases des colonnes, pour perpétuer le souvenir de la part qui revenait à chacun. J. QUICHERAT, à qui cet important document n'a pas échappé, et qui en fait grand état dans sa remarquable étude sur la classification des édifices romans (2), fait observer que l'importance donnée aux colonnes dans le passage de l'annaliste de Lobbes, autorise à conclure

(1) V. *Spicilege*, t. II, col. 736.

(2) V. *Mélanges d'archéologie et d'histoire. Archéologie du moyen-âge*. p. 118.

qu'elles étaient les maîtres supports de la construction ; par conséquent, que la couverture était de bois, à l'instar des basiliques latines.

Folcuin nous fait connaître en outre que l'église fut remise à neuf vers l'an 940 par un autre abbé, lequel fit décorer de peintures tant les murailles que les lambris et l'emplacement où était l'autel (1).

Cette église, somptueusement bâtie, fut dotée d'un mobilier merveilleux. L'abbé Folcuin, notre chroniqueur, qui fut en charge de 968 à 990, contribua à cet ameublement avec magnificence. Il raconte lui-même, ainsi que l'a signalé M. E. Reusens (2), « qu'il fit exécuter un ambon pour le chant de l'Evangile, consistant en une cuve composée de quatre demi-cylindres, disposés en plan cruciforme. Les quatre faces, de bronze martelé, étaient couvertes de ciselures et de dorures, selon le goût de l'artiste, et réunis par des montants argentés. Du côté septentrional, l'ambon portait un pupitre en forme d'aigle, coulé en bronze et doré, qui pouvait rabattre les ailes ou les étendre pour recevoir l'évangéliaire. Le cou se retournait à volonté au moyen d'un mécanisme ingénieux; l'oiseau semblait alors prêter l'oreille au chant du diacre et exhalait, en outre, des nuages de parfum produit par l'encens jeté sur les braises allumées, cachées dans l'intérieur de son corps. »

On peut voir, dans ces œuvres somptueuses, un des plus anciens monuments de l'art de la fonderie de cuivre dans nos contrées, qui devait acquérir plus tard un si vif éclat sur les bords de la Meuse et de l'Escaut, dans les deux

---

(1) V. Ibidem. Chap. xxix.
(2) *Elém. d'arch.*, 2e édition, t. ii, p. 319.

villes de Dinant et de Tournai, entre lesquelles était placé le monastère de Lobbes. Ajoutons qu'en le visitant, en 1746, Dom GUITON, le voyageur bénédictin, constatait encore l'existence d'un aiglier pour l'évangile et d'un ange portant un pupître (1).

Rappelons enfin, avant de laisser l'abbaye, de quel éclat brilla jadis la science et les talents de ses moines; citons parmi les plus illustres, FOLCUIN (990), l'historien du monastère que nous venons de citer, et qui écrivit de magnifiques volumes, encore conservés à la bibliothèque de Bologne (2), HÉRIGER (1007) qui passa pour un des hommes les plus savants de son temps, THÉODORIC, père d'ANSOALDE, la religieuse lettrée de Maubeuge, et OLBERT, qui brillèrent tous deux comme écolâtres. On sait que GODERAMNE, moine de Lobbes, transcrivit et illustra la bible manuscrite, remarquable par ses enluminures, dont le grand séminaire de Tournai garde un volume, lequel date de 1080 et a servi à la confection de la *Vulgate* au Concile de Trente; il collabora aussi à la bible de Stavelot.

En 955, les moines de Lobbes furent attaqués par les Hongrois, repoussés de Maestricht; ils se réfugièrent, avec leurs précieuses reliques, dans l'église haute de St-Ursmer et accompagnés des habitants, ils s'y défendirent vaillamment. Comme ils allaient succomber, l'on vit deux colombes s'élever du lieux où reposaient le corps saint et faire trois fois le tour de l'armée des barbares: en même temps une pluie abondante arrosa l'ennemi et détendit leurs arcs. Leur défaite fut attribuée par le peuple à l'assistance de St-Ursmer et de St-Ermin, son

(1) V. *Revue de l'art chrétien*. 1886, p. 541.
(2) V. abbé DEHAISNES, *L'art chrétien en Flandre*, p. 31.

successeur, et jusqu'à la destruction de l'abbaye, chaque année, le 2 avril, on célèbra cet événement.

Les membres du Congrès ne doivent pas s'attendre à trouver à Lobbes aucun vestige notable de cet abbaye, si célèbre dans l'histoire pendant douze siècles, qui eût pour abbés des évêques de Liège et de Reims, dont l'école fût un centre renommé de science, qui fut riche et opulente et dont les bâtiments, reconstruits au XVIe siècle, excitaient l'étonnement par leur hardiesse savante, à telle enseigne que l'archiduc Albert s'écriait devant ses murs : *Hic erit sepulchrum monachorum!* En descendant du train, si l'on recherche quelques restes des édifices, encore entiers à le révolution, on n'en trouvera que dans la station même du chemin de fer et dans une ferme qui l'avoisine. On dit que la bibliothèque renfermait 45,000 volumes et 5,000 manuscrits. Le général Charbonnier les fit brûler sous ses yeux; on n'en a sauvé que la bible citée plus haut.

*
* *

De l'église de Saint-Ursmer qui réclame les études des archéologues, nous savons peu de chose. Elle fut rebâtie par l'abbé Fulrade, mort l'an 826. Gilles de Waulde, nous apprend que sous l'abbé Arnulphe (1077-1094) le chanoine Oibald l'agrandit vers l'Orient et édifia la tour à l'Occident; il se servit, dit le chroniqueur, d'une ourse au lieu de cheval, pour le transport des matériaux. Il édifia le cloître des chanoines et la chapelle de Saint-Nicolas, où étaient les fonds baptismaux de ces temps (628).

L'auteur du *Miroir curieux* (2), dit en parlant de ces travaux : « l'église, qui n'allait que jusque là, où sont à

(2) L'abbé Vos, *Lobbes, son abbaye*, etc., t. I, p. 386.

présent les degrés du presbyterium, il la fit avanchier plus oultre, sur les criptes où avaient esté mis le corps de Saint-Ursmer et de Saint-Ermin. » L'église n'allait donc alors que jusq'au chœur actuel.

Une dédicace de l'église eut lieu après ces travaux, le 14 janvier 1095; une autre, le 29 septembre 1109, par suite d'un remaniement fait au maître-autel.

En 1408, le chapitre se transporta dans la ville de Binche avec les corps saints qu'il possédait, et l'église resta affectée au service paroissial. Les documents ne nous font plus connaître par la suite que des restaurations peu importantes faites en 1470, en 1485 et en 1530. Le plafond actuel fut construit en 1737. Trois fenêtres du chevet furent fermées au commencement de ce siècle, par suite de la pose d'un autel à haut retable. En 1864, fut entreprise la restauration de l'église sous la direction de Carpentier. Cet architecte d'un talent respecté, était, plus que bien d'autres, à même d'entreprendre cette délicate restauration.

Toutefois, il a peut-être modifié trop complètement l'ancien aspect de l'église. Le Congrès pourra juger, s'il a eu raison de terminer par une toiture en batière, la tour occidentale : s'il a eu une idée heureuse en clôturant de lames de pierre ajourées les baies de la tour du porche, à l'instar de Saint-Paul hors les murs et d'autres édifices méridionaux; s'il a bien fait de supprimer les colonnes octogonales qui alternaient avec les piliers de la nef, et les doubles arcades auxquelles les arches actuelles servaient de décharge. Certes on déplorera qu'il n'ait pas couvert la nef d'un lambrissage, plutôt que d'un platras qui cache une belle charpente du XVIe siècle.

Bâtie sur une colline élevée, au milieu d'un site

superbe, l'église actuelle de Lobbes est un des plus anciens et des plus curieux sanctuaires de la Belgique.

L'entrée de l'église, qui est romane, a lieu par trois porches consécutifs, disposition qui paraît motivée par la différence du niveau qui existe entre la nef et les abords de l'église vers la tour; le premier est une sorte d'avant-porche adossé à la façade; le second est formé par le dessous de la tour; le troisième sépare celle-ci de la nef.

Dans son ensemble, l'édifice se présente comme une basilique en croix latine à trois nefs, dont le chœur et les transepts sont terminés par des murs plats. Le chœur est partagé en deux parties, la première, munie de bas côtés est surélevée de six degrés au-dessus de la nef. Neuf cents marches montent au sanctuaire. Sous le triple porche s'ouvrent deux portes à voussures multiples ornées de tores, reposant sur des colonnettes groupées.

Les nefs sont subdivisées en quatre travées par des piliers carrés, entre lesquels sont bandés des pleins cintres, qui abritaient autrefois une double arcade posant sur une colonne octogonale; un dispositif analogue sépare le presbytère des chapelles latérales. La belle charpente des nefs offre cette particularité, qu'entre ses chevrons sont bandées des voussettes de briques. La restauration a ajouté une flèche en charpente sur le transept.

La partie la plus curieuse de l'église est sa crypte antique, qui remonte peut-être à Saint-Ursmer, mais a été remaniée au xve siècle. Nous signalons sa ressemblance avec celle de Ham, en Picardie et surtout avec celle de Saint-Pierre, à Lille, mise au jour vers 1840.

Des deux côtés du chœur, on y descend par un escalier, donnant accès à un couloir voûté en anse de panier et

éclairé par un oculus. De ces vestibules on descend par cinq degrés nouveaux dans le crypte, partagée en trois nefs de cinq travées, par deux rangées de support isolés, portant des voûtes d'arêtes romanes. Les deux premiers piliers, à section carrée, sont seuls primitifs, les autres, aux fûts alternativement ronds et octogones, ont été placés vers 1500.

Sur un des piliers engagés et sur une des voûtes, on voit encore des traces de peintures murales, figurant un rusticage en ocre-rouge sur fond d'ocre-jaune. Cinq arcades cintrées sont percées entre la crypte et chacun des couloirs.

La crypte renferme plusieurs sépultures remarquables : les tombeaux de saint Ursmer et de son successeur saint Ermin; la belle pierre tumulaire des abbés Guillaume Cordier († 1524) et Guillaume Coulie († 1550), et enfin, dans le vestibule de droite, la tombe de saint Abel, archevêque de Reims, co-abbé de Lobbes, mort en 756. Elle offre la forme d'un couvercle de sarcophage et elle est ornée d'une croix à longue hampe. Sur les faces inclinées voltigent douze colombes, figures des apôtres. Jadis on voyait aussi dans la crypte la tombe de saint Hydulphe, mort aussi au VIIIe siècle; c'était une pierre plate ornée d'une croix.

L. Cloquet,
Membre de la Société archéologique
de Charleroi.

OUVRAGES A CONSULTER.

TH. LEJEUNE. — Monographie archéo-historique de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre à Lobbes. — Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi, t. XII, p. 267.

GILLES WAULDE. — Chronique de Lobbes.

VOS. — Lobbes, son abbaye et son chapitre, etc., t. I.

BORGNET. — Une visite à Lobbes. — Revue nationale de Belgique, t. VI, p. 5.

TH. LEJEUNE. — L'ancienne abbaye de Lobbes. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II, p. 161.

TH. LEJEUNE. — Les édifices religieux de Lobbes. — Revue de l'Art chrétien, Arras 1877, t. V, p. 129.

CH. PIOT — Notice sur l'église paroissiale de Saint-Ursmer, à Lobbes. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, t. V, p. 322.

VOS. — La crypte de l'église de Saint-Ursmer à Lobbes. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 1.

XVI.

Nos 3, 5 et 20 DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

3me Section. — 2me Sous-Section.

Questions relatives à l'architecture gothique étudiée surtout au point de vue de la Belgique.

Applications à l'abbaye d'Aulne.

QUESTIONS RELATIVES

à

L'ARCHITECTURE GOTHIQUE EN BELGIQUE.

DÉVELOPPEMENTS.

Les considérations qui suivent ont été développées à la demande de Monsieur le Président du Congrès, nullement dans le but de mettre en avant des idées personnelles, mais dans l'intention d'aider au travail préparatoire du Congrès et de suggérer à de plus compétents la pensée d'aborder des questions qui paraissent intéressantes.

Appellation.

Des archéologues français, J. Quicherat en tête, ont proposé d'écarter de la nomenclature des styles le nom de *style ogival*. De Verneilh, Lassus et d'autres, ont fait remarquer que le mot *ogive*, d'usage moderne, ne s'est appliqué à la forme du cintre surhaussé que par suite d'une inadvertance de Mellin (1). En outre, cette appella-

(1) L'édition de 1814 du *Dictionnaire de l'Académie* le définissait encore comme un claveau d'une voûte nervée; cette définition n'a été changée que dans l'édition de 1835. (Voir Quicherat, *Mélange d'archéologie et d'histoire* t. II).

tion perpétue l'erreur qui consiste à croire, que l'arc pointu est la caractéristique de l'époque gothique. Le mot gothique est lui-même impropre, et prend son origine dans une appréciation méprisante de l'art du moyen-âge; mais cet art est si bien réhabilité aujourd'hui, qu'il n'y a plus aucun danger qu'il soit compris en mauvaise part; si la propriété du terme laisse à désirer, il n'en résulte du moins aucune équivoque au point de vue archéologique.

Question.

A défaut d'appellation plus parfaite, le mot *gothique* ne devrait-il pas être préféré ici au mot *ogival?* Dans l'affirmative, comment désigner la forme d'arc habituellement nommé ogival? arc *pointu* ou arc *brisé?*

Définition.

On reconnaît aujourd'hui que l'arc pointu ne caractérise pas le style gothique, mais que l'essence de ce style réside plutôt dans le développement du système de la croisée d'ogives, dans l'idée féconde de composer les poussées des voûtes, de manière qu'elles se neutralisent et se reportent sur un système de contreforts inertes et d'arc-boutants élastiques, et ne laissent aux murs que la fonction de simples cloisons.

L'origine de ce système est discutée plus que jamais. Viollet-le-Duc l'attribuait à une évolution spontanée du style roman, lequel comportait déjà la voûte nervée.

D'après une théorie plus récente, cette évolution se

serait accomplie sous l'influence de monuments sassanides (1).

Les croisés auraient trouvé en Palestine, dans des édifices dérivés de la Perse, la clef du système qui s'est développé d'une manière si admirable dans l'Ile de France, au commencement du XIIIe siècle et a rayonné dans tout l'Occident jusqu'en Hongrie (2).

L'Orient aurait donc fourni à l'art du moyen âge, non seulement les éléments des arts polychromes, dans ses merveilleux tissus, mais encore le germe de notre architecture, dans ses monuments bâtis.

Question.

Il serait intéressant que les archéologues de notre pays émissent, au sujet de ces théories, leur avis basé sur de nouvelles études des monuments du XIIIe siècle.

Classification.

Si ces théories étaient admises, plus que jamais on

---

(1) M. Dieulafoy affirme l'existence en Orient d'un art traditionnel et séculaire qui reposait, bien avant la création des basiliques romanes, sur l'emploi de la voûte et sur les procédés élémentaires de construction qui caractérisent l'art gothique : contreforts à retraites sur lesquels viennent se composer les poussées de voûte, séparation de la voûte d'avec les arcs doubleaux et formerets; travées oblongues éclairées sous l'extrados des voûtes, etc. Telle est l'architecture qui s'est développée depuis plus de deux mille ans sur le plateau de l'Iram, et qui avait, avant les croisades, fait sentir son influence sur les côtes occidentales de l'Asie mineure, de la Syrie et de la Judée. Les Croisés auraient eu en Palestine la révélation de la clef du système gothique.

(2) Un archéologue hongrois, M. Heudylman, professeur à l'Université de Budapest, a récemment établi que l'église gothique de Topusko, en Croatie, était l'œuvre d'un moine de Clairvaux; elle est de 10 ans antérieure (1217) à Notre-Dame de Paris.

pourrait mettre en question la classification de CAUMONT a empruntée aux anglais, et dont nous nous servons encore, laquelle distingue :

le *style primaire*, ou à lancettes.
le *style secondaire*, ou rayonnant.
le *style tertiaire*, ou flamboyant.

On a reproché à cette division de ne tenir compte que de formes qui n'ont pas une importance capitale, au lieu de s'appuyer sur la structure intime des édifices.

Question.

Le moment n'est-il pas venu de rechercher une classification plus satisfaisante?

Note.

A une époque qui commence au XIIIe siècle et comprend le XIVe, le systême de la voûte développe toutes ses conséquences jusque dans le plan terrier, dont le dispositif permettrait, fait remarquer VIOLLET LEDUC, de reconstituer l'édifice de la base à la clef de voûte; jusque dans les fenêtres, dont les baies s'élargissent en raison de l'espace resté libre entre les supports; jusque dans le décor, notamment dans la peinture murale qui, au lieu de se développer surtout sur le plein des murs, se concentre désormais davantage sur les membres de l'architecture.

Avant cette époque, piliers, colonnes, fenêtres, décors, etc., restent plus ou moins indépendants du systême de la voûte. Après la période de développement normal de ce systême, celui-ci engendre des conséquences excessives et une série d'abus.

Ne serait-il pas judicieux de renoncer à une définition des trois époques par des caractéres particuliers à leurs fenestrages, et de les distinguer d'une manière moins précise, mais plus conforme à la réalité? A défaut d'une division plus parfaite, ne pourrait-on pas admettre celle-ci?

époque de *transition* du roman au gothique.
époque de *développement* du gothique.
époque de *décadence*, ou

style gothique *de transition*.
style gothique *développé*.
style gothique *dégénéré*.

Architecture gothique belge.

L'ancienne terminologie est peut-être plus admissible en Belgique qu'en France. Elle permet en effet de maintenir, dans la classe des monuments gothiques primaires, une nombreuse catégorie d'édifices, dans lesquels la voûte nervée ne joue qu'un rôle très accessoire, mais qui, par la forme de leurs bases et les détails de leur ornementation, se rattachent assez nettement aux grands édifices voûtés qui leur sont contemporains.

En effet, une foule de nos monuments secondaires, de halles, de salles hospitalières et surtout d'églises paroissiales, sont couverts de berceaux lambrissés. Les conséquences du système de la voûte n'affectent guère leur structure et ils échappent à l'évolution qui a pour point de départ le développement de ce système, d'une époque à l'autre, dans les grands édifices.

Dans ceux-ci, au contraire, on trouve l'application de la théorie de la voûte, mais la forme de leurs baies

s'adapte à l'ancienne classification et permet de les y faire rentrer.

Question.

Une nouvelle classification est-elle, du moins, inutile en Belgique ?

Ecoles régionales.

A l'époque romane et jusqu'au XIVe siècle, les monuments belges ont été élevés en pierres calcaires tirées de deux gisements principaux. D'une part, les exploitations à fleur du sol des rives de la Meuse et de la Sambre, ont fourni des ateliers locaux de tailleurs de pierres à proximité de chaque ville et de chaque grand établissement monastique, ateliers reliés entr'eux par l'eau, et participant d'une certaine communauté de style, depuis Givet et Dinant, jusqu'à Liège et Maestricht.

A l'autre extrémité du territoire, les édifices du Tournaisis, des deux Flandres et du Nord de la France ont été tributaires des seules carrières de Tournai, depuis Valenciennes jusqu'à Dam, Anvers et Bois-le-Duc. Tous les monuments de cette vaste région, à l'époque dont nous parlons, offrent le style tournaisien bien caractérisé.

Dans une zone intermédiaire, les monuments du Brabant et de la province d'Anvers sont bâtis en grès des environs de Vilvorde. (Bruxelles, Anvers, Malines, Louvain, etc.)

Question.

Y a-t-il lieu de reconnaître, dans la première moitié du moyen-âge, au moins deux grandes écoles belges d'architecture, l'école mosane et l'école tournaisienne ?

Au point de vue de l'étude des écoles, n'y aurait-il pas lieu de recommander aux archéologues de spécifier plus soigneusement la nature et la provenance des matériaux de construction des édifices qu'ils décrivent, et de la pierre employée pour les œuvres de sculpture ?

Caractères particuliers.

Au XIIIe siècle, les églises belges offrent la forme de la croix latine, avec chœur à chevet plat, ou parfois en abside polygonale, surtout dans les plus importantes. A part celles de la Flandre maritime (qui présentent la disposition singulière de trois nefs d'égale hauteur accolées), dans la plupart, la nef centrale se dégage de ses collatérales et s'éclaire latéralement au-dessus de ceux-ci. Le vaisseau très souvent s'abrite sous un berceau lambrissé. Même quand il existe des voûtes d'arêtes à nervures, les piliers restent monocylindriques.

C'est surtout dans le bassin de l'Escaut que les diverses églises de cette époque offrent des caractères communs, savoir notamment : les pignons flanqués de deux tourelles, ceux du chœur et du transept percés d'un triplet lancéolé que surmonte un oculus; une tour octogonale émergeant de la croisée, un triforium à galerie continue.

Les chapiteaux ont presqu'invariablement la corbeille ornée de feuilles nervées, qui s'enroulent sous les angles du tailloir en volute ou crochet, tandis que dans les édifices romans, ils sont enveloppés de feuilles plates, qui sont comme collées sur un massif, épannelé de manière à raccorder le carré de l'abaque au cylindre du fût.

Partout en Belgique, l'ornement sculptural est des plus

sobres, rarement historié. L'école mosane est, sous ce rapport, moins pauvre que sa rivale.

Ce n'est qu'assez tard que la voûte ogivale développe son système savant dans la structure des supports et des murs, que les piliers deviennent prismatiques, que les pleins des murs s'ajourent largement. Les voûtes en bois persistent jusqu'à la Renaissance; au XVIe siècle, les nervures horizontales croisent les nervures cintrées, divisant le lambrissage en compartiments rectangulaires. Le style rayonnant est peu développé dans notre pays; celui de la dernière période se maintient tard : on voit encore s'élever des églises gothiques jusqu'au XVIIe siècle.

Les deux grandes écoles mosane et scaldisienne ont chacune leur centre actif de batterie de cuivre, l'une à Dinant, l'autre à Tournai, et leurs ateliers funéraires; les églises du Nord de la France jusqu'à Chalons et Abbeville sont pavées de tombes historiées venues de Givet et de Tournai.

L'architecture civile du moyen-âge est mieux représentée en Belgique que partout ailleurs par ses halles, ses beffrois, ses hôtels de ville, dont les halles d'Ypres et l'hôtel de ville de Bruxelles offrent des types incomparables.

Dans la dernière période, l'architecture en briques imprime aux monuments flamands un caractère particuculier, mais élégant et délicat.

Dans les constructions civiles brugeoises s'incarne un type original bien caractérisé, qui a servi de point de départ à une restauration de l'art national flamand. L'étude de l'art wallon pourrait peut-être donner lieu à un mouvement analogue dans l'autre partie de la Belgique.

Questions.

Quels sont les caractères distinctifs des édifices des bassins de l'Escaut et de la Meuse?

Y a-t-il moyen de constituer, en dehors de ces deux régions, soit dans le Brabant et la province d'Anvers, un groupe de monuments se rattachant à une école?

Peut-on établir quelques liens de parenté, au point de vue architectural, entre les nombreuses abbayes qui se sont élevées près de la Sambre?

L. Cloquet.
Membre de la Société archéologique
de Charleroi.

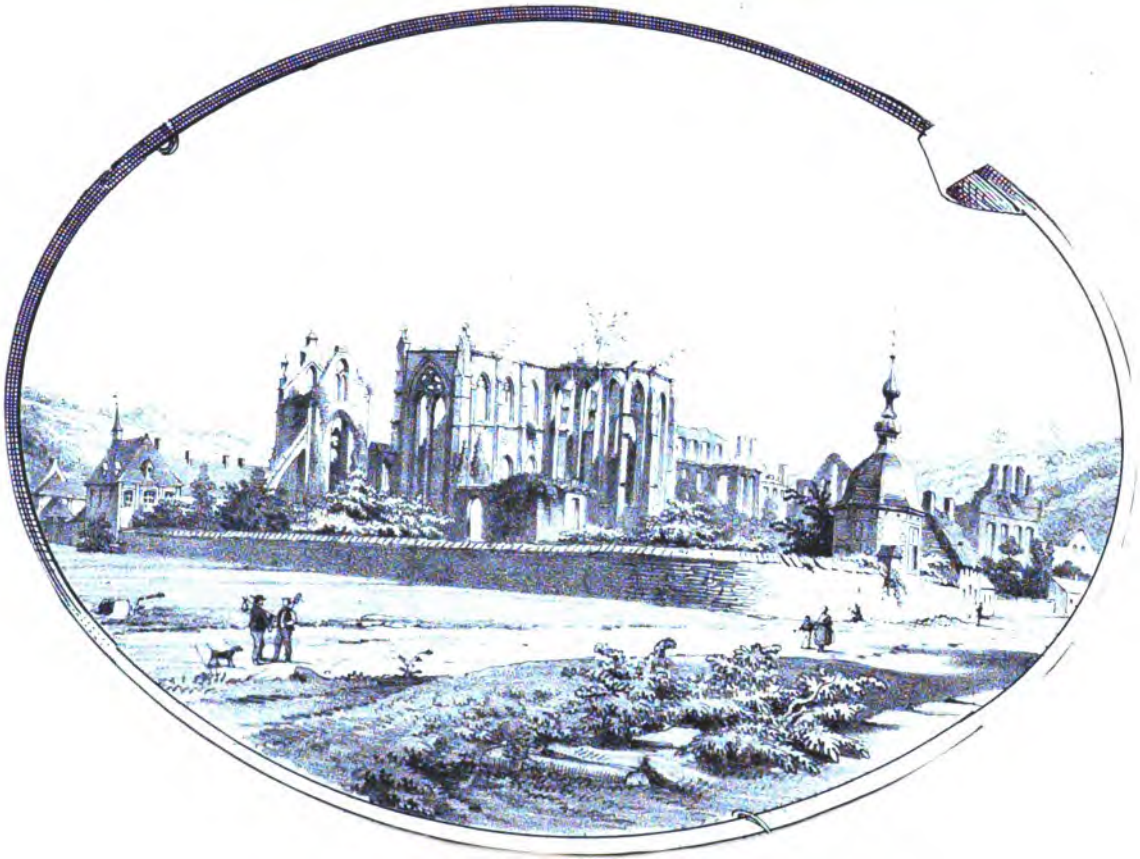

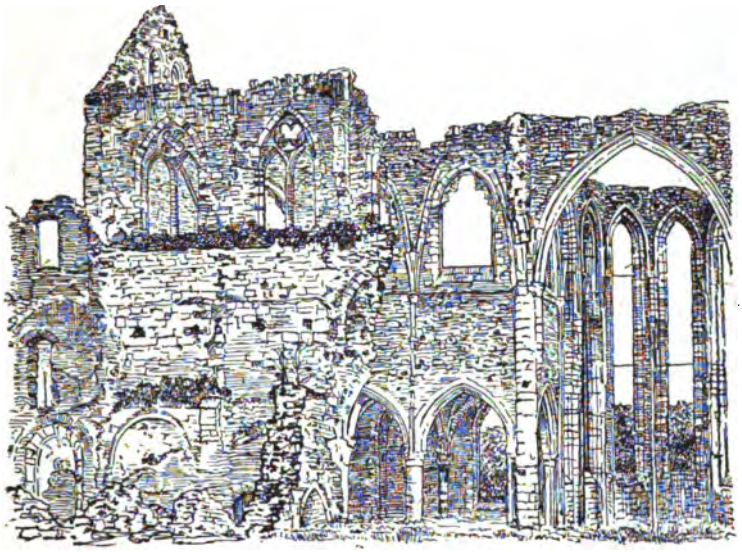

Ruines de l'église d'Aulne (un bras du transept et le chœur).

ÉTUDES SUR L'ARCHITECTURE

DE

L'ANCIENNE ABBAYE D'AULNE

ET SPÉCIALEMENT SUR L'ÉGLISE.

PRÉFACE.

Une excursion dans le Hainaut et particulièrement dans le pays de Charleroi, semble de prime abord ne devoir intéresser que le seul industriel ; l'esprit ne se représente pour ainsi dire naturellement, que les vastes établissements qui couvrent cette partie de la Belgique, où les industries les plus diverses trouvent les intelligences et

les volontés qui créent, conduisent et développent, et les bras qui exécutent.

L'on se figure d'avance, des verreries, des forges, des laminoirs et des hauts-fourneaux, avec leurs grands feux et leurs nuages de fumée, entremêlés partout de charbonnages dont les dépôts, s'accumulant comme des montagnes, répandent sur le voisinage cette poussière tenue qui estompe la nature de tons gris et noirs.

Aussi, peu d'amateurs de villégiature songent à diriger leurs excursions vers cette région assombrie; et cependant, au milieu de toutes ces activités industrielles, à côté d'un de leurs principaux centres, on trouve une de ces fraiches et délicieuses vallées des bords de la Sambre, charmante oasis, providentiellement ménagée, dirait-on, pour offrir aux travailleurs de la contrée, avec le plus agréable repos, toutes les satisfactions dont les beautés de la nature sont la source pour l'esprit et pour le cœur.

Partis de Charleroi, nous arrivons, après un trajet de quelques minutes, à la station de Landelies où nous descendons sur les bords de la Sambre : nous remontons la rivière, et bientôt, après avoir dépassé la Vieille Sambre, qui débouche à notre droite, nos regards sont arrêtés par un ensemble de ruines, dans lesquelles on reconnaît immédiatement d'anciennes constructions religieuses.

C'est là en effet, qu'il y a près de douze siècles, des moines élevèrent l'une de leurs abbayes; et vraiment, peu de situations sont aussi remarquables, tant par la beauté que par la salubrité du site.

On sait d'ailleurs que les religieux des anciens ordres, recherchaient toujours, comme emplacement de leurs couvents, les bords de l'eau et les endroits commodes.

Ils se conformaient ainsi à la *Règle* de St Benoît, qui dit : « Il faut, autant que possible, bâtir les monastères dans une situation commode, où l'on puisse réunir les choses nécessaires à la vie : de l'eau, un moulin, un jardin, une boulangerie, et que l'on puisse y exercer toute sorte de métiers, pour que les religieux ne soient pas obligés de sortir de l'enceinte des murs. »

Vus à une certaine distance, les derniers vestiges du vaste monastère, se détachent admirablement sur le flanc des montagnes boisées qui les entourent. L'examen de la grande façade, dont les lignes se dessinent encore parfaitement, nous permettrait de croire à une abbaye de fondation relativement récente, si l'église n'était là pour témoigner de son ancienneté.

Considérées de plus près, les ruines se présentent sous des formes graves et majestueuses ; mais elles nous inspirent à la fois un vif sentiment de tristesse : plus de clochetons, plus d'arcs-boutants, plus de toitures élancées, plus rien qui donne aux édifices ce cachet de légèreté, si apprécié dans les constructions du moyen-âge. L'incendie révolutionnaire à tout détruit.

L'Eglise pourtant, avec son chœur aux fenêtres élevées et son transept saillant, a conservé un reste de son ancienne élégance.

Les dépendances de l'abbaye.

L'exposé que nous soumettons aux membres du Congrès n'est qu'un ensemble d'observations relevées sur les ruines mêmes et dans les documents archéologiques que l'on possède (1). Si incomplet qu'il soit, il aidera, pensons-

(1) Voir la liste de ces documents, a la fin du mémoire.

nous, les visiteurs dans leurs recherches, en fixant leur attention.

Nous voici à l'écluse située au pied de l'abbaye; le pont-levis s'abaisse pour nous livrer passage, et, après un coup-d'œil jeté sur l'ancien pont détruit, qui se présente en face de nous, nous traversons la Sambre vers notre droite, au-dessus du déversoir.

Contournant alors l'enceinte du monastère, nous remarquons sur la gauche, une ancienne porte romane qui servait d'entrée au couvent, et au-dessus de laquelle on lit cette inscription gravée dans la pierre :

« Has Landelinus sedes erexit
Et Alnæ imposuit clarum vicinis nomen ab alnis. »

Dès à présent, nous voilà renseignés sur celui qui fonda le couvent et sur l'origine du nom que lui donna son fondateur.

Nous laissons à gauche un cabaret au lieu et place de la loge du frère portier et nous passons la maison du forgeron établie sur les restes des anciennes forges de l'abbaye.

Plus loin, un élégant pavillon de style renaissance, assis sur le mur d'enceinte nous apprend que ce mur n'a pas, de ce côté, subi de modifications. C'était la seconde enceinte.

La première, entourant l'abbaye et toutes ses dépendances, renfermait aussi le calvaire, établi sur la colline que nous apercevons à notre gauche : elle-même coupée par plusieurs terrasses. Les murs garnis d'espaliers, renfermaient les diverses stations du chemin de la Croix; le sommet offre encore aux yeux, tous les agréments d'une jolie perspective à vue d'oiseau.

La ferme se présente alors devant nous, et l'histoire nous dit que « outre les places destinées aux moissons et aux troupeaux, elle renfermait encore les demeures de plusieurs sortes d'artisans qui logeaient pêle-mêle avec un nombreux domestique. On y avait bâti une chapelle où ils pouvaient tous entendre la messe » (1).

Cette chapelle, desservie par un religieux, occupait un emplacement situé derrière l'église actuelle de l'hospice : en cet endroit on voit encore les restes d'anciennes constructions.

L'appartement du desservant couvrait l'entrée de la seconde cour (2). Actuellement encore, les bâtiments restaurés n'ont pas précisément changé de destination, puisque l'abbé directeur de l'hospice y habite toujours ; seulement, ses appartements se sont restreints, pour donner asile aux orphelins et aux vieillards.

L'hospice fondé par testament de dom Norbert Herset (3) dernier abbé d'Aulne, s'étend tout autour de la cour. A l'extrémité de celle-ci se dresse la façade de l'église, façade construite dans le goût de la renaissance, et masquant entièrement une autre façade gothique qui subsiste encore.

Outre les dépendances déjà mentionnées, il y avait encore une boucherie, une brasserie, une infirmerie avec chapelle particulière, un moulin à eau qui fonctionne encore, une boulangerie et toutes les installations nécessaires pour de nombreux corps de métiers

---

(1) *Les délices du Pays de Liége.* T. II.

(2) La basse cour de la ferme était regardée comme une première cour.

(3) Voir ce testament dans LEBROCQUY, *Histoire de l'Abbaye d'Aulne.*

Notice historique.

Avant d'aborder la *Description* détaillée du monastère, il ne sera pas sans intérêt, ni sans utilité, de rappeler brièvement ce que fut l'abbaye au point de vue de l'histoire, quelle est son origine et par quelle suite d'évènements elle a dû passer, avant d'arriver à l'état dans lequel nous la retrouvons aujourd'hui.

Nous donnerons une *Notice* succincte sur ce que l'histoire rapporte de la construction même, nous étendant toutefois un peu plus longuement sur l'origine du couvent et sur son développement, deux faits qu'il est très important de bien connaître.

Nous chercherons ensuite à retrouver dans les ruines les diverses époques mentionnées au résumé historique.

Origine.

Occupée dès le XIIe siècle par des moines de Citeaux, l'abbaye d'Aulne n'eut cependant, pas dès le début, semblable destination.

Saint Landelin, devenu après sa conversion, l'apôtre du Hainaut, avait, en 638, fondé à Lobbes un couvent de Bénédictins : « S'étant aperçu que la faiblesse du tempérament s'opposait dans quelques-uns, aux pratiques austères de cet Institut, ce saint homme fonda encore le monastère d'Aulne, dont la règle, moins dure, y assembla des clercs, dits *de la vie commune* (1) ». En 651, il consacra lui-même l'église et il traça les premiers plans d'un monastère bien modeste dans ses origines.

---

(1) *Les Délices du Pays de Liège*, t. II.

Les religieux désignés par saint Landelin s'installèrent donc dans leur nouvelle demeure, où ils tinrent une sorte de milieu entre la vie religieuse et la vie séculière.

La fondation de l'abbaye par des Bénédictins ne fournirait-elle peut-être pas l'explication de ce fait qu'à Aulne les bâtiments s'élèvent au Nord de l'Eglise, en supposant celle-ci orientée?

En effet, « les Bénédictins, pour la moindre raison, plaçaient leurs bâtiments claustraux au Nord de l'église, tandis que les Cisterciens s'attachaient à reproduire servilement le plan des abbaye-mères de Clairvaux et de Cîteaux, où les bâtiments claustraux s'élevaient au Midi (1) ».

Et, bien qu'il ne reste aujourd'hui plus aucune trace de cette abbaye primitive, on peut supposer cependant que les dispositions générales en ont été conservées.

Développement.

L'histoire ne dit rien de l'abbaye pendant les cinq premiers siècles de son existence, et les débris les plus anciens qui nous restent remontent à l'époque où entrèrent au monastère les religieux de Cîteaux. Leur arrivée à Aulne est racontée comme suit :

« Cette fondation (2) subsista sous la même forme jusqu'à l'an 1154, qu'Albéron II, Evêque de Liège, trouvant la ferveur fort ralentie dans ce monastère, accorda aux instances de Radulphe, qui en était alors abbé, l'habit et

(1) *Eléments d'archéologie*, par le chanoine Reusens.
(2) Celle du couvent des clercs *de la vie commune*.

la règle de saint Augustin, sous lesquelles ces clercs furent depuis nommés *Chanoines réguliers*.

« Mais cet établissement, quoique très édifiant, ne fut pas de longue durée : saint Bernard, abbé de Clairvaux, au retour d'Allemagne, où il avait prêché la Croisade, passa par Liège, où sa vertu et les miracles qu'il opérait le firent considérer de l'évêque Henri II à tel point, que cet illustre prélat lui offrit l'abbaye d'Aulne, pour être incorporée à l'ordre de Cîteaux, dont la bonne odeur s'était en peu de temps répandue dans tout le monde chrétien. Le saint abbé accepta l'offre. Bientôt après, le 3 décembre 1147, quelques religieux choisis de Clairvaux vinrent s'établir à Aulne, sous la conduite de Francon, qu'il en fit abbé. Sous ce vertueux chef, ils observèrent avec exactitude la règle de saint Benoît, et l'exemple de sa ferveur leur fit suivre avec zèle les statuts les plus rigides de l'ordre de Cîteaux (1). »

Nous sommes ainsi conduits à ne rechercher à Aulne aucune de ces magnifiques sculptures qui décorent les églises élevées sous l'influence de l'école de Cluny, puisque « les monastères, érigés sous l'inspiration de saint Bernard, empreints d'une sévérité de style peu commune alors, dépouillés d'ornements et de bas-reliefs, contrastaient avec l'excessive richesse des abbayes soumises à la règle de Cluny (2). »

Dès leur arrivée à Aulne, « les Cisterciens partagent leur temps entre les travaux intellectuels et les travaux matériels; l'abbaye est dans sa période de formation; elle développe rapidement ses ressources. De nombreux frères

---

(1) *Les Délices du Pays de Liège*, t. II.
(2) VIOLLET LE DUC, *Dictionnaire de l'architecture*, t. I.

convers sont attachés à l'établissement et des donations importantes permettent de relever les anciens bâtiments et les sanctuaires délabrés; on jette les fondements de ces magnifiques édifices qui nous frappent encore d'admiration, aujourd'hui que nous n'en voyons plus que les ruines. »

« Plus tard, en 1214, les fondements de la nouvelle église furent jetés par le B. Simon (1). »

L'église aurait donc été entièrement construite au commencement du XIIIe siècle; on trouve cependant dans les ruines des restes appartenant à une époque plus reculée.

Quoi qu'il en soit, en 1240, l'église est entièrement achevée par Balduinus de Castileto (Bauduin de Chatelet).

En 1375, Jean de Barbançon reconstruit le chœur. Celui-ci, détruit en 1520, est rétabli au grand complet en 1525 par Bosman; l'église est surmontée d'un campanile et dotée d'un carillon.

En 1533, un corps de trois cents Français, ayant surpris le couvent, le livre au pillage et brise toutes les fenêtres de l'église.

En 1728, sous Bartholomé Louant, le monastère d'Aulne est entièrement transformé. Louant voulait le reconstruire en entier et sur un plan uniforme; tout est renversé et remplacé, sauf l'église, qui est seulement mise en harmonie avec les autres constructions de l'abbaye.

En 1758, Maure Melotte décore l'église et en augmente les dépendances; il construit aux deux côtés du chœur deux

(1) LEBROCQUY, *Histoire de l'abbaye d'Aulne.*

ailes en l'honneur de saint Benoît et de saint Bernard, ainsi que trois petits autels en marbre.

Destruction.

L'église ne fut plus modifiée jusqu'en 1794, époque à laquelle l'incendie révolutionnaire vint anéantir l'abbaye toute entière. Depuis, le temps a continué l'œuvre de destruction si terriblement commencée, et des ruines elles-mêmes, il ne reste plus aujourd'hui que quelques débris.

Nous allons les parcourir et leur demander ce que devait être autrefois le renommé monastère d'Aulne.

Description de l'abbaye.

L'Eglise.

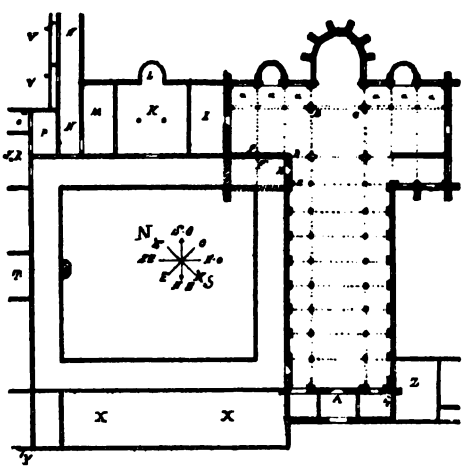

Plan au 0,0006.

La première église, construite dans la vallée par saint Landelin, était dédiée aux s^ts Pierre et Paul. Celle dont nous voyons actuellement les débris devait être dédiée à Notre-Dame ainsi que le prescrivait la règle de Cîteaux.

L'espace que l'on trouve entre l'ancienne façade gothique et la façade renaissance, a pris, sans doute, au XVIIIe siècle la place

du porche en appentis, que les Cisterciens adossaient souvent contre la façade de leurs églises.

Ce porche, de peu d'étendue et d'une grande simplicité, communiquait par une seule porte A (voir ci-dessus) avec la nef centrale. Primitivement il devait toutefois exister trois entrées percées dans la façade à l'extrémité de chaque nef, car la baie d'une porte se voit encore dans le bas côté gauche (1); le pignon du bas côté droit a disparu.

L'arc de décharge de la porte A, se compose de deux rangs de claveaux concentriques en arc d'ogive, posés en encorbellement les uns au-dessus des autres et dont les angles saillants sont adoucis en forme de tore. Chaque rang de claveaux retombe sur des colonnettes indépendantes du mur; les chapiteaux, d'une extrême élégance, sont ornés de feuilles végétales nervées, appliquées sur la corbeille et légèrement retournées sur les angles du tailloir.

Dès qu'on a franchi l'entrée de l'église, on est frappé de l'aspect admirable que présentent ces ruines imposantes; le sentiment est plus vif encore si les rayons du soleil viennent pénétrer au travers des ruines et le peu qui reste de celles-ci suffit néanmoins, pour faire revivre en nous le spectacle grandiose que devaient offrir la série de travées, le transept et le chœur de ce beau vaisseau gothique; surtout, si l'on tient compte de la surélévation très sensible du sol, conséquence nécessaire de la chute complète des voûtes dont la hauteur atteignait 26 mètres au-dessus du pavement.

---

(1) Afin d'éviter toute confusion, nous avertissons les lecteurs que nous entendons par côté *gauche* d'une église, le côté de l'épître et par côté *droit*, le côté de l'évangile.

Le plan forme une croix latine; les bas côtés ont disparu, mais il est aisé de les rétablir, et, comme nous le verrons plus loin, tout porte à croire qu'ils faisaient primitivement retour sur le transept. L'abbaye de Villers, fondée par le même ordre religieux au milieu du XIIe siècle, postérieurement donc au monastère d'Aulne, offre d'ailleurs une disposition semblable.

Sous le formeret de la façade sont percées trois grandes fenêtres en lancettes, séparées par des meneaux construits en assises; la baie du milieu est plus haute que ses voisines.

Au-dessus du formeret, pour éclairer les combles, devait exister une lancette géminée semblable à celle du transept, côté droit.

Cette façade, ainsi que la plus grande partie de l'église, appartient, d'après nous, à l'époque de la transition (XII-XIII) et ce qui nous porte à l'admettre c'est l'existence de colonnettes annelées à chapiteaux quasi romans; les placages de la renaissance, en se détachant, en ont mis une à découvert dans l'alignement des colonnes des bas côtés, côté droit.

Signalons tout de suite, qu'à l'époque de la restauration complète du monastère (si toutefois on peut appeler *restauration* les travaux faits en 1728, tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus, dans la notice historique), on s'est complû à dissimuler avec le plus grand soin toutes les belles lignes de l'église ogivale; le goût de l'époque exerçait un tel empire sur tous les esprits, qu'on n'a pas hésité à noyer en quelque sorte, dans des placages inutiles et faux, une église construite dans un style si bien approprié aux sublimes mystères du catholicisme.

Il suffit d'examiner les ruines, pour être convaincu de ce que nous avançons ici.

Vers le bas de la façade, on peut encore distinguer des traces de peintures décoratives, imitant des pierres d'appareil; les joints des pierres sont tracés par une double ligne blanche sur fond jaune.

A hauteur du seuil des fenêtres de la façade, sont percées dans les murs de la grande nef, des ouvertures qui permettaient le passage entre les combles des bas côtés.

A la jonction du transept et du chœur, en B et C, s'élèvent encore deux des quatre colonnes qui supportaient le couronnement de la croisée; leur faible diamètre ne permet pas de croire à l'existence d'une tour de grandes dimensions, et l'hypothèse d'une flèche en bois, flanquée de quatre petites tourelles est parfaitement admissible.

Cette hypothèse, d'ailleurs, est conforme à la règle des Cisterciens qui, « prohibant les tours en pierre, toléraient seulement les tours en bois et peu élevées » (1).

Les colonnes B et C sont cantonnées de quatre colonnettes supportant la retombée des archivoltes et de l'arc triomphal qui, seul, subsiste encore.

D'après la *Notice* exposée plus haut, le chœur devrait être du XVIe siècle; nous pensons qu'il est plus ancien et qu'il remonte à la fin du XIVe ou au commencement du XVe; les meneaux seuls pourraient appartenir au XVIe siècle, bien que dans leurs formes on retrouve encore certaines analogies avec les formes régulières des siècles précédents; cela s'expliquerait d'ailleurs facilement, s'il est constaté que les fenêtres de l'église ont été brisées en 1533, ainsi qu'il est dit plus haut.

---

(1) *Eléments d'archéologie*, par le chanoine REUSENS.

Le chœur proprement dit, formé de deux travées, est complété par une abside à cinq pans : il est largement éclairé par sept grandes fenêtres, dont les archivoltes retombent directement sur le seuil sans être coupées par des chapiteaux ou des bases.

Les petites dimensions du chœur ne surprendront personne, si l'on se rappelle que dans les églises abbatiales, et particulièrement dans celles de l'ordre de Cîteaux, le chœur servait exclusivement à la célébration des saints Mystères, et que les stalles des religieux occupaient non seulement le chœur proprement dit, mais surtout le transept et la grande nef.

D'autre part, l'étendue relativement grande de l'église se justifie parfaitement, puisque la notice historique nous dit qu'indépendamment des religieux prêtres, de nombreux frères convers étaient attachés à l'établissement.

L'église d'Aulne mesure dans œuvre et sans le porche 79 mètres de longueur ; la largeur intérieure des trois nefs est de 21^{m}25. La largeur du transept sans ses collatéraux est de 9^{m}70 d'axe en axe des colonnes ; sa plus grande longueur, mesurée entre ses deux pignons, est de 47 mètres.

« Les églises cisterciennes se distinguent par la présence d'un certain nombre de chapelles occupant le bas côté oriental du transept et ayant leur entrée sur la même ligne que le chœur proprement dit. Ces chapelles, entièrement séparées les unes des autres par des murs, sont ordinairement au nombre de quatre ou de six, deux ou trois dans chaque bras du transept, selon que ces bras se composent de deux ou trois travées. (1) ».

---

(1) *Eléments d'archéologie*, par le chanoine Reusens.

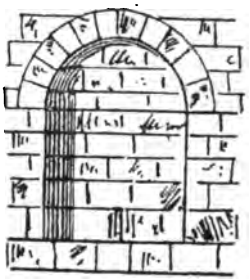

A Aulne, chaque bras du transept se composant de trois travées, il y avait six chapelles marquées en *a* sur le plan ; du côté de l'épître de chaque chapelle, on voit encore, pratiquées dans l'épaisseur du mur, ainsi qu'on le rencontre souvent au XIIe siècle, les piscines qui servaient aux ablutions; ces piscines sont *simples*, en plein cintre et sans aucune moulure, ainsi que le montre la figure ci-dessus.

On ne voit aucune trace des murs de séparation des chapelles; à l'époque de la Renaissance, on a ajouté, dans chaque bras du transept, au droit de la chapelle centrale, une petite abside en saillie sur le collatéral.

Les colonnes sont monocylindriques et couronnées par un chapiteau gothique sans crochets.

La colonne D (voir ci-contre) a cependant un chapiteau roman, et la pierre en grès blanc est différemment appareillée que le calcaire bleu des autres colonnes; il en est de même des colonnes B et C et de la colonne E; toutes les quatre appartiennent à une église construite antérieurement à 1214, peut-être en 1147. Dans les murs des différentes parties des ruines, on remarque aussi des pierres en grès blanc, provenant des débris de cette église primitive.

Si nous examinons attentivement la colonne D, nous constatons qu'antérieurement elle a dû se trouver isolée, tandis que le systême de construction de la colonne E indique suffisamment une colonne angulaire. De ce côté,

le plan primitif comportait donc un collatéral au transept; du côté gauche, la chose se voit d'elle-même; on a simplement bouché les arcades à l'époque de la Renaissance, afin de convertir le collatéral en chapelle, ou peut-être en sacristie.

Les culs-de-lampe que nous voyons en F et F' marquent bien l'époque à laquelle eut lieu la transformation dont nous venons de parler. Le cul-de-lampe F, du XIIIe siècle, supportait une colonnette qui, elle-même, supportait la retombée des nervures des voûtes. Les autres colonnettes, supportant la retombée des nervures des voûtes, venaient s'appuyer sur le chapiteau des colonnes monocylindriques.

En H existe une porte du XIIIe siècle également, dont le tympan a disparu; cette porte donnait dans le cloître, et c'est précisément pour prolonger la galerie de celui-ci que l'on a supprimé le collatéral. A l'autre extrémité de cette galerie, vers le fond de l'église, est percée une porte plus ancienne, de la période de transition.

Dans le pignon du transept droit, on voit encore la baie de la porte en plein cintre qui donnait accès dans le dortoir des religieux. Ce dortoir, établi au-dessus de la salle du chapitre, communiquait ainsi avec l'église et, au moyen d'un escalier, les religieux descendaient dans le transept pour se rendre aux offices pendant la nuit.

Plus tard, quand il ne fut plus permis aux moines d'établir leur dortoir au-dessus de la salle du chapitre, on le convertit en bibliothèque, en ménageant toutefois un couloir latéral qui permettait le libre passage dans l'église.

Dans l'autre bras du transept, et à hauteur du seuil de la fenêtre, des ouvertures pratiquées dans les murs per-

mettaient de passer du comble d'un collatéral à l'autre ; à l'époque de la Renaissance, alors que le collatéral occidental était transformé en sacristie, ces combles servaient peut-être de magasins.

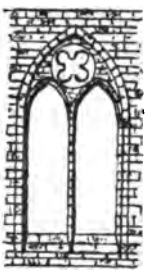

Signalons la magnifique fenêtre qui éclaire le transept de ce côté : séparée en deux lancettes par un gros meneau intermédiaire, cette fenêtre était à huit lumières, quatre dans chaque lancette. Les menaux sont de l'époque flamboyante, mais la fenêtre est du XIVe siècle.

La partie du transept la plus ancienne est remarquable par une lancette géminée, au-dessus de laquelle est percé un oculus découpé en forme de quatre feuilles ; agréablement proportionnée, cette fenêtre est dépourvue de larmier au-dessus de l'archivolte ; toutes les autres fenêtres présentent un second rang de claveaux concentrique au premier, en saillie sur le mur et formant larmier.

Le pignon du bras droit du transept est comme appliqué sur la tranche du mur oriental, auquel il ne se relie point ; ce mur est donc de construction plus récente et les fenêtres le disent assez ; leur baie, beaucoup plus large, était divisée en quatre lumières par trois meneaux, dont on voit encore les amorces sur le seuil.

Terminons en signalant que chaque hiver et chaque ouragan entament profondément les murs ; les contreforts du chœur menacent de s'écrouler et, dans un avenir qui n'est pas bien reculé, presque plus rien ne restera de ce bel édifice.

Bâtiments claustraux.

Au-dessus du sol, il ne reste plus aucune trace des bâtiments de l'abbaye primitive; nous savons, d'ailleurs, que tout a été détruit pour être remplacé sous le règne des derniers abbés (voir le plan ci-devant).

De l'église, nous passons dans une première salle I, qui peut avoir été la sacristie ou la salle des morts, et qui touche à la salle du chapitre K, que l'on a complétée par une petite abside pentagonale L. Cette salle, qu'une rangée de colonnes d'ordre toscan divisait en deux nefs, communiquait avec le cloître par une grande baie cintrée, et avec une autre salle M, qui pouvait être le parloir. On arrive alors dans un large couloir N, galerie voûtée qui longeait tous les bâtiments jusqu'à la porte d'entrée. Puis vient la cuisine O avec sa cheminée, et l'office P, qui touche au réfectoire R, grande salle partagée en deux nefs par quatre colonnes d'ordre toscan. Au bout du réfectoire, en S, existe un double mur qui, descendant à une grande profondeur, atteignait sans doute un ruisseau dans lequel on jetait les déchets. Cette salle R était autrefois la salle des religieux prêtres, et alors le réfectoire devait être situé en T, perpendiculairement à la galerie du cloître, à peu près dans l'axe de celui-ci. Il est possible que le premier réfectoire était situé parallèlement à la galerie du cloître, puisque ce sont les Bénédictins qui ont construit la première abbaye.

Comme on le voit, la disposition adoptée jusqu'à présent correspond assez bien aux dispositions générales des abbayes de Cîteaux et il est probable que les constructions récentes ont été élevées sur les fondations des anciens édifices.

En V s'étendent les bâtiments du quartier de l'abbé et des étrangers ; chaque division comprenait une place au rez-de-chaussée, d'où l'on montait à l'étage par un escalier établi dans un intervalle ménagé sur toute la longueur des bâtiments ; en dessous de l'escalier étaient les cabinets, établis au-dessus d'un ruisseau.

En X devait exister ce qu'on appelle le *domus conversorum*, où logeaient les frères convers.

Tout le long du mur de l'église vers le Cloître, on voit encore les traces des culs-de-lampe ayant supporté la retombée des nervures des voûtes ; il y a des traces de culs-de-lampe à deux hauteurs différentes, ce qui permet de croire qu'à une certaine époque, les voûtes ont été modifiées.

Dans la direction de Y vers l'Est, existe encore un pavillon qui était relié aux autres bâtiments de l'abbaye par ceux qui renfermaient les appartements réservés à l'évêque de Liège.

C. Salmon,
Ingénieur-Architecte,
Membre de la Société archéologique
de Charleroi.

DOCUMENTS

ET

VUES DE L'ABBAYE D'AULNE.

---

1. — Vue de l'abbaye d'Aulne, prise des hauteurs en allant à Fontaine. Les Délices du pays de Liège, 1738-1744. In-fol. 5 vol. t. II, page 342.
2. — Reproduction de la vue précédente. Etablissement lithographique de Delacre et sœur. Déposé.
3. — Abbaye d'Aulne à l'état de ruines. Etablissement lithographique de Delacre et sœur. Déposé.
4. — Vue générale de l'abbaye d'Aulne. L. Haghe del.; J.-B. De Jonghe, f^t^. Lithographie de Dewasme et Cie. Collection historique des principales vues des Pays-Bas, dédiée au Roi. A Tournay, chez Dewasme et Cie (1812-1823). In-fol., 10e livraison, pl. 4.
5. — Eglise ruinée de l'abbaye d'Aulne. Le chev^er^ de la Barrière del. ch. f^t^. Lith. de Dewasme et Cie.
   Même ouvrage, 6e livraison, pl. 6.
6. — Ancienne porte de l'abbaye d'Aulne. Le chev^er^ de la Barrière del., 1823. J.-B. De Jonghe f^t^. Lith. de Dewasme et Cie. Même ouvrage, 6e livraison, pl. 5.
7. — Ruines de l'abbaye d'Aulne. Madou. T. Hubert del. Lith. de Jobard. Voyage pittoresque dans le Royaume des Pays-Bas, par De Cloet. Bruxelles 1825. In-4° obl. T. II, pl. 133.
8. — Ruines de l'abbaye d'Aulne. L'Heureux del., Liez, f^t^. (de 1825 à 1829). Cette vue fait sans doute partie d'un ouvrage ainsi intitulé : *Collection de vues prises sur les bords de la Sambre, depuis Charleroi jus-*

qu'à la frontière de France, dessinées et lithographiées par Gaspard L'Heureux, de Mons.

9. — Ruines de l'abbaye d'Aulne (sur la Sambre), près de Charleroi. Guide illustré du voyageur en Belgique. Société belge de librairie, Haumann et Cie, in-12, p. 192.

10. — Ruines de l'abbaye d'Aulne. La Belgique monumentale historique et pittoresque. Brux. 1844, grand in-8°, t. II, p. 35.

11. — Ruines de l'abbaye d'Aulne. Ghémar del. et lith. Société des Beaux-Arts.

12. — Vue générale des bâtiments de l'ancienne abbaye d'Aulne. Lith. de Vasseur. Calendrier de l'*Echo de la frontière* pour 187...

13. — Vue de l'abbaye d'Aulne. Prime du *Courrier* à ses abonnés. Année 1876. Lith. de Vasseur frères, à Tournai.

14. — Ruines de l'abbaye d'Aulne. Vue intérieure. E. Puttaert del., M. Weber sc. La Belgique illustrée, par Van Bemmel. Bruxelles, in-4°, t. II, p. 125.

15. — Ruines de l'abbaye d'Aulne. Vue extérieure. E. Puttaert del., M. Weber, sc. Même ouvrage, t. II, p. 124.

16. — L'abbaye d'Aulne. Dessin de H. Clerget, d'après une photographie. Le Tour du monde... etc. Paris 1884, in-4°, p. 323.— La Belgique, par Camille Lemonnier. Paris 1883. In-4°, p. 517.

17. — Ruines de l'abbaye d'Aulne, près de Thuin. 6 vues par L. Ducamp, photographe.

18. — Histoire de l'abbaye d'Aulne, par M. Lebrocquy.

LES ARMOIRIES

DE

L'ABBAYE D'AULNE.

Nouvelles recherches.

Dans une étude sur les armoiries de Soleilmont (1), nous avons émis l'opinion que l'abbaye d'Aulne avait adopté pour ses armes celles de la famille de Marbais : *A la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois merlettes.*

Nos raisons, que corroborent divers articles publiés sur le même sujet par l'honorable Président de la Société archéologique de Charleroi (2), n'ont pas suffi à convaincre tout le monde. Quelques érudits persistent à dire que ces armoiries sont inconnues et que l'écusson *aux trois merlettes* n'est autre que celui des Marbais.

Une découverte bien opportune nous procure des preuves nouvelles à l'appui de notre opinion. Nous nous hâtons de les publier, avec la confiance qu'elles serviront à persuader définitivement nos contradicteurs.

Ces documents, si bien venus, nous sont fournis par la *Vie du bienheureux Simon, convers en l'abbaye d'Aulne, mis par histoire figurée par* PIERRE JOUET, *le paintre de Chastelet-sur-Sambre, l'année du S^r 1621.*

---

(1) *Mémoires de la Soc. arch.*, t. XIV, 1886, p. 327.
(2) *Ibid.* t. X, 1880, p. 187; t. XIV, 1886, p. 807.

C'est un très curieux volume, de format petit in-folio, avec 62 pages de texte et 51 dessins au lavis, dans le style de la Renaissance, qui représentent les divers épisodes ou traits de la vie du B. Simon; en face de chaque scène se trouve le texte explicatif. Ce précieux manuscrit, inédit, appartient à M. Edouard Houtart, de Monceau-sur-Sambre, qui a eu la délicate attention et la courtoisie de le confier à notre examen.

La reliure attire aussitôt l'attention. Sur chaque plat se voient, sous une mitre et crosse avec écharpe, deux écussons accouplés, réunis au bas par un encadrement, au milieu duquel on lit le millésime 1621. L'écusson à dextre est chargé *d'une fasce accompagnée de trois merlettes*. Dans l'écusson à sénestre on voit *une croix cantonnée de quatre merlettes et chargée en cœur d'un lis*.

Assurément nous sommes ici en présence des armes personnelles du prélat Van der Velpen (1), abbé d'Aulne en 1621, associées aux armes locales d'Aulne. L'écu *aux trois merlettes* ne saurait se rapporter à la famille des Marbais, car rien ne justifierait la représentation de leurs armoiries à l'époque indiquée par la reliure. Et puis les insignes abbatiaux qui surmontent le double écu ne disent-ils pas assez haut que l'ouvrier relieur a voulu représenter à la fois les armes de l'abbaye et celles de l'abbé qui gouvernait alors le monastère.

Si nous examinons l'intérieur du manuscrit, le frontispice vient confirmer l'idée que suggère la reliure exté-

---

(1) La famille *Van der Velpen* porte *d'or à la croix de gueules, cantonnée de quatre merlettes de sable*. Cimier : *une merlette de l'écu*.

Collection de tombes, épitaphes, blasons, etc. de la Hesbaye, par le Baron Léon de Herckenrode, de Saint-Trond. Gand 1845, page 10.

rieure. Sur un autel, masqué en partie par une draperie portant l'inscription ou titre cité plus haut, est exposée la châsse contenant les reliques du Bienheureux, dont l'image encadrée surmonte la représentation. L'encadrement, que supportent des têtes d'anges ailés, est entouré de guirlandes de fruits et de fleurs, et montre aux deux extrémités supérieures, formant console, un agneau, emblême de la douceur et de l'innocence. A la châsse sont attachés de front trois écussons surmontés des insignes abbatiaux, mître et crosse avec voile.

L'écusson central porte : *de sable à la bande échiquetée de sable et d'argent de deux traits ;* l'écusson à dextre : *d'argent à la croix de sable cantonnée de quatre merlettes de même ;* celui à sénestre : *de pourpre à la fasce accompagnée en chef de trois merlettes.* Les émaux paraissent quelque peu fantaisistes.

Etudions et interprétons ces trois écussons. Nous savons que celui du milieu offre les armes de saint Bernard (1). Cette place d'honneur lui revient de droit, en sa qualité de père ou fondateur de l'ordre de Cîteaux. L'écu à droite figure de nouveau les armoiries personnelles du prélat Van der Velpen, abbé d'Aulne en 1621, comme il est dit ci-dessus. L'écusson à gauche, *à la fasce et aux trois merlettes*, ne représente-t-il pas les armes de l'abbaye d'Aulne? On sait qu'en général les communautés mo-

---

(1) *De sable à la bande échiquetée d'or et de gueules de deux traits*, d'après CHIFFLET, *Genus illustre*. — Cfr. G. CHEVALLIER. *Histoire de saint Bernard*. Lille 1888. Tome II, p. 431.

nastiques avaient indépendamment des armoiries personnelles de l'abbé, des armes propres ou locales.

Le « paintre de Chastelet, » PIERRE JOUET, dans la composition du frontispice, a été guidé par une pensée très juste. Le bienheureux Simon, dont il retrace les faits et gestes, était fils de saint Bernard, en sa qualité de membre de l'ordre de Cîteaux; par sa profession religieuse, il appartenait à l'abbaye d'Aulne; du temps de l'abbé Van der Velpen, il eut son biographe dans la personne de PIERRE JOUET, qui représenta les merveilles d'une vie consacrée tout entière au service de Dieu.

Cette composition nous démontre suffisamment l'adoption, comme armes locales par l'abbaye d'Aulne, des armes de Marbais, qui portent *la fasce et trois merlettes*. Qu'on rapproche cette composition des divers monuments conservés à l'abbaye cistercienne de Soleilmont, sur lesquels se retrouvent les mêmes armoiries, et la conclusion s'impose avec une nouvelle force. Il est impossible que ce ne soient pas là les armoiries de l'abbaye d'Aulne.

A l'abbaye de Soleilmont, en effet, cet écu se voit, non seulement sur une pierre commémorative de Dame Jeanne de Trazegnies (voir ci-contre) et sur un pupitre du XVe siècle; mais aussi sur les plafonds du réfectoire et de l'église, datant du XVIIIe siècle (1730-1735) (1). En *supposant* qu'au XVe et

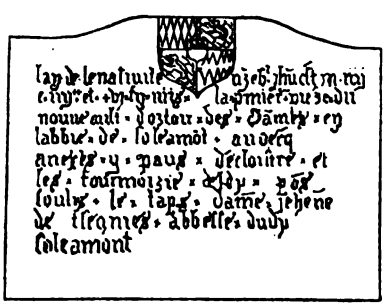

(1) Les plafonds seuls datent de cette époque.

au XVIe siècles, par suite d'une alliance des Marbais avec les Trazegnies, les armes des Marbais aient eu quelque raison de figurer sur l'analoge et la pierre commémorative, on chercherait en vain une raison analogue pour les monuments du XVIIe et du XVIIIe siècle.

En résumé, nous ne voyons guère qu'on puisse expliquer autrement la présence à Soleilmont et à l'abbaye d'Aulne des armoiries portant *fasce et merlettes*, étant donné l'éloignement des époques. Pour Soleilmont, on ne doit pas s'étonner d'y rencontrer les armes d'Aulne, quand on sait que la haute juridiction, ou direction spirituelle des dames bernardines de cette abbaye, était confiée aux abbés d'Aulne. Cependant, nous admettons volontiers que l'abbaye d'Aulne ait pu emprunter ses armes à Alard de Marbaix, prélat d'Aulne en 1338, en souvenir des bienfaits reçus de cette illustre famille.

CONCLUSION.

Cette notice suffira, nous l'espérons, à dissiper les doutes de nos contradicteurs, comme elle a éclairci les nôtres. Nous ne voulons pas la terminer sans adresser l'expression de notre vive gratitude au très honoré propriétaire du manuscrit qui nous a servi à la rédiger.

Janvier 1888.

VAN SPILBEECK.

XVII.

—

N° 15 des questions renvoyées par le Congrès de Bruges au Congrès de Charleroi. (Voir ci-après.)

——

Formuler un questionnaire en vue de réunir les traditions populaires, chansons et légendes dont il existe encore des traces, tant dans les villes, bourgs et villages, qu'à la campagne.

FOLKLORE.

QUESTIONNAIRE

RÉDIGÉ

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE BRUGES.

1. — *Localité.*

Quelles sont les légendes qui se rapportent à la fondation de votre ville ou village?

Quelles sont les légendes bâties sur les faits historiques dont votre ville ou village a été le théâtre?

Y a-t-il, dans votre localité, des endroits particulièrement remarquables, des châteaux, des ruines, etc., au sujet desquels circulent des légendes? Lesquelles?

Y a-t-il des légendes relatives aux noms de certaines places, quartiers, rues, maisons de votre localité? Lesquelles?

Des fouilles ont-elles été faites dans le sol de votre localite? A quelle époque? Par qui? Quels résultats ont-elles donné, d'après les gens de votre localité?

Y a-t-il, dans votre localité, de vieux tombeaux, des fontaines, des chemins, auxquels on rattache le nom de *Romains*, de *Sarrazins*, de *Huns*, de *Diables*? Que raconte-t-on à ce sujet?

Les habitants de votre localité portent-ils un sobriquet? Depuis quand? Par qui sont-ils surtout désignés ainsi? Ce sobri-

quet se rattache-t-il à une cause historique ou à une légende? Laquelle?

Quels sont les métiers, industries, particulièrement exercés dans votre localité? Y a-t-il des légendes relatives à leur établissement, à leur prospérité, à leur décadence? Lesquelles?

Existe-t-il des animosités entre les habitants des différents quartiers ou parties de votre localité? Des légendes en fournissent-elles l'explication?

2. — *Edifices du culte.*

Y a-t-il des légendes relatives à l'emplacement, à la construction, au non-achèvement le cas échéant, des édifices du culte : églises, chapelles, de votre localité? relatives à certaines parties de ces édifices : chœur, tours, ambulatoire, etc.? relatives à des objets servant à l'exercice du culte : autels, crucifix, fonds baptismaux, cloches, statues, peintures, etc.? relatives au choix des patrons? Lesquelles?

Mêmes questions pour les édifices du culte de votre localité qui n'existeraient plus actuellement. Des légendes se rattachent-elles à cette disparition?

3. — *Cérémonies ou pratiques religieuses.*

Ne pratique-t-on pas, dans les processions de votre localité des cérémonies spéciales, et lesquelles?

Y a-t-il des pèlerinages dans votre localité? En l'honneur de qui? Depuis quand existent-ils? Quelles pratiques observe-t-on en s'y rendant, ou en revenant? Quels objets en rapporte-t-on principalement? A leur retour, les pèlerins donnent-ils dans leur maison, à ces objets, une place spéciale? Que raconte-t-on sur la manière dont ces pratiques ont surgi? Si certaines d'entre elles ont disparu, dit-on pourquoi?

Y a-t-il, dans votre localité, des dévotions spéciales? Des saints qui soient particulièrement invoqués dans des cas déterminés? Quels sont alors les usages observés?

Possédez-vous dans votre localité des fontaines ou sources miraculeuses? Comment les appelle-t-on? Sont-elles consacrées à un saint et auquel? Y a-t-on recours dans certaines maladies particulières?

4. — *Fêtes, usages, coutumes.*

Quelles sont les pratiques traditionnelles (en dehors des prescriptions lithurgiques) usitées dans votre localité à l'occasion de la naissance, du mariage, des relevailles et de la mort?

Y a-t-il des croyances spéciales à ce sujet, ou des légendes qui expliquent l'origine de ces pratiques? Lesquelles?

Existe-t-il, dans votre localité, des pratiques spéciales observées aux fêtes de la Noël, de l'Épiphanie, des Pâques, de la Pentecôte, des Trépassés, etc.? Lesquelles? Des légendes en donnent-elles la raison? Lesquelles?

Plante-t-on, dans votre localité, l'arbre de Mai? De quelle manière se fait cette plantation?

Y a-t-il, dans votre localité, des divertissements populaires (jeux, courses, danses, chœurs, etc.), d'une nature spéciale? A quelle époque ont-ils lieu? Quelle classe d'hommes y prennent surtout part? Des légendes en expliquent-elles l'établissement? Lesquelles?

Y a-t-il, dans votre localité, à certaines époques, des cortèges traditionnels? De quels éléments se composent-ils? L'histoire ou la légende s'explique-t-elle sur leur origine et sur leur composition?

Y a-t-il, dans votre localité, des fêtes ou des coutumes spéciales à certaines professions, à certains métiers? Décrivez-les?

Les réunions, fêtes, festins, réceptions de nouveaux membres, etc., des gildes, corporations, sociétés de votre localité offrent-ils des particularités traditionnelles? Lesquelles? Des légendes en donnent-elles les raisons? Lesquelles?

Y a-t-il, dans votre localité, des fêtes ou des coutumes spéciales se rapportant aux semailles, à la rentrée des moissons, à la cueillette du houblon, à la fenaison, aux vendanges? Lesquelles? Indiquez les légendes qui s'y rapportent, s'il y en a?

Les travaux des champs ne présentent-ils pas, dans votre localité, des particularités traditionnelles? Lesquelles?

Y a-t-il, dans votre localité, des jeux d'enfants qui offrent des particularités? Lesquelles?

Y a-t-il, chez les enfants de votre localité, des coutumes traditionnelles observées le jour des Innocents? Lesquelles?

Quels cadeaux leur donne-t-on à la Saint-Nicolas, à la Noël, au Nouvel An, à la *Lœtare*, etc.? De quelle manière les leur donne-t-on?

L'usage de donner des *charivaris* existe-t-il encore dans votre localité? Comment et à quelle occasion les organise-t-on?

A-t-on conservé dans votre localité l'usage d'allumer des feux, et à quelles époques de l'année les allume-t-on; sous quel nom sont-ils désignés? Quelles sont les pratiques traditionnelles à l'occasion de ces feux? N'y a-t-il pas certaines croyances qui s'y *rattachent?* Quelle attitude le clergé croit-il devoir prendre vis-à-vis de cette coutume?

5. — *Costumes.*

Les costumes portés par les gens de votre localité, ou par certaines catégories d'entre eux, offrent-ils des particularités? Lesquelles? Les boucles d'oreilles, chaînes, anneaux, etc., n'offrent-ils rien de particulier?

La tradition orale a-t-elle conservé le souvenir de costumes ou d'ornements de toilette qui ont disparu aujourd'hui? Donne-t-elle les motifs de cette disparition et de l'adoption de nouveaux costumes, ou ornements de toilette?

6. — *La grande chasse.* — *Le berger entouré de flammes.*

Parle-t-on, dans votre localité, d'une chasse fantastique qui a lieu dans les airs? Quel nom donne-t-on à la chasse et au chasseur? Que sait-on de son histoire? Comment cette chasse a-t-elle lieu et quels souvenirs les habitants de la localité en ont-ils?

Parle-t-on, dans votre localité, d'un berger entouré de flammes qui, à certaines époques, parcourt, la nuit, les bruyères? Quelle est la légende qui s'y rattache?

7. — *Divisions du temps.* — *Pronostics du temps.*

Y a-t-il, dans votre localité, des croyances, des légendes, des dictons par rapport aux pronostics du temps? Lesquelles? Même question par rapport aux saisons.

Quels sont, dans les populations de votre localité, les jours fatidiques ou *lotdagen*, et quelles sont les croyances ou les usages relatifs à ces jours?

Y a-t-il des croyances spéciales attachées à certaines semaines, à certains mois, aux années bissextiles? Lesquelles?

Y a-t-il des superstitions relatives à l'influence que le jour de naissanée exerce sur la destinée d'un homme? Lesquelles?

8. — *Revenants.*

Ne parle-t-on pas, dans votre localité, de revenants? Qui sont ces revenants? Que raconte-t-on à leur sujet?

9. — *Sorciers et sorcières.*

La croyance aux sorciers et sorcières existe-t-elle encore dans votre localité? Quels pouvoirs leur attribue-t-on?

Quelles classes de la population les consultent?

Y a-t-il des traditions sur des sorciers et sorcières d'autrefois? Lesquelles? Parle-t-on de leur sabbat?

Indique-t-on certains signes que portent sur le corps les sorciers et sorcières?

Quels sont les moyens d'être à l'abri des maléfices des sorciers et sorcières?

10. — *Animaux.*

Y a-t-il, dans votre localité, des superstitions relatives aux animaux? Y parle-t-on de métamorphoses d'hommes en animaux et vice-versa? Quel est le motif que la légende attribue à ces métamorphoses?

Attache-t-on un sens spécial aux cris de certains animaux, aux chants de certains oiseaux? Y a-t-il des refrains ou des dictons populaires à ce sujet? Indiquez-les?

11. — *Plantes.*

Attache-t-on, dans votre localité, certaines propriétés superstitieuses à certaines plantes, à certaines fleurs? Y a-t-il des légendes ou des dictons se rattachant à ces propriétés?

12. — *Médecine populaire.*

A-t-on recours, dans votre localité, à certains remèdes non reconnus par la science? A certaines pratiques superstitieuses en cas de maladies?

Y a-t-il, dans votre localité, des maladies spéciales à certaines classes de la population, à certains métiers, à certaines sections? A quoi le peuple les attribue-t-elles?

Existe-t-il des croyances populaires par rapport à la conception, à la grossesse, à la naissance, au cordon ombilical, à la stérilité?

A-t-on recours, dans certaines maladies, à des formules de conjuration? Indiquez-les autant que possible dans le dialecte local?

Y a-t-il des signes regardés comme certains de l'issue des maladies?

13. — *Superstitions diverses.*

Y a-t-il dans votre localité des superstitions, des légendes, des dictons relatifs à des trésors enfouis? A de l'argent? A la couleur et à la coupe des vêtements? A des rencontres? A des meubles et ustensiles de ménage : couteaux, fourchettes, salières, chaises, etc.? A la coupe de la barbe, des cheveux? A la perte des dents? Aux ventes, aux baux, aux déménagements? A ce que l'on mange ou boit à certains jours?

14. — *Lectures et récits.*

Les livres de la Bibliothèque bleue sont-ils encore lus dans votre localité? Par quelles classes de gens?

Quels récits se font de préférence dans les veillées?

Y a-t-il dans ces récits des réminiscences, des légendes classiques, des légendes orientales, du cycle des Nibelungen (Sigfriet, Chrimhilde, Brunehilde, Hagen, etc.), du cycle d'Arthur (Merlyn, Malagys ou Mangis, Lancelot, Walewein ou Gauvin, Percheval, etc.), du cycle de Charlemagne (Roland, les quatre fils Aymon, etc.).

Les dentellières, chantent-elles pendant leur travail des *tellingen?* Indiquez-les autant que possible dans le dialecte local.

Y a-t-il dans votre localité des formules spéciales pour commencer et finir un conte?

Le Secrétaire de la Société,

L. De Foëre.

XVIII.

Communications du Comité du Congrès de Bruges au Comité du Congrès de Charleroi (juin 1888).

FÉDÉRATION

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE BELGIQUE.

4me SESSION

CHARLEROI, 5, 6, 7 & 8 AOUT 1888.

ORDRE DU JOUR DES TRAVAUX DU CONGRÈS.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Dimanche 5 Août.

Assemblée générale statutaire.

Cérémonie d'ouverture du Congrès. — Adoption des procès-verbaux du Congrès de Bruges. — Formation des bureaux, etc.

Lundi 6 Août.

Assemblée générale des sections réunies.

Discussion des questions relatives à l'époque franque.

Nos 14, 15, 16 et 22 du Questionnaire général, 3me section, 1re sous-section.

Mémoires nos VII, VIII, IX et X.

Mardi 7 Août.

Assemblée générale des sections réunies.

Discussion des questions relatives à l'architecture gothique.

N°s 3, 5 et 20 du Questionnaire général, 3me section, 2me sous-section.

Mémoire n° XVI.

Mercredi 8 Août.

Assemblée générale des sections réunies.

Discussion des questions relatives à l'architecture romane.

N°s 2, 5 et 19 du Questionnaire général, 3me section, 2me sous-section.

Mémoire n° XV.

Même jour.

Assemblée générale statutaire.

Lecture des rapports des sections, vote de vœux à émettre sur les propositions présentées. Désignation de la Société chargée d'organiser le ve Congrès.

SECTIONS.

Première section.

1° Discussion du n° 10 du Questionnaire général, 1re section. — Mémoire n° I.

2° Discussion du n° 6 du Questionnaire général, 1re section. — Mémoire n° II.

3° Discussion du n° 8 du Questionnaire général, 1re section. — Mémoire n° III.

4° Discussion des n^os du Questionnaire général, spécialement étudiés par l'un ou l'autre membre.

5° Suite du Questionnaire général modifié comme aux *Addenda*.

Deuxième section.

1° Discussion du n° 21 du Questionnaire général, 2e section. — Mémoire n° IV.

2° Discussion du n° 23 du Questionnaire général, 2e section. — Mémoire n° V.

3° Discussion du n° 15 de la Liste des questions renvoyées par le Congrès de Bruges au Congrès de Charleroi. — Mémoire n° XVII.

4° Discussion des nos du Questionnaire général spécialement étudiés par l'un ou l'autre membre.

5° Suite du Questionnaire général modifié comme aux *Addenda.*

Troisième section, 1re sous-section.

1° Discussion du n° 16 du Questionnaire général, 3me section, 1re sous-section. — Mémoire n° VI.

2° Discussion du n° 21 du Questionnaire général, 3me section, 1re sous-section. — Mémoire n° XI.

3° Discussion du n° 9 du Questionnaire général, 3me section, 1re sous-section. — Vœu du Congrès de Namur n° 19. — N° 2 de la Liste des questions renvoyées par le Congrès de Bruges au Congrès de Charleroi. — Mémoire n° XIII.

4° Discussion des nos du Questionnaire général spécialement étudiés par l'un ou l'autre membre.

5° Suite du Questionnaire général modifié comme aux *Addenda.*

Troisième section, 2e sous-section.

1° Discussion des nos suivants du Questionnaire général : 23 de la 1re section, 3 et 17 de la 3me section, 1re sous-section. —Vœu du Congrès de Bruges n° 10. — N° 17

de la Liste des questions renvoyées par le Congrès de Bruges au Congrès de Charleroi. — Mémoire n° XII.

2° Discussion des n°s 21 et 23 du Questionnaire général, 3me section, 2me sous-section. — Vœu du Congrès de Bruges n° 12. — Mémoire n° XIV.

3° Discussion des questions spécialement étudiées par l'un ou l'autre membre.

4° Suite du Questionnaire général modifié comme aux *Addenda*.

LISTE

DES

VŒUX DU CONGRÈS DE BRUGES.

ABRÉVIATIONS : *S.* Vœux adressés aux Sociétés.
G. Vœux adressés au Gouvernement.
D. Desiderata.

Première section.

1. (2e question du programme.) *Attendu qu'on n'a signalé aucune découverte préhistorique dans la Flandre occidentale, la première section émet le vœu que la Société d'Émulation attire l'attention de ses membres sur cette lacune.*

Vœu adopté en section, p. 135, et en assemblée générale, p. 114. (*S.*)

2. (4e question du programme.) *Dans le but d'arriver à l'exécution d'une carte générale, la première section émet le vœu que chaque société invite ses membres à noter, sur une carte particulière, le point précis de leurs découvertes, en employant autant que possible les signes français. Les sociétés utiliseront ces indications pour arriver au plus tôt à la confection de la carte de la région.*

Vœu adopté en section, p. 140, et en assemblée générale, p. 118. (*S.*)

Compte-rendu du Congrès de Namur, pp. 96, 113, 159 (1).

Deuxième section.

3. (1re question du programme.) *La deuxième section émet le vœu que le Gouvernement soit invité à prendre les mesures nécessaires pour la conservation des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et enterrements.*

Vœu adopté en section, p. 142, et en assemblée générale, p. 118. (*G.*)

Compte-rendu du Congrès de Namur, pp. 67, 165 (2).

4. (14e question du programme.) *La deuxième section émet le vœu que le Gouvernement accorde un subside au conseil de fabrique de l'église de Damme pour mettre dans un état convenable la place voûtée qui servait autrefois d'entrée dans cette église et pour y élever un monument funéraire à la mémoire de Jacob van Maerlant, qui, d'après un document digne de foi, y a été enterré.*

Vœu présenté par M. Nelis, et adopté en section, p. 148, et en assemblée générale, p. 118. (*G.*)

Troisième section.

5. (1re question du programme.) *La troisième section émet le vœu que le Gouvernement donne des instructions pour la direction des fouilles entreprises par l'Etat et par les communes.*

---

(1) Compte-rendu du Congrès de Namur, p. 399.
(2) Non voté en assemblée générale.

Vœu adopté en section, p. 156, et en assemblée générale, p. 119. (*G.*)

6. (1re question du programme.) *La troisième section émet le vœu que dorénavant les clauses des contrats d'entreprise, réservant à l'État les objets d'antiquité trouvés dans les travaux exécutés pour compte du Gouvernement, soient plus rigoureusement observées.*

Vœu adopté en section, p. 109. (*G.*)

7. (1re question du programme.) *La troisième section émet le vœu de voir rédiger dans un avenir rapproché, un manuel, ou des instructions pratiques, pour la direction des fouilles.*

Vœu adopté en section, p. 109. (*D.*) (1).

Quatrième section.

8. (1re question du programme.) *Le Congrès émet le vœu qu'il soit pris un ensemble de mesures propres à assurer la conservation des monuments.*

Vœu adopté en section, p. 162, et en assemblée générale, p. 119. (*G.*)

9. (1re question du programme.) *Le Congrès émet le vœu que, dans le prochain Congrès, on s'occupe de la conservation des monuments.*

Vœu adopté en assemblée générale, p. 121. (*S.*)

10. *La quatrième section émet le vœu de voir conserver dans les églises les restes de polychromie qu'on y retrouve.*

Vœu présenté par M. Van den Gheyn, p. 167, adopté en section, p. 172, et en assemblée générale, p. 120. (*D.*)

---

(1) Non voté en assemblée générale.

11. *La quatrième section émet le vœu de ne voir autoriser l'enlèvement des jubés dans les églises, que lorsque, 1° ils ne sont pas dans le style de l'édifice, et 2° ne présentent par eux-mêmes aucun caractère artistique. En cas d'enlèvement du jubé, il devrait toujours être remplacé par une clôture dans le style de l'édifice.*

Vœu présenté par M. Feys, p. 167, adopté en section, p. 174, et en assemblée générale, p. 120. (*D.*)

12. *Dans le but d'encourager l'art de restaurer nos anciens monuments, la quatrième section émet le vœu de voir ouvrir, par les sociétés fédérées, des concours de relevés et de restauration de parties abordables des anciens édifices.*

Vœu présenté par M. Saintenoy, p. 168, adopté en section, p. 176, et en assemblée générale, p. 121. (*S.*)

13. *Le Congrès émet le vœu de voir ouvrir des concours pour la restauration d'anciens monuments quand le travail est assez limité pour qu'on puisse espérer un résultat utile.*

Vœu présenté par M. Geefs, p. 174, adopté en section, p. 176, et en assemblée générale, p. 121. (*D.*)

LISTE DES QUESTIONS

RENVOYÉES AU

CONGRÈS DE CHARLEROI.

1. *Formation d'un album des œuvres d'art créées en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Renaissance, mais borné à celles de ces œuvres dont les auteurs sont connus, soit par des documents authentiques, soit par des témoignages apportant une probabilité voisine de la certitude; et d'un inventaire complet des objets d'art existant dans le pays, à dresser par les sociétés locales fédérées* (1).

   Compte-rendu du Congrès d'Anvers, p. 56, 96, 166, 186, 188.

   Compte-rendu du Congrès de Namur, p. 126, 131, 191.

   Le Congrès de Bruges ne s'est pas occupé de cette question.

2. *Déterminer ce qu'on entend par droite ou gauche dans la description d'un blason, d'une médaille, d'une œuvre d'art, telle qu'un tableau, un monument.*

   Compte-rendu du Congrès d'Anvers, p. 104, 136, 201.

   Compte-rendu du Congrès de Namur, p. 192.

   Le Congrès de Bruges ne s'est pas occupé de cette question.

3. (2e question de la 1re section). *A-t-on découvert dans les*

---

(1) Cette question fut subordonnée par le Congrès de Namur à un travail préliminaire des sociétés, travail non encore fait. Voir le compte-rendu de ce Congrès, p. 399.

tourbières de la Flandre des meubles ou ustensiles antérieurs à la conquête romaine? Les décrire et en signaler l'emploi et les caractères, en les rattachant, autant que possible, aux anciennes races auxquelles ils semblent appartenir. Voir le programme (1).

Voir pp. 114 et 135.

4. (4e question de la 1re section.) *Quelles règles faudrait-il suivre pour former, à l'aide de signes conventionnels, une carte préhistorique et protohistorique de la Belgique, avec l'adjonction d'un catalogue indiquant les objets découverts et les lieux où ils sont conservés?* (2)

Voir pp. 118 et 140.

5. (2e question de la 2e section.) *A quelle époque remontent pour les principales villes de la Belgique les comptes communaux? Indiquer ceux que l'on peut considérer comme perdus, ainsi que ceux qui ont été conservés, pour les époques les plus reculées.*

Voir pp. 142.

6. *La formation des comptes communaux n'a-t-elle pas été rendue obligatoire par le fait de la concession des chartes de commune?*

Question présentée par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

Voir p. 104.

7. (4e question de la 2e section.) *Déterminer la date de la fondation des villes, par l'étude étymologique des noms qu'elles portent encore aujourd'hui.*

Voir p. 104.

---

(1) Cette question a fait l'objet du vœu n° 2 ci-devant.

(2) Cette question a fait l'objet du vœu n° 1 ci-devant.

8. (7e question de la 2e section.) *Déterminer, depuis les époques les plus reculées, les expéditions maritimes dirigées par des Flamands qui ont étendu le cercle des connaissances géographiques.*

Voir p. 105.

9. (8e question de la 2e section.) *A quelle époque remonte la première introduction du christianisme en Belgique? Quelles sont les localités où il a été prêché d'abord et quels sont les monuments historiques, d'une incontestable authenticité, qui en offrent le témoignage?*

Voir p. 105.

10. (9e question de la 2e section.) *Quelle trace a laissée à Tournay la résidence des rois Francs?*

Voir p. 105.

11. (10e question de la 2e section.) *Déterminer quelles étaient, dans les principales villes de la Belgique, hormis Bruges, les règles qui présidaient à la formation des magistratures communales.*

Voir pp. 105, 145, 196.

12. (12e question de la 2e section). *Quelle était l'organisation militaire des communes au moyen-âge? Faire connaître les règles qui déterminaient le contingent à fournir par les diverses corporations?*

Voir pp. 105, 146.

13. (17e question de la 2e section). *Quelles traces la Loi salique et les Capitulaires ont-ils laissées dans la législation criminelle et civile de la Belgique, au moyen-âge.*

14. (20e question de la 2e section.) *Quelle est l'origine de la fonction des écoutêtes? A quelle époque*

remonte-t-elle et quel en était exactement le caractère?

Voir pp. 106, 149.

15. *Formuler un questionnaire en vue de réunir les traditions populaires, chansons et légendes, dont il reste encore des traces, tant dans les villes, bourgs et villages, qu'à la campagne.*

Proposition de M. Kurth, adoptée par le Congrès, pp. 119, 120.

La *Société d'Émulation* de Bruges est chargée de la rédaction de ce questionnaire à soumettre au Congrès de Charleroi (1).

16. (1re question de la 4e section.) *Conservation des monuments historiques.*

Voir pp. 110, 119, 121, 158-162, 189.

17. *Y a-t-il lieu de polychromer les églises restaurées ou nouvelles?*

Question présentée par M. l'abbé Van den Gheyn, p. 113.

---

(1) Le questionnaire est imprimé ci-devant.

XIX.

NOTICES-GUIDES

ou notes descriptives écrites pour l'excursion des membres du Congrès, le 8 août 1888, dans la vallée de la Sambre, et le 6 août à Boussu-lez-Walcourt.

—

NOTE.

Nous conseillons aux membres du Congrès de lire, au préalable, le compte-rendu détaillé d'une excursion faite dans les mêmes parages par la Société archéologique de Charleroi (1), pour ce qui regarde la vallée de la Sambre, et pour l'autre promenade les *Bull. des com. d'art et d'archéologie* (2), qui nous ont servi pour les notes sur l'église de Walcourt.

(1) *Rapport sur l'excursion faite par la Société archéologique de Charleroi les* 12 *septembre et* 21 *octobre* 1878, par D. A. Van Bastelaer, dans les *documents et rapports de la Société*, t. ix.

(2) T. iv, vi, ix, xiii, xvii, xviii et xxvi passim.

LE PONT ROMAIN

DE

MONTIGNY-SAINT-CHRISTOPHE.

NOTE DESCRIPTIVE

ÉCRITE

POUR L'EXCURSION DES MEMBRES DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI.

Le 8 août aura lieu une excursion préparée par la Commission organisatrice du Congrès archéologique de Charleroi. Une des parties les plus intéressantes, on peut même dire la partie la plus intéressante de cette excursion, sera la visite du pont romain de Montigny-Saint-Christophe, jeté sur l'Hantes, pour la voie romaine qui vient de Bavay vers la Meuse et vers Trèves. On ne s'expliquerait pas bien le peu de largeur de ce pont, si la topographie des lieux et la tradition n'indiquaient que la chaussée traversait la rivière à gué et que le pont ne servait qu'aux piétons.

L'Hantes a déjà cependant, à ce point, une grande largeur et une puissance remarquable, que plusieurs scieries de marbre, moulins, etc., emploient plus loin.

Il est probable que la retenue primitive des eaux et la chute, ménagée sous le pont, eurent aussi pour but d'en utiliser la force. On sait que les Romains savaient se servir des cours d'eau comme moteurs pour les usines. Vitruve, dans son chapitre X^e^, décrit un moulin à eau pour moudre le grain.

Ce vallon encaissé est un vrai nid de verdure des plus délicieux, situé au pied du village, et présentant l'aspect le plus pittoresque. Le réservoir inférieur, où se jette l'eau en cascade tombant sous le pont, est des plus beaux, entouré d'arbrisseaux feuillus, qui en font un grand bassin verdoyant, au milieu duquel on a ménagé une île agréable, aujourd'hui littéralement couverte de verdure et de buissons divers. Ce lieu charmant a bien sûrement été créé en vue du château, perché à 100 mètres sur le roc voisin et ayant donné son nom au village, dont il est la sentinelle avancée. La pente abrupte porte quelques terrasses de jardin et une riche végétation naturelle. Ce château si beau, vu d'en bas avec ses restes de tourelles et de fortifications, et ce bassin si frais, vu d'en haut avec son île mignonne, sa gaie rivière et son pont antique, forment évidemment un tout harmonieux. Nous ne faisons pas doute un seul moment que l'un n'ait été fait pour l'autre, pont et château; qu'ils ne soient de même origine, et que les premières fondations du manoir ne soient romaines; point que l'on pourrait certainement constater par des recherches convenables.

Dès aujourd'hui, d'ailleurs, plusieurs trouvailles ont établi que les alentours sont remplis de restes romains. La contrée entière était fort habitée à cette époque. Nous n'avons pas à nous étendre sur ce point ni à citer les découvertes; nous dirons plus loin à ce sujet un mot du moulin voisin.

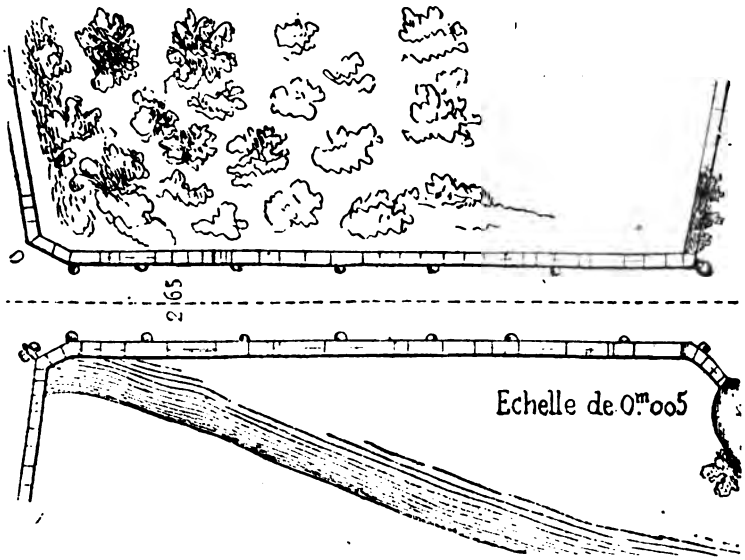

Le pont, dont nous donnons ci-dessus un plan avec des détails, mesure 25m de long et 2m65 de large, mais aux deux bouts l'entrée est élargie du côté de l'amont, au moyen d'avancées de maçonnerie qui empiètent au-dessus de l'eau et surplombent, en formant deux coins arrondis. Les murs de côté, qui servent de garde-fous, sont hauts de 1m à 1m15. C'est une maçonnerie d'appareil irrégulier, de gros moellons presque bruts, évidemment refaite à diverses époques. Ils supportent un parapet formé de tablettes, ou dalles larges de 0m40, épaisses de plus de 0m15, taillées grossièrement. Plusieurs de ces pierres portaient à l'un des bords une arête rabattue en forme de chanfrein. Les vieux du village se rappellent le temps où ces dalles reposaient à rez de terre, sur une seule assise de moellons et supportaient elles-mêmes un gardé-corps en bois mal scellé et branlant. Un accident de chariot fit

changer cet état de choses et rétablir des murailles, comme il en existait probablement dans l'antiquité. Les dalles du parapet portent encore quelques entailles pour ferrures, que l'on pourrait rapporter à l'ancienne balustrade en bois. Toutefois, ces entailles sont placées sans égard au chanfrein dont nous avons parlé. Ces détails prouvent qu'il s'agit ici de matériaux pouvant fort bien venir d'une autre construction romaine démolie.

Le pont lui-même et sa structnre offrent le plus grand intérêt. Il est formé de treize belles arcades ou voûtes, bien élancées en plein ceintre, larges de $1^{m}15$ et hautes de $1^{m}80$, construites en appareil romain.

Chacune de ces arches est en retrait sur une seconde arcature superposée, qui a la même largeur, mais qui est plus

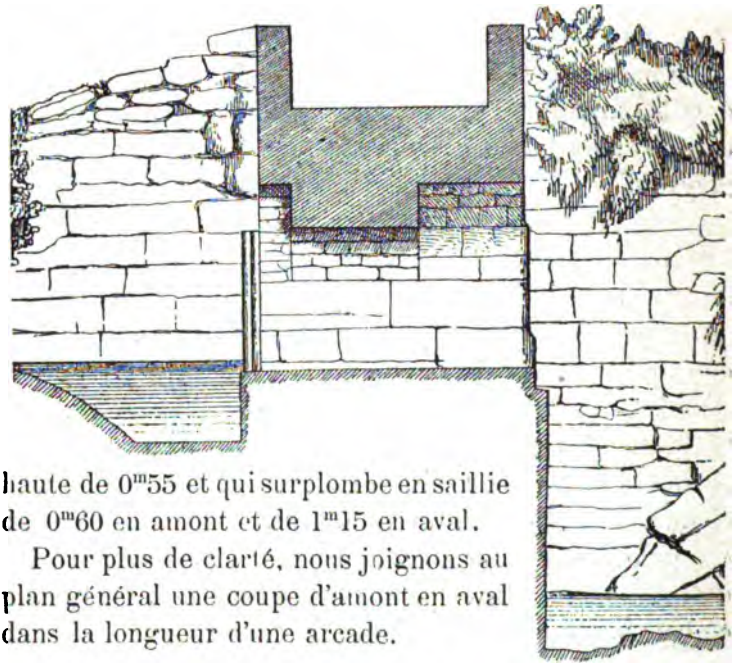

haute de $0^{m}55$ et qui surplombe en saillie de $0^{m}60$ en amont et de $1^{m}15$ en aval.

Pour plus de clarté, nous joignons au plan général une coupe d'amont en aval dans la longueur d'une arcade.

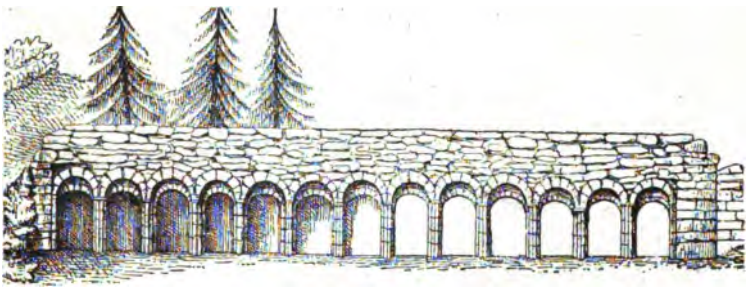

Vue en Amont

La façade d'amont a souffert beaucoup plus que celle d'aval; la maçonnerie inférieure seule, jusqu'au niveau d'environ 2m50, est restée bien évidemment romaine. L'arcature supérieure des voûtes a certainement été remaniée. L'appareil n'est pas soigné et rappelle les constructions romaines primitives. Les voûtes sont peu régulières, plus haute l'une que l'autre, et la courbe en est parfois croquée. La partie supérieure est du moyen-âge et aussi peu soignée. Elle a reçu diverses réparations à differentes époques, jusqu'aux murs du garde-corps, dont le parapet est à 2 mètres au-dessus de la clef de voûte de l'arcature supérieure.

La partie inférieure de cette façade, ou muraille en dessous des arcatures, est bien romaine, en appareil de grosses pierres de taille travaillées. Cet appareil se prolonge au-delà du pont, vers le village, comme mur de soutenement pour le chemin.

Les pilastres qui supportent les arcades présentent une face saillante angulaire à arête aiguë, en guise de brise-glace. Une partie de ces arêtes, moins résistantes que le reste par leur forme, a subi des réparations à diverses époques et offre de l'irrégularité dans les hauteurs. Les pierres inférieures, qui datent de l'origine, sont disjointes

et portent encore les trous d'attache pour les ferrures qui les unissaient et dont il ne reste rien. De chaque côté de ces brise-glace a été ménagée, dans le pilastre, une entaille perpendiculaire, où venait probablement se loger le bout des planches de vanne, que la force du courant poussait contre le pont, les maintenant ainsi dans la rainure où elles étaient emboîtées.

Ce pont était en effet un véritable déversoir, comme nous le verrons ; mais il ne reste aucune trace de l'appareil destiné à lever et à baisser les vannes. Peut-être cet appareil disparu cachait-il le dessus des arcades et des pilastres du pont. On pourrait ainsi s'expliquer le peu de soin donné à la construction des arcatures supérieures et l'absence de couronnement des pilastres, dont la nudité se remarque et gâte l'ensemble de la façade d'amont.

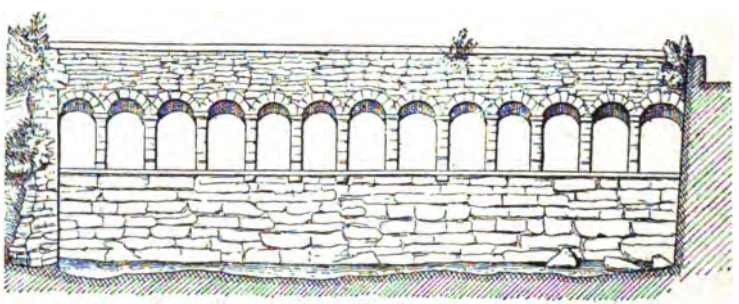

Vue du côté de l'aval

Ce défaut n'existe pas dans la façade d'aval, qui a naturellement souffert beaucoup moins de l'action des eaux. La construction est mieux conservée, l'œuvre romaine est entière, uniforme et soignée, même aux arcatures supérieures. Les fortes murailles de côté qui soutiennent une route à une hauteur de plus de six mètres, sont de grand et bel appareil et fondées sur le roc.

Il en est de même pour le massif du déversoir, dont le radier est à 2m75 au-dessus du bassin, ou réservoir formé de roches naturelles, dans lequel tombent en jets les eaux qui s'échappent par toutes les assises des pierres qu'elles sont parvenues à disjoindre par un travail de tant de siècles.

Sur le rebord du radier, en face de chaque pilastre établi un peu en retrait, une pierre fait saillie en forme de corbeau ; le dessus en est entaillé en rebord solide, de façon à arrêter des poutres de bordure ou des traverses en bois, dont la place semble bien indiquée.

L'aspect général de la façade d'aval est plus plat que celui d'amont, elle a plus d'élévation et porte un cachet plus grand; l'entourage forme aussi un paysage plus animé. Le bassin de roches encaissé dans l'herbe et les arbustes, la rivière large et peu profonde coulant, endormie, à travers les cailloux, sont des plus pittoresques. Les eaux profondes et tranquilles d'amont ont un tout autre cachet; c'est un bassin vaste et sévère, dont les ondes semblent attendre, au milieu d'une prairie, leur tour de passer au déversoir.

Nous avons dit que ce déversoir est placé à une altitude d'environ 2m75, de façon à ménager une chute de même hauteur à quelque distance, là où se trouvait sans doute un établissement alimenté par cette chute. Quelques fouilles feraient probablement retrouver les fondations de cette usine romaine à l'emplacement du moulin, qui profite encore aujourd'hui du barrage antique et d'un canal de décharge, dont le pied de la maçonnerie laisse encore voir l'appareil romain.

Les ouvriers ont du reste déjà trouvé des substructions sur le bord de la rivière, derrière le moulin, près du gué

pratiqué par les voituriers à côté du pont, pour suivre la route romaine de Bavay à la Meuse. Du pont de Montignies, cette route passait vers la ferme de Hurtebise et de l'abbaye de la Thure. Deux autres chemins, qui offrent bien les caractères de routes fort anciennes et peut-être de diverticula romains, viennent se réunir à l'entrée du pont. L'un suit l'Hantes en amont et passe à Busignies et Cousolre. L'autre conduit à Bersillies-l'Abbaye et à Jeumont.

Le pont de Montigny constitue, à notre avis, l'une des constructions romaines les plus importantes et probablement la plus complète que renferme notre pays.

Chose remarquable, c'est réellement une construction romaine que l'on n'a pas laissée tomber en ruines ni subir aucune reconstruction. Ce monument est resté toujours presqu'inconnu et ne fut jamais un objet de curiosité, reconstruit ou restauré en une fois par les soins dévoués des amateurs, restauration qui lui aurait fait perdre son caractère original. Notre pont romain a échappé naturellement à ces dangers, parce qu'il fut toujours utile au public et que son entretien se faisait régulièrement, toujours en temps voulu, sans qu'il s'agît jamais de reconstruction complète ou partielle, de nature à le défigurer; le mortier et le ciment ont été renouvelés, sans doute, à diverses époques, pour certaines parties, surtout pour les assisses supérieures, mais les pierres sont restées les mêmes, et le gros massif de maçonnerie n'a pas changé depuis son origine.

D. A. V. B.

LES RUINES

DE

L'ABBAYE DE LA THURE.

A un quart de lieue de l'église de Solre-sur-Sambre subsistent encore les ruines de la célèbre abbaye de La Thure, qui emprunta son nom au ruisseau qui y passe.

Il serait bien impossible aujourd'hui, dans les quelques ruines qui restent au milieu de murs à moitié écroulés, entourant les bâtiments d'une ferme, de reconnaître les riches constructions qui couvraient anciennement une enceinte de dix bonniers, avec jardins et vergers, d'immenses cloîtres et accessoires et une grande église ogivale élevée en 1244-1316.

Le seul reste de l'époque primitive semble être l'entrée de la ferme, composée d'une grande et d'une petite porte en plein cintre.

Les autres constructions de l'abbaye qui subsistent encore sont de beaucoup postérieures. Ce sont des granges construites en moellons et mortier dur, avec charpentes en cœur de chêne, aussi fort que neuf, reposant sur de hauts pilastres monolithes. L'une de ces granges porte le millésime de 1646. Une autre, la date de 1637; c'est celle qui fut brûlée par les troupes en 1637.

L'abbaye de la Thure fut fondée en 1243 par Nicolas II,

sire de Barbençon, pour les religieuses de Saint-Victor de Paris, de l'ordre de Saint-Augustin.

Le siège du couvent avait d'abord été Marpent, sur la Sambre, à l'extrême frontière française (1). Beaucoup de personnages importants dotèrent à l'envi le nouveau monastère. Nicolas de Barbençon, seigneur de Solre, y établit sa chapelle castrale, dédiée à saint Jean-Baptiste, qui fut transférée à l'abbaye avec tous ses droits, sauf la haute justice, que le seigneur se réserva.

Dès cette époque, l'écu losangé de la Thure fut : *de sable à une bande d'argent, chargée de trois croix latines recroisettées et surmonté de la crosse abbatiale tournée à gauche* (2). Le sceau était ovale, avec l'inscription gothique : *Sigillum conventu. . . . . beate Marie-Thure*, entourant un dais ogival sur quatre colonnes, accosté d'un côté par la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus et de l'autre par l'abbesse de la Thure, avec la crosse à la main droite.

En 1253, le pape Innocent IV confirma l'institution du couvent. De ce moment datent les richesses des dames de la Thure. Elles possédaient entre autres les dîmes de Neuville et de Wihéries, etc., puis nne chapelle de l'Aywe-Notre-Dame, au lieu dit le *Sars*, entre le *Faux-Triboul* et le bois de *Seruth* à Solre-sur-Sambre. Nous ne savons s'il reste des traces de cette chapelle, ce qu'il serait intéressant de constater.

Parmi les bienfaiteurs principaux de la Thure, on doit compter les membres de la famille de Barbençon, depuis

---

(1) Il y a à Marpent des ruines d'un ancien *castellum* où l'on a trouvé des débris et des vases romains.

(2) Voir la *Carte héraldique du Hainaut*, aux *Archives de l'Etat à Mons.*

le fondateur Nicolas II, qui y établit ses filles comme religieuses, jusqu'à Marguerite, qui fit don de terres à l'abbaye.

L'an 1507, il fallut établir la réforme dans le monastère relâché. Ce fut Jacques de Croy, évêque de Cambrai, qui obtint ce résultat, grâce à son zèle et à son désintéressement.

En 1568 et 1572, l'église fut brûlée par les Gueux, l'abbaye pillée par les troupes des Etats, et les religieuses furent momentanément dispersées.

Au commencement du XVIIe siècle, les ressources du monastère étant insuffisantes pour le personnel et le besoin se faisant sentir; de nouvelles donations devinrent nécessaires.

Du reste, depuis cette époque, les revers atteignirent sans relâche l'établissement. En 1637, pendant les guerres du Hainaut, le monastère fut de nouveau pillé et une grange incendiée. En 1643, nouvelles ruines, nouveaux désastres! Nouveaux revers, lors des invasions des troupes de Louis XIV en Belgique.

Enfin, en 1792, la communauté dut abandonner le monastère, lors de l'arrivée des troupes républicaines et elle n'y rentra plus, car les couvents furent supprimés en 1796.

La Thure avait eu 25 abbesses, depuis sa fondation en 1244. Le nombre de religieuses varia de 15 à 22, sans y comprendre les sœurs converses (1). Au commencement du XVIIe siècle, le personnel était composé de plus de 50 personnes.

---

(1) Pour plus de détail, voir *L'ancienne abbaye de la Thure*, 1244-1796, par TH. LEJEUNE, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, tome VII, p. 233, où nous avons puisé ces quelques notions historiques.

Faute de temps, les membres du Congrès ne pourront entrer dans l'enclos qui renferme l'ancien terrain de l'abbaye; mais ils n'ont pas à le regretter, ce qui reste n'en vaut pas la peine. Il est cependant un vœu à formuler ici, c'est qu'un jour on recherche l'emplacement de l'église et que l'on y fasse des fouilles pour retrouver les tombes des seigneurs de Barbençon qui y furent enterrés et dont les épitaphes nous ont été conservées. La Société archéologique de Charleroi pourrait bien un jour remplir ce vœu.

L'ÉGLISE

DE

SOLRE-SUR-SAMBRE.

A l'extérieur, l'église de Solre-sur-Sambre n'offre rien de remarquable. Les fenêtres datent de la reconstruction ou de la restauration, qui se fit en 1780; elles ont le cachet renaissance de l'époque (1) et l'une porte même la date de cette reconstruction.

La tour n'est pas placée au milieu de la façade, mais sur le côté, au-dessus de la nef droite en entrant, où se trouve le porche d'entrée, latéral au vaisseau de l'église, avec deux jolies colonnettes (V. la figure ci-après).

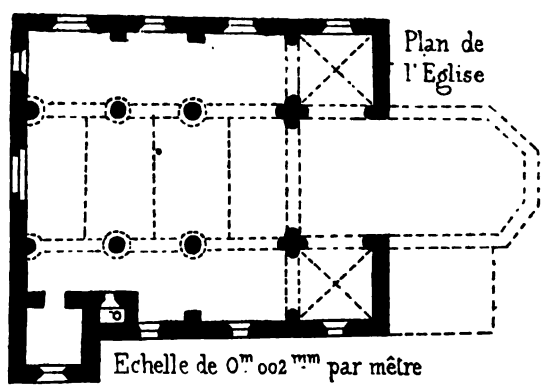

---

(1) Aux *Archives de l'Etat*, à Bruxelles, 1re section, chapitre : *Binche*, n° 778, on trouve les *Comptes de la reconstruction de l'église de Solre*, en 1794.

Colonnette Porte d'Entrée.

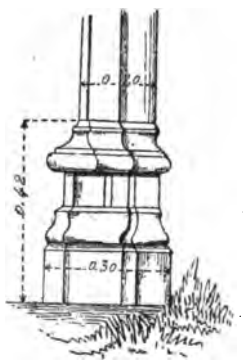

Cette disposition du clocher n'est pas commune. Celui-ci date probablement de l'origine de la construction ; mais il est d'architecture fort ordinaire et peu remarquable.

Disons tout de suite qu'il ne renferme qu'une cloche, pendue à une époque relativement récente et qui vient de Quaregnon, comme l'indique l'inscription qu'elle porte.

J'ai pour parein Nicolas-Joseph De Behault, écuyer, receveur-général des mortes-mains de tous les païs et comté de Hainaut, lieutenant prévôt | des villes, terre et prévôté de Mons, etc., etc., 1779. | J'appartiens à la communauté de Quaregnon.

Les cloches appartenant à l'église ont été enlevées par les troupes de la République française, lors de leur invasion en Belgique et ont servi à fabriquer du billon fondu. C'est en vain qu'on les avait jetées au fond de la Sambre, pour les cacher pendant les jours de danger.

Dans les combles de la tour, l'on a trouvé, au milieu d'un tas de vieilleries, deux objets gothiques ayant appartenu à l'église primitive et qui ont été donnés au musée de Charleroi. C'est une Sainte-Anne en bois sculpté, ayant quelque cachet, surtout dans les draperies, et un chandelier à trois branches en fer battu.

Pour l'intérieur du monument, les basses nefs, refaites au XVIIIe siècle, offrent peu d'intérêt.

Des restes de style ogival flamboyant de la fin du xve siècle, si pas du commencement du xvie, subsistent encore.

Le chœur est gothique, mais de reconstruction récente, datant de 25 ou 30 ans. Il en est de même du transept, qui aujourd'hui ne dépasse plus la largeur des nefs latérales depuis leur reconstruction, et n'est plus qu'un faux transept.

La partie vraiment remarquable de l'église est la grande nef, soutenue par huit colonnes ogivales en pierre bleue, à chapiteaux et à bases octogones avec moulures rondes. Deux de ces colonnes sont attachées au mur de façade, et les deux qui soutiennent le doubleau, séparant le transept et la nef, donnent des accouplements de quatre colonnes chacun. (Voir ci-contre.)

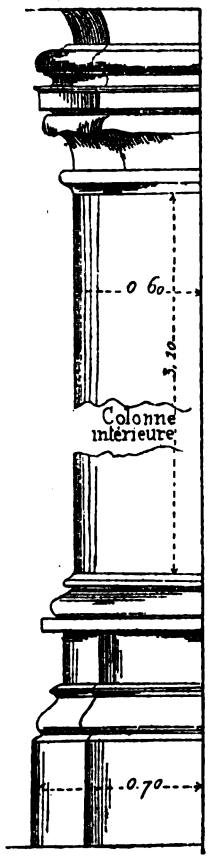

La partie supérieure de la nef forme une voûte en carène, du xiiie siècle, et est divisée en quatre compartiments par trois tirants transversaux; un quatrième

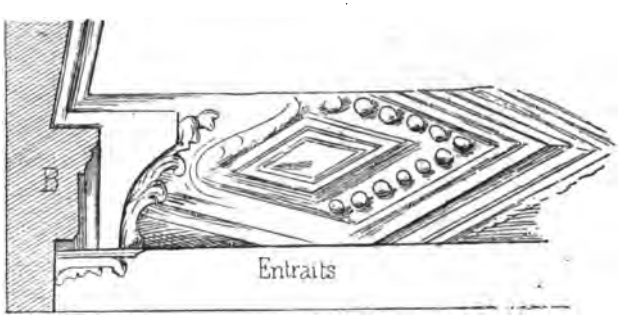

tirant, placé contre le doubleau du transept, repose sur les deux accouplements de quatre colonnes cités.

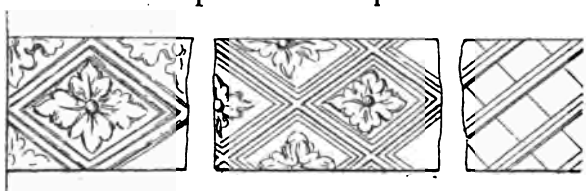

Ces quatre tirants sont des poutres ou sommiers ciselés et historiés avec art, entièrement couverts d'une ornementation sculptée, tout à fait différente pour chacun, et formée de dessins variés en losanges, chevrons, sautoirs, rangées de perles, rosaces, etc.

Les bouts de ces tirants sont taillés en gueules de crocodile, qui semblent les soutenir entre leurs mâchoires.

Au milieu des quatre intervalles, laissés par ces poutres, à la hauteur de la naissance de la voûte, rangés quatre à droite et quatre à gauche, sortent de la muraille des corbeaux en bois, ciselés en marmousets accroupis, richement sculptés et différents tous l'un de l'autre. Entre ces figures règnent des pièces horizontales de charpentes sculptées en accolades saillantes.

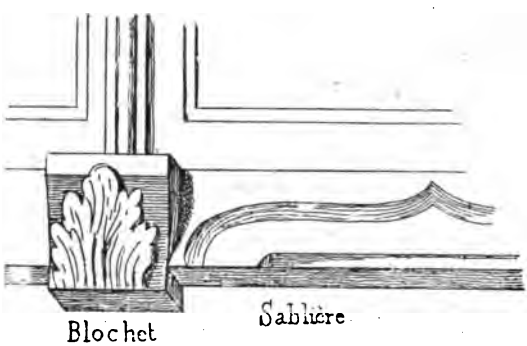

Le plafond de la voûte est en bois, formé de quarante-huit panneaux rectangulaires, encadrés de moulures saillantes et rangés, moitié à droite et moitié à gauche, en trois rangs de huit superposés. Chaque intervalle entre deux tirants mesure donc

la largeur de deux panneaux. Nous pensons que ces panneaux portaient primitivement chacun un sujet peint.

Tout cet appareil de charpente apparente a été repeint en 1855.

On sait que les charpentes apparentes d'églises, qui toutes datent du XIIIe siècle, sont très rares (1). Celle dont nous venons de décrire les dispositions artistiques rappelle la belle charpente de l'église de Baudour. Nous ne pouvons entreprendre ici la description de ces dessins et de ces sculptures.

L'église renferme une belle cuve baptismale du XVe siècle, de forme hexagonale, avec le pédicule entouré d'une jolie guirlande de fleurons.

Elle porte l'inscription suivante, gravée en gothique parfait sur la face antérieure :

L'an MCCC *trente quattre*
Pour enfans en son
Baptister donna ces
Fons li escolastre de
Sougnies Ja. li Carlier.

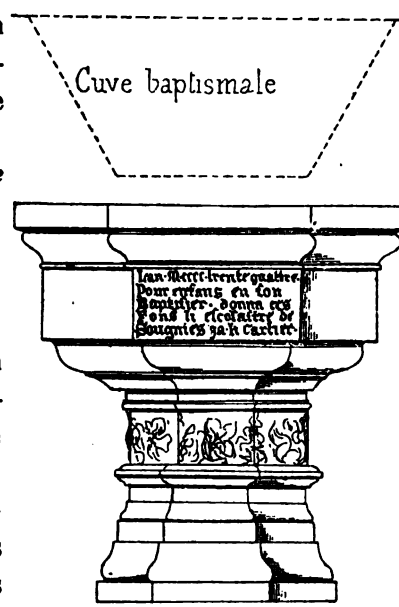

L'église ne possède, en fait de tableaux un peu tolérables, qu'une descente de croix non signée.

Plusieurs pierres tombales restent enchâssées dans le pavement, où les

(1) L'Entre-Sambre-et-Meuse en possède plusieurs : Acoz, etc. Celle de Baudour est remarquable et a été restaurée depuis peu. Une des plus

fidèles continuent à les user sous leurs pieds. Celle de Jean de CARONDELET, seigneur de Solre, mort en 1608, n'y est plus. On y voit celle de son père, nommé Jean aussi, et qui est inhumé avec son épouse. On lit encore sur la tombe usée de ces derniers les mots :

. . . . *Jehan de Carôdelet, ch. sir. de Solre-sur-Sambre, Harvet, Noeuille, des Sarty, dy Rocquegnie, etc., q. trespassa l'a.* 1562 *le pre. jo. d'apuril. . . . et dame. . . . de. Loye. . . . Wavremont, etc., qui trespassa l'an* 1581 . . .

Anne delle Loye, dame de Wavremont, était l'épouse de Jean de Carondelet.

Le reste est caché par l'autel de la nef à gauche du temple, qui couvre en partie la tombe. C'est une vaste pierre, admirablement sculptée, portant le seigneur et sa dame taillés en entier, en forte saillie. Aux quatre coins, interrompant l'inscription, en beau gothique, se trouvent quatre médaillons différents; et dans la partie supérieure les écussons de Carondelet et de sa femme.

Gaucher, évêque de Cambrai, donna, en 1093, des lettres par lesquelles il concéda au chapitre de Lobbes les autels de Solre-sur-Sambre et de Forchies.

En 1159, une bulle du pape Alexandre III confirma cette donation.

Ce patronat de Lobbes existait encore en 1244, époque où le curé de Solre se nommait Jean.

En 1780, l'église dépendait du chapitre de Binche, car c'est celui-ci qui fit les frais de la restauration dont nous avons parlé.

---

belles que je connaisse est celle de la petite chapelle de la Fontaine, à Hachiville, dans les Ardennes. Elle est à panneaux ou compartiments peints, encadrés par des poutrelles.

*
* *

Plus bas que l'église, sur la *Place de la Halle*, se trouve une petite chapelle du XIIIe siècle, dégagée aujourd'hui de ses maronniers séculaires, et qui porte un vrai cachet archéologique; c'est la *Chapelle de saint Antoine sur la Halle*. Elle est hexagone et couverte d'une espèce de dôme conique. Le fleuron gothique, qui a sans doute couronné ce dôme, est aujourd'hui remplacé par une croix de fer. C'est un joli petit monument. La statue est une grossière figure que la tradition dit taillée par un moine et être originaire de la chapelle de l'hermitage de la *Préselle*, non loin de là.

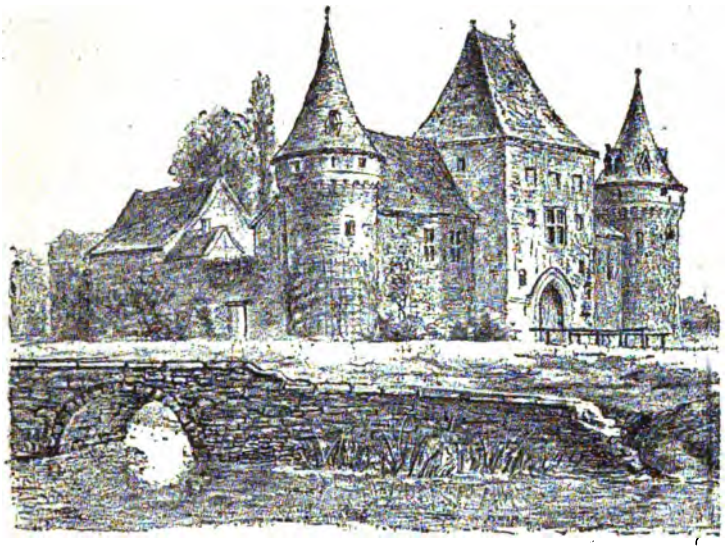

Vue du Château.

LE CHATEAU FÉODAL DE SOLRE-SUR-SAMBRE.

Solre-sur-Sambre est un beau village fort pittoresque et fort ancien, qui doit probablement, selon l'habitude, son origine au château féodal ceint de fossés, au pied duquel vinrent se dresser, une à une, les premières habitations de l'endroit. Quant à l'époque de ces commencements, on ne peut l'indiquer.

Comme cela arrive souvent, il est une légende (reprise par le père Burton) qui assigne à la fondation du premier château de Solre une antiquité vraiment fantai-

siste. Sous l'empereur Commode, dit-elle, les Belges, conduits par *Sorricus*, se révoltèrent contre les Romains et bâtirent, entre autres châteaux-forts, ceux de Solre-sur-Sambre, de Solre-le-Château, de La Buissière, etc.

Nous ne ferons aucun commentaire sur de telles assertions.

Le nom de ce village apparaît dans les titres, sur la fin du XIe siècle.

Quant au château, il serait difficile d'assigner une date précise à sa construction. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il existait au XIVe siècle. Les seigneurs de La « Boussière, de Sorre et d'Erkelines » reçurent, le 18 mars 1372, du duc Aubert de Bavière et du sire de Houdain, grand bailli de Hainaut, l'ordre de mettre en état de défense leurs « castiaux et fortereches », afin que « damaige ne peuweit advenir au pays de Hainaut » (1). Le château de Solre-sur-Sambre appartenait alors à « Henry de Sorre, sire de Haussy, fils de Jean de Barbençon ».

Le château actuel est carré ; c'est une reconstruction qui date, au moins en partie, de la fin du XVe siècle, faite en grosses pierres magnifiquement taillées et admirablement conservées.

Le pont-levis, dont toute trace de herse a disparu, est remplacé par un pont d'une arche. Les fossés subsistent en entier et enserrent, entre leur bord intérieur et les murs du château, une bande de jardin fort soignée et fort agréable.

Ce château fort est l'un des plus remarquables sur un point ; c'est un vrai type de ces constructions du moyen-

(1) Archives du Royaume. Chambre des comptes, n° 15030, 2e cahier, fol. 9.

âge et l'on y peut étudier l'architecture de ce genre de monuments. On y retrouve tous les détails classiques que décrivent les auteurs spéciaux. Nous n'en ferons pas ici un tableau complet; mais nous nous contenterons d'y jeter un coup d'œil d'excursionniste. Ce joli manoir mériterait un travail monographique spécial.

La devanture forme une façade d'ensemble, composée d'un vaste donjon à étages, flanqué de communs à droite et d'un corps de logis à gauche. Viennent ensuite deux belles tours couronnées de machecoulis qui, avec deux autres, marquent les quatre coins de l'édifice et relient les dépendances qui longent les deux côtés de la cour intérieure.

Les deux premières ont conservé leurs machecoulis, dont les supports, formés d'une pierre taillée, terminée en pointe, marquent la décadence à la fin du xve siècle. Les deux tours de derrière sont à demi écroulées.

Les murs des bâtiments sont percés de petites baies à volets suspendus et de fenêtres plus grandes à croisillons et à menaux.

La porterie est un reste du xiiie siècle, de style gothique tout à fait primitif. Les gonds de la porte sont en bois, tournant dans des crapaudines de pierre, ouvrage remontant probablement au xive siècle.

L'aspect de la cour intérieure, quand on sort de la voûte d'entrée, fait bon effet, et cette voûte ogivale elle-même n'est pas sans mérite, avec ses arcades enfoncées à droite et à gauche, garnies de bancs de pierre pour les manants. Les bâtiments portent des fenêtres à croisées en pierre du xve siècle; mais au donjon l'on remarque, vers l'extérieur et l'intérieur, certaines parties plus anciennes et entre autres plusieurs petites fenêtres presque carrées,

dont le linteau, en forme de segment de cercle croqué aux deux bouts (1), trop grand pour la largeur de la fenêtre, paraît être du XIIe siècle et appartient sans doute au bâtiment primitif ou à une construction étrangère. Plusieurs parties semblent devoir être reportées au XIIIe siècle. Le reste a été reconstruit en briques, mais on s'est servi des meneaux et des croisillons des bâtiments antiques.

Une fois dans la cour, on remarque une grande partie, encore fort praticable, du chemin de ronde, établi contre le sommet de la muraille d'enceinte, reliant les quatre tours avec de petites portes d'entrée vers les bâtiments, taillées en voûtes de plein ceintre.

Sur le mur d'un hangar, plus moderne que le corps du château, est répété deux fois l'écusson des Carondelet; ici nu et sans accessoires, et là gravé sur une pierre bien taillée, de 0m55 de largeur sur 0m60 de hauteur, bordée de deux colonnes et lié aux armoiries de Davre par des nœuds et une banderole portant l'inscription :

« *Plus r poise Carodelet.* »

Et en dessous la date :

« 1593. »

En 1593, le seigneur de Solre, Jean de Carondelet, avait pour épouse Anne de Davre. Il est probable que la pierre en question est une pierre dite *de relief*. Il était de coutume au temps féodal, lorsqu'un fief changeait de main, d'encastrer dans un mur du bâtiment, en vue de

(1) Ces linteaux en segment de cercle sont rares. On en retrouve des exemples dans les plus anciennes constructions de l'abbaye de Villers-la-Ville.

la cour d'honneur, une pierre aux armes du nouveau seigneur. Celle-ci était peut-être destinée à établir les droits d'Anne de Davre sur la seigneurie pour son douaire.

Nous savons qu'Anne de Davre (1) portait : *de gueules à la bande d'argent*, ce qui était aussi le blason de la seigneurie de Neufville-sous-Solre. CARPENTIER, dans son *Histoire de Cambrai*, dit que cette famille était originaire de Davre, près de Namur. De Carondelet portait *d'azur à la bande d'or, chargé de six besans du même rangés en orle, trois de chaque côté de la bande.*

Non loin de là est enchâssée dans la muraille une tête saillante de chevalier, sculptée en pierre de sable et qui semble fort antique.

Les tours de devant sont bien conservées. Elles ont deux étages ou chambres au-dessus du rez-de-chaussée, y compris les combles. Dans chacun de ces appartements, trois petites fenêtres sont ouvertes aux trois côtés extérieurs et portent, dans le coin gauche de l'embrasure, une pierre saillante en guise de siège. Les portes sont à encorbeillement.

Au premier étage de la tour du Levant, la cheminée à manteau repose sur deux colonnettes en pierre bleue, fort élégantes et fort belles, de forme cylindroïde, avec face en arête saillante. Cette cheminée est du XVIe siècle et l'on peut constater qu'elle fut attachée après la construction du manoir. Au second étage, la cheminée est un peu plus simple.

La tour de l'Ouest, habitée par le régisseur, M. Chabaut, est la même que l'autre; les cheminées sont

(1) Dave, village près de Namur.

d'autre dessin, mais aussi belles. Il en est de même de celles des pièces voisines. On y remarque un type fantaisiste et curieux de devant de cheminée large, où la plinthe, au lieu d'être d'une seule pièce de marbre, est composée de neuf pièces en coins, à bords ondulés, s'emboîtant l'un dans l'autre et formant un ensemble soutenu sur les deux pièces formant console à droite et à gauche. Un écusson muet est taillé sur la pierre qui forme la clef de centre.

La charpente des combles est vraiment remarquable. Elle est construite en dôme, forte et élégante. Elle est faite, comme toutes les autres charpentes du château, en cœur de chêne qui, aujourd'hui encore, est comme neuf. Le chemin de ronde, avec machecoulis, est soutenu par des corbeaux de bonne coupe, qui font le plus bel effet de l'extérieur.

C'est admirablement conservé et nous ne connaissons aucun château féodal où tout cet appareil soit en meilleur état. Ce chemin de ronde et tous les réduits des tours étaient éclairés par des fenêtres, ou plutôt des baies sans châssis, qui se fermaient selon l'usage ancien, par des volets à bascule, dont l'axe de support reposait dans de grands crochets en fer qu'on voit encore.

La grande salle du donjon, ou salle des chevaliers, qui semble dater du XIIIe siècle, a perdu le plancher de son étage et porte dans ses murs, beauconp plus anciens que les constructions précédentes, des corbeaux et des entailles à diverses hauteurs, dont il est assez difficile d'assigner l'usage. La cheminée de cette grande salle est d'une dimension remarquable. Le manteau en est construit en petits carreaux très minces de poteries fort dure. Cette maçonnerie repose sur une grande pierre que sou-

tiennent de larges consoles supportées elles-mêmes par deux belles colonnettes en pierre bleue, dont les chapiteaux sont ornés d'une jolie feuille pennée profondément ciselée.

Dans aucune partie du bâtiment, l'on ne peut reconnaître l'ancienne chapelle. Il est vrai que la chapelle castrale, avec toutes ses prérogatives, ses droits et ses immunités, sauf les droits de justice seigneuriale, fut transférée au XIIIe siècle dans l'abbaye de La Thure et donnée à la communauté de cette abbaye, mais on sait qu'au XVIe siècle il y avait encore au château une chapelle et un chapelain.

Dans la maçonnerie du château, l'on a trouvé quantité de bouts de flèches et de carreaux, grands et petits, de diverses formes, plats, triangulaires, en amande, lancéolés, etc., d'époque fort ancienne, preuves irrécusables que le manoir a subi des attaques et des sièges. Malheureusement, nous ne connaissons pas un mot d'histoire ou de traditions sur ce point, nous ne pouvons guère faire de suppositions et rapporter ces événements à l'une ou l'autre époque de la période féodale. Plusieurs de ces armes reposent au Musée de Charleroi.

D. A. V. B.

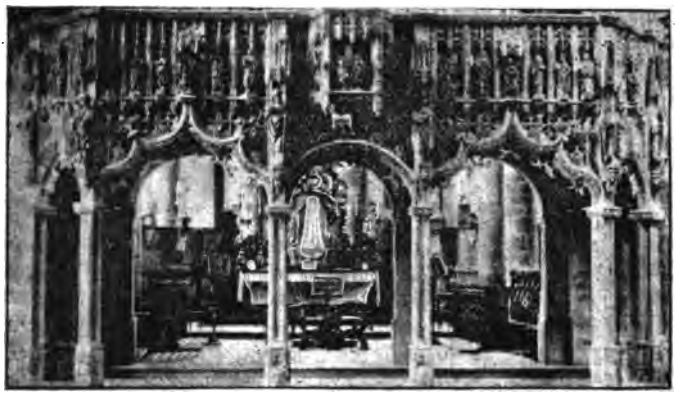

Jubé de la Collégiale de Walcourt.

LA

COLLÉGIALE DE WALCOURT.

La légende attribue la fondation du premier oratoire de Walcourt à saint Materne, apôtre de nos contrées, contemporain de saint Pierre, mort en l'an 130. On lui attribue même, comme sculpteur, une statue de la Sainte Vierge qu'il déposa dans cet oratoire et qui est, dit-on, la statue de N.-D. de Walcourt, religieusement conservée de nos jours encore. Elle est toute couverte de lames d'argent, mais on ne l'expose jamais qu'enveloppée d'étoffes et d'ornements.

Quoiqu'il en soit de la légende, la collégiale de Walcourt est fort ancienne. Elle existait déjà au XIIe siècle, fut brûlée au commencement du XIIIe, rebâtie aussitôt, restaurée au XVe et brûlée de nouveau au XVIIe.

Le monument actuel a conservé des souvenirs de ces diverses constructions et l'unité de style est loin d'y

régner. La tour est romane, de la construction primitive du XIIe siècle. La façade est percée d'une rosace remarquable pour l'époque et ses fenêtres geminées, les unes ogivales, les autres romanes, sont encadrées dans des baies romanes. Les fenêtres du chœur sont à lancettes, du XVIIIe siècle ~~ainsi que le triforium~~. Le vaisseau de l'église, reposant sur des colonnes en pierres bleues, est du XIVe siècle. La grande fenêtre du transept méridional du XIVe et celle du transept septentrional, de la fin du XVe.

Les voûtes sont en briques avec nervures en pierre.

Telle qu'elle est, l'église de Walcourt est un des monuments les plus remarquables de la Belgique. Pourtant elle n'est pas construite dans de très vastes proportions. Elle ne mesure à l'intérieur que 53^m de longueur, sur 27^m de largeur, le chœur excepté, et 17^m de hauteur. L'élévation du transept est d'environ 18^m50. Néanmoins elle présente extérieurement un magnifique coup d'œil avec ses contreforts surmontés d'élégants pinacles et d'où s'élancent jusqu'au grand comble, ces arcs-boutants hardis qui contribuent également à la beauté et la solidité de l'édifice.

L'église a cinq nefs, et le chœur est entouré de bas-côtés. Le haut mur du chœur est ajouré par un austère triplet, c'est-à-dire, que ses fenêtres sont divisées par deux meneaux en trois travées ; mais celle du milieu est plus élevée que les deux autres. Au-dessus des arcades, le triforium du chœur et de la nef est formé d'une série d'arcatures, ogivales pour la nef, ogivales et ~~romanes~~, alternées, pour le chœur.

Les bas-côtés du chœur et le reste de l'église nous présentent à peu près partout le style rayonnant, sauf la

grande fenêtre du transept septentrional, qui étale la richesse de ces meneaux flamboyants.

A l'extrémité du transept méridional s'ouvre un petit portail, ou chapelle gothique remarquable, communiquant jadis avec le cloître destiné aux chanoines. On y remarque une vieille porte ornée de belles ferrures que le moyen-âge exécutait avec tant d'art et qui méritent certainement d'être signalées.

Du côté opposé, au pied de la petite nef, se trouve le portail principal, donnant sur la grande place.

La sacristie est belle et spacieuse. Les stalles sont de l'époque de la Renaissance. Les artistes y ont prodigué le burlesque et le satyrique dans la représentation de certains sujets. C'était passé en coutume, en voulant représenter certains vices on s'était jeté dans des écarts.

La restauration, commencée depuis trente ans, par un architecte capable et consciencieux, est presque finie aujourd'hui.

Le manque absolu de ressources locales a été cause de longs retards dans la restauration, retards d'autant plus redoutables que les matériaux, employés pour la construction de ce temple antique, laissaient à désirer et qu'il y avait, depuis longtemps, grand danger de voir l'édifice s'écrouler. Il fallut reconstruire complètement certains pans de murs. Des écroulements, inévitables et prochains, menaçaient le portail principal, le collatéral et le bras nord du transept. La sécurité publique était réellement menacée.

Le grand portail nord dut être entièrement refait, il n'était plus soutenu qu'à force d'étençonnage.

La plupart des pierres travaillées de ce portail ont été remplacées par de nouvelles sculptures, sauf les consoles,

qui sont très remarquables et ont pu être conservées. Du reste, le travail fut exécuté scrupuleusement, et les pierres nouvellement taillées reproduisent le caractère du travail primitif, avec toute la fidélité et tout l'esprit qu'il est possible d'apporter dans ces reconstructions.

La construction primitive de ce portail est du XIIIe siècle et les statues qui l'ornaient dataient du XIVe et même de la fin du XIIIe siècle. Ce sont deux anges, aux côtés du Christ, couronnant la Vierge. Elles ont dû être remplacées par des copies exactes, et les anciennes ont été données au Musée de Namur.

La rosace, d'une originalité tout à fait remarquable, était, comme le reste, entachée de vices de construction et de matériaux employés primitivement, ce qui en nécessita la reconstruction complète.

L'église a été anciennement polychromée. Le débadigeonnage a mis à nu une ornementation, peinte à deux époques et superposée : une imitation d'appareil, sur laquelle on a, plus tard, dessiné des fleurages.

Les traces en ont été découvertes et peuvent encore se remarquer sur le pourtour du chœur, aux parties nues des parois. On y voit en outre des restes de figures de grandeur naturelle, placées dans les arcatures inférieures des fenêtres. Il y en avait aussi dans les arcades du triforium. Elles représentaient N.-D. de Walcourt sur l'arbre du jardin et onze apôtres, etc.

On sait que les peintures murales de ce mérite et de cette proportion, datant du XVe siècle, sont extrêmement rares.

Le triomphe de l'église de Walcourt, c'est son jubé, finement sculpté en pierre blanche, l'un des plus admirables de tous ceux que nous ait légués la Renaissance.

Cette pièce était dans un tel état de dislocation que la restauration ne put s'en faire qu'avec les plus grandes précautions.

Il porte le millésime 1531 et paraît être un don de Charles-Quint. De l'entrée du chœur, il fut transporté, au commencement du siècle, à l'entrée de la nef centrale, et la pierre finement ciselée disparut sous un grossier badigeon. Il y resta pendant soixante ans, et c'est seulement lors de la restauration que l'on décida de le rétablir à sa place primitive.

Il n'est pas douteux qu'il ait été, dans le principe, polychromé, sinon totalement, du moins partiellement; car, en beaucoup d'endroits, les écailles du badigeon ont mis à découvert des traces de dorures et de couleurs.

Voici une description qui en a été faite avant la restauration.

Le monument se compose de cinq arcades surbaissées, dont trois sur la face, avec ambon, et deux retours obliques, appuyées sur six piles à faisceaux finement travaillées. Ces arcades, couronnées de fleurons, sont garnies d'une guirlande de lobes, délicatement évidés à jour. Les piles sont en marbre-granit, et tout le restant est en pierre de France, d'une espèce demi-dure. Les pleins, au-dessus des arcades, sont décorés par des meneaux, des rinceaux, des écussons à armoiries, des niches et un grand nombre de statuettes, ici isolées, là groupées, représentant des scènes de la vie des saints.

Cet ensemble d'architecture et d'ornementation est du style de la dernière période ogivale et conçu dans ce caractère, un peu fantaisiste, plus spécialement propre au mobilier. La conception semble avoir voulu pousser au développement du savoir-faire, de l'habileté et de la

minutie de l'exécution, en créant des formes, des contours et des fouillis qui exigeaient et ont obtenu un fini et une délicatesse extraordinaires. Plus d'un s'est trompé au premier aspect, croyant voir du bois là où il n'y a que de la pierre, et de la pierre plutôt dure que tendre.

En résumé, ce monument est généralement reconnu comme un chef-d'œuvre de style ogival, d'autant plus précieux que les spécimens de jubés de l'époque moyen-âge sont très rares. La Belgique n'en possède qu'un nombre très restreint. La plupart de ceux des cathédrales de France et d'Angleterre ont été détruits, et dans le restant de l'Europe on retrouve des anciens ambons d'une époque plus reculée, en plus grand nombre que des jubés moyen-âge. Aussi ce chef-d'œuvre intéresse-t-il vivement tout appréciateur d'art et d'archéologie.

Cette œuvre de fine sculpture était dans le plus triste état avant la restauration. Le débadigeonnage avait non seulement mis à découvert beaucoup de détériorations cachées, mais il avait rendu plus apparentes les graves dislocations causées par le déplacement du monument. Par suite de ce déplacement, la courbe des arcades avait été faussée, les piles d'angles avaient dévié; on avait reconnu, enfin, qu'il manquait beaucoup plus de pièces qu'on n'avait pu le supposer d'abord; quelques-unes avaient été remplacées grossièrement en bois ou en pierre et un grand nombre de fragments n'étaient pas à la place qu'ils auraient dû occuper.

Voici maintenant des détails qu'a bien voulu nous donner notre collègue M. Arnould.

Le jubé est aujourd'hui remis à sa place primitive. Il est posé sur six piliers en granit, dont deux sont engagés dans les grosses colonnes de l'entrée du chœur. Ces

piliers sont surmontés de superbes niches contenant de grandes statues qui représentent les quatre pères de l'église et deux prieuses.

Les arcades latérales sont ornées de rinceaux de vigne d'une extrême délicatesse, surmontées de crochets, de fleurons et de six niches contenant des statues. Les niches de l'arcade de gauche (1) contiennent : la première, la statue d'un guerrier; la deuxième, saint Éloi; la troisième, sainte Gertrude; la quatrième, saint Hubert; la cinquième, saint Amon et la sixième saint Jean l'Évangéliste.

Les niches de l'arcade de droite contiennent, de gauche à droite : la première, la statue de saint Damien; la deuxième, sainte Anne; la troisième, sainte Marguerite-Marie; la quatrième, saint Laurent; la cinquième, saint Nicolas....

Chaque niche est surmontée d'un dais plat d'un travail des plus délicats.

Au milieu de chaque côté se trouve une niche contenant un groupe. Les dais surmontant ces niches du milieu sont en saillie.

L'ambon est flanqué de deux petites niches et contient lui-même trois beaux bas-reliefs dont le premier, à gauche, représente la décapitation de saint Jean, celui du milieu, la naissance de la Vierge et celui de droite, un martyre.

En-dessous de l'ambon qui porte la date de 1531, se trouvent, dans les panneaux, les armoiries de Charles-Quint et de l'Autriche.

Le retour oblique de gauche contient, dans ses panneaux, deux médaillons représentant Charles-Quint et son

---

(1) Gauche subjective.

épouse. Il ne renferme que trois niches avec les statues, la première de saint Jean, la deuxième de sainte Marguerite et la troisième de saint Paul.

Le retour oblique de droite a également trois niches contenant, la première, la statue de saint Jacques, la deuxième, sainte Barbe et la troisième une statue n'appartenant pas au jubé.

L'ornementation des retours obliques est la même que celle des arcades latérales.

Ce jubé a trois compartiments de voûte admirables en briques de Boom, avec nervures en pierres blanches et croisillons à cinq boutons penditifs pour chaque arcade de voûte, correspondant chacune avec une arcade de face.

Toutes les statues polychromées du jubé ne sont pas encore restaurées.

C'est M. Verdeyn, sculpteur à Louvain, qui a restauré le jubé, d'après les plans et dessins et sous la direction de M. Pavot, architecte à Bruxelles.

L'église possède un autre ouvrage du xvie siècle, sculpté aussi en pierre blanche en style de même époque; c'est un tabernacle qui fut, à un moment donné, enlevé de la place qu'il occupait primitivement dans le chœur, à la droite du maître-autel; la moitié en fut détruite, et le reste enchâssé dans le mur de la chapelle des fonts baptismaux. Ce petit édicule, aujourd'hui reparé et restauré, fait le plus charmant effet dans le chœur, où il a été remis à sa place.

Les fonts baptismaux, qui ne manquent pas de mérite, ont été transférés dans une chapelle latérale, à côté de l'entrée actuelle.

Une croix triomphale, ou grand crucifix, avec les statues de la sainte Vierge et de saint Jean, le surmontait

ou était suspendu dans l'espace, entre le jubé et la voûte. C'est un ouvrage d'art gothique d'une réelle valeur et d'une remarquable conservation, datant du xve siècle, qui a repris sa place primitive à l'entrée du chœur, suspendu à une poutre au-dessus du jubé. On y remarque des traces de polychromie et de dorure.

L'église renferme la pierre tombale de Jehan Baisier. Ce monument, en style belle renaissance, figure, en bas relief, la présentation, par son patron, du défunt au Christ; on y lit cette inscription :

Ci-devant repose Messire Jehan Baisier, en son temps vice Prévost et chanoine de cyens, y trépassat le 21e jour de septembre, anno 1741 et de sa continuelle résidence l'an 50.

Priez Dieu pour son âme.

Au milieu de toutes ces beautés, on remarque dans l'église un mobilier disparate et de mauvais goût; un autel en style rococo pour le chœur, deux autels renaissance, d'un goût fort lourd, pour les basses nefs, une chaire très médiocre, un Chemin de la Croix en papier peint.

Tout ce mobilier de mauvais goût jure violemment avec l'aspect sévère et l'excellent style de l'église restaurée, et ce triste effet ne fera que s'accentuer d'une façon plus choquante, après la restauration complète du jubé et des stalles.

Il est à espérer que l'on dotera le temple d'un mobilier convenable, et que l'on remplacera toutes les statues de mauvais goût qui s'y trouvent. Une seule mérite d'être conservée, c'est une statue de saint Materne, qui paraît remonter au xvie siècle.

Comme toutes les anciennes églises, celle de Walcourt possède un riche trésor d'argenterie, d'objets d'ornements artistiques et précieux; mais la plus grande partie se trouve actuellement à l'exposition d'art ancien du Grand concours, où les membres du Congrès pourront les voir, dans leur visite du 9 août.

*
* *

Dans la muraille de l'ancien cimetière dépendant de l'église, se voit une antique statue d'un dieu du paganisme, Cupidon croit-on, à laquelle s'attachent des usages et des récits légendaires.

La nouvelle mariée, au sortir de l'église, est amenée au pied de cette statue, où on lui présente un verre et, après l'avoir bu, elle le brise aux pieds de la figure, en signe de renoncement aux libertés du célibat.

Ces lignes ne sont qu'une note qui pourra, sur place, recevoir des développements de la part de nos amis de la localité.

D. A. V. B.

XX.

ADDENDA.

ADDENDA.

Article à introduire dans le règlement d'ordre intérieur, p. 11, *après l'article* X.

ARTICLE X^bis^.

Chaque Société officiellement représentée a droit, pour sa bibliothèque, à un exemplaire des *Actes du Congrès*. Cet exemplaire sera remis au délégué officiellement accrédité.

Les délégués eux-mêmes, moyennant une souscription de membre, soit cinq francs, recevront personnellement un autre exemplaire de la publication.

Mesures propres à alléger le questionnaire général de nos Congrès, qui est surchargé, et dont le nombre de questions devient trop grand. (A placer après la page 20).

Combiner et réunir en une seule question celles qui visent le même sujet, savoir :

1° Les n°s 1 et 5 de la 1re section et le vœu du Congrès de Bruges n° 1.

2° Le n° 1 de la 2me section et le vœu du Congrès de Bruges n° 3.

3° Le n° 2 de la 2me section et le n° 6 de la Liste des questions renvoyées par le Congrès de Bruges à celui de Charleroi.

4° Le n° 4 de la 2me section et le n° 2 de la 3me section, 1re sous-section.

Les n°s 1 et 17 de la 3me section, 1re sous-section, 1, 21 et 23 de la 3me section, 2me sous-section, et les vœux du Congrès de Bruges n° 5, 6, 7, 8, 9, 12 et 13.

*
* *

Supprimer, dans le questionnaire général, les questions suivantes, qui ont été convenablement résolues depuis quelque temps, ou sur lesquelles des vœux ont été formulés et émis en assemblée générale.

1° N°s 2, 4 de la 1re section et 2, 13 de la 2me section (Vœux n°s 1, 2, 3 et 4 de Bruges). — N° 8 de la 3me section, 1re sous-section, résolue au Congrès de Bruges

2° Les n^os^ étudiés dans le Congrès de Charleroi et sur lesquels des vœux seront proposés. Ce sont éventuellement les n°s 6, 8, 10 de la 1re section ; n°s 16 et 22 réunis, 21, 23 de la 2me section ; n°s 3, 14, 15, 16, 21 de la 3me section, 1re sous-section; n°s 2 et 19 réunis, 3 et 20 réunis, de la 3me section, 2e sous-section.

*
* *

Renvoyer à la Société d'émulation de Bruges, les questions suivantes, toutes spéciales à la Flandre ou à Bruges, et formulées dans le Congrès de cette ville, afin que cette société les étudie et formule des rapports et des conclusions pour les Congrès futurs :

N°s 3, 7, 9, 14, 15, 17, 20 de la 2me section ; n°s 4, 6 de la 3me section, 1re sous-section ; n°s 4, 5, 6, 11, 14, 16, 24 de la 3me section, 2me sous-section.

Un mot, laissé par inadvertance, pourrait donner lieu à une interprétation erronnée, il est utile de la faire disparaître :

Page 180, ligne 13 : remplacez *germaniques* par *franques*.

Exiger les conditions de l'art. VI du Règlement d'ordre intérieur, ci-devant imprimé, pour inscrire une nouvelle question au questionnaire général.

25me ANNIVERSAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CHARLEROI.

PREMIÈRE PARTIE.

BILAN SCIENTIFIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE & ARCHEOLOGIQUE

DE CHARLEROI

PENDANT SES VINGT-CINQ ANNÉES D'EXISTENCE.

RÉSUMÉ HISTORIQUE.

« Rendez à César ce qui appartient à César. »

Notre Société est la seule Société d'intérêts non matériels qui soit parvenue à s'implanter et à prospérer dans notre arrondissement, entièrement préoccupé d'intérêts industriels.

Les promoteurs de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi furent MM. Joseph Rouard, Achille Marousé et Constant Vander Elst, qui s'adjoignirent M. Théobald Harou.

M. Vander Elst ne voulut pas accepter la présidence et la céda à M. Harou, sénateur, se contentant des modestes, mais importantes fonctions de secrétaire.

Un premier appel fut fait en septembre 1863.

Vingt-huit membres y répondirent et s'occupèrent de la discussion des statuts. La Société fut dès lors constituée.

Ses débuts furent difficiles, comme pour la plupart des sociétés scientifiques naissantes.

Non seulement elle eut à combattre l'indifférence, si fatale en toutes choses, mais encore les railleries de certaine classe d'individus, qui méprisent tout ce qui ne favorise pas leur orgueil ou leurs intérêts matériels. Les détracteurs ne lui manquèrent pas, et ne lui manquent pas encore aujourd'hui.

Malgré les attaques et les railleries, la Société sut s'attirer la partie la plus intelligente de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, et lorsqu'on parcourt aujourd'hui la longue liste de ses membres, on y rencontre les noms les plus honorables de la ville et de la banlieue.

Fondée dans l'unique but de répandre la lumière sur les points encore obscurs de notre histoire nationale, d'aller à la recherche de la vérité scientifique, sans aucune préoccupation politique, ni religieuse, évitant toute question personnelle, vivant sous le régime d'une douce confraternité qui nivelle toutes les positions, sans orgueil et sans vanité, elle sut bientôt s'attirer la sympathie générale.

C'est ainsi que le nombre de ses membres, qui n'était que de 63 pendant les trois premières années; s'éleva à 140 en 1870 et dépassa 300 en 1875, chiffre qu'elle a conservé jusqu'aujourd'hui, malgré les nombreuses mortalités qui en enlèvent un certain nombre chaque année.

Le budget de dépenses annuelles suivit la même proportion que les membres. Comportant à peine un millier de francs d'abord, il s'élevait à trois mille en 1870, et depuis treize ou quatorze ans, il oscille autour de sept mille francs, grâce à des influences et des protections puissantes et à une prospérité constante.

L'importance des publications de la Société suivit la même marche. Le premier volume de nos *Documents et*

rapports ne comportait que 174 pages (1863), le 2e 364 (1868); mais les suivants prirent plus de développement et le 3e (1870) comptait près de 600 pages. Ils n'ont, depuis, que gagné en importance et en étendue et dépassèrent parfois le nombre de 800 pages. On pourra, dans le travail de M. Fiévet, qui complète celui-ci, constater de leur valeur et de leur intérêt scientifique réels.

Cette prospérité et ce développement inespéré avait pour cause une impulsion puissante donnée à la Société par ceux qui la dirigeaient. En 1869, M. Vander Elst avait été élu président et M. D. A. Van Bastelaer, secrétaire-général; quatre années plus tard, en 1873, M. Vander Elst devint président d'honneur, et M. Van Bastelaer le remplaça à la présidence, qu'il occupe encore aujourd'hui à la grande satisfaction de tous; les secrétaires furent successivement MM. E. Cobeaux (1873), Dr Wauthy (1881) et V. Tahon (1886).

Non contente de se créer un centre agréable, où l'on peut venir discuter les nombreuses et variées questions de cette vaste science qu'on nomme archéologie, science de tous les peuples et de tous les siècles, notre Société a senti le besoin de se créer des relations, non seulement dans le pays, mais au-delà de la frontière (la Science n'a pas de limites). Franchissant même l'océan, elle fut mise en rapport avec des sociétés savantes de l'ancien et du nouveau monde.

Aujourd'hui, confédérée avec ses consœurs de Belgique et des parties limitrophes, elle les convie à venir discuter à sa tribune les grandes questions historiques, architecturales, artistiques, archéologiques et préhistoriques, et à fêter ensuite ses vingt-cinq années d'existence.

Après un certain nombre d'années de travail, de labeur,

l'homme éprouve le besoin de jeter un coup d'œil derrière lui pour se rendre compte de ce qu'il a fait. Nous éprouvons aussi aujourd'hui le besoin de ce regard rétrospectif, non seulement pour notre propre satisfaction, mais par devoir pour le monde savant, qui a bien voulu se mettre en rapport avec nous et pour nos nombreux protecteurs et bienfaiteurs, qui nous ont favorisé de leurs subsides et de leurs dons.

Nous allons donc rapidement faire la revue de nos travaux, afin qu'on puisse juger si nous avons été dignes de l'intérêt qu'on nous a porté.

Lorsqu'une société se forme, il y a généralement deux catégories de membres : des *connaisseurs* et des *amateurs;* les derniers sont les plus nombreux. Il faut exciter le zèle des uns et faire l'éducation des autres.

Pour entretenir le feu sacré et propager la Science, il y a trois moyens très importants, nous dirons même indispensables : les fouilles, les excursions et les conférences, ou causeries scientifiques.

Les fouilles offrent le plus grand intérêt pour tous les membres de la Société, et aussi pour les étrangers et même pour les paysans, qui accourent en foule, poussés par la curiosité, et reportent toujours quelqu'instruction dans leur village.

Ce sont les fouilles qui forment l'archéologue occupé des époques anciennes, elles redressent certains faits historiques avancés trop légèrement par les auteurs, elles sont nécessaires à l'étude morphologique et ethnologiques de nos ancêtres, elles alimentent nos publications et nos musées et elles procurent, presque toutes, des nouveaux membres.

Les excursions ne sont pas moins intéressantes et, diri-

gées avec intelligence, ayant à leur tête un ou plusieurs membres chargés de donner des explications sur les monuments ou les objets qu'on visite, elles développent l'esprit et le goût artistique, tout en procurant la jouissance d'agréables promenades, en compagnie d'une société choisie. Elles sont même hygiéniques.

On peut dire de nos excursions ce que CHARLES LE HARDY DE BAULIEU dit des excursions géologiques : « Qu'on ne s'imagine pas que ce soit chose maussade, pénible, ennuyeuse et désagréable que d'aller à la recherche des fossiles, de les recueillir et de les classer dans un ordre quelconque. D'abord cette recherche, qui oblige à faire de longues promenades, à grimper sur les rochers et à manier la pioche et le marteau, est un exercice des plus salutaires, surtout pour des personnes qui ont l'habitude de rester enfermées des journées entières dans un cabinet, privées de la bienfaisante influence d'un air pur et agité et des rayons directs du soleil.

» Puis, par un hasard providentiel, les localités où abondent les fossiles (les fouilles) sont précisément situées dans les contrées les plus pittoresques de notre pays (1) ».

Enfin les conférences, qui sont le complément des fouilles et des excursions, qu'elles se donnent sur les lieux ou au siège de la Société, sont un excellent moyen de stimulation et de propagande, surtout lorsqu'elles se font par des hommes instruits et éloquents, par des autorités scientifiques, comme nous avons eu la chance d'en posséder plusieurs fois.

---

(1) *Guide minéralogique et paléontologique dans le Hainaut et l'Entre-Sambre-et-Meuse.* par CH. LE HARDY DE BAULIEU, professeur à l'Ecole des Mines du Hainaut, p. 60.

Nous avons employé les trois moyens dès notre début, et c'est à eux que nous devons probablement notre succès; nous ne saurions trop les conseiller aux sociétés naissantes.

Ce que je viens de dire de l'histoire de la Société n'en est qu'un aperçu fort succinct. Il est intéressant de lire les détails et de voir dérouler cette histoire intime, dans divers rapports présentés à la Société à la fin de chaque année par son président et surtout les suivants, qui ont été rédigés tout spécialemenl dans ce but et imprimés dans nos *Documents et rapports*.

T. I, p. 8, t. III, p. 35; t. IV, p. XLV; t. V, p. 25; t. VI, p. 143; t. VII, p. LXXIX; t. VIII, pp. 39 et 59; t. IX, pp. 55 et 69; t. X, pp. 29 et 57; t. XI, p. 52; t. XII, p. 449; t. XIII, p. 61.

Pour ce qui regarde les découvertes et les fouilles dont nous allons avoir à parler, on peut consulter avec fruit la *Petite Chronique des découvertes archéologiques de l'arrondissement de Charleroi*, publiée par M. VAN BASTELAER : t. VIII, p. 634; t. IX, p. 458; t. X, p. 665; t. XI, p. XI, p. 481; t. XII, p. 492; t. XIII, p. 743; t. XIV, p. 817.

PRINCIPALES FOUILLES (1).

« *Si foderis invenies.* »

Marcinelle. — 1864.

Tumulus romain.

La première fouille que fait une société est toujours un évènement.

C'est la tombe de Marcinelle qui fut choisie pour nos premières opérations.

Sa situation sur le haut d'une vaste plaine, dominant tous les environs, l'avait fait connaître à toutes les populations voisines, qui la considéraient comme la *tombe d'un général.* Malheureusement elle avait été fouillée par des mains profanes. L'espérance de découvrir de l'or, a poussé des hommes cupides à en sonder les entrailles ; bouleversant et brisant des objets précieux pour nous et bien futils pour eux.

On n'a pu en retirer que les débris d'un coffret, des fragments de vases en verre et en poterie, des fragments d'ossements, des cendres provenant d'un bûcher, des fers oxidés, un manche en jayet, une lampe en bronze, des fragments d'urnes et d'amphores, toutes pièces indiquant un *tumulus romain* ce que faisait présumer *ses grandes*

(1) Nous n'indiquons que les principales.

dimensions : 35 mètres de diamètre à la base et 8 mètres de hauteur (1).

*
* *

Bons-Villers, Brunehault Liberchies. — 1865.

Substructions romaines.

Liberchies est une localité bien connue des archéologues : des centaines de pièces de monnaies y ont été recueillies par des paysans à la surface du sol et il n'est guère de collections qui n'en possèdent quelques spécimens.

M. l'ingénieur MAROUSÉ ayant attiré l'attention de la Société sur ce point, fut chargé de faire quelques recherches, il y trouva de nombreux débris de poteries, des fers oxidés, des scories dites *Crayats de Sarazins*, preuve évidente de l'existence d'une forge au charbon de bois en cet endroit. C'est un vaste champ à revoir (2).

*
* *

Monceau-sur-Sambre, Bois de Morigny. — 1865.

En décembre de la même année, M. MOTTE signala les résultats d'une fouille faite à Monceau (ancien bois de Morigny), en compagnie de M. VANDER ELST. Elle n'amena d'autres résultats que de nombreux tessons de poteries, des tuileaux. Ils trouvèrent les traces de recherches antérieures, qui avaient bouleversé le sol (3).

---

(1) Voir rapport de M. CADOR. *Documents de la Société*. t. I, pag 11. Voir aussi t. VIII, p. 126.

(2) Voir *Documents et rapports* de la Société, t. I, p. 26.

(3) Voir *Documents et rapports* de la Société, t. I, p. 28.

*
* *

Bons-Villers. — 1866.

De nouvelles explorations se firent à Bons-Villers sous la direction de MM. Marousé, Tirou, Van Bastelaer et Vander Elst. Des substructions leur firent supposer l'existence d'un camp légionnaire romain, de forme d'un carré long. Brunehault, qui est voisin, semble avoir été une redoute (castellum), on y a trouvé des futs de colonne.

Cette Commission a recueilli une équerre en bronze, une lamelle en jayet, une soucoupe avec le sigle MICCIOF, un bronze de Claudius Goticus, des poteries samiennes avec ornements en relief, des fragments de verre, etc. (1).

*
* *

Bois de Landelies. — 1867.

On avait trouvé, il y a quelques années, dans le Bois de Landelies, des tombes renfermant des poteries et des objets en bronze, un trousseau de clefs avec chainette. Des fouilles furent décidées au Try des Gaux, où l'on avait signalé le circuit d'une tour; on n'y découvrit aucun objet signalant l'époque belgo-romaine, la tour semble avoir appartenu au moyen-âge (2).

*
* *

Monceau. — 1868.

Villa romaine.

En février 1868, M. Constant Vander Elst, se rendant

(1) Voir *Documents et rapports* de la Société, t. II, p. 27.
(2) Voir *Documents de la Société*, t. II, p. 45.

à Fontaine-l'Évêque, ramassa un fragment de bol en poterie samienne, au Bois de Monceau (Bois de Morigny, déjà cité). Il fut décidé qu'on ferait de nouvelles recherches, surtout qu'on signalait la présence de plusieurs grandes pierres en grès silicieux juxtaposées, qu'on considérait comme un ancien pavement.

Leurs grandes dimensions ne semblent pas faire admettre pareil usage : l'une d'elles avait 2^{m}95 de long sur 90 de large et 60 d'épaisseur; n'étaient-ce pas les restes d'un dolmen? On découvrit plus loin une sépulture belgo-romaine, on y trouva des pièces d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Marcus Alexander, du bronze, du verre coulé etc. (1).

Au-delà, vers le levant, on découvrit des poteries grossières avec ornements faits à l'ongle ou à la pointe, dites *Gauloises*. Les blocs en grès et les poteries n'ont-ils pas certaine corrélation et n'indiquent-ils pas des sépultures antérieures aux romains?

On recommença les fouilles au mois d'août de la même année à 80 mètres N.-O. de la sépulture ; on mit au jour des substructions construites en pierre de marne, grès calcareux bruxellien, petit appareil romain, cimenté par de l'argile plastique.

Comme dans toutes les villa, les tessons de poteries diverses, les fers oxidés, les cendres, les tuileaux se trouvèrent en abondance.

On recueillit seulement quelques objets curieux.

Un beau col de fiole en verre bleu. Une tablette en granit exotique polie.

---

(1) Voir *Documents de la Société*, t. II, p. 61.

Divers objets en bronze, un manche en jayet ouvré, une pierre à aiguiser, une hachette en fer, des fragments de meule, une agate brune, un manche d'outil en corne de cerf.

Dans l'angle d'une petite place se trouvait une niche de 50 centimètres de large sur 80 de haut et 35 de profondeur, elle ne renfermait aucun objet, elle présentait l'aspect d'un petit autel? (1)

La question de ces niches est encore à résoudre.

*
* *

Grottes d'Immiée. — 1868.

Des recherches faites dans les grottes d'Immiée près de Gerpinnes, dans le courant de cette année, n'ont produit pour résultats que la *certitude* qu'elles n'avaient pas été habitées par les peuplades préhistoriques; *avis aux amateurs de l'avenir* (2).

*
* *

Pont-à-Celles, Neuville. — 1868.

MM. Morlet et Rascart avaient signalé des substructions dans une prairie de Neuville, et un tertre dans une autre, portant le nom de Pré des Mottes.

Nous fûmes chargés d'explorer les lieux et nous trouvâmes que les fondations de la prétendue villa étaient modernes, une monnaie d'un prince évêque de Liége ainsi que plusieurs autres objets indiqueraient le XVIe siècle. Quant au tertre, ce n'était que l'emplacement d'un

(1) Voir *Documents*, t. III, p. 45.
(2) Voir *Documents*, t. III, p. 39, rapport de M. Kaisin.

hermitage, comme nous en avions signalé (1) un à Arquennes (Bois d'Harpes), ainsi qu'un autre (Bois d'Horu); M. Vander Elst avait observé la même chose à Eumont commune de Wallers (France).

Ces tertres sont habituellement près d'une fontaine et entourés d'un fossé (2).

*
* *

Ransart, Soleilmont. — 1868.

Oppidum.

Dès le mois d'août 1864, quelques membres de la Société avaient signalé des traces de retranchements d'une époque ancienne au lieu dit : *ville des sarazins*, au Bois de Ransart. Des fouilles furent décidées dans la séance du 3 mars 1868, on les commença au mois d'août suivant.

Il existait plusieurs monticules, dont un plus élevé était un véritable *tumulus* : à son sommet existait une dépression que les gens de la localité nommaient : (*el pusse d'el, galte d'our*) on avait déjà été à la recherche du fameux *magot*. On n'y trouva plus que des cendres et des os calcinés.

Aux environs s'étalaient des tessons de poterie et des fragments de meules.

Une hâche en pierre brute fut rencontée dans un champ voisin, on en avait trouvé une autre, polie entièrement, qu'on avait brisée, croyant en faire une pierre à rasoir, ainsi que des poteries grossières, peu cuites, faites au tour, mais sans ornements, qu'on trouve encore sur les versants, de divers côtés (poteries dites celtiques).

---

(1) Voir *Documents*, t. II, p. 303.

(2) Voir *Documents*, t. III. p. 53, rapport du Dr N. Cloquet.

L'enceinte, désignée sous le nom d'*Oppidum de Soleilmont*, a la forme triangulaire, comme habituellement les camps Gaulois; elle mesure 70 mètres sur chaque face et est entourée de 2 côtés d'un rempart de terre ayant encore actuellement environ 2 mètres de hauteur; il n'existe qu'une seule entrée bien déterminée du côté du vallon où l'on a découvert un chemin, formé de grès de grandes dimensions, *juxtaposés*. Ce chemin descend obliquement le long de la côte et va aboutir au ruisseau du fond; le camp est évidemment ante-romain (1).

*
* *

Aiseau, Tombe du chef. — 1869.

Tumulus.

Ce tumulus a 40 mètres de diamètre et 1m80 de haut. Il avait déjà été fouillé; on n'y a trouvé que des cendres et débris d'urnes. M. Kaisin signale dans son rapport (2) des vestiges de constructions romaines : tuiles à rebords, débris de poteries, médaille de Commode (180 à 192). Il conseille de faire des fouilles.

*
* *

Thuillies, Tienne du Sort. — 1870.

Cimetière franc.

Un cimetière franc d'une importance capitale fut fouillé à Thuillies en 1870, dans un terrain appartenant alors à M. Lebrun. Les ouvriers terrassiers, en exploitant les moellons que contenait la terre, y avaient déjà détruit plusieurs centaines de tombes depuis deux ou trois ans,

(1) Voir *Documents, etc.*, rapport de M. Gillet, t. III, p. 50.
(2) Voir *Documents, etc.*, rapport de M. Kaisin, t. IV, p. LVII.

quand la Société de Charleroi y fit une fouille régulière. Cette fouille produisit beaucoup d'objets peu luxueux; plusieurs tombes romaines maçonnées avaient été utilisées par les Francs.

Une pièce de haute valeur, et qui fit du bruit en son temps, en est sortie. C'est une *bractéate* ou plaque en or, avec inscription, qui fut discutée, lors de la trouvaille, par le savant Lelewel (1). Elle faisait partie de la collection de M. Van Miert, de Mons; mais cette collection a été dispersée aux enchères et la bractéate est passée en des mains inconnues.

Il serait éminemment désirable que l'heureux détenteur de cette pièce se fît connaître à la Société de Charleroi, à l'occasion du Congrès.

Le rapport détaillé de cette fouille, avec discussion de diverses questions scientifiques, est prêt. Mais l'auteur, qui est notre honorable Président, n'a pu encore le publier, faute de place dans les volumes de notre Société.

*
* *

Marcinelle, Tombois. — 1871.

Cimetière franc.

M. l'ingénieur Charles Dupret trouva dans son jardin un cimetière franc, lorsqu'il fit construire sa maison de Marcinelle, au lieu dit *Tombois*. Il donna à notre musée des vases, des armes et quelques objets de toilette et plaques de ceinturons.

Le reste du cimetière fut fouillé régulièrement hors de

(1) V. *Revue belge de numismatique*, t. I, p. 94.

la limite de la propriété de M. Dupret. Le produit fut peu important.

*
* *

Arquennes. — 1871-1872.

Villa belgo-romaine.

Cette importante villa avait près de 60 mètres d'étendue; elle possédait : bain, hypocauste, caves avec niches, peintures murales, etc.

On y a recueilli une quantité innombrable de poteries de tous genres, du verre plat coulé, des fragments de coupe aux formes gracieuses, des bijoux, des fibules émaillées, divers outils en fer, des bouts de lance, des monnaies de Marc-Aurèle, d'Antonin et même de Constantin.

Cette villa, comme la plupart des villas découvertes en Belgique, avait été pillée, incendiée, et ensuite reconstruite. Parmi les objets intéressants, mais qui aux yeux du vulgaire paraissent futils, sont les déchets de cuisine. C'est ainsi que l'on a trouvé des écailles de moule et d'huître, des coquilles d'œufs et une quantité d'os d'animaux domestiques; parmi ceux-ci se trouvaient des os d'ours brun et de castor. Ces animaux, aujourd'hui disparus de notre faune, vivaient donc dans les environs et servaient d'aliments (1).

Cette villa fit sensation dans le monde archéologique et attira la visite de beaucoup d'étrangers, dont plusieurs célébrités.

Les fouilles se continuèrent après la récolte, avant de les abandonner on voulut s'assurer par quelques coups de

(1) Voir 1er *rapport de M. le Dr* Cloquet *Documents*, t. VI, p. 69.

sonde s'il n'existait plus des substructions, et l'on découvrit l'emplacement d'un four de potier, dont les restes recelaient des débris de vases d'une époque bien antérieure, avec ornements faits à l'ongle; des silex trouvés sur les lieux, et même dans un bloc d'argile à moitié cuite, firent supposer qu'il date de l'époque néolithique (1).

*
* *

Gerpinnes. — 1873.

Villa belgo-romaine.

Souvent un évènement en amène un autre de même nature; la découverte de la villa d'Arquennes était à peine terminée que M. Henseval, bourgmestre de Gerpinnes en annonçait une autre plus importante encore : « située dans la contrée si riante et si pittoresque de l'entre-Sambre-et-Meuse, assise aux bords de la Biesme; dans un charmant vallon, elle a derrière elle tout un amphithéâtre de petites plaines et plus loin une ceinture de bois épais; à ses pieds coulent des eaux saines et abondantes, même un peu minérales.

» La position était magnifique, aussi la villa était-elle luxueuse. Son étendue, les bains, les peintures murales, les débris de mosaïque, les tessons de fines poteries, les fragments de coupes en verre de couleurs variées, tout annonçait la demeure d'un riche personnage.

» Une salle souterraine où l'on arrivait par un large escalier composé de 7 marches avec palier, présente onze niches de 45 centimètres de large sur 70 de haut et

(1) Voir 2d *rapport de M. le Dr* Cloquet, *Documents*, t. vii, p. 69.

30 centimètres de profondeur, dans le genre de celle de la villa d'Arquennes. Mais l'une est particulièrement décorée, placée à droite de l'escalier en entrant, elle est ornée de deux pilastres dans l'élévation desquels la pierre blanche alterne avec le calcaire; une partie de la base et le chapiteau sont aussi en pierre blanche et le dernier est sculpté avec soin et décoré de feuilles d'acanthe. Cela paraît être évidemment un autel. On a beaucoup discuté sur l'usage de cette salle et tout semble indiquer un *columbarium*.

» Le Gouvernement ayant consenti à la conservation de ce monument, unique en Belgique, M. DE BRUGES a fait gratuitement l'abandon de la propriété. Une construction a été faite aux frais de l'Etat qui a chargé notre Société de son entretien (1). »

*
* *

Strée, Champ de la Presle. — 1873-1874.

Cimetière romain et franc.

Au moment où les fouilles de Gerpinnes se terminaient, on nous annonçait la découverte d'un riche cimetière romain et franc à Strée près de Beaumont.

Notre honorable Président, M. VAN BASTELAER, non seulement en a dirigé la fouille avec les soins les plus intelligents, mais il est parvenu à reconstituer un très grand nombre de vases en terre et en verre qui eussent positivement été perdus pour nos collections et pour la science.

---

(1) Voir rapport de MM. le comte DE GLYMES, HENSEVAL et KAISIN, *Documents, etc.*, t. VII, p. XCIII.

Les objets rares et précieux sont trop nombreux pour pouvoir les énumérer ici; on peut les voir dans nos armoires et en lire la description dans nos annales. Ils forment la principale richesse de notre musée. Le rapport est une véritable monographie de 300 pages où chaque pièce est savamment décrite et discutée. La poterie surtout a été le sujet d'études spéciales (1).

*
* *

Montignies-sur-Sambre, Ville sous la Neuville. — 1873.

Une villa, moins importante que celle d'Arquennes et de Gerpinnes, fut encore trouvée et explorée à Montignies-sur-Sambre, par M. Van Bastelaer. Il n'y a trouvé rien de plus intéressant que les restes de la destruction et du pillage (2).

*
* *

Aiseau. — 1875.

Villa romaine.

M. Kaisin, dans son rapport sur le tumulus de la commune d'Aiseau, avait parlé de substructions qu'il conseillait de fouiller. On s'y décida et l'on mit au jour les restes d'une villa dans le genre de celle d'Arquennes, avec bain, hypocauste, caves avec niches, etc.

Elle a fourni une quantité de tessons de poterie interressants, des fragments de vases samiens avec arabesques et entr'autres un tesson de poterie en pâte fine, jaunâtre,

---

(1) Voir *Documents de la Société*, rapport de M. Van Bastelaer, t. viii.

(2) Voir *Documents de la Société*, rapport de M. Van Bastelaer, t. ix, p. 79.

portant une figure barbue, modelée avec cheveux bouclés, comme on en a découvert à Élouges et à Schalkoven ; des objets en bronze, un morceau de miroir, un fer de lance, un javelot, etc. (1).

*
* *

Courcelles, Chemin des Français. — 1877.

Cimetière belgo-romain.

M. Marousé signala ce cimetière à l'attention de notre président, qui profita du terrassement fait par le propriétaire du terrain pour y bâtir une maison; il y fit fouiller pendant deux jours et ouvrit plusieurs tombes.

Le nombre de vases trouvés fut assez grand. Beaucoup sont fort beaux. Ils reposent au Musée. En somme, c'était un cimetière assez luxueux. La plus grande partie est restée intacte et forme les jardins des maisons voisines.

Le village de Courcelles a fourni beaucoup de souvenirs romains. Le rapport n'a pu encore être publié.

*
* *

Morlanwelz. — 1878.

M. l'ingénieur Peny a découvert, en avril 1878, au lieu dit *Enceinte des Turcs*, dans la forêt de Mariemont, de nombreux débris de tuiles et de vases, ainsi qu'une monnaie romaine; il en fit part à M. Arthur Warocqué qui voulut qu'on opérât des fouilles à ses frais avec le concours de la Société. On y découvrit d'importantes substructions; au milieu d'une immense place entourée

(1) Voir *Documents de la Société*, rapport de M. Kaisin, t. ix, p. 145.

d'épaisses fondations, se voyaient les bases de quatre piliers, maçonnés en moellons avec un excellent ciment, entourés de quatre autres symétriquement placés. Cela semble former une construction principale, présentant un rectangle de 20 à 23 mètres sur 25 à 30.

Au-delà du carré, une tranchée profonde de 1^{m}50 en contre-bas des piliers, découvrit un éboulement de maçonnerie sur un lit de charbon de bois. La terre, tout autour portait la trace d'un feu violent. Plus loin l'on a retourné profondément les mêmes ruines.

A environ 20 mètres de là, se trouve une éminence circulaire ayant l'aspect d'un tumulus; des fouilles n'ont donné aucun indice de sépulture. Il y avait de la terre rapportée et, par place, cette terre était noire, mélangée de tuiles, de poteries, d'os, etc., comme on avait trouvé autour des piliers. Parmi les matériaux de construction, l'on doit noter le grès landenien et le tuf pisolithique, qui se rencontre à Carnières près du ruisseau de la tour d'Ermont.

Un fragment de chapiteau de colonne indique que le fût devait mesurer 47 centimètres de diamètre. On peut déduire de là, en suivant les règles architecturales de l'époque pour la base, colonne et entablement, que le bâtiment devait avoir, jusqu'à la naissance du toit, 5^{m}70 d'élévation, en ne supposant pas d'étage.

On y a trouvé aussi une grande sculpture en tuf, offrant les traces d'une draperie, ainsi que deux fragments de corniche, tuiles, carreaux, boîtes d'hypocauste, débris de poterie de tous genres, poteries samiennes avec sigles, arabesques, ornements variés, fragments de mors, pioche, briquets, crochets, pointes de pieux, mailles de chaines, clous de formes diverses, couteaux, javelots, quelques objets de toilette. Voilà l'ensemble des pièces trouvées

dans cet important établissement qui n'était probablement pas habité par un simple profane, mais par un personnage (1).

On a recueilli aussi quelques pièces de monnaie de Constance et de Constantin, avec le monogramme du Christ entre les lettres alpha et omega.

*
* *

Solre-sur-Sambre.

Lorsque l'on fit le nouveau cimetière de Solre-sur-Sambre, notre Président, appelé sur les lieux, y rencontra des débris de poterie noire. Il y fit quelques fouilles et y consta des cavités parfois maçonnées et une grande quantité de tessons qui semblent se rapporter au IXe ou au Xe siècle.

Le rapport n'a pas été publié.

*
* *

Hantes-Wihéries, Point du jour. — 1882-1883.

Cimetière franc.

Outre le cimetière romain du Try Saint-Pierre et le cimetière franc des Falises à Labuissier, notre Société, sous la direction de M. Van Bastelaer, a fouillé pendant le cours de cette année le riche cimetière franc de la campagne du Point du jour, à Hantes-Wihéries; il a produit à notre musée une belle collection de boucles de ceinturon, damasquinées d'argent, des colliers en perles

(1) Voir rapport de M. Edmond Peny, t. XII, p. 283. Voir aussi le rapport de M. J. Fiévet, t. XII, p. 43.

d'ambre et de pâte céramique, une garniture complète de la sépulture d'un guerrier depuis les ornements jusqu'aux armes, ainsi que d'une dame franque, depuis les objets de toilette jusqu'aux instruments d'usage domestique. Ces découvertes, jointes à celles de Strée, ont rendu notre musée incontestablement le plus riche du pays, en antiquités romaines et franques, si nous en exceptons Namur, qui nous a devancé et dont les travaux ont excité notre zèle (1).

*
* *

La Buissière, Try Saint-Pierre. — 1882.

Cimetière belgo-romain.

Le propriétaire n'a guère permis que d'ouvrir quelques tombes de ce cimetière, qui avait été coupé et détruit par construction du chemin de fer du Nord-Français.

Les vases sont jolis et reposent au Musée.

*
* *

La Buissière, les Falises. — 1882.

Le cimetière franc des Falises, à La Buissière, a été exploité pendant des années en même temps que la carrière au-dessus de laquelle il se trouve. Le propriétaire nous donna quelques objets qu'il en avait tirés et nous permit d'en fouiller plusieurs tombes; mais le reste du champ des morts, appartenant à une autre personne, est détruit peu à peu, chaque année, par un amateur. Il a

(1) Voir l'avant rapport de M. D. Van Bastelaer, *Documents*, t. XIII p. 62. Le rapport détaillé n'est pas publié.

fourni de belles choses et le rapport est préparé, comme celui du Try Saint-Pierre.

*
* *

Fontaine-Valmont, Pommerœul. — 1882.

Grâce au propriétaire, notre collègue, M. le conseiller HAZARD, la Société put fouiller une cave antique et le pavement d'un bâtiment en petits carreaux émaillés, rangés en mosaïque et cachés sous l'herbe d'une prairie.

Un rapport intéressant sur ces pavements mosaïques du XIIe ou du XIIIe siècle est fini, mais l'auteur de cette fouille, M. VAN BASTELAER, n'a pu encore trouver place dans nos *Documents et rapports*, pour la publier.

*
* *

Strée, Station. — 1883.

Cimetière belgo-romain.

Notre fouilleur Quertin attira l'attention sur un cimetière belgo-romain qui fut détruit lors de la construction de la gare du chemin de fer de l'Etat à Strée, à quelques cents mètres du grand cimetière si riche, auquel notre Musée doit la plupart de ses belles collections romaines.

On ne put en fouiller que quelques tombes épargnées par les travaux. Le propriétaire du terrain voisin se refusa à laisser continuer les recherches sur sa propriété.

*
* *

Gougnies, près de Châtelet. — 1883.

Oppidum.

La route de Gerpinnes au château de M. HENRI PIRMEZ est charmante par un beau jour d'été; le terrain est

accidenté et l'on y jouit de vues superbes. Dans le parc de l'obligeant propriétaire se trouvent les ruines d'un *oppidum*.

Ce camp de refuge est situé sur un point culminant, dominant tous les environs, et presque complètement entouré d'un profond ravin, où coule un ruisseau. Les habitants s'étaient ménagé un accès facile, en construisant un large escalier (2 mètres) en pierres sèches ; le mur d'enceinte, dont on retrouve les traces sur tout le pourtour du plateau, était construit avec les mêmes matériaux.

L'on y a trouvé des silex taillés, qui indiquent la présence de peuplades préhistoriques, un châton d'agate intaillé, qui rappelle l'époque romaine, une bractéate d'or parée d'une tête grossièrement façonnée en repoussé et une plaque d'argent ornée par les mêmes procédés de quatre figures d'animaux, qui révèlent l'habitation des races germaniques.

Enfin une hutte avec tessons de poteries grossières, dures, bleuâtres, noirâtres, caractérisant le IXe et le Xe siècle.

Cet oppidum a donc été habité par des races bien différentes.

*
* *

Hantes-Wihéries. — 1884.

Villa belgo-romaine. Columbarium (1).

A environ un kilomètre du cimetière franc de Hantes-Wihéries, dont nous avons parlé, se trouvent des subs-

(1) Voir le rapport de M. Van Bastelaer, t. XIV, p. 307.

tructions d'une villa belgo-romaine assez importante, au lieu dit : Campagne Saint-Druon. Outre une grande quantité de tessons de tous genres et d'objets divers, qu'on rencontre habituellement, les travaux mirent à découvert une grande construction souterraine que les uns considèrent comme un lararium, d'autres comme un columbarium; mais dont la destination n'est pas connue d'une manière certaine. La fouille en fut dirigée par M. Van Bastelaer.

*
* *

Montigny-Saint-Christophe. — 1884.

Cimetière franc.

Ce cimetière franc, fort grand, avait été fouillé en partie. La portion laissée fut continuée ensuite par notre Société qui, n'y trouvant que des tombes sans mobilier, céda la fouille à la Société d'anthropologie de Bruxelles. Celle-ci publia un rapport dans son t. III, p. 261.

L'importance de ce cimetière gît précisément dans cette absence de mobilier et dans l'argument chronologique qu'il fournit.

*
* *

Sart-la-Buissière, Grignard. — 1884-1885.

Oppidum.

Cette fouille est certainement une des plus belles et des plus importantes que notre Société ait faites.

Le château Grignard était, dès longtemps, réputé comme forteresse antique, ancien refuge des forbans de de la Sambre.

La fouille a prouvé que déjà avant les Romains, il

avait été habité et que, surtout au moyen-âge et à l'époque franque, c'était un château fort. Au pied du promontoire qui le porte, un cimetière franc a été détruit par les voisins.

Les constructions antiques y ont laissé leurs puissantes fondations et la tranchée, large de plus de huit mètres, qui sépare le promontoire de la chaîne de montagnes et sert de fossé de défense, est admirablement coupée dans le roc qui forme à une grande hauteur une muraille à pic fort unie.

Cette fouille fournit grand nombre d'objets très précieux : quantité de poterie du IXe, Xe, XIe et XIIe siècle. Bon nombre d'objets en or et en corne de cerf, et entre autres des pions ou dames d'échiquier fort finement sculptés, etc.

Une excursion des plus réussies et des plus nombreuses fut organisée à cette fouille, et M. Van Bastelaer nous y donna une conférence fort intéressante sur l'histoire du château et la description des objets. Cette conférence, ou rapport sur la fouille, sera imprimée aussitôt que possible.

*
* *

La Buissière, Montellano. — 1885.

Château du Moyen-Age, sur des substructions romaines.

Ce n'est pas notre Société qui fit exécuter des fouilles de Montellano. Ce château fut démoli par un spéculateur qui avait acheté les ruines dans ce but. Les délégués de notre Société suivirent les travaux. On y trouva des débris de toutes les époques, mais ce fut au moyen-âge surtout que ce manoir eut de l'importance.

On trouva sous les murs, dans la montagne, un cimetière belgo-romain dont il ne restait presque rien.

*
* *

Thuillies, La Houzée. — 1885.

Cimetière franc.

Nous avons parlé déjà d'un cimetière franc à Thuillies. Grâce à M. Hardy-Losseau, l'on en a fouillé un autre, trouvé en plein village pendant une bâtisse. La fouille ne put s'étendre, à cause de murailles des constructions voisines. C'était un cimetière franc ordinaire. Le rapport en sera publié.

*
* *

Thirimont, Tombois. — 1886.

Villa belgo-romaine.

Le petit village de Thirimont est situé à 3 kilomètres de Beaumont.

Sur un escarpement boisé, nommé Tombois, qui domine le château, un nommé Jos. Robert trouva en 1858 une tombe construite en gros moellons de grès lustré (grès tertiaire), non maçonnés.

En 1866, le sieur Nicolas Denis en rencontra plusieurs autres, en extrayant du sable au lieu dit Sartiau, il en retira 5 à 6 urnes cinéraires qu'il donna à M. Eugène, curé du village. Celui-ci les remit à notre musée en 1870 (1).

Une autre tombe semblable fut ouverte en 1879 par notre fouilleur, F. Quertin. Elle était couverte d'une grande dalle de $2^{m}20$ sur $0^{m}80$ et $0^{m}28$ d'épaisseur, en grès

(1) Voir *Documents et rapports*, t. v, p. 77.

tertiaire bruxellien; le fond portait des débris de ferrailles et des tessons de vases en terre rouge et noire, accompagnant un squelette, *surmonté de cinq autres superposés*, c'était une tombe franque faisant probablement partie d'un cimetière.

*
* *

Thirimont, Ville de Saint-Remy. — 1886.

Villa belgo-romaine.

L'escarpement du Tombois s'abaisse, à l'opposé du château, en une pente douce vers le champ de Saint-Remy, situé à une portée de fusil. C'est ce que la tradition nomme ancienne ville de Saint-Remy, on y trouve une quantité de débris et de décombres antiques, tuiles romaines, etc. (1).

La Société avait l'intention, depuis longtemps, de faire une fouille en cet endroit, mais son attention étant attirée ailleurs, elle avait dû la remettre à un temps plus opportun.

Enfin en 1886 elle fut décidée : une large tranchée mit à nu des substructions très bouleversées, au milieu desquelles on découvrit un hypocauste, une salle de bains, des peintures murales, etc.

L'on en tira un bronze de Tetricus père et un de Tetricus fils. Les objets trouvés avaient peu d'importance comme objets.

*
* *

Thirimont, Ville de Saint-Remy. — 1886.

Cimetière franc.

La villa de Saint-Remy offrit une particularité remar-

---

(1) Voir *Documents et rapports*, t. XIII, p 748.

quable, qui s'est rencontrée aussi à Gerpinnes et ailleurs. On y trouva des tombes franques, une centaine, dénuées de tout mobilier et établies un peu pêle-mêle et en travers les unes des autres.

L'une de ces tombes était cependant d'un luxe remarquable, cimentée à la romaine, avec peintures murales et ornements divers; mais elle était vide.

Cette fouille donna lieu à une excursion intéressante pour nos collègues.

*
* *

Villa du Péruwelz, près de Thuillies. — 1887.

Le dimanche 27 juillet de l'année dernière, plus de cinquante membres des sociétés de Mons, d'Enghien, de Bruxelles, de Nivelles et de Charleroi se trouvaient réunis à la station de cette ville pour prendre la ligne de l'Entre-Sambre-et-Meuse. La lettre de convocation était ainsi conçue :

« MM. Nous avons l'honneur de vous informer que des fouilles entreprises par notre Société viennent de mettre au jour, au Péruwelz, près de Thuillies, sur l'ancienne chaussée romaine de Bavay à Trèves, une nouvelle et importante villa romaine avec appartements, hypocaustes, cour intérieure à colonnes, etc. »

L'on descendit à Berzée, dont on visita en passant l'église, qui possède quelques pierres tombales avec de belles sculptures du XVIe siècle, ainsi que le vieux château féodal, très curieuse construction de 1550, avec tours, fossés, pont-levis, etc., ancienne demeure seigneuriale des Berlo, Joncret, Trazegnies, nouvellement restaurée par le comte de Montalto.

Après avoir écouté une intéressante communication de M. Victor Tahon, secrétaire, sur la seigneurie et son château, on se dirigea vers la villa, où une foule très grande, accourue des villages voisins, attendait notre arrivée.

L'on avait fouillé une vaste partie des substructions, qui doivent être immenses, car on trouve des débris sur plus de cinq hectares. Une tranchée, creusée vers le centre, mit heureusement à découvert une large galerie ou crypto-péristyle avec soupiraux nombreux, mesurant plus de trente-deux mètres de côté ; il y a tout lieu de croire qu'il se continue en un carré parfait, nous dit notre honorable président, M. D. Van Bastelaer, dans une conférence savante et détaillée, donnée sur les lieux de la fouille, qu'il avait dirigée avec M. Hardy. La colonnade qui le soutenait s'est renversée lors de l'incendie qui a détruit l'habitation et l'on a retrouvé les fûts, les bases et les chapiteaux de grandes colonnes d'ordre dorique, renversés, blessés et gisant de cinq à cinq mètres. Outre les objets qu'on rencontre communément dans les villas, nous devons citer une belle statuette en bronze du style grec le plus pur. On reprendra les travaux prochainement.

EXCURSIONS.

—

Comme nous venons de le voir, chaque fouille importante provoque une excursion et chaque membre reçoit un programme détaillé de l'emploi de la journée. On visite, sur le parcours, les points qui présentent quelqu'intérêt archéologique.

C'est là une excellente école, non seulement pour ceux qui ne sont pas initiés à la Science, mais encore pour ceux qui s'en occupent depuis longtemps, on rencontre toujours quelque chose de neuf.

La lecture des auteurs, la connaissance parfaite des théories ne suffit pas ; il faut la pratique pour être archéologue, comme pour être médecin.

Toutes les sociétés ne sont pas situées sur un théâtre favorable aux fouilles ; c'est surtout alors que les excursions sont utiles pour visiter les découvertes faites ailleurs. Apprenons d'abord à connaître notre pays ; étudions l'histoire de notre canton, de notre arrondissement, de notre province ; poussons nos investigations sur tous les points qui offrent des aliments à la Science.

Les provinces de Namur, de Liège et de Hainaut sont riches en vestiges belgo-romains et francs ; d'autres sont plus favorisées pour l'étude du Moyen-Age. Cela donne aux différentes sociétés et aux différents musées un cachet particulier ; c'est ce qui rend si utile, je dirai même nécessaire, la Fédération de ces sociétés en un Congrès annuel, où se trouvent réunis les véritables travailleurs dans toutes les spécialités.

Pour que les excursions aient quelque charme, il faut

être assez nombreux, ce qui est difficile, même par les sociétés les mieux organisées. La plupart des membres ont des occupations journalières dont ils ne peuvent se distraire, ou d'autres empêchements bien légitimes. Nous avons trouvé le moyen d'obvier à cet inconvénient, en invitant nos consœurs voisines qui nous donnent la réciprocité. C'est ainsi que nous nous sommes d'abord associés au Cercle de Mons, ensuite aux Sociétés de Nivelles et d'Enghien, et enfin à la Société naissante, mais déjà importante, de Bruxelles. C'étaient les préliminaires de notre fédération de Belgique.

Les zélés de chacune de ces cinq sociétés forment un beau noyau, tant sous le rapport du nombre que des connaissances variées des membres. Toutes les branches de l'archéologie sont ordinairement représentées et chacun glane d'après ses goûts.

Nous avons ainsi visité successivement les belles vallées de la Sambre et de l'Entre-Sambre-et-Meuse qui, au milieu des plus beaux paysages, offrent matière à ses études variées : ruines de vieilles abbayes (Aulne et Lobbes), châteaux-forts démantelés, villas belgo-romaines, cimetières romains et francs, oppida celtiques, tumuli, menhirs, sans parler des vieilles églises et des châteaux Moyen-Age qui, outre la partie architecturale, présentent souvent un grand intérêt artistique en vieilles tapisseries, tableaux, sculptures et ameublements, etc.

Après avoir parcouru les parties les plus intéressantes de notre arrondissement judiciaire, nous avons étendu nos courses dans les villes voisines et même en dehors de la province. C'est ainsi que nous sommes allés à Binche, à Mons, à Nivelles, à Soignies, à Enghien et à Tournai.

Enfin nous avons fini par franchir la frontière : nous

avons visité Bavay, Lille et Trèves et l'on peut voir dans nos Annales les comptes-rendus de toutes ces excursions.

CONFÉRENCES.

—

Les conférences et les causeries scientifiques sont le troisième moyen pratique pour la propagation de la Science.

Nous avons eu l'avantage dès le début d'avoir le concours de quelques spécialistes distingués, tels que MM. Blanchart, Malaise, Van Bemmel, Théodore Juste, Alphonse Briart, etc., etc.

Quelques membres effectifs ont aussi fait de très intéressantes causeries sur des sujets qui leur étaient familiers. C'est ainsi que tour à tour les époques préhistorique, proto-historique, belgo-romaine, franque et le Moyen-Age, la numismatique, la céramique et la métallurgie, dans ses origines, ont été le sujet de ces entretiens scientifiques.

On en trouvera aussi l'indication dans les *Documents* de la Société.

PUBLICATIONS.

—

Les *Documents* de la Société ne contiennent pas seulement les nombreux rapports sur les découvertes et le compte-rendu des conférences, des excursions et des causeries scientifiques, mais des notices historiques et archéologiques, très intéressantes, des chartes, des cartulaires et une infinité d'autres travaux trop longs à énumérer.

Nous ne croyons pas qu'il y ait une commune de l'arron-

dissement dont le nom n'y soit cité au sujet d'une découverte ou d'un fait historique quelconque. Quatorze gros volumes, ornés de nombreuses planches sont le produit de ces nombreux travaux. A la suite de ce mémoire, notre collègue, M. Fiévet, ajoute pour le compléter une étude sommaire de ce que renferment ces volumes.

MUSÉE.

—

Faire l'historique de notre musée serait un véritable roman (1) : sa naissance à l'hotel-de-ville, son expulsion, sans motifs sérieux, son refuge aux vieilles casernes dans un bâtiment qui menaçait ruine, son départ précipité pour ne pas être écrasé sous les décombres, sa fuite dans un local voisin dont on décida bientôt la démolition... enfin menacé d'être jeté sur le pavé il inspira la pitié du gouvernement et de la ville qui consent à lui créer un local, mais à des conditions onéreuses. Les travaux commencent, ils sont presque terminés, la toiture seule manque, un ouragan arrive et renverse l'édifice de fond en comble. Procès avec l'entrepreneur qui, heureusement, est en défaut et est condamné envers le musée à des dommages-intérêts qu'encaisse le trésor de la ville. On recommence à bâtir et enfin après ces mille et une tribulations on parvient à s'installer.

Son ameublement est le fait de nos économies, lequel contient le produit de nos recherches et les dons des personnes généreuses qui s'y intéressent. On peut sans crainte évaluer à 100.000 francs, les sommes que notre

(1) Voir *Documents*, etc., t. XII, p. 449.

Société a dépensées pour ce musée qui restera la propriété de la ville.

Toutes les époques y sont plus ou moins représentées, mais ce sont spécialement les antiquités belgo-romaines et franques qui forment sa plus grande richesse; on peut dire franchement que sous ce rapport, le musée de Namur seul, l'emporte dans notre pays.

On y a réuni une collection géologique et paléontologique assez complète, parfaitement choisie et classée d'après les auteurs les plus modernes.

Les fossiles des terrains primaires sont surtout remarquables et la faune végétale du terrain houiller doit attirer par la beauté et la rareté de ses échantillons une attention particulière; nous doutons qu'elle soit mieux représentée au musée d'histoire naturelle de Bruxelles. Nous la devons à la générosité de M. Joseph Robert, qui cherche à la compléter de plus en plus.

BIBLIOTHÈQUE.

Notre bibliothèque a pris aussi un grand développement, elle contient un très grand nombre de volumes, grâce à la générosité du gouvernement, des sociétés du pays, de l'étranger et des dons particuliers.

Chaque année une somme assez importante est votée pour l'abonnement de certaines publications scientifiques importantes, ou pour l'acquisition d'ouvrages indispensables aux différents genres d'études dont on s'occupe.

Tel est le bilan que nous tenons à présenter aux savants confrères appelés à se rendre parmi nous, pour discuter les points encore obscurs de la science et fêter en même temps nos vingt-cinq années d'existence.

Nous devions aussi cette satisfaction aux fondateurs de notre Société, aux guides dévoués qui l'ont conduite à la prospérité, à nos généreux protecteurs, le Gouvernement et la Province qui, par leurs subsides, ont contribué largement à nos succès.

Enfin à la Ville de Charleroi qui se joint à nous pour donner plus d'éclat à cette fête, pour recevoir plus solennellement les savants étrangers qui se rendront à notre appel.

Dr N. Cloquet.

DEUXIÈME PARTIE.

RÉSUMÉ DES PUBLICATIONS

FAITES PAR LA

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI

depuis sa fondation (1863.)

I.

Topographie, histoire, etc . . . . . Page 497.

II.

Chartes, etc. . . . . » 507.

III.

Préhistorique et époque gauloise . . . » 510.

IV.

Epoque romaine . . . . . » 511.

V.

Epoque franque . . . . . » 514.

VI.

Armoiries, sceaux, numismatiques . . » 514.

VII.

Géologie et paléontologie . . . . . » 516.

I.

Topographie, Histoire, etc.

	Pages.	Volumes.
P. C. VANDER ELST. — *Topographie des cinq cantons de l'arrondissement de Charleroi :* canton de Seneffe, canton de Fontaine-l'Evêque, canton de Gosselies et canton de Charleroi.	31	I
Le Sambrensis Pagus.	58	I
ID. — Notice topographique *sur les cinq cantons de l'arrondissement de Thuin :* canton de Binche, canton de Merbes-le-Château, canton de Thuin, canton de Beaumont et canton de Chimay.	3	IV
District Gallo-Liégeois.	16	IV
BORMANS. — Lettre sur quelques *seigneuries féodales :* Marcinelle, Montignies-lez-Tigneux, Loverval, Landelies, Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre et Presles.	96	II
P. C. VANDER ELST. — *Fiefs brabançons :*		
1er article : Trazegnies, Aiseau, Arquennes, Rèves.	105	III
2e article : Rèves, La Fleschière, Luttéal, Odomont, Marcq, La Haye, Pont-à-Celles, Souvret, Liberchies, Villers-Perwin, Mellet, Wanfercée, *terres franches.*	19	IV
3e article : Seneffe, Parfondieu, Buisseret, Tyberchamps, Schaillemont, Du Bois et Manage, Arquennes, Familleureux, Petit Rœulx-lez-Nivelles.	15	V

P. C. V. — *Quelques feudataires et fiefs* qui relevaient de la couronne ducale de Brabant au XIIIe siècle, dans l'arrondissement de Charleroi : Seneffe, Arquennes, Familleureux, Petit-Rœulx-lez-Nivelles, Luttre, Trazegnies, Charnois, Monceau, Souvret. 409 IX

J. BAYET. — *Ville de Charleroi de 1668 à 1680 :* octroi accordé à Jean de Condé pour la construction de verrerie. Octroi accordé à G. N Moreau pour l'établissement d'une fabrique d'armes et au même pour la fabrication des verres. 101 II

D. A. VAN BASTELAER — Recherches sur l'origine du nom de Charleroi. 298 II

D. A. VAN BASTELAER. — *Collection des actes de franchises*, de privilèges, octrois, ordonnances, règlements, etc., accordés spécialement à la ville de Charleroi par ses souverains depuis sa fondation, avec quelques commentaires sur les faits et les causes qui ont amené chacun de ces actes,

Premier fascicule. 114 II
Deuxième id. 193 III
Troisième id. 71 IV
Quatrième id. 67 V
Cinquième id. 16 VII
Sixième id. 237 IX
Septième id. 439 XIV

ID. — *La seigneurie de Charnoy et Gillers.* 237 IX

CL. LYON. — *Contestations politiques et religieuses* survenues, pendant le XVIIe et le XVIIIe siécles, entre la principauté de Liège et les Pays-Bas, au sujet du territoire de la ville-basse de Charleroi, dépendant de la

commune de Marcinelle.
Premier fascicule. 403 III
Deuxième id. 213 IV
X. — Acte conventionnel délimitatif de la *Seigneurie de Montigny-sur-Sambre* et du *Pays de Liège*. 311 II
X. — Acte portant la délimitation de *Montigny-sur-Sambre* et *ses droits* ou *privilèges*. 312 II
P. C. VANDER ELST. — *Succession des princes des quatre anciennes souverainetés* dont le territoire démembré constitue l'arrondissement de Charleroi. 171 IV
TH. LEJEUNE. — *Histoire et archéologie du canton de Binche*. 251 VI
ID. — Monographie archéo-historique de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre à Lobbes (654-1794).
Premier article. 387 X
Deuxième id. 307 XI
Troisième id. 231 XII
ID. — Le palais de Marie de Hongrie à Binche (1545-1554). 415 IX
C. V. D. E. — Merveilles du palais de Binche. 677 X
N. H. — Notice historique sur *l'ordre des franciscains* dans l'arrondissement de Charleroi, avant sa suppression, fin du XVIIIe siècle.
Premier article. 80 I
Deuxième id. 343 IV
MAROUSÉ. — *Gosselies*, *La Ferté* et *Sars-lez-Moines*. 81 III
C. LEMAIGRE. — Recherches sur l'étymologie du mot *Bordia*. Charbonnage du Grand Bordia à *Gosselies-Courcelles*. 415 IV
ID. — Note relative à la tombe de *Philippe de*

Namur et de son épouse qui se trouve enclavée dans le mur du porche de l'église de *Courcelles*. 393 VII

E. Tirou. — Notice descriptive sur l'ancienne église de *Gosselies*. 391 XII

E. Stainier. — *Une réforme administrative du* xviiie *siècle* : Règlement pour la *ville de Châtelet* réglant les élections communales. 99 I

O. Gilles. — *La dîme et autres droits ecclésiastiques* dans l'ancien baillage de *Châtelet* 248 II

E. Stainier. — Notice sur la ferme dite *Ferme de la Maquette à Châtelet*. 621 VIII

C. Vander Elst. — *Où Boduognat fut-il vaincu? Le camp de Quintus Cicero* se trouvait-il dans l'arrondissement de Charleroi. 119 I

J. B. Lambier. — *Combat de César contre les Nerviens* sur les bords de la Sambre (publié en 1806 par l'auteur dans la Feuille de Mons et de Jemmapes). 239 VI

C. Vander Elst. — *Conjectures sur les cinq tribus vassales de la Nervie*. 489 VIII

Id. — *Récit légendaire de l'envahissement de la Belgique par les Romains*. 367 III

D. A. Van Bastelaer. — *Musée archéologique* de l'empereur romain *César Auguste*. 487 VIII

Comte de Glymes. — *Le trésor d'Hildesheim* dit : *Trésor de Varus*. 403 IX

A. Habart. — Notice sur les *houillères du pays de Charleroi*. 68 I

Id. — Les verreries de l'arrondissement de Charleroi. 277 II

X. — Aperçu sur l'âge de l'industrie verrière dans nos environs. 97 I

Gachard. — *Historique du fer*. 135 I

E. STAINIER. — *Les industries du Hainaut en* 1870. Notice sur les premières machines à vapeur établies dans le district de Charleroi. 473 VI

ID. — *Les verreries de Charleroi en* 1870. 482 VI

X. — *Premières machines à vapeur dans le Hainaut.* 503 VII

X. — *Une fourniture des carrières d'Arquennes* en 1569. 508 III

X. — *Verreries à la façon de Venise.* 496 XI

C. V. — *Carreaux vernissés.* 496 XI

SCHUERMANS. — *Verre à la façon de Venise et d'Altare*, fabriqué à Châtelet au XVIIe siècle. 809 XIV

T. BERNIER. — *Notice sur Barbençon.* — Chronologie des seigneurs des familles de Barbençon de Ligne, de Wignancourt et d'Anneux. 371 IV

C. LEMAIGRE. — Date de fondation du prieuré de *Chapelle-lez-Herlaimont.* 409 IV

CAM. LYON. — *Anciens seigneurs du quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse* dans la paroisse de Namur. 530 IV

QUIRINI et BAYET. — Notes et documents pour l'histoire de *Fleurus.* 155 VI

D. VAN BASTELAER. — Notice historique *sur la ville de Charleroi;* édition posthume publiée d'après le manuscrit de Théod. Jos Priuniau, maire de cette ville en 1817. 409 VI

T. BERNIER. — *Les seigneurs de Villers-Potteries.* 547 VIII

TH. LEJEUNE. — Erection de la paroisse de Saint-Waast à Fontaine-l'Evêque. 473 IX

C. VANDER ELST. — Recherches statistiques sur la population des *neuf provinces belges*

dans les temps anciens. 373 IX
ID. — *Les dédicaces*. — Eléments probables de chronologie. 233 II
ID. — *Castel et Moutier*. 293 II
ID. — Aperçu *d'ethnologie et de linguistique* de l'Arrondissement de Charleroi. 239 V
ID. — *Souvenirs de l'ancien esclavage*, révélés par les records. 397 VI
ID. — Molinistes et jansénistes dans l'arrondissement de Charleroi. 255 X
T. BERNIER. — *Notice sur le village de Lompret*. 363 VII
CAM. LYON. — Chronique des *Dames chanoinesses sépulchrines* du couvent de Notre-Dame de miséricorde à *Marchienne-au-Pont*, précédée d'une notice historique de l'ordre du *saint Sépulchre* d'après un manuscrit anonyme. 321 VII
D. A. VAN BASTELAER. — Rapport de la commission déléguée au Congrès archéologique international d'Anvers. 55 II
CAM. LYON. — Rapport de l'excursion faite à *Elouges et à Angres*. 413 VIII
D. A. VAN BASTELAER — Rapport sur l'excursion faite par la Société à Solre-sur-Sambre, Montignies Saint-Christophe, Hantes-Wihéries et Biercée. 77 X.
H. DUBOIS. — Rapport sur l'excursion faite par la Société à Gougnies. 56 XIV
J. KAISIN. — Rapport sur l'excursion faite à Trèves par la Société. 285 XIV
E. COBAUX. — Compte rendu de la cérémonie de l'inauguration du musée de Charleroi en 1879. 444 XII
J. DE THIBAUT. — Compte rendu de la manifesta-

tion faite le 18 décembre 1881, par la Société, en l'honneur de MM. D. A VAN BASTELAER, son président, et P. C. VANDER ELST son ancien président. 461 XII

VAN BASTELAER & J. KAISIN. — *Les grès cérames ornés de l'ancienne Belgique* ou des Pays-Bas, improprement nommés grès *flamands*. 3 XI

VAN BASTELAER.—*Les grès wallons*, grès-cérames de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. Rapport formant une monographie au point de vue historique et descriptif. 309 XIII

J. FIÉVET. — Note sur les grès-cérames émaillés en teintes plates bleues de Ferrière-la-Petite (Nord) au XVIIe siècle. 413 XII

C. VANDER ELST. — *Eléments matériels de nos premiers monastères*. 211 XII

ID. — Notice sur la ferme de *Courriaux à Courcelles*. 500 XII

O. GILLES. — Nicolas de Henry (Châtelet en 1580-1663). 383 XII

T. BERNIER. — Inscriptions funéraires et monumentales de la *ville de Chimay*. 357 XII

ID. — Note sur la *commune de Momignies* et ses dépendances. 257 XIII

X. — *Notice sur Jumet* (Union de Charleroi 1864) 502 XII

X. — Taxe provinciale en 1778. 144 I

J. KAISIN. — Les procès de sorcellerie à *Monceau-sur-Sambre*. 123 III

ID. — Les Espagnols mutinés à *Pont-sur-Sambre* en 1594 63 V

J. BAYET. — *Agonie et mort de la seigneurie de Fleurus*, possession éphémère du baron

de Buddenbroek. 187 III
X. — Procession de Walcourt. 505 III
X. — Campagnes de 1554 506 III
CL. LYON. — Notice sur les écrits d'Adolphe Habart. 509 III
P. C. — Remarques sur quelques charges féodales. 42 IV
X. — Lettre écrite par Louis XV au maréchal de Saxe, après la prise de *Charleroi*, en 1746. 523 IV
X. — *Notice sur Charleroi*, extraite des manuscrits nos 6628 et 6674 de la bibliothèque de Bourgogne. 524 IV
X. — Les chefs de l'administration du Hainaut (1794-1871). 533 IV
D. A. V. B. — Répartition des impôts dans les communes du canton de Thuin à la fin du dernier siècle. 535 IV
ID. — Comment on respectait la force armée à Libre-sur-Sambre en l'an VIII de la République. 537 IV
FALISE. — Ruines de l'abbaye d'Alne. 538 IV
C. V. D. E. — Notice biographique sur *le peintre Navez*. 287 V
D. A. VAN BASTELAER. — Fouille pratiquée dans le but de retrouver la première pierre de la *forteresse de Charleroi* et les objets qu'elle cachait. 33 VI
ID. — *Les fêtes de l'éloquence républicaine* à Libre-sur-Sambre. 203 VI
ID. — Fragments sur les musées d'antiquités. 311 VII
D. A. V. B. — *La haquenée de la mariée à Aiseau*, ou usage local de 1439 à 1794. 3 VII
TH. BERNIER. — Notice biographique sur Paul Desorbay, médecin de la cour de Vienne au XVIIe siècle. 447 VI

DELNÉE. — *Les gilles de Binche.* Légende et carnaval. 467 VI
X. — Etymologie des noms de localités terminés en *gny* ou *gnies.* 470 VI
X. — *Le château de Solre-sur-Sambre.* 473 VI
X. — *La musique de concerts à Binche* en 1760. 11 VII
X. — *Le Novum Belgium.* 397 VII
CH. STALLAERT. — Un mot sur *quatre manuscrits flamands* anciens qui reposent au musée de Charleroi. 389 VII
J. KAISIN. — Notice sur les clous dits *clous de vampires* trouvés sous la chapelle de *Tergnée* (Farciennes) 399 VII
P. C. V. E. — Vulgarisation des études archéologiques. 499 VII
C. VANDER ELST. — Rapport sur les sources et origines de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi. 69 IX
X. — Dissidents belges refugiés en Angleterre en 1568. 501 VII
X. — Refugiés français en Belgique en 1659. 502 VII
X. — Erection de la paroisse de Jamioulx, en 1568. 502 VII
X. — Honoraires du bourreau. 505 VII
D. A. V. B. — Notice sur la famille de *Colnet.* 632 VIII
ID. Procès-verbaux des opérations de l'assemblée sectionnaire de *Fleurus*, canton de Gosselies, arrondissement de Jemmapes. 259 X
D. A. VAN BASTELAER. — Archéologie des *poids et mesures* des communes de l'arrondissement de Charleroi. 573 X
ID. — *Les arbres de la liberté* à Charleroi.
ID. — Biographie de *Jean-Thomas-Louis Quevreux*, maire de Charleroi. 439 XI

Id. — *Note sur l'offrande de menus objets*, épingles, aiguilles, clous, liards, etc., en ex-voto dans les voyages, pélerinages, les passages de rivières, etc.
Premier article. 205 XII
Deuxième article. 751 XIII
Id. — *Le plus ancien plan de Charleroi* et une chanson dans un almanach du XVIIe siècle. 395 XII
Id. — *Description d'un plateau d'étain* gravé en mémoire de la levée du siège de Charleroi par le prince d'Orange le 14 août 1677. 402 XII
X. — *Le sculpteur Carpaux* est originaire de Lobbes. 643 VIII
P. C. V. D. E. — *Souvenir du Hainaut* au règne de Charles-Quint. 468 IX
Lucien Quinet. — *Gédéon, Jacques et Stanislas Desandrouin, derniers seigneurs de Lodelinsart.* 543 X
C. V. D. E. — Arbres de la liberté antérieurs à 1830 à Bruxelles. 672 X
Id. — Louis XIV et l'argenterie des églises de Flandre. 677 X
Id. — *Le berceau des Carolingiens.* XI
Id. — Guy de Brès (1523-1567). 504 XII
Id. — Taques belges au XVIe siècle. 504 XII
D. A. V. B. — Généalogie des petits crevés. 678 X
Id. *Charleroi, Gilly, Fleurus et Waterloo;* épisode de 1815 écrit par un témoin oculaire carolorégien. Notes posthumes détachées des papiers de feu *François Joseph Weggantt* 457 XI
Id. *Guy de Bray*, peintre sur verre. 497 XI
Gilot Fr. — La légende du grand Gargantua à Farciennes. 254 XIII
X. — Académie de coiffure au siècle dernier. 494 XI

X. — Le château de Laeken. 505 XII
X. — Souvenir guerrier des dames de Binche. 507 XII
X. — L'enclave ecclésiastique du diocèse de Cambrai dans le Hainaut. 749 XIII
X. — Masques et carnaval. 753 XIII
X. — Assaut de Lutrin en l'église de Fontaine-l'Evêque. 189 XIV
GACHARD. — Les eaux minérales de Mariemont. 752 XIII
VAN BASTELAER. — Petite chronique des découvertes archéologiques de l'arrondissement de Charleroi.
Premier article. 634 VIII
Deuxième id. 458 IX
Troisième id. 665 X
Quatrième id. 481 XI
Cinquième id. 492 XII
Sixième id. 743 XIII
Septième id. 817 XIV

II.

Chartes, etc.

X. — *Donation de sainte Aldegonde au monastère de Maubeuge, en l'an 651.* Texte et traduction libre. 75 II
X. — *Charte et donation en faveur d'Ekkard,* donnée à Selz par Louis-le-Débonnaire, en 840. Texte et traduction libre. 79 II
X. — *Inventaire des villas du monastère de Lobbes, en* 868. Texte et traduction libre. 83 II
X. — *Anathème de l'évêque Notger, en* 980. Texte et traduction libre. 93 II
X. — *Record de la ville de Monceau-sur-Sambre en* 1467. 95 III

L. Devillers. — *Documents sur Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre, etc.*, et le *Sauvement de Thuin.* 107 XIII

J. Bayet. — *Accord fait en* 1385 *au sujet du pont de Châtelet.* 117 III

— *Règlement pour la ville de Châtelet.* Extrait du registre aux recès de la ville de Chastelet. 84 XII

J. Bayet. — *Confirmation accordée en* 1626 *du droit de percevoir l'impôt* établi au passage de Pont-de-Loup. 183 III

X. — *Donation d'Eremburge de Frasnes, en* 1099. Texte et traduction. 35 IV

C. Lyon. — Recueil et applicat des titres et documents servant à la démonstration de la souveraineté de S. A. S. E. de Cologne, évêque-prince de Liège et juge du dit Liège, dans *la Terre de Jumet*, contre les emprises du Conseil fiscal de Brabant. 47 IV

X. — *Chartes de Jumet*, de 1460 et de 1549. 3 V

C. V. D. E. — Notes sur les copies de *la Charte de Jumet.* 191 VI

C. Lemaigre. — Notice sur un cartulaire de la *Seigneurie de Tyberchamps*, à Seneffe, suivie de l'histoire des fiefs qui en dépendaient. 31 V

Cam. Lyon. — *Note sur le couvent de Saint-François, à Farciennes.* 281 V

Quirini et Baillet. — *Les privilèges de la ville de Fleurus*, l'an 1383, et autres chartes concernant la dite ville 170 VI

Cl. Lyon. — Règlement du 3 décembre 1703, concernant la *commune de Couillet.* 193 VI

D. A V. B. — Ordonnance portant règlement

pour l'administration de la communauté de *Marchienne-au-Pont*, le 13 mai 1734. 197 VI

J. KAISIN. — *Les Gueux et les Cloches de Marchienne-au-Pont*, épisode de 1579. 551 VIII

D. A. V. B. — *Ordonnance touchant l'acquisition du droit de bourgeoisie* dans la communauté de *Leernes et Wespes*, à Liège, le 22 juillet 1758. 199 VI

FOURDIN. — *Le comte de Mansfeld à Merbes, le 1er juin* 1625. (Pièce extraite des archives communales d'Ath.) 6 VII

L. QUINET. — *Abolition du droit de main-morte à Lodelinsart*, en 1679 7 VII

L. DEVILLERS. — *Chartier de l'abbaye de Soleilmont*. 193 VII

VAN SPIELBEEK. — *Livre censier, ou registre aux cens et revenus* de l'abbaye de Soleilmont. 161 XIII

ID. — *Archives de Soleilmont*, XIIIe et XIVe siècle. 85 XIV

ID. — *Un testament au* XVe *siècle : Binche, Soleilmont, Gilly*. 131 XIV

ID. — *Les refuges de l'abbaye de Soleilmont*, à Namur et à Châtelet. 149 XIV

X. — *Record d'Aiseau*. 431 VIII

X. — Rachat d'un droit hebdomadaire de poisson dû *par le couvent au seigneur d'Aiseau*. 439 VIII

X. — *Charte de Bauduin, seigneur d'Aiseau*, confirmant en 1227 différents droits que l'abbaye d'Oignies possédait et approuvant une transaction conclue par des arbitres entre lui et ce monastère. Texte latin. 295 XI

X. — Règlement des tailles pour ceux *de Gosselies*. 441 VIII

X. — Réclamation de dépense faite pour le souverain par la terre franche *de Gosselies*. 461 VIII
X. — Acte de relief et dénombrement de *la terre et seigneurie de Landelies*. 444 VIII
X. — *Cens seigneuriaux de Landelies*. 450 VIII
X. — *Plaids généraux de la seigneurie de Landelies*. 453 VIII
T. Bernier. — *Le besogné de Montbiart en* 1608, précédé d'une notice sur le village. 555 VIII
Id. — *Besogné fait à Bersillies-l'Abbaye*, terre du comté de Beaumont, l'an 1608. 497 X
Id. — Le besogné de Froid-Chapelle en 1608, précédé d'une notice sur ce village. 335 XIV
P. C. V. D. E. — *Préalable à la Pacification de* 1289. 472 IX
E. Matthieu.—*Record du village de Donstienne, en* 1503. 69 XII
E. Fourdin. — Garnisons des villes frontières du Hainaut. 82 XII
Id. — Les Espagnols mutinés à Pont-sur-Sambre en 1594. 83 XII
J. Kaisin. — *La Charte de Ragnies* en 1450. Record de la cour de justice. 69 XIII
L. Devillers. — *Les Chartes de Gerpinnes*. 67 XIV

III.

Préhistoriques. — Epoque Gauloise.

C. Vander Elst. — *Congrès préhistorique* tenu à Bruxelles en 1872. Rapport d'un des délégués. LXXXVIII VII
C. Blanchart. — *Hache en jade* trouvée près de Termonde. 319 VII

D. A. V. B. — Origine européenne des *haches en diorite* de l'âge de la pierre polie. 819 XIV
N. CLOQUET. — *Les peuples de l'âge de la pierre polie*, en Europe, ont-ils cultivé la terre? 465 VIII
ID. — *Stations nouvelles* de l'âge de la pierre en Belgique, découvertes en 1875. 469 VIII
ID. — *Etudes sur le préhistorique* à l'exposition universelle de Paris en 1878. 265 X
ID. — De la nécessité d'avoir une bonne classification, surtout en archéologie-préhistorique et proto-historique. 108 XIII
ID. — *Les tumulus en pierre* dits *galgals* (cairus ou barroues) découverts en Belgique. 211 XIV
J. B. DEVILLERS. — *Autel druidique* et autres découvertes de *l'époque gauloise à Presles* 479 VIII
P. C. V. D. — Notice sur le Congrès anthropologique de Buda-Pesth en 1876. 644 VIII
— *Cimetières germano-belges* à Court-Saint-Etienne. 672 X
D. A. VAN BASTELAER. — Emplacement d'un *oppidum belgo-gaulois* devenu ensuite *castrum-romain*, puis *enceinte franque* à *Gougnies*, au lieu dit *Tienne* ou *château delle Motte*. 307 XIV

IV.

Epoque romaine.

CADOR. — Rapport sur les travaux opérés à la *Tombe de Marcinelle*. 11 I
A. MAROUSÉ. — Rapport sur une fouille faite aux *Bons-Villers* :
Premier article. 26 I
Deuxième article. 27 II

ABBÉ GRÉGOIRE. — *Les Bons-Villers*. 213 II
SCHUERMANS. — Lettre sur quelques débris de poterie belgo-romaine trouvés aux Bons-Villers. 216 II
M. MOTTE. — Rapport sur une recherche opérée à la limite Nord de *Monceau-sur-Sambre, vers Souvret*. 28 I
C. VANDER ELST. — *Fouille à la limite Nord du territoire de Monceau-sur-Sambre*, lieux dits ci-devant : *Bois de Monceau* et nommés sur d'anciennes cartes : *Bois de Morigny*. 61 II
M. MOTTE. — Rapport sur une découverte de débris de poteries romaines faite à la terre de la *Glacière à Monceau-sur-Sambre*. 45 III
LAMBOT, MOTTE, etc. — *Substruction de Monceau-sur-Sambre*, rapport sur la fouille. 47 III
X. — Antiquités trouvées dans la commune de *Monceau-sur-Sambre*. 507 III
X. — Rapport sur une fouille opérée dans le *Bois de Landelies* 45 II
N. CLOQUET. — Rapport sur les fouilles faites à *Obaix et à Pont-à-Celles*. 53 III
A. GILLET. — Rapport sur la *fouille de Ransart*. 59 III
J. KAISIN. — Rapport de la Commission chargée de surveiller les fouilles faites à *Aiseau*. LIII IV
ID. — *La villa belgo-romaine d'Aiseau*. 145 IX
ID. — Rapport de la Commission des fouilles faites à *Villers-Poteries*. LVII IV
C. V. D. E. — Pierre gravée, trouvée près de *Brunehaut* (*Liberchies*). 169 IV
N. CLOQUET. — Rapport sur la découverte d'une villa *belgo-romaine à Arquennes* :
Premier article. 69 VI
Deuxième article. LV VII

Cte DE GLYMES. — Rapport sur la fouille de la villa *belgo-romaine* de Gerpinnes. XCIII VII

ID. — *Les pièces souterraines* dans les villas belgo-romaines. 341 X

HENSEVAL. — Lettre relatant les objets trouvés dans une tombe exhumée à la *Taille-Tembois* (peut-être *Tombois*). 26 VIII

D. A. VAN BASTELAER. — *Le cimetière belgo-romano-franc de Strée. — Villa belgo-romaine de Fontaine-Valmont. — Aqueduc et villa de Donstienne.* 95 VIII

ID. — Appendice sur la fouille de *Strée*. 429 VIII

ID. — *La villa belgo-romaine de Villé*, sous la *Neuville*, à *Montigny-sur-Sambre* 79 IX

P. C. VANDER ELST. — *Substructions belgo-romaines*. Résultats historiques de leurs découvertes. 329 X

E. PENY. — Rapport sur la découverte *d'une villa romaine à Morlanwelz :*
Première partie : *La fouille.* 283 XI

J. FIÉVET. – Deuxième partie : *Les objets trouvés.* 43 XII

A. THIELENS. — Visite au *Carinium Museum* de *Cirencester*, *Glocestershire*, en Angleterre. 115 XII

A. JENNEPIN. — Promenades archéologiques sur la frontière, diverticulum de Chimay à la voie romaine de *Bavry à Trèves*, *Consolre*, *Bousignies*, *Grandrieu*. 237 XIII

N. CLOQUET. — *Des pipes archéologiques.* 217 XVI

— Les excavations romaines nommées le *Camp de Macquenoise* et le *Château fort*. 231 XIV

SCHUERMANS.—*Cachet d'occuliste romain*, trouvé à *Fontaine-Valmont*. 265 XIV

C. DE LOOZE. — *La Métallurgie romaine à Love-*

gnée, commune de Ben-Ahin, en Belgique. 301 XI
C. VANDER ELST. — Notice sur une *installation minière romaine* découverte en Andalousie, avec deux noria pour l'épuisement des eaux. 249 XIII
V. TAHON. — *Origine de la métallurgie au pays d'Entre-Sambre-et-Meuse.* 763 XIV

V.

Epoque franque.

D. A. VAN BASTELAER. — *Cimetière franc de Strée.* 347 VIII
ID. — *L'époque franque*, au point de vue des archéologues, n'est pas la même en *France* qu'en *Belgique.* 149
Cte DE GLYMES. — Notice sur des tombes exhumées à *Fort Mattot*, sous *Macquenoise.* 499 VIII
VANDER ELST. — *Les Sarrasins*, au point de vue de l'archéologie traditionnelle. 537 VIII
ID. — *Heigne.* 543 VIII
X. — *Cimetière franc de Franchimont* (Union de Charleroi). 469 IX

VI.

Armoiries, sceaux, numismatique.

A. HABART. — *Insignes de Charleroi.* 143 I
J. VANDER MAELEN. — *Enseignes des Francs et bannières de la France.* 223 II
VAN BASTELAER. — *Médaille commémorative* de la fondation de la forteresse de Charleroi. 307 II

J. VANDER MAELEN. — *Les couleurs nationales belges*. 387 III

VAN BASTELAER. — *Histoire métallique de Charleroi*. Précis historique accompagné de la description et du dessin des jetons et médailles frappées depuis 1666, à propos des événements qui ont influencé les destinées de cette ville, ou ayant rapport à d'autres localités de l'arrondissement. 421 VI

J. VANDER MAELEN. — *Les partis et leurs insignes* en Belgique et dans les Pays-Bas, avec des notes historiques. 247 V

ID. — *L'Aigle impérial et le Coq gaulois*. 509 VIII

VAN BASTELAER. — *Les armes et les sceaux de Charleroi*. Recherches sur les vraies et légitimes armoiries de cette ville et sur le blason apocryphe qui leur a été substitué au XIXe siècle. 407

J.-B. GENARD. — Rapport sur deux pièces de monnaie en argent. 77 VII IX

L. WAUTHY. —Procès-verbal de la séance extraordinaire annuelle de la Société royale de numismatique belge, tenue à Charleroi le 15 mai 1881, dans le local du musée archéologique. 17 XII

M. V. S. — *Sceaux et armoiries* de l'abbaye de Soleilmont, de l'ordre de Cîteaux.
Première partie. 215 XIII
Deuxième partie. 327 XIV

J. FIÉVET. — Quelques mots d'histoire et de numismatique sur les localités qui font aujourd'hui partie de l'arrondissement de Charleroi : *Beaumont*, *Estinnes*, *Fontaine-l'Evêque*, *Thuin*, *Viesville*. 721 XIV

D. A. V. B. — *Les armoiries de l'abbaye d'Alne.* 807 XIV
— *Armoiries de la ville de Thuin.* 820 XIV

VII.

Géologie et Paléontologie.

E. Coemans. — Un mot sur le *Gyromices Ammonis* des environs de Mons. 116 I
N. Cloquet. — Promenade *géo-archéologique* aux environs de Feluy. 317 II
Kaisin. — Rapport sur la fouille *des grottes d'Immiée.* 39 III
A. Thielens. — Notice sur les terrains tertiaires de la Belgique. 351 III
Pardon. — Rapport sur les fouilles faites dans les *grottes de Floreffe.* 420 VIII
C. B. — Notes sur le *terrain tertiaire de Bruxelles.* 97 XII
D. A. Van Bastelaer. — *Note sur un fulgurite* formé en présence de plusieurs témoins, à Gougnies. 195 XIV
N. Cloquet. — Excursion à Godarville. Découvertes géologico-archéologiques. 249 XIV

19 novembre 1887.

A. Fiévet.

TABLE DES MATIÈRES.

		Pages.
	AVANT-PROPOS	3
	Règlement d'ordre intérieur du Congrès de Charleroi	7
	Questionnaire général	13
	Questions spéciales	21
I.	L'homme a-t-il vécu à l'époque tertiaire? Etat de la question	23
II.	Les matières premières employées par l'homme des âges de la pierre, pour ses instruments	45
III.	Les mégalithes en Belgique	93
IV.	Archives des notaires et des greffes	129
V.	La séparation des pouvoirs en Belgique	139
VI.	La poterie anté-romaine	151
VII.	Classification des cimetières francs	173
VIII.	Inventaire des cimetières francs en Belgique	211
IX.	D'où les Francs tiraient-ils leurs armes?	225
X.	Influence des institutions franques sur les institutions modernes	247
XI.	Numismatique de l'ancienne Nervie	273
XII.	La polychromie dans les édifices religieux	295
XIII.	L'expression : *à gauche, à droite.*	313
XIV.	Ne doit-on pas obliger les *grands prix de Rome* à dresser un plan de monument ancien? — Chaque province ne doit-elle pas publier les dessins des objets d'art qu'elle possède?	327

XV. L'architecture romane en Belgique 335
L'église de Lobbes. 341
XVI. L'architecture gothique en Belgique 351
L'abbaye d'Aulne 363
Les Armoiries de l'abbaye d'Aulne 385
XVII. Questionnaire du Folklore 391
XVIII. Vœux du Congrès de Bruges 401
Questions renvoyées au Congrès de Charleroi . . 407
XIX. Notices-guides pour les excursions 411
Le pont romain de Montignies Saint-Christophe . 413
L'abbaye de La Thure 421
L'église de Solre-sur-Sambre 425
Le château féodal de Solre-sur-Sambre 433
La collégiale de Walcourt 441
XX. Addenda. 451
XXI. Résumé historique de la Société de Charleroi pendant 25 ans 457
Ses publications pendant ce temps 495

TABLE DES AUTEURS.

Blanchart, Camille, p. 45.
Cloquet, Louis, pp. 341, 351.
Cloquet, Norbert, pp. 151, 457.
De Foere, Léon, p. 391.
De Loë, Alfred, pp. 93, 211.
De Munck, Emile, p. 23.
De Witte, Alfred, p. 273.
D. A. V. B., pp. 411, 421, 424, 433, 440.
Fiévet, Jules, p. 495.
Geefs, Eugène, p. 327.
Kaisin, Joseph, p. 247.
Matthieu, Emile, p. 129.
Reusens, Charles, p. 335.
Salmon, Clément, p. 363.
Tahon, Victor, p. 225.
Van Bastelaer, D. A., pp. 173, 313.
Van den Gheyn, Guillaume, p. 295.
Vander Smissen, Edouard, p. 139.
Van Spielbreck, Maximilien, p. 385.